

NRJ GROUP

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE **2006**

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006



Conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 mai 2007. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.



SOMMAIRE

Introduction	04
Contenu du document	04
Communication financière	04
Table de concordance	06
1 Personnes responsables et Commissaires aux Comptes	08
1.1 Responsable du document de référence	08
1.2 Attestation du Responsable du document de référence	08
1.3 Commissaires aux Comptes	09
1.3.1 Mandats	09
1.3.2 Rémunération	09
1.4 Documents incorporés par référence	09
2 Groupe NRJ : présentation, activités et résultats, éléments importants (propriétés, filiales et contrats)	10
2.1 Histoire et évolution du Groupe	10
2.2 Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2006	11
2.3 Chiffres clés	12
2.3.1 Informations financières historiques	12
2.3.2 Informations financières intermédiaires	13
2.4 Activités et résultats	14
2.4.1 Présentation des activités et de leurs marchés	14
2.4.2 Événements exceptionnels ayant affecté ces marchés	15
2.4.3 Résultats des activités du Groupe	15
2.4.4 Investissements et financement	19
2.4.5 Évolution récente et perspectives	21
2.5 Autres informations	23
2.5.1 Dépendance commerciale, industrielle ou intellectuelle	23
2.5.2 Recherche et développement	23
2.5.3 Filiales importantes	24
2.5.4 Contrats importants	24
2.5.5 Propriétés immobilières	24
2.6 Société mère NRJ Group	25
2.6.1 Situation et activité de NRJ Group au cours de l'exercice écoulé et résultats chiffrés de l'exercice	25
2.6.2 Évolution des participations	25

3 Facteurs de risque et assurances	26
3.1 Risques industriels et responsabilité environnementale	26
3.1.1 Mesures de champs magnétiques	26
3.1.2 Autres mesures de protection des sites et des salariés	26
3.2 Traitements des facteurs de risque de l'émetteur	27
3.2.1 Risques de marché	27
3.2.2 Risques juridiques	27
3.2.3 Risques opérationnels majeurs	30
3.3 Risques inhérents à l'activité et autres risques	32
3.3.1 Dépendance économique	32
3.3.2 Risque client	33
3.3.3 Autres risques	33
3.4 Assurances et couverture des risques du Groupe	33
4 Ressources humaines et citoyenneté	34
4.1 Effectifs, emploi, formation	34
4.1.1 Effectifs	34
4.1.2 Emploi	38
4.1.3 Formation	39
4.2 Main-d'œuvre extérieure et sous-traitance	40
4.3 Organisation du travail	40
4.3.1 Durée du travail	40
4.3.2 Temps partiel	40
4.3.3 Absentéisme	40
4.4 Politique de rémunération	40
4.5 Avantages accordés au personnel	41
4.5.1 Participation	41
4.5.2 Intéressement du personnel	41
4.5.3 Options accordées aux salariés	41
4.6 Proximité et citoyenneté	41
5 Gouvernement d'entreprise	42
5.1 Membres du Conseil de Surveillance et du Directoire	42
5.1.1 Membres du Conseil de Surveillance	42
5.1.2 Membres du Directoire	44
5.2 Rémunérations et avantages des dirigeants et des membres du Conseil de Surveillance	46
5.2.1 Rémunération totale et avantages en nature versés aux mandataires sociaux par la Société	46
5.2.2 Rémunération totale et avantages en nature versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées	47
5.2.3 Jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance et aux membres du Comité d'audit	47
5.2.4 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées	47
5.3 Informations complémentaires concernant les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire	48
5.3.1 Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique	48
5.3.2 Conflits d'intérêt	48
5.3.3 Opérations avec des apparentés	48
5.3.4 Autres informations	48
5.4 Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne	49
5.4.1 Composition et fonctionnement du Conseil de Surveillance, du Directoire et des Comités au sein du Conseil de Surveillance	49
5.4.2 Procédures de contrôle interne	54

5.5 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne	60
6 Informations générales concernant la société NRJ Group et son capital	61
6.1 Statuts et fonctionnement	61
6.2 Capital et droits de vote	63
6.2.1 Capital	63
6.2.2 Droits de vote	64
6.2.3 Répartition du capital et des droits de vote	64
6.2.4 Descriptif du programme de rachat d'actions	64
6.2.5 Nantissement d'actions inscrites au nominatif pur	65
6.3 Marché du titre NRJ Group	65
6.4 Dividendes	67
7 Comptes consolidés	68
7.1 Compte de résultat	69
7.2 Tableau des flux de trésorerie et variation de l'endettement financier	70
7.3 Bilan	72
7.4 Tableau de variation des capitaux propres	74
7.5 Notes annexes	75
7.5.1 Base de préparation des états financiers consolidés	75
7.5.2 Faits marquants de l'exercice 2006	76
7.5.3 Principes et méthodes comptables	76
7.5.4 Information sectorielle	83
7.5.5 Notes relatives aux postes du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, du bilan et de leurs variations	84
7.6 Mise en œuvre des normes IFRS	100
7.6.1 Introduction	100
7.6.2 Effets de la première application du référentiel IFRS	101
7.7 Rapport des Commissaires aux Comptes	110
8 Comptes sociaux	111
8.1 Compte de résultat	112
8.2 Bilan	114
8.3 Tableau des flux de trésorerie	116
8.4 Annexe	117
8.5 Inventaire des valeurs mobilières	127
8.6 Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices	128
8.7 Rapport général des Commissaires aux Comptes	129
9 Assemblée Générale du 14 juin 2007	130
9.1 Extraits du rapport de gestion du Directoire	130
9.2 Projet de résolutions	134
9.3 Observation du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice 2006	137
9.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	138
9.5 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés	139



INTRODUCTION

Contenu du présent document

Éléments du document de référence

Éléments du rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale

Autres informations à l'Assemblée Générale

Autres informations réglementaires AMF (honoraires des Commissaires aux Comptes, document d'information annuel)

Communication financière

Documents accessibles au public

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales, rapports des Commissaires aux Comptes et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège de la Société.

Les informations réglementées et autres informations récurrentes communiquées publiquement sont disponibles sur le site Internet du Groupe : www.nrjgroup.fr

Informations publiées ou rendues publiques du 1^{er} mai 2006 au 11 mai 2007

(en application de l'article L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

Avis financiers publiés dans la presse (*Les Échos*), mis en ligne sur les sites Internet www.nrjgroup.fr et www.companynews.fr, et/ou envoyés via un diffuseur

06/06/2006	Résultats du 1 ^{er} trimestre 2006
13/06/2006	Invitation à l'Assemblée Générale
27/07/2006	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2006
12/09/2006	Nomination de Frédéric Pâtureau
26/09/2006	Résultats du 1 ^{er} semestre 2006
27/10/2006	Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2006
07/12/2006	Résultats du 3 ^e trimestre 2006
25/01/2007	Chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2006
02/02/2007	NRJ Group et CM-CIC renforcent leur partenariat dans le mobile
13/02/2007	Déclaration mensuelle de droits de vote – janvier 2007
29/03/2007	Résultats annuel 2006
26/04/2007	Honoraires des Commissaires aux Comptes
10/05/2007	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2007

Informations mises en ligne sur le site Internet www.nrjgroup.fr

06/06/2006	Résultats du 1 ^{er} trimestre 2006
13/06/2006	Invitation à l'Assemblée Générale
27/07/2006	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2006
12/09/2006	Nomination de Frédéric Pâtureau
26/09/2006	Résultats du 1 ^{er} semestre 2006

17/10/2006	Nomination de Jean-Pierre Trélat
27/10/2006	Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2006
07/12/2006	Résultats du 3 ^e trimestre 2006
15/12/2006	Honoraires des CAC et des membres de leurs réseaux
22/12/2006	Déclaration mensuelle de droits de vote – novembre 2006
05/01/2007	Bilan semestriel du contrat de liquidité
25/01/2007	Chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2006
02/02/2007	NRJ Group et CM-CIC renforcent leur partenariat dans le mobile
13/02/2007	Déclaration mensuelle de droits de vote – janvier 2007
29/03/2007	Résultats annuels 2006
26/04/2007	Honoraires des Commissaires aux Comptes
10/05/2007	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2007

Informations mises en ligne sur le site de l'AMF

Document de référence

12/06/2006	Document de référence 2005 (également mis en ligne sur le site de NRJ Group)
------------	--

Communiqués

29/05/2006	Liste des informations publiées ou rendues publiques du 01/01/2005 au 30/04/2006
22/06/2006	Messages des Présidents
22/06/2006	Note de transition aux normes IFRS
17/07/2006	Bilan semestriel du contrat de liquidité
25/07/2006	NRJ Group, avenant au contrat de liquidité AFEI
28/07/2006	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2006
25/09/2006	Comptes semestriels 2006
17/10/2006	Communiqué NRJ Group
27/10/2006	Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2006
07/12/2006	Résultats du 3 ^e trimestre 2006
15/12/2006	Honoraires des Commissaires aux Comptes 2005
05/01/2007	Bilan semestriel du contrat de liquidité
11/05/2007	Liste des informations publiées ou rendues publiques du 01/05/2006 au 15/01/2007

Informations publiées au BALO

03/05/2006	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre de l'exercice 2006
19/05/2006	Comptes annuels de l'exercice 2004-2005
22/05/2006	Convocations assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts
05/06/2006	Convocations assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts (rectificatif)
03/07/2006	Avis divers – droits de vote
28/07/2006	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2006
27/10/2006	Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2006
01/11/2006	Comptes semestriels 2006
14/02/2007	Chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2006
25/04/2007	Comptes annuels de l'exercice 2006
09/05/2007	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2007

Information des actionnaires

NRJ Group – Communication financière – 46-50, avenue Théophile-Gautier – 75016 Paris

Frédéric Pâtureau – Tél.: + 33 1 40 71 78 05 – E-mail : fpatureau@nrj.fr

NRJ Group – Code ISIN FR000121691 – Reuters : SONO.PA – Bloomberg : NRG FP

www.nrjgroup.fr



TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent rapport annuel enregistré comme document de référence, la table de concordance présentée ci-dessous permet d'identifier les principales informations prévues par l'annexe 1 du règlement « Européen » n° 809/2004 pris en application de la directive 2003-1971/CE.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement « Européen » n° 809/2004	Page
1 Personnes responsables	
1.1 Nom et fonction des personnes responsables	8
1.2 Attestation des personnes responsables	8
2 Contrôleurs légaux des comptes	9-8
3 Informations financières sélectionnées	
3.1 Informations financières historiques	12-13
3.2 Informations financières intermédiaires	13
4 Facteurs de risque	26-33
5 Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la Société	10
5.2 Investissements	20-21
6 Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	14-18, 25
6.2 Principaux marchés	14-15
6.3 Événements exceptionnels	15
6.4 Dépendance éventuelle	23, 32-33
6.5 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	14-16
7 Organigramme	
7.1 Description sommaire du Groupe	11
7.2 Liste des filiales importantes	24
8 Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	15-18, 24
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	26-27
9 Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	14-20, 69-128
9.2 Résultat d'exploitation	69, 16-18
10 Trésorerie et capitaux	
10.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	20, 63, 74
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	19, 70-71
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	90
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	n/a
10.5 Sources de financement attendues	22, 91

Rubriques de l'annexe 1 du règlement « Européen » n° 809/2004	Page
11 Recherche et développement, brevets et licences	23-24
12 Information sur les tendances	22
13 Prévisions ou estimations du bénéfice	n/a
14 Organes d'administration, de direction et de surveillance, et direction générale	
14.1 Renseignements relatifs aux organes d'administration, de direction et de surveillance, et à la direction générale	42-59
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de la direction générale	48
15 Rémunérations et avantages	
15.1 Montant de la rémunération versée et des avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	46-47
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	91-92
16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels des organes d'administration, de direction ou de surveillance	42-45
16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	48
16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	52-54
16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	49
17 Salariés	
17.1 Nombres de salariés	34-38, 92, 126
17.2 Participation et stock-options	41
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	n/a
18 Principaux actionnaires	
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	64
18.2 Existence de droits de vote différents	64
18.3 Contrôle de l'émetteur	64
18.4 Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	n/a
19 Opérations avec des apparentés	48
20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	12-13
20.2 Informations financières pro forma	n/a
20.3 États financiers	69-128
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	110, 129
20.5 Date des dernières informations financières	31 mars 2007
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	21-22
20.7 Politique de distribution des dividendes	67
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	30
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	15-20
21 Informations complémentaires	
21.1 Capital social	63-64
21.2 Acte constitutif et statuts	61-63
22 Contrats importants	24
23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt	9, 60, 110, 129, 138-139
24 Documents accessibles au public	4-5
25 Informations sur les participations	11, 94-97

n/a : non applicable.



1 PERSONNES RESPONSABLES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES

1.1

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Nom et fonction de la personne qui assume la responsabilité du document

Marc Pallain
Président du Directoire

1.2

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Marc Pallain

Responsable de l'information

Jean-Pierre Trélat
Directeur Général Adjoint
Tél.: 01 40 71 42 54

Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Henri LEJETTE
185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Prestige International Audit

Thierry KARCHER
21, rue d'Artois
75008 Paris

1.3

COMMISSAIRES AUX COMPTES

1.3.1 Mandats

	Mandats en cours	
	Date de début du premier mandat ⁽¹⁾	Date de fin de mandat
Commissaires aux Comptes titulaires		
Deloitte & Associés 185, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine Représenté par Henri Lejette	27 février 2003	Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
Prestige International Audit 21, rue d'Artois 75008 Paris Représenté par Thierry Karcher	27 février 2003	Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
Commissaires aux Comptes suppléants		
BEAS 7-9, villa Houssay 92200 Neuilly-sur-Seine	27 février 2003	Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
Yves Canac 21, rue d'Artois 75008 Paris	27 février 2003	Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

(1) Suite à l'expiration des mandats de leurs prédécesseurs.

1.3.2 Rémunération

Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux
pris en charge par NRJ Group et ses filiales

(en milliers d'euros)	Deloitte & Associés				Prestige International Audit			
	2006		2005 (15 mois)		2006		2005 (15 mois)	
Commissariat aux Comptes	870	100 %	1 061	90 %	115	100 %	130	100 %
Autres missions légales et accessoires	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Sous-total	870	100 %	1 061	90 %	115	100 %	130	100 %
Autres prestations	0	0 %	122	10 %	0	0 %	0	0 %
Sous-total	0	0 %	122	10 %	0	0 %	0	0 %
Total	870	100 %	1 183	100 %	115	100 %	130	100 %

1.4

DOCUMENTS INCORPORÉS PAR RÉFÉRENCE

Conformément à l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le présent document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 : les comptes consolidés et sociaux ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes y afférents figurant dans le document de référence déposé le 12 juin 2006 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, respectivement aux pages 63 à 106 et 179 à 191 ;
- au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2004 : les comptes consolidés et sociaux ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes y afférents figurant dans le document de référence déposé le 27 janvier 2005 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, respectivement aux pages 59 à 92 et 119 à 133.



2 GROUPE NRJ : PRÉSENTATION, ACTIVITÉS ET RÉSULTATS – ÉLÉMENTS IMPORTANTS

2.1

HISTOIRE ET ÉVOLUTION DU GROUPE

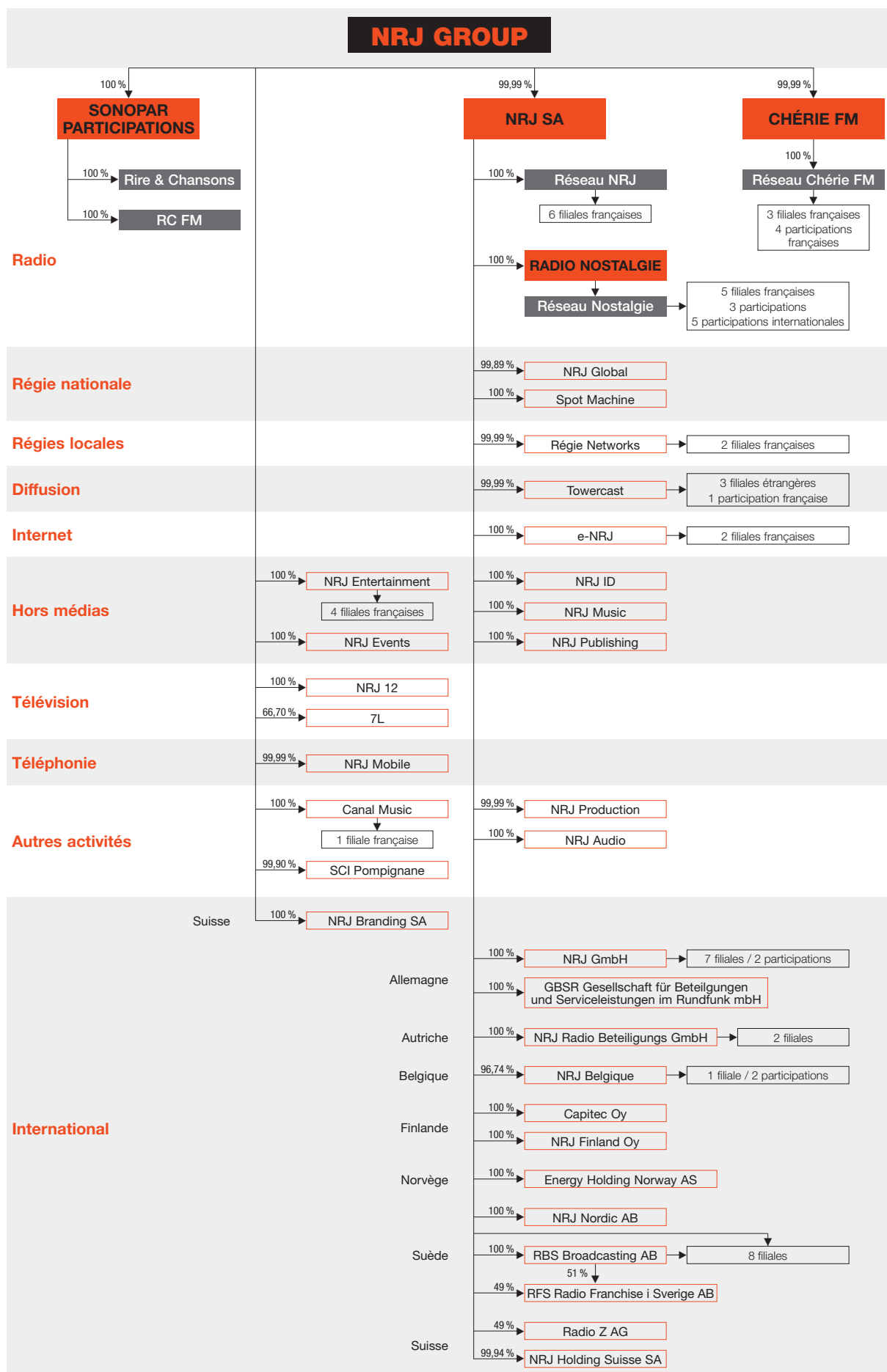
Rappel historique

- 1981** Naissance de NRJ
- 1987** Naissance de CHÉRIE FM
- 1988** NRJ en Suisse et en Belgique
- 1989** NRJ au second marché de la Bourse de Paris
- 1990** RIRE & CHANSONS en Ile-de-France
- 1991** NRJ à Berlin
- 1993** 3 nouvelles stations NRJ en Allemagne
NRJ en Suède
- 1994** NRJ au règlement mensuel de la Bourse de Paris
- 1995** 14 nouvelles stations NRJ en Suède et lancement de NRJ à Helsinki
- 1998** RIRE & CHANSONS en national
NRJ acquiert 80 % de NOSTALGIE
NRJ à Vienne et à Oslo
- 1999** 7 nouvelles fréquences NRJ en Finlande
- 2000** NRJ Group au premier marché de la Bourse de Paris
Regroupement de tous les actifs chez NRJ Group
NRJ au Danemark
3 nouvelles stations NRJ en Norvège
- 2001** NRJ détient 100 % de NOSTALGIE
- 2002** NRJ devient la 1^{re} radio en France en audience cumulée sur septembre-octobre 2002 ⁽¹⁾
- 2003** NRJ acquiert 49 % de Hit Radio, à Zurich
- 2005** Création de NRJ Events, l'agence événementielle du Groupe
Lancement de NRJ 12, chaîne de télévision numérique à vocation nationale
Lancement de NRJ Mobile, opérateur virtuel de téléphonie mobile
Exercice exceptionnel de 15 mois, suite au changement d'exercice fiscal, lequel coïncide avec l'année civile à partir de 2006
- 2006** Première année complète de développement des nouveaux médias du Groupe, notamment télévision et mobile, dans le cadre de la stratégie globale multimédia. NRJ Régies devient NRJ GLOBAL.
Lancement des premières web radios

(1) Enquête 75 000 + Médiamétrie – Septembre-octobre 2002 – Audience cumulée – Lundi-vendredi, 5 h/24 h – Cible : 13 ans et plus.

2.2

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE NRJ AU 31 DÉCEMBRE 2006



Il est précisé que les pourcentages ci-dessus sont demeurés inchangés au 30 avril 2007 à l'exception de celui relatif à la société NRJ Mobile (passage de 89,99 % à 50 %).

PERSONNES RESPONSABLES
ET COMMISSAIRES AUX COMPTES

GRUPE NRJ : PRESENTATION,
ACTIVITES ET RESULTATS

FACTEURS DE RISQUE
ET ASSURANCES

RESSOURCES HUMAINES
ET CITOYENNETÉ

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

INFORMATIONS GÉNÉRALES
CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTES SOCIAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 14 JUIN 2007

NRJ GROUP est la société mère du Groupe. À ce titre, ses recettes proviennent des dividendes reçus de ses filiales et de la refacturation des prestations de services effectuées pour leur compte.

Les principales relations commerciales entre les différentes sociétés du Groupe au cours de l'exercice sont les suivantes :

- commercialisation par NRJ GLOBAL de l'espace publicitaire des têtes de réseau, des sites Internet, des événements et de l'espace publicitaire télévisuel ;
- commercialisation en France par les régies locales (sous-groupe Régie Networks) de l'espace publicitaire local des radios des réseaux, lorsqu'elles disposent d'un tel programme ;
- diffusion des programmes des quatre radios du groupe en France par towerCast ;
- mise à bail par NRJ Production des immeubles parisiens aux sociétés y ayant leur siège et disposant de personnel ;
- réalisation par NRJ Audio, pour les têtes de réseau françaises et pour la société Spot Machine, de prestations audio et, pour les mêmes clients que ceux de NRJ Production, de prestations informatiques ;
- licence de la marque NRJ concédée par NRJ Group à NRJ ;
- prestations de services administratifs réalisés par NRJ Group pour l'ensemble des sociétés françaises.

2.3 CHIFFRES CLÉS

2.3.1 Informations financières historiques

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2006	2005
Chiffre d'affaires	406,9	352,7
dont opérations d'échanges	8,7	6,3
Chiffre d'affaires hors opérations d'échanges	398,2	346,4
Résultat opérationnel courant	81,7	106,8
<i>ROC/CA hors opérations d'échanges</i>	<i>20,5 %</i>	<i>30,8 %</i>
Autres produits et charges opérationnels	–	27,0
Résultat financier	4,2	2,1
Impôt sur les résultats	(33,2)	(36,6)
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	0,7	0,6
Résultat net des activités poursuivies	53,4	99,9
Résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession	(0,1)	(2,0)
Résultat net	53,3	97,9
Intérêts minoritaires	(0,4)	0,8
Résultat net part du Groupe	52,9	98,7

Bilan consolidé

(en millions d'euros)	2006	2005
Immobilisations incorporelles	106,9	109,7
Goodwill	151,2	149,0
Immobilisations corporelles	65,1	53,4
Autres actifs non courants	17,5	18,3
Actifs non courants	340,7	330,4
Clients et autres débiteurs	204,8	177,5
Fournisseurs et autres créditeurs	(186,6)	(155,2)
Passifs nets d'impôt	(5,2)	(22,0)
Autres actifs/passifs	(6,0)	(6,3)
Besoin en fonds de roulement et passifs non courants	7,0	(6,0)
Dettes financières à long terme	(2,6)	(5,5)
Dette financière courante	(16,6)	(25,1)
Trésorerie courante	151,2	167,4
Excédent net de trésorerie	132,0	136,8
Capitaux propres	479,7	461,2
Total actif	721,3	687,3
Total passif	(721,3)	(687,3)

Flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	2006	2005
Résultat net	53,3	97,9
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	15,1	15,7
Plus et moins-values de cession	0,2	(26,9)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(0,3)	(0,6)
Coût de l'endettement net et charges d'impôts	29,1	34,5
Impôts versés	(39,3)	(31,3)
Variation des actifs et passifs d'exploitation	(6,9)	12,0
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	51,2	101,3
Acquisitions d'immobilisations	(43,5)	(29,1)
Cessions d'immobilisations	11,2	28,4
Incidence des variations de périmètre	4,1	0,1
Flux nets de trésorerie affectés aux investissements	(28,2)	(0,6)
Dividendes versés par la société mère	(31,8)	(24,8)
Remboursements d'emprunts	(2,9)	(0,3)
Autres flux liés aux opérations de financement	4,1	5,1
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement	(30,6)	(20,0)
Variation de trésorerie courante	(7,6)	80,7

2.3.2 Informations financières intermédiaires

Voir paragraphe 2.4.5.

2.4

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

2.4.1 Présentation des activités et de leurs marchés

Acteur majeur dans le domaine de la radio en France et implanté dans douze autres pays, le Groupe NRJ exerce les métiers d'éditeur, de producteur, de diffuseur, et assure la commercialisation de ses propres espaces médias. Il s'appuie sur la force du média radio et de ses marques (NRJ, NOSTALGIE, CHÉRIE FM, RIRE & CHANSONS), son expertise marketing et sa puissance commerciale, pour déployer de nouveaux médias – télévision, Internet et téléphonie mobile – afin de suivre et anticiper les évolutions de consommation et proposer des offres globales à ses clients.

Radio

En France, avec ses quatre radios musicales aux marques fortes (NRJ, NOSTALGIE, CHÉRIE FM et RIRE & CHANSONS), le Groupe est leader sur le marché, et notamment avec la radio NRJ, première radio de France des moins de 75 ans (Médiamétrie, audience cumulée novembre-décembre 2006).

Au total, le Groupe NRJ représente 18,6 % de part d'audience radio et rassemble 13,1 millions d'auditeurs quotidiens en France.

Ces activités de radio sont soumises aux législations et réglementations communautaires et françaises qui régissent le secteur de l'audiovisuel et des télécommunications. Le Groupe NRJ dispose de 691 autorisations d'émettre en France, accordées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, dont 128 font l'objet d'un renouvellement en 2007 et 502 d'ici cinq ans.

Les revenus de ces radios sont constitués à plus de 90 % de recettes publicitaires, qui dépendent largement des mesures d'audience et du marché publicitaire, sur lequel, compte tenu de sa nature cyclique, volatile et corrélée à la conjoncture économique, il est difficile d'avoir une visibilité à plusieurs mois.

Par ailleurs, NRJ s'appuie sur son savoir-faire et sa marque NRJ pour développer une activité de radio à l'international. Aujourd'hui, ses radios regroupent plus de 10 millions d'auditeurs par semaine au travers d'une exploitation en direct en Allemagne, Autriche, Finlande, Suède, Belgique et Suisse, ou d'une exploitation sous forme de licence comme en Russie, Bulgarie ou au Liban.

Télévision

NRJ 12 est soumise aux dispositions de la loi de l'audiovisuel du 30 septembre 1986. À ce titre, elle a été autorisée à émettre en numérique hertzien par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Cette autorisation est valable dix ans, et renouvelable automatiquement deux fois pour des périodes de cinq ans.

En février 2007, 9,6 millions de téléspectateurs ont regardé NRJ 12 chaque semaine (source Médiamétrie Médiamat, couverture moyenne hebdomadaire observée en février 2007 pour les 4 ans et plus).

NRJ 12 est reçue gratuitement par les populations couvertes par la TNT, et équipée d'un adaptateur : son modèle économique repose également sur les recettes publicitaires générées grâce à l'audience créée par la qualité des programmes.

Régies publicitaires

Les régies publicitaires commercialisent, tant au niveau national qu'au niveau local, les espaces publicitaires des supports médias du Groupe. Concernant l'activité de radio en France en particulier, la réglementation autorise en moyenne douze minutes de publicité par heure. NRJ Group développe des programmes locaux sur ses trois réseaux NRJ, NOSTALGIE et CHÉRIE FM. Le fait de produire un programme local permet à ces trois antennes d'installer une plus grande proximité avec leurs auditeurs et de consacrer trois minutes par heure à des annonceurs locaux.

Diffusion

Essentiellement situé en France, towerCast assure la diffusion de 820 radios sur plus de 350 sites. towerCast représente 21 % du marché de la diffusion FM privée en France et 3 % du marché de la diffusion des radios du service public (soit la majorité des diffusions ayant fait l'objet à ce jour d'un appel d'offres ouvert à la concurrence).

towerCast se développe également dans la diffusion de la Télévision Numérique Terrestre, où elle représente 18,5 % de part de marché fin 2006. Sur les phases 5a) et 5b) lancées fin mars 2007, towerCast a atteint une part de marché de 28,5 %.

La diffusion facture des prestations mensuelles dans le cadre de contrats de service annuels ou pluriannuels. La rentabilité de ces contrats dépend du niveau d'investissements à réaliser, des coûts de maintenance et des niveaux de service associés.

Téléphonie mobile

Filiale commune du Groupe NRJ et du Crédit Mutuel-CIC, NRJ Mobile a été lancée en novembre 2005. Avec près de 390 000 clients acquis à fin mars 2007 (312 000 acquis à fin 2006), NRJ Mobile figure parmi les acteurs majeurs du marché des MVNO (Mobile Virtual Network Operator) en France.

L'activité de NRJ Mobile est celle d'un opérateur virtuel en téléphonie, c'est-à-dire sans réseau de télécommunication mobile. NRJ Mobile achète des minutes et des services de trafic au « prix de gros » à un opérateur historique (SFR) et commercialise ensuite à ses clients des services de téléphonie mobile par carte ou par abonnement (lancement en 2007). Contrairement à un modèle de licence de marque, NRJ Mobile est propriétaire de sa base clients et développe ses propres offres commerciales, indépendamment de son opérateur hôte.

Dans cette activité, durant les premières années d'exploitation, le recrutement des clients engendre des coûts d'acquisition importants, notamment par des commissions payées aux distributeurs et, dans le cas des offres par abonnement lancées en 2007, des subventions des terminaux.

Autres activités

Cela concerne essentiellement :

- l'événementiel, avec des spectacles vivants comme la comédie musicale *Le Roi Soleil*, des événements comme les *NRJ Music Awards* ou des concerts comme les *NRJ Music Tours*. Au total, cette activité a organisé plus de 150 événements en 2006 et rassemblé 1,4 million de spectateurs.

Ces événements sont financés par la billetterie pour les plus importants, comme *Le Roi Soleil*, ou par des partenariats publicitaires pour les autres ;

- l'Internet, avec, outre le développement des sites des radios, le déploiement de douze web radios en 2006 et le lancement de *nrjstudio.fr*, une plate-forme artistique en synergie avec les autres médias du Groupe NRJ. En mars 2007, les sites Internet du Groupe cumulaient plus de 4 millions de visiteurs uniques (source Smart Adserveur).

2.4.2 Événements exceptionnels ayant affecté ces marchés

Les marchés des activités du Groupe NRJ, leurs réglementations et leur environnement concurrentiel sont en constante évolution. En dehors de ces évolutions normales, aucun événement exceptionnel n'a affecté les marchés du Groupe.

2.4.3 Résultats des activités du Groupe

Faits marquants de l'année 2006

Dans la continuité des évolutions stratégiques initiées en 2005, NRJ Group a déployé sa stratégie multimédia autour de cinq pôles : la radio, la télévision, l'Internet, la téléphonie mobile et le hors-média⁽¹⁾. Le Groupe a également poursuivi ses efforts à l'international et a connu une année de fort développement sur le marché de la diffusion en France.

En 2006, les **radios** du Groupe en France ont continué d'enrichir la qualité de leur grille de programmes.

NRJ a confirmé sa place de leader sur sa cible (Médiamétrie, audience cumulée, novembre-décembre, sur les moins de 75 ans), notamment le matin avec l'émission « 6-9 » qui regroupe plus de 3 millions d'auditeurs quotidiens (Médiamétrie, audience cumulée, novembre-décembre, sur les moins de 60 ans).

NOSTALGIE a gagné près de 100 000 nouveaux auditeurs en un an et rassemble plus de 4 millions d'auditeurs chaque jour (Médiamétrie, audience cumulée, cible ensemble, novembre-décembre 2006 vs novembre-décembre 2005). NOSTALGIE est la deuxième radio musicale de France derrière NRJ.

CHÉRIE FM a évolué vers un positionnement musical plus rythmé et, grâce à une nette progression d'audience cumulée en fin d'année, séduit chaque jour plus de 3 millions d'auditeurs (Médiamétrie, audience cumulée, novembre-décembre 2006). CHÉRIE FM est toujours la première radio la plus féminine de France (Médiamétrie, audience cumulée, novembre-décembre 2006).

RIRE & CHANSONS a effectué un rajeunissement de sa programmation tant au niveau des sketches que de la musique. Elle rassemble plus de 1,8 million d'auditeurs et reste toujours la plus masculine des radios (Médiamétrie, audience cumulée, novembre-décembre 2006).

La chaîne de **télévision** NRJ 12, lancée en mars 2005, a poursuivi son développement sur le marché de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) dont le succès s'est confirmé en 2006. Selon les données de Médiamétrie (février 2007), 7,3 millions d'individus âgés de quatre ans et plus étaient équipés d'un adaptateur ; par ailleurs, 9,6 millions de téléspectateurs ont regardé NRJ 12 chaque semaine en février 2007, soit + 101 % par rapport à février 2006. Dans cet environnement en forte croissance mais dans un contexte concurrentiel renforcé, la chaîne a continué d'enrichir sa grille de programmes dans le cadre de sa stratégie éditoriale semi-généraliste.

Au sein de l'activité **hors-média**, la comédie musicale *Le Roi Soleil*, dont les représentations ont débuté en septembre 2005, a connu un grand succès en 2006, tant à Paris qu'en province. Les autres activités événementielles, de produits dérivés ou encore de label musical ont été développées.

L'activité **Internet** (incluse au sein de l'activité hors-média dans la présentation des comptes) a été fortement développée en 2006. Cette activité, placée sous la responsabilité directe du Directoire au même titre que les autres pôles médias, a connu un fort développement, le Groupe ayant par ailleurs repris en interne la commercialisation, auparavant externalisée, de l'ensemble de ses sites en fin d'année 2006. Les équipes Internet, qui ont été nettement renforcées, ont maintenu un rythme soutenu de développement, non seulement pour renouveler l'environnement graphique et l'ergonomie d'une large partie des nombreux sites du Groupe, mais également pour lancer les douze premières web radios du Groupe et préparer le lancement de deux sites majeurs : *www.nrjstudio.fr*, une plate-forme artistique en synergie avec les autres médias du Groupe lancée en mars 2007, et un site communautaire (Virtual Social Network), dont le lancement est prévu sur le premier semestre 2007.

Lancée fin 2005 en partenariat avec le Groupe Crédit Mutuel-CIC (CM-CIC), actionnaire à hauteur de 10 %, NRJ Mobile, l'activité de **téléphonie mobile de NRJ Group**, a connu en 2006 sa première année pleine d'exploitation, consacrée à la promotion de ses offres, à l'acquisition de clients et aux investissements dans les infrastructures, notamment informatiques. D'abord focalisé sur une offre prépayée afin de pénétrer rapidement ce nouveau marché des MVNO⁽²⁾, NRJ Mobile, à l'issue de la première année, s'est inscrit parmi les acteurs majeurs de ce marché avec 312 000 clients acquis à fin 2006 (contre 60 000 à fin 2005). Compte tenu de ce succès commercial, les deux groupes ont décidé, début 2007, de renforcer leur partenariat dans le mobile au travers d'une augmentation de capital de 60 millions d'euros, entièrement souscrite par le CM-CIC, portant à 50/50 la participation du Groupe NRJ et du CM-CIC dans leur filiale commune NRJ Mobile.

(1) Comédie musicale et spectacle vivant, événementiel, produits dérivés, label musical.

(2) Mobile Virtual Network Operator (opérateur de téléphonie mobile sans réseau).

Les **régies publicitaires** qui commercialisent, tant au niveau national qu'au niveau local, les espaces publicitaires des supports médias du Groupe ont adapté leur organisation à la stratégie globale. Elles ont enrichi leurs équipes des compétences nécessaires pour la commercialisation de chaque pôle et préparé de nouvelles offres marketing proposant l'ensemble des médias du Groupe. NRJ RÉGIES et RÉGIE NETWORKS ont respectivement adopté la dénomination sociale NRJ GLOBAL et le nom commercial NRJ GLOBAL RÉGIONS pour être en cohérence avec cette évolution et incarner l'offre multimédia du Groupe. NRJ GLOBAL est aujourd'hui la seule structure commerciale à proposer autour d'un même univers cohérent des solutions globales média hors-média pour un même annonceur sur l'ensemble des niveaux de marché (national, régional, local).

À l'**international** (Allemagne, Autriche, Belgique, Suisse, Finlande, Norvège et Suède), où l'activité est très essentiellement celle de radio, le Groupe a poursuivi ses efforts pour améliorer la performance de cet ensemble. En Finlande tout d'abord, le Groupe a constitué, en 2006, un réseau national de 27 fréquences, qui couvre désormais 80 % de la population de neuf ans et plus. En Allemagne ensuite, le Groupe a signé un accord de commercialisation avec l'une des deux grandes régies publicitaire du marché germanique, ARD-Werbung Sales & Services (AS&S). Cet accord, qui a pris effet mi-octobre 2006, a également entraîné la réorganisation des équipes commerciales du Groupe en Allemagne. Par ailleurs, le Groupe a poursuivi sa politique de développement à l'international via la signature d'accords de licence de marque (Russie et Liban).

Enfin, concernant l'activité de **diffusion** du Groupe au travers de sa filiale towerCast (seul acteur privé alternatif à l'ancien monopole d'État TDF), celle-ci a connu une forte croissance en 2006, liée notamment au développement des premières phases de la TNT en France, marché sur lequel towerCast a de l'ordre de 20 % de parts de marché.

Résultats de l'exercice 2006

Les modifications intervenues dans la présentation des comptes consolidés annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues sont relatives au passage aux normes IFRS.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2006 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et leur interprétations IFRIC/SIC applicables au 31 décembre 2006, et sont présentés avec un comparatif au titre de l'exercice 2005 établi selon le même référentiel.

La description des options comptables liées à la première adoption des normes IFRS dans les états financiers consolidés 2005 pro forma, ainsi que les incidences du changement de référentiel à la date de transition ont été présentées dans la note de transition aux pages 107 à 139 du document de référence 2005 publié le 12 juin 2006.

Cette note de transition présentait à titre d'information préliminaire l'impact chiffré attendu du passage aux normes IFRS sur le bilan à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2005, la situation financière au 31 décembre 2005 et la performance financière au titre de l'exercice 2005.

Depuis cette publication, certains retraitements, et reclassements non significatifs ont été effectués, qui ont conduit à modifier les capitaux propres consolidés à la date du 1^{er} janvier 2005, le bilan et le résultat consolidés comparatifs au 31 décembre 2005, afin de rendre leurs présentations et évaluations homogènes avec celles des états financiers consolidés au 31 décembre 2006.

Une note de transition mise à jour est jointe à l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2006.

Groupe consolidé

(en millions d'euros)	2006	2005
Chiffre d'affaires	406,9	352,7
dont opérations d'échanges	8,7	6,3
Chiffre d'affaires hors opérations d'échanges	398,2	346,4
Résultat opérationnel courant	81,7	106,8
ROC / CA hors opérations d'échanges	20,5%	30,8%
Autres produits et charges opérationnels	—	27,0
Résultat financier	4,2	2,1
Impôt sur les résultats	(33,2)	(36,6)
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	0,7	0,6
Résultat net des activités poursuivies	53,4	99,9
Résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession	(0,1)	(2,0)
Résultat net	53,3	97,9
Intérêts minoritaires	(0,4)	0,8
Résultat net part du groupe	52,9	98,7

En 2006, le chiffre d'affaires hors échanges du Groupe s'est élevé à 398,2 millions d'euros, en hausse de 15 % sous l'effet de la mise en œuvre de la stratégie globale et notamment du développement de l'activité de télévision et de téléphonie, mais aussi grâce au succès de la comédie musicale *Le Roi Soleil*.

Du fait de la mise en œuvre de la stratégie globale également, le résultat opérationnel courant 2006, à 81,7 millions d'euros, s'inscrit en baisse par rapport à 2005. En effet, lors de leurs phases de lancement qui s'effectuent sur plusieurs années, les activités de télévision et de téléphonie sont nettement déficitaires.

Les charges et produits non courants sont nuls en 2006 contre 27 millions d'euros en 2005, correspondant au profit de dilution généré à l'occasion de l'entrée du Crédit Mutuel-CIC à hauteur de 10 % dans le capital de NRJ Mobile.

Compte tenu de la structure financière du bilan faisant apparaître un solde positif de trésorerie, le résultat financier de l'exercice 2006 est un profit de 4,2 millions d'euros contre 2,1 millions d'euros en 2005. Cette hausse provient à la fois de l'augmentation de la trésorerie moyenne et de la remontée des taux d'intérêt entre 2005 et 2006.

L'impôt s'établit à 33,2 millions d'euros contre 36,6 millions d'euros en 2005. Il correspond pour l'essentiel à la charge d'impôt courante et, pour une part moindre, à des provisions pour risque fiscal. Retraité de ces éléments, hors profit de dilution enregistré en 2005 et après retraitement des minoritaires, la charge d'impôt baisse en cohérence avec l'évolution des résultats.

La quote-part des résultats dans les sociétés mises en équivalence correspond pour l'essentiel, comme en 2005, à la quote-part de résultat des filiales belges de l'activité de radio.

Le résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession concerne la société Boileau Éditions, editrice du magazine *Kotchap*, arrêté en décembre 2005.

La part de résultat reversé aux minoritaires comprend une part des pertes de l'activité de téléphonie mobile (10 %) et une part du résultat de la comédie musicale *Le Roi Soleil* (40 %).

Compte tenu de ces éléments, le résultat net part du Groupe de l'exercice 2006 s'établit à 52,9 millions d'euros contre 98,7 millions d'euros en 2005.

Activité et résultat opérationnel courant par activité

RADIO EN FRANCE		
(en millions d'euros)	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
Chiffre d'affaires hors échanges	261,8	263,5
Résultat opérationnel courant	111,2	115,4
Marge opérationnelle courante	42,5 %	43,8 %

Le chiffre d'affaires 2006 des activités de radio en France du Groupe est en légère baisse de 0,6 % par rapport à 2005, dans un marché qui a connu une croissance

limitée à + 1,5 % ⁽¹⁾. La croissance de l'activité locale n'a que partiellement compensé la baisse de l'activité nationale, qui a, par ailleurs, bénéficié par rapport à 2005 de la commercialisation depuis le 1^{er} janvier 2006 de la radio MFM, extérieure au Groupe.

Le résultat opérationnel courant diminue de 4,2 millions d'euros entre 2005 et 2006, et la marge opérationnelle courante s'établit à 42,5 % contre 43,8 % en 2005. Cette évolution reflète :

- la baisse du chiffre d'affaires incluant, en 2006, la commercialisation de la radio MFM, dont la rentabilité est inférieure à celle des radios du Groupe ;
- l'augmentation des charges fixes, notamment de personnel ;
- l'impact positif du produit des dépenses publicitaires de l'activité de téléphonie du Groupe à hauteur de 8,6 millions d'euros, principalement pour la promotion du service de renseignement téléphonique « 118 333 » arrêté par le Groupe début 2007. Il convient de noter que, en consolidation par contribution, ce produit ne figure pas en chiffre d'affaires mais demeure dans le résultat opérationnel courant.

TÉLÉVISION

(en millions d'euros)	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
Chiffre d'affaires hors échanges	3,7	1,3
Résultat opérationnel courant	(10,7)	(5,6)
Marge opérationnelle courante	- 289,7 %	- 430,9 %

La première année pleine d'exploitation des activités de télévision a été satisfaisante à plusieurs égards.

D'une part, le chiffre d'affaires a fortement progressé en 2006, non seulement grâce au succès du développement de la TNT en France, mais aussi suite à la mise en place de la grille de programmes semi-généraliste de la chaîne NRJ 12.

D'autre part, les charges, notamment de diffusion et coûts de grille, ont été maîtrisées. La perte opérationnelle au terme de cette première année de lancement est limitée à 10,7 millions d'euros, en dépit d'un déploiement plus rapide que prévu de la diffusion de la TNT en France et d'un contexte concurrentiel renforcé.

HORS-MÉDIA

(comédies musicales et spectacles vivants, Internet, événementiel, produits dérivés, label musical)

(en millions d'euros)	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
Chiffre d'affaires hors échanges	62,6	33,5
Résultat opérationnel courant	12,2	2,5
Marge opérationnelle courante	19,4 %	7,5 %

Le chiffre d'affaires et le résultat des activités dites « hors-média » progressent fortement, non seulement grâce au succès de la comédie musicale *Le Roi Soleil*, mais aussi compte tenu du développement des autres activités hors-média.

(1) Source : IREP 2006.

Le chiffre d'affaires 2006 s'est élevé à 62,6 millions d'euros (dont 34,3 millions d'euros au titre du *Roi Soleil*), contre 33,5 millions d'euros en 2005 (dont 15 millions d'euros au titre du *Roi Soleil*).

Le résultat opérationnel courant à 12,2 millions d'euros en 2006 contre 2,4 millions d'euros en 2005 intègre non seulement le résultat du *Roi Soleil* à hauteur de 9,1 millions d'euros, mais également le résultat en fort développement des autres activités comme les événements (événements promotionnels des antennes du Groupe sponsorisés par des annonceurs ou événements B to B), les activités de télématique et Internet, les produits dérivés générant des revenus de licence ou encore l'activité du label musical avec la commercialisation de nombreuses compilations en 2006.

TÉLÉPHONIE		
(en millions d'euros)	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
Chiffre d'affaires hors échanges	24,3	4,5
Résultat opérationnel courant	(32,8)	(8,0)
Marge opérationnelle courante	- 135,0 %	- 178,0 %

Lancée en novembre 2005 suite à l'ouverture en France du marché des opérateurs mobile sans réseau, NRJ Mobile, ayant privilégié une offre prépayée, a acquis en 2006 un peu plus de 250 000 clients, portant à 312 000 le nombre de lignes souscrites à la fin de l'année. Le chiffre d'affaires de l'activité de téléphonie s'est ainsi élevé à 24,3 millions d'euros ⁽¹⁾ contre 4,5 millions d'euros en 2005. Le chiffre d'affaires lié aux usages payants s'est élevé à 12,3 millions d'euros en 2006.

Pendant la première année de lancement, le Groupe a notamment mis en place l'organisation et les systèmes d'informations nécessaires au développement de l'activité. Compte tenu de ces charges de lancement et des coûts d'acquisition (principalement promotion et commissions versées aux distributeurs) requis dans la phase de recrutement des clients, le résultat opérationnel courant de NRJ Mobile est une perte de (24,2) millions d'euros.

Par ailleurs, l'activité téléphonie intègre également les pertes opérationnelles liées au numéro de renseignement téléphonique « 118 333 » à hauteur de (8,6) millions d'euros essentiellement constituées de dépenses de promotion réalisées sur les antennes radio du Groupe. Ce numéro, lancé par le Groupe en 2006 dans le cadre de l'ouverture du marché des renseignements téléphoniques, n'a pas rencontré le succès escompté et a été arrêté début 2007.

INTERNATIONAL		
(en millions d'euros)	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
Chiffre d'affaires hors échanges	32,0	34,5
Résultat opérationnel courant	(1,1)	1,3
Marge opérationnelle courante	- 3,4 %	3,6 %

Le chiffre d'affaires 2006 de l'activité internationale, qui s'est élevé à 32 millions d'euros, s'établit en baisse de 7,3 % par rapport à 2005, notamment du fait de la baisse de l'activité en Allemagne au second semestre 2006. En effet, suite à la signature d'un accord de coopération avec la régie ARD-Werbung Sales & Services, la réorganisation de l'équipe commerciale allemande a pesé sur l'activité durant cette période.

Cette baisse de l'activité explique en grande partie la dégradation du résultat opérationnel courant de l'international par rapport à 2005, l'activité profitable des zones nordique et francophone ne permettant pas de compenser la perte opérationnelle de la zone germanique.

DIFFUSION		
(en millions d'euros)	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
Chiffre d'affaires hors échanges	12,8	8,1
Résultat opérationnel courant	1,0	1,4
Marge opérationnelle courante	8,1 %	17,6 %

Le chiffre d'affaires de l'activité de diffusion, à 12,8 millions d'euros en 2006, est en croissance de 58 % par rapport à 2005 grâce au développement du marché de la diffusion TNT sur lequel towerCast a pris une part de marché de l'ordre de 20 % et, dans une moindre mesure, grâce à l'activité de diffusion de Radio France.

Cependant, les charges liées au déploiement des phases 3 et 4 de la TNT (enregistrement des charges de déploiement et d'amortissement en 2006 pour une commercialisation effective en 2007) pèsent sur les résultats de l'activité et expliquent la baisse de la marge opérationnelle de 17,6 % à 8,1 % entre 2005 et 2006. L'accroissement des charges liées à la TNT est également dû à la nécessité d'anticiper un certain nombre de charges de structures (ressources humaines, salle de supervision...) suite à l'évolution de la nature des contraintes contractuelles (délai d'intervention en cas de panne sous peine d'astreinte...).

AUTRES		
(en millions d'euros)	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
Chiffre d'affaires hors échanges	1,1	1,0
Résultat opérationnel courant	1,9	(0,2)
Marge opérationnelle courante	190 %	- 17,9 %

L'activité de l'ensemble « autres » comprend l'activité des services centraux du Groupe (support technique audio des radios et immobilier du Groupe) et l'activité de Canal Music (programmation musicale à destination des réseaux de distribution d'enseignes). L'évolution positive de son résultat reflète non seulement la progression de l'activité de Canal Music, mais également la hausse des revenus correspondant à des charges supportées par les autres activités du Groupe, et notamment les revenus de l'immobilier.

(1) Dont 0,45 million d'euros au titre du numéro de renseignement téléphonique « 118 333 » arrêté début 2007.

2.4.4 Investissements et financement

Trésorerie nette courante

(en millions d'euros)	2006	2005
Résultat net	53,3	97,9
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	15,1	15,7
Plus et moins-values de cession	0,2	(26,9)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(0,3)	(0,6)
Coût de l'endettement net et charges d'impôts	29,1	34,5
Impôts versés	(39,3)	(31,3)
Variation des actifs et passifs d'exploitation	(6,9)	12,0
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	51,2	101,3
Acquisitions d'immobilisations	(43,5)	(29,1)
Cessions d'immobilisations	11,2	28,4
Incidence des variations de périmètre	4,1	0,1
Flux nets de trésorerie affectés aux investissements	(28,2)	(0,6)
Dividendes versés par la société mère	(31,8)	(24,8)
Remboursements d'emprunts	(2,9)	(0,3)
Autres flux liés aux opérations de financement	4,1	5,1
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement	(30,6)	(20,0)
Variation de trésorerie courante	(7,6)	80,7

Au cours de l'exercice 2006, la trésorerie nette courante consolidée a diminué de 7,6 millions d'euros en 2006, après une augmentation de 80,7 millions d'euros en 2005 :

■ en premier lieu, les flux nets de trésorerie générés par l'activité sont en baisse de 50 millions d'euros en 2006 par rapport à 2005, du fait des besoins de trésorerie des activités de télévision et de téléphonie en phase de lancement et d'une variation des actifs et passifs d'exploitation défavorable de 6,9 millions d'euros en 2006, à comparer à une variation favorable de 12 millions d'euros en 2005. Cette variation est essentiellement due à l'impôt courant qui, compte tenu des acomptes versés en cours d'année et du résultat estimé du bénéfice fiscal consolidé, est passé d'une dette de (8,7) millions d'euros à l'issue de l'exercice fiscal de quinze mois clos le 31 décembre 2005 à une créance d'impôt de 10,5 millions d'euros au 31 décembre 2006 ;

■ ensuite, les flux nets de trésorerie affectés aux investissements sont en hausse par rapport à l'exercice 2005,

qui avait bénéficié de l'apport de trésorerie consécutif à l'augmentation de capital de 30 millions d'euros de NRJ Mobile souscrite par le Crédit Mutuel-CIC. Comme en 2005, les investissements de l'exercice 2006 ont essentiellement concerné des acquisitions d'immobilisations corporelles pour l'activité de diffusion. Les investissements financiers se sont élevés à 4,7 millions d'euros, principalement au titre de l'acquisition de 66,67 % de la société 7L destinée à exploiter une télévision analogique locale sur la région de Montpellier. Les cessions d'immobilisations en 2006 correspondent pour 8,8 millions d'euros à l'apport de la participation de 49 % dans Energy Zurich à NRJ Holding Suisse, créée en 2006. Le même montant est inclus dans les acquisitions d'immobilisations ;

■ enfin, les flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement sont en hausse de 10,6 millions d'euros par rapport à 2005, dont 7 millions d'euros sont liés à l'augmentation des dividendes et 2,7 millions d'euros liés au remboursement d'emprunt.

Bilan

(en millions d'euros)	2006	2005
Immobilisations incorporelles	106,9	109,7
Goodwill	151,2	149,0
Immobilisations corporelles	65,1	53,4
Autres actifs non courants	17,5	18,3
Actifs non courants	340,7	330,4
Clients et autres débiteurs	204,8	177,5
Fournisseurs et autres créditeurs	(186,6)	(155,2)
Passifs nets d'impôt	(5,2)	(22,0)
Autres actifs/passifs	(6,0)	(6,3)
Besoin en fonds de roulement et passifs non courants	7,0	(6,0)
Dettes financières à long terme	(2,4)	(5,5)
Dettes financières courantes	(16,6)	(25,1)
Trésorerie courante	151,0	167,4
Excédent net de trésorerie	132,0	136,8
Capitaux propres	479,7	461,2
Total actif	721,3	687,3
Total passif	(721,3)	(687,3)

Le bilan consolidé s'élève à 721,3 millions d'euros au 31 décembre 2006, en augmentation de 34 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2005.

Les actifs non courants sont en progression du fait des investissements réalisés, notamment en immobilisations incorporelles dans l'activité de diffusion.

Le besoin en fonds de roulement et les passifs non courants restent proches de l'équilibre, à 7 millions d'euros, à comparer à (6) millions d'euros au 31 décembre 2005. Cette variation est essentiellement due à la variation de l'impôt exigible qui, compte tenu des acomptes versés et du résultat estimé du bénéfice fiscal consolidé, représente une créance nette de 10,5 millions d'euros à fin 2006 contre une dette nette de 8,7 millions d'euros à fin 2005.

Comme indiqué plus haut, la trésorerie courante a diminué de 7,6 millions d'euros, dont 2,9 millions d'euros ont été affectés au remboursement d'une partie des dettes financières à long terme, conformément à l'échéancier prévu.

Compte tenu de ces variations, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 479,7 millions d'euros, dont 0,5 million d'euros d'intérêts minoritaires.

2.4.5 Évolution récente et perspectives

Perspectives société mère NRJ Group

Hors éléments non récurrents ayant affecté le résultat financier en 2006, l'activité de la société NRJ Group devrait, durant l'exercice 2007, demeurer très proche de ce qu'elle a été durant l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Augmentation de capital de NRJ Mobile

En février 2007, NRJ Group et le Groupe Crédit Mutuel-CIC ont renforcé leur partenariat en vue de poursuivre le développement de NRJ Mobile. À l'occasion d'une augmentation de capital de 60 millions d'euros intégralement souscrite par le Groupe Crédit Mutuel-CIC, celui-ci a porté sa participation de 10 % à 50 % dans le capital de NRJ Mobile, désormais détenue à 50/50 par NRJ Group et Euro-Information, filiale du Groupe Crédit Mutuel-CIC.

Cette étape a illustré la confiance renouvelée et l'intérêt stratégique des deux groupes dans le développement et l'avenir de la téléphonie mobile au travers de leur filiale commune NRJ Mobile.

De ce fait, l'activité et les résultats de NRJ Mobile seront consolidés par intégration proportionnelle à partir du 1^{er} mars 2007.

Chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} trimestre 2007

■ Baisse sur la radio en France

■ Croissance satisfaisante sur la télévision et la téléphonie

3 mois au 31 mars (en millions d'euros)	2007	2006	Variation
Chiffre d'affaires hors opérations d'échanges	94,5	98,8	- 4,4 %
Radio en France	60,2	63,5	- 5,2 %
Radio à l'international	7,9	7,9	+ 0 %
Télévision	1,5	0,7	+ 114 %
Téléphonie ⁽¹⁾	6,2	4,4	+ 40,9 %
Hors-média ⁽²⁾	14,7	19,5	- 24,6 %
Diffusion	3,8	2,6	+ 46,2 %
Autres	0,2	0,2	+ 0 %
Échanges consolidés	1,7	1,2	+ 41,7
Chiffre d'affaires, y compris opérations d'échanges	96,2	100,0	- 3,8 %

(1) En 2007, suite à la montée du Crédit-Mutuel CIC dans le capital de NRJ Mobile à hauteur de 50 %, le chiffre d'affaires de cette activité est consolidé à 100 % sur les mois de janvier-février et à 50 % à compter du 1^{er} mars.

(2) Comédie musicale, Internet, événements, produits dérivés, label musical.

Le chiffre d'affaires **hors opérations d'échanges** du Groupe au premier trimestre 2007 s'est élevé à 94,5 millions d'euros contre 98,8 millions d'euros au premier trimestre de 2006, soit une baisse de 4,4 % (- 4,5 % à périmètre et taux de change comparables). Cette évolution intègre notamment, d'une part, la baisse de l'activité de radio en France et de l'activité hors-média et, d'autre part, la progression des autres activités du Groupe (télévision, téléphonie mobile, diffusion).

Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2007 de la **radio en France** est en baisse de 5,2 % par rapport au 1^{er} trimestre 2006, dans un contexte de fort recul des dépenses publicitaires du secteur des télécommunications. La baisse des dépenses du secteur de la distribution, qui a accès à la publicité télévisuelle depuis le 1^{er} janvier 2007, est, quant à elle, limitée sur la période.

Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2007 des activités de **radio à l'international** est stable par rapport au 1^{er} trimestre 2006. Il intègre un effet de périmètre positif de 0,7 million d'euros, suite à la consolidation à 50 % du sous-groupe NOSTALGIE en Belgique depuis le 1^{er} janvier 2007.

Le chiffre d'affaires de l'activité de **télévision** s'est élevé à 1,5 million d'euros au 1^{er} trimestre 2007 contre 0,7 million d'euros pour la même période de 2006 (+ 114 %). Selon les derniers chiffres publiés par le groupement TNT et GFK, 8,2 millions d'adaptateurs ont été vendus ou loués à fin mars 2007. Le taux d'équipement des foyers français atteint 22 % à fin mars 2007 contre 8,6 % à fin mars 2006. Par ailleurs, 10,3 millions de téléspectateurs ont regardé NRJ 12 chaque semaine en avril 2007, soit + 84 % en un an.

Le chiffre d'affaires de l'activité de **téléphonie** s'est élevé à 6,2 millions d'euros au 1^{er} trimestre 2007 contre 4,4 millions d'euros au premier trimestre 2006, soit une progression de 40,9 %. En 2007, le chiffre d'affaires de l'activité de NRJ Mobile est consolidé à 100 % sur les mois de janvier-février et à 50 % à compter du 1^{er} mars, suite à la montée du Crédit Mutuel-CIC dans le capital de NRJ Mobile. À périmètre comparable (consolidation à 50 % du chiffre d'affaires sur le mois de mars en 2006), le chiffre d'affaires aurait progressé de 61,9 %. À fin avril, NRJ Mobile avait acquis près de 405 000 clients depuis son lancement.

Le chiffre d'affaires des activités **hors-média** s'est élevé à 14,7 millions d'euros au 1^{er} trimestre 2007 contre 19,5 millions d'euros au 1^{er} trimestre 2006. La comédie musicale *Le Roi Soleil* continue de connaître un grand succès en province. Cependant, le nombre de représentations est moins élevé qu'au 1^{er} trimestre 2006.

Enfin, l'activité de **diffusion** du Groupe continue d'enregistrer une croissance de son chiffre d'affaires (+ 46,2 % au 1^{er} trimestre 2007), du fait principalement du développement de la diffusion TNT.

Évolution récente : sur le mois d'avril 2007, le chiffre d'affaires de la radio en France affiche, dans un marché publicitaire radio plus difficile, un recul significativement plus prononcé que sur le 1^{er} trimestre. Sur l'ensemble du 2^e trimestre, la visibilité reste, par nature, faible à ce stade.

Perspectives

Le Groupe entend accélérer la mise en œuvre de sa stratégie globale en s'appuyant notamment sur les savoir-faire solides de son métier historique, la radio : puissance du média, ancrage local et créativité commerciale, expertise marketing. Pour cela, le Groupe poursuivra le développement de la télévision et du mobile, donnera une nouvelle impulsion à ses activités sur Internet et exploitera les synergies d'intégration verticale : renforcement de la régie commerciale multimédia nationale et locale, développement des activités artistiques et événementielles, et anticipation des évolutions technologiques au travers de sa filiale de diffusion.

Dans ce cadre, le chiffre d'affaires devrait s'inscrire à nouveau en croissance à partir de 2008. Par ailleurs, compte tenu de l'augmentation des coûts due principalement à l'accélération des coûts de déploiement des activités de télévision et de mobile, à l'augmentation des frais de promotion des radios et des frais de siège ainsi qu'au renforcement des équipes commerciales, le résultat opérationnel courant devrait continuer à baisser en 2007 et 2008, et se redresser de façon significative à partir de 2009 grâce au Mobile.

■ En radio sur la France, au-delà de 2007, le média devrait démontrer sa robustesse dans un marché en légère croissance à moyen et long terme. Les radios du Groupe continueront à travailler la qualité des programmes, leur segmentation par audience, et renforceront la promotion de leurs marques. Elles continueront à préparer le passage à la radio numérique, courant 2008, en préemptant notamment ce marché par le développement de programmes ciblés sur les web radios.

■ En télévision, le Groupe augmentera régulièrement ses investissements dans les grilles de programmes pour positionner NRJ 12 au premier plan parmi les nouvelles chaînes généralistes de la TNT gratuite sur le plan national. Dans cette logique de création de valeur, le résultat opérationnel courant de NRJ 12 devrait baisser significativement dès 2007 pour atteindre un point bas en 2009, entre 35 et 50 millions d'euros de pertes selon le rythme d'équipement des ménages et la part de marché de la chaîne. Par ailleurs, le Groupe entend développer son offre sur le marché de la télévision, avec notamment le lancement de la chaîne locale 7L en 2007, la chaîne musicale NRJ Hits lancée le 22 mars 2007 et une chaîne TNT locale sur la région Ile-de-France pour laquelle le Groupe est candidat. Au total, le résultat opérationnel courant des activités de télévision devrait se redresser à partir de 2010 pour atteindre l'équilibre en 2012.

■ Sur le mobile, le Groupe vise environ 1 million d'acquisitions cumulées d'ici fin 2008 en exploitant les atouts du partenariat renforcé avec le Groupe Crédit Mutuel-CIC et notamment son réseau de 5 000 agences. Il poursuivra le recrutement de clients avec le lancement d'une offre postpayée au printemps 2007. Le résultat opérationnel courant part du Groupe (50 %) devrait baisser significativement dès 2007 et atteindre un point bas en 2008, entre 17 et 25 millions d'euros de pertes selon le succès commercial (coûts d'acquisition) et la marge dégagée par client. L'équilibre opérationnel courant devrait être atteint au plus tard en 2010.

■ Concernant Internet, le Groupe poursuivra le développement de ses sites actuels ou futurs par croissance organique ou, selon les opportunités, par croissance externe. Il souhaite également jouer un rôle important dans l'évolution vers l'Internet participatif, dit « web 2.0 ». Dans ce contexte, il a lancé début 2007 sa plate-forme artistique www.nrjstudio.fr, dont la vocation est la découverte de nouveaux talents. Il se concentre aussi particulièrement sur le lancement en 2007 de son site communautaire virtuel.

2.5

AUTRES INFORMATIONS

2.5.1 Dépendance commerciale, industrielle ou intellectuelle

Dépendance commerciale

Comme indiqué au chapitre 3, près de 75 % des revenus de NRJ Group proviennent des recettes de la publicité (radiophonique et télévisuelle). Sans être en position de dépendance commerciale, quelques annonceurs peuvent représenter une part non négligeable du chiffre d'affaires de l'activité de radio nationale en France. Des opérations de concentration ou de convergence de marque affectant ces annonceurs (grande distribution, télécommunications, câblo-opérateurs par exemple), ou des modifications de leur stratégie de communication (possibilité d'accéder à la publicité télévisée, arbitrage en faveur de nouveaux médias par exemple) pourraient affecter le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe.

Cependant, le choix d'une organisation commerciale autour d'une régie publicitaire interne sur le plan national et sur le plan local, le nombre important d'annonceurs, le renouvellement des marques ainsi que l'environnement concurrentiel fort limitent ces risques. Par ailleurs, NRJ Group développe depuis plusieurs années une politique de diversification de sa clientèle, tant par la conquête de nouveaux secteurs d'activité (alimentation/boisson, toilette/beauté) que par celle de nouveaux clients dans ses secteurs traditionnels. Outre cette volonté de diversification de ses clients annonceurs, le Groupe poursuit le développement de ses activités de hors-média : Internet, événementiel...

Dépendance industrielle

Comme développé plus bas, NRJ Group est propriétaire de l'essentiel de ses moyens techniques d'émission et de diffusion. Cependant, pour certaines de ses activités, elle s'appuie sur des prestataires techniques, notamment :

- TDF pour une partie de la diffusion de ses programmes de radio et de télévision en France (notamment la diffusion sur Paris et sa région depuis le site TDF de la tour Eiffel) ;

- SFR, réseau hôte du MVNO NRJ Mobile et Euro-Information, filiale du Crédit Mutuel-CIC, qui gère les systèmes d'informations liés aux abonnés ;

- TNSF, TF1, BT et Eutelsat pour assurer la diffusion de la chaîne de télévision NRJ 12.

La défaillance d'un de ces prestataires pourrait avoir des conséquences sur le chiffre d'affaires et la rentabilité de NRJ Group. Afin de les limiter, NRJ Group ne contracte qu'avec des sous-traitants de premier plan, tout en cherchant constamment à diversifier, dans la mesure du possible, ses partenaires.

Par ailleurs, NRJ Group dépend de plus en plus d'applications informatiques intégrées du type ERP, notamment pour ses processus de facturation et de reporting financier sur lesquels elle s'appuie dans ses décisions opérationnelles. Toute défaillance de ces applications ou des réseaux de communication des données pourrait retarder ou biaiser certaines prises de décision et entraîner des pertes financières pour le Groupe.

Dépendance intellectuelle

Dans le cadre de leur activité de radiodiffusion, les radios du Groupe NRJ sont tenues d'acquitter une rémunération au profit des artistes-interprètes et des producteurs de phonogrammes, en contrepartie de l'utilisation des phonogrammes publiés à des fins commerciales qu'elles diffusent dans leurs programmes. Cette rémunération est assise sur leurs recettes d'exploitation et collectée par la SPRE (Société de Perception de la Rémunération Équitable). Son barème résulte d'une décision de la commission créée par l'article L. 214-4 du Code de la propriété intellectuelle en date du 22 décembre 1993, publiée au *Journal Officiel* du 4 janvier 1994, qui est actuellement en cours de révision.

De même, les radios du Groupe NRJ sont tenues de rémunérer les ayants droit des œuvres appartenant aux répertoires des sociétés d'auteurs, que sont la Sacem, la SACD, la SCAM et la SDRM, avec lesquelles elles ont conclu des contrats généraux de représentation et de reproduction, pour être autorisées à diffuser les œuvres de leurs répertoires en contrepartie du versement d'une redevance calculée sur le montant de leurs recettes, notamment publicitaires.

Une révision à la hausse de ces barèmes aurait un impact défavorable sur les performances financières de NRJ Group.

2.5.2 Recherche et Développement

Le Groupe n'exerce pas d'activités en matière de recherche et développement pouvant donner droit à un crédit d'impôt.

Cependant, compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe NRJ est très attentif aux évolutions technologiques et comportementales, et mobilise une partie de ses ressources humaines, techniques et financières, en particulier dans les domaines suivants :

Recherche en matière de programmation

Une part importante des activités de NRJ Group est basée sur les audiences et le succès des grilles de programmes. En effet, NRJ Group a développé un observatoire permanent de recherche musicale pour répondre aux goûts et aux désirs des auditeurs en matière de musique et de programmes. Des évaluations quotidiennes sont ainsi réalisées selon trois modes :

- le call out – un sondage téléphonique qui permet de mesurer et de suivre l'évolution et l'opinion instantanée des auditeurs sur chaque titre diffusé ;

- l'auditorium – une technique qui permet de mesurer avec des groupes d'auditeurs sélectionnés leurs appréciations de certains titres musicaux (notamment les gold de plus de 3 ans) ;

- le focus group – Sur le même modèle que l'auditorium, cette technique permet de déterminer les forces et les faiblesses d'un programme, l'image d'une station, et de mesurer la perception, les motivations, les comportements et les attentes des auditeurs.

Recherche en matière de marché

Les directions marketing des régies publicitaires et des antennes effectuent ou s'appuient sur de nombreuses études de marché et d'audience, afin d'anticiper les évolutions de comportement, de marché et de consommation sur les différentes activités de NRJ Group.

Dans le même esprit, les équipes des activités, notamment hors-média (événementiel, produits dérivés...), étudient en permanence des concepts susceptibles de générer des relais de croissance pour les autres activités de NRJ Group.

Recherche en matière de technologies

Fort de son savoir-faire et de sa capacité historique à intégrer les nouvelles technologies et les nouveaux modes de diffusion dans ses activités, NRJ Group effectue une veille technologique permanente. Elle porte tant sur les nouveaux modes de diffusion (numérisation, web radio, téléphonie mobile personnalisée...) que sur les services associés, en étroite collaboration avec les directions marketing des activités (interactivité, téléchargement, call TV...).

2.5.3 Filiales importantes

Comme indiqué plus haut dans la présentation de l'organigramme simplifié, NRJ Group est présent dans les métiers de :

- la radio en France et à l'international – les filiales les plus significatives sont celles qui sont titulaires des autorisations d'émettre en France, notamment NRJ SA (programme NRJ), Radio NOSTALGIE SAS (programme NOSTALGIE), CHÉRIE FM SAS (programme CHÉRIE FM) et RIRE & CHANSONS SAS (programme RIRE & CHANSONS) ;
- la télévision – principalement NRJ 12 SARL, titulaire de l'autorisation d'émettre un programme TV diffusé en numérique hertzien ;
- la régie publicitaire, qui commercialise les espaces publicitaires de ces supports – NRJ GLOBAL SAS pour les espaces nationaux et Régie Networks SAS pour les espaces locaux ;
- la diffusion – la principale filiale concerne les activités françaises avec towerCast SA ;
- la téléphonie mobile – NRJ Mobile SAS est aujourd'hui la seule filiale opérationnelle de cette activité ;
- les autres activités, dont la filiale la plus significative est ACN SAS qui s'appuie sur le savoir-faire de ses associés en matière de comédies musicales.

2.5.4 Contrats importants

Les contrats conclus par NRJ Group et ses filiales dans le cadre de la marche normale de leurs activités ne sont pas détaillés dans ce chapitre.

Comme indiqué à la note 30 des notes annexes aux comptes consolidés, le Groupe s'est engagé à acquérir certaines participations détenues par des tiers actionnaires dans certaines filiales consolidées du Groupe, au cas où ceux-ci souhaiteraient exercer leurs options de vente, ainsi que dans certaines sociétés dans lesquelles le Groupe n'est pas encore actionnaire. Au 31 décembre 2006, ces engagements financiers s'élèvent à 14 millions d'euros.

2.5.5 Propriétés immobilières

En France, NRJ Group exploite des studios de radio et des sites de diffusion radio et TV dont elle est, en général, locataire.

À l'international, NRJ Group est généralement locataire des immeubles qui accueillent ses studios de radio dans chaque ville où elle est présente. Elle est en revanche propriétaire des équipements nécessaires à leur exploitation.

L'actif immobilier le plus significatif du Groupe est l'immeuble situé au 22, rue Boileau à Paris dans le 16^e arrondissement. Outre le siège social, ce site regroupe les studios nationaux des radios NRJ, NOSTALGIE, CHÉRIE FM et RIRE & CHANSONS, ainsi que les différents matériels et outillages nécessaires à leur exploitation. Le site de la rue Boileau abrite également la Direction des Systèmes d'Information et l'essentiel des installations et des équipements informatiques du Groupe.

NRJ Group procède régulièrement à des contrôles techniques et qualité de ses installations et est engagée dans un processus de modernisation et de numérisation, tant pour les activités de radio que pour celles de diffusion.

2.6

SOCIÉTÉ MÈRE NRJ GROUP

2.6.1 Situation et activité de NRJ Group au cours de l'exercice écoulé et résultats chiffrés de l'exercice

NRJ Group est la société mère du Groupe. Ses recettes proviennent des dividendes reçus de ses filiales et de la refacturation des prestations de services effectuées pour leur compte. De ce fait, les résultats sociaux de NRJ Group et leur évolution d'une année sur l'autre ne traduisent que partiellement la performance du Groupe et ne reflètent pas les mêmes tendances que les comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires de NRJ Group s'élève à 18,7 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 19,9 millions d'euros au 31 décembre 2005 sur quinze mois. La baisse du chiffre d'affaires entre les deux périodes est due aux trois mois supplémentaires de l'exercice 2005, partiellement compensée par la progression des *management fees*.

Les charges d'exploitation, nettes des autres produits d'exploitation, se sont élevées à 18,7 millions d'euros en 2006 contre 20,4 millions d'euros durant l'exercice clos le 31 décembre 2005. Elles se composent principalement des autres achats et charges externes pour 9 millions d'euros et des charges de personnel pour 9,8 millions d'euros. Retraite de la différence de durée des deux exercices, la progression des autres achats et charges externes est principalement due au recours plus important à des conseils et à du personnel externe. De même, la hausse des charges de personnel est en ligne avec les effectifs moyens, qui sont passés de 89 personnes en 2005 à 106 personnes en 2006.

Compte tenu de ces variations, le résultat d'exploitation de NRJ Group est à l'équilibre contre une perte de 0,5 million d'euros au 31 décembre 2005.

Le résultat financier négatif de NRJ Group s'élève au 31 décembre 2006 à 17,8 millions d'euros contre un résultat positif de 8,9 millions d'euros au 31 décembre 2005, la hausse des distributions de dividendes ne compensant pas la dotation aux provisions constatée sur les titres NRJ SA pour un montant de 150 millions d'euros.

Le résultat courant avant impôt négatif s'établit à 17,8 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre un résultat positif de 8,3 millions d'euros au terme de l'exercice précédent.

La perte nette de la période, après la prise en compte d'une perte exceptionnelle de 2,8 millions d'euros et d'un produit d'impôt de 15,2 millions d'euros, dont 11,3 millions d'euros au titre du bénéfice fiscal consolidé, s'établit à 5,8 millions d'euros, à comparer à un résultat net positif de 16,7 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

La trésorerie nette disponible est positive, passant de 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2005 à 54,5 millions d'euros au 31 décembre 2006. Il convient de rappeler que, comme à la clôture de l'exercice précédent, les actions propres, qui sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement, ont été exclues de la trésorerie disponible dans la mesure où leur disponibilité est supérieure à un an.

Les capitaux propres totalisent 1 778,1 millions d'euros contre 1 815,9 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent. Outre le résultat de l'exercice 2006, la variation s'explique par le dividende versé au cours de l'exercice à hauteur de 31,8 millions d'euros.

2.6.2 Évolution des participations

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6, alinéa 1 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'évolution des participations détenues par votre Société au cours du dernier exercice :

- la Société a acquis la totalité des actions de la Société de Télévision Locale auprès de Radio NOSTALGIE ;
- la Société a augmenté sa participation à 100 % dans sa filiale Sonopar Participations ;
- la Société a acquis 66,70 % des actions de la société 7L ;
- la Société a créé la société SCI Les Studios de la Pompignane, dont elle détient 99,90 % ;
- la Société a, au travers de sa filiale Sonopar Participations, augmenté à 100 % sa participation dans la société RC FM.
- la Société a créé indirectement, au travers de sa filiale CHÉRIE FM Réseau (détenue directement par CHÉRIE FM à hauteur de 99,99 %), la société CHÉRIE FM Aquitaine Sud, détenue à 60 % ;
- la Société a augmenté indirectement, au travers de sa filiale Radio NOSTALGIE (détenue directement par NRJ SA à hauteur de 100 %), sa participation dans le capital de la société de droit belge NOSTALGIE (anciennement dénommée Sofer), Radio NOSTALGIE détenant désormais 50 % du capital de cette société.



3 FACTEURS DE RISQUE ET ASSURANCES

3.1

RISQUES INDUSTRIELS ET RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Même si son activité l'expose très peu aux risques industriels, le Groupe a une responsabilité environnementale, essentiellement au travers de sa filiale towerCast.

3.1.1 Mesures de champs magnétiques

Les émissions électromagnétiques soulèvent souvent des interrogations, voire une certaine inquiétude quant aux effets à long terme que ces rayonnements seraient susceptibles d'avoir sur la santé. Ces risques, avérés ou non, ont largement été repris par la presse qui, après s'être focalisée sur la téléphonie mobile, évoque dorénavant la diffusion radio et TV.

En Europe, le Conseil de l'Union Européenne a adopté, le 12 juillet 1999, une recommandation visant à limiter l'exposition du public aux champs électromagnétiques. Les limites d'exposition recommandées ont pour but d'assurer que les expositions se situent suffisamment en dessous des niveaux pour lesquels les études biologiques démontrent un effet nocif reproductible. Deux marges de sécurité ont été déterminées, l'une concernant les personnes réalisant des interventions sur les émetteurs et la deuxième, le public.

La réglementation relative à la protection du public contre les champs électromagnétiques s'appuie en France sur plusieurs textes :

- décret du 3 mai 2002 (n° 2002-775) qui a transposé en droit français la recommandation européenne relative aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunications ou par les installations radioélectriques ;

- décret du 8 octobre 2003 (n° 2003-961) qui complète le dispositif réglementaire relatif à la protection du public, définit le Débit d'Absorption Spécifique (DAS) comme l'unité de mesure d'exposition et prévoit des sanctions pénales en cas de mise en service d'équipement ne respectant pas les valeurs limites ;

- arrêté du 8 octobre 2003 qui fixe les valeurs limites d'exposition du public que doivent impérativement respecter les équipements terminaux radioélectriques pour être mis en service et utilisés en France.

Cette réglementation donne obligation à towerCast, en tant qu'exploitant de sites de diffusion de signaux radio-électriques, de faire exécuter des mesures de champs sur chacun de ces sites et de consigner ces mesures dans un dossier à produire pour l'Agence Nationale des Fréquences et à communiquer aux opérateurs installés sur ses pylônes. La loi de juillet 2001 donnait déjà obligation aux opérateurs de donner les caractéristiques de leurs équipements dans une annexe aux conventions passées avec leur bailleur (propriétaire ou gestionnaire de sites).

Au 31 décembre 2006, les sites dont towerCast est titulaire et comportant au moins une diffusion FM ont fait l'objet d'une mesure de champs. Conformément aux exigences législatives, les organismes qui ont effectué ces mesures de champs électromagnétiques (Apave et Veritas) ont obtenu une accréditation Cofrac. Afin d'assurer un plan de continuité, towerCast vérifiera avant toute nouvelle mise en service d'une diffusion que la contribution de champs électromagnétiques n'amène pas de dépassement des valeurs limites d'exposition du public fixées par le décret du 3 mai 2002. En complément, sur demande écrite, toute personne qui s'interroge sur le niveau des champs électromagnétiques à son domicile, à son travail, à l'école de ses enfants ou plus généralement en tout lieu de vie pourra obtenir une réponse concrète exprimée en V/m (volts par mètre) et en pourcentage de la valeur limite réglementaire.

3.1.2 Autres mesures de protection des sites et des salariés

En marge des obligations législatives et réglementaires, towerCast poursuit sa démarche visant à améliorer sans cesse la sécurité et la qualité de ses sites d'émission. Une revue de tous les émetteurs actifs du Groupe a été réalisée à la fin de l'exercice 2004 afin de déterminer un niveau de risque pour chaque emplacement. La solidité des structures, la sécurité des aménagements et l'environnement proche ont, en particulier, été examinés. Depuis cette date, un Plan d'Actions Sécurité Sites (PASS), organisé sur quatre ans, a permis de lancer un vaste programme de travaux. La société travaille de plus à la mise en place de base de données, avec pour objet d'identifier et de suivre les travaux ainsi que de réduire les risques relatifs à la sécurité et à l'environnement sur les sites où elle opère.

Par ailleurs, depuis 2005, les techniciens de towerCast bénéficient d'un large plan de formation continue à la sécurité. Les collaborateurs continuent à être sensibilisés à l'impact environnemental de leurs activités.

Depuis 2004, toutes les actions de sécurité sont préparées et coordonnées par un Responsable Sécurité qui assure, en outre, une veille réglementaire.

3.2

TRAITEMENT DES FACTEURS DE RISQUE DE L'ÉMETTEUR

3.2.1 Risques de marché

3.2.1.1 Risque de change, de taux et de liquidité

Le Groupe n'ayant aucune dette ni créance significative libellée dans une devise autre que l'euro, il n'est pas exposé au risque de change. De même, compte tenu de la faiblesse de son endettement et de l'évolution sur les dernières années de l'Euribor, principal taux sur lequel sont indexés les emprunts du Groupe, celui-ci n'a pas mis en place d'instrument de couverture de taux.

Pour parfaire l'information fournie, est présenté ci-dessous le tableau normé préconisé par l'AMF dans le bulletin mensuel de janvier 2003 et relatif à l'évaluation du risque de taux :

(en millions d'euros)	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	- 19,2		
Actifs financiers	+ 162,1	+ 8,8	
Position nette avant gestion	+ 142,9	+ 8,8	
Hors-bilan (destiné à modifier l'échéancier de la dette)			
Position nette après gestion	+ 142,9	+ 8,8	

Le détail des dettes financières du Groupe est donné en note 19 de l'annexe aux comptes consolidés : aucune de ces dettes n'est sujette à des covenants.

Il est précisé qu'une variation de 1 % du taux de la position nette après gestion exposerait NRJ Group à une incidence en terme de résultat de 1,4 million d'euros.

3.2.1.2 Risque sur actions

Le Groupe détenait, au 31 décembre 2006, 533 195 de ses propres actions.

Comme stipulé au paragraphe 7.5.3.21 Titres d'autocontrôle et titres autodétenus de l'annexe consolidée, les comptes consolidés enregistrent l'ensemble des titres d'autocontrôle et des titres autodétenus, propriété du Groupe, à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, et ce, conformément à la norme IAS 32 « instruments financiers ».

Les autres valeurs mobilières de placement – présentées au bilan consolidé en « trésorerie et équivalents de trésorerie » – comprennent essentiellement des titres de

créances négociables et des OPCVM monétaires, sur lesquelles l'exposition du Groupe est très faible, et ce, d'autant plus que la politique du Groupe en terme de gestion de trésorerie privilégie la sécurité et la liquidité (tous les placements sont totalement liquides).

3.2.2 Risques juridiques

3.2.2.1 Risques liés à la réglementation

Radio en France

Autorisations d'émettre

NRJ, NOSTALGIE, CHÉRIE FM et RIRE & CHANSONS sont soumises aux dispositions de la loi n° 86-107 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de la communication, modifiée par la loi n° 94-88 du 1^{er} février 1994, et à des textes d'application qui organisent la tutelle du secteur.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'obtenir une autorisation d'émettre pour utiliser une fréquence FM sur un territoire donné. Cette autorisation étant accordée *intuitu personae* et pour un programme déterminé, toute modification substantielle du contrôle de l'entité attributaire, des conditions d'exploitation ou du programme est soumise à l'accord de l'autorité de tutelle sous peine de retrait de ladite autorisation.

Depuis le 1^{er} février 1994, les autorisations sont données pour une durée de cinq années renouvelables deux fois automatiquement.

Les autorisations d'émettre restent néanmoins pérennes au-delà de cette durée. En effet, alors que les renouvellements n'étaient pas automatiques dans le passé sur le plan juridique, ils ont toujours eu lieu, compte tenu du respect par le titulaire des conditions d'autorisation, comme en atteste le nombre d'autorisations d'émettre du Groupe NRJ, en constante progression.

La loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle, transposition des directives communautaires « paquet télécoms », a introduit de nouvelles implications pour le Groupe :

- le réaménagement par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) des fréquences analogiques de la bande FM, actuellement saturée ;
- la possibilité sous certaines conditions de demander au CSA le passage d'une fréquence de catégorie D (station passive diffusant un programme national) en catégorie C (station affiliée à un programme national mais ayant accès au marché publicitaire local), sans passer par un appel à candidatures ;
- l'autorisation de regrouper, sous une seule entité par réseau, les structures locales détenant les autorisations de diffusion. Le Groupe NRJ a ainsi sollicité et obtenu de la part du CSA le regroupement de 90 autorisations locales d'émettre au sein de trois structures juridiques créées pour l'occasion : NRJ Réseau, CHÉRIE FM Réseau et NOSTALGIE Réseau. La finalisation juridique de ces regroupements a été effectuée début janvier 2006 avec la parution au *Journal Officiel* de l'avis du CSA.

Le Groupe dispose à ce jour de 691 autorisations d'émettre en France. Compte tenu des dates de première autorisation et de deux renouvellements automatiques, les échéances de renouvellement sont les suivantes :

	Procédure de demande de renouvellement à faire		
	Dans moins de 1 an	Dans plus de 1 an et moins de 5 ans	Dans plus de 5 ans
691 autorisations	128 autorisations	502 autorisations	61 autorisations

Au cours de l'exercice 2006, les réseaux du Groupe NRJ ont rencontré de nouveaux succès et ont obtenu de nouvelles fréquences, comme Morzine et Millau pour NRJ en catégorie D, comme Orléans et Saint-Brieuc pour NOSTALGIE en catégorie C ou comme Tournon pour CHÉRIE FM en catégorie C (liste non exhaustive).

De son côté, RIRE & CHANSONS a poursuivi le développement de son réseau en obtenant de nouvelles fréquences en Vendée (Morlaix, Les Sables-d'Olonne), en Bretagne (Rennes et Lorient), en Corse (Bastia, Ajaccio et Calvi) et en Languedoc (Carcassonne).

Par ailleurs, de nombreuses autorisations d'émettre en catégories C ou D ont été renouvelées pour les quatre réseaux du Groupe sur l'ensemble du territoire français.

Non-respect des engagements de diffusion

Lors de l'attribution d'une fréquence, chaque titulaire signe une convention avec le CSA et s'engage à respecter un certain nombre d'obligations et de règles. Le titulaire de l'autorisation est le seul responsable de la totalité du programme diffusé sur son antenne, quelles que soient les modalités de sa fabrication. Il doit également communiquer chaque année un rapport sur l'exécution de ses obligations au cours de l'année précédente, et pouvoir mettre à disposition du Conseil toutes les informations lui permettant d'exercer le contrôle du respect des obligations qui lui sont imposées.

Le CSA peut, en cas de non-respect par le titulaire de l'une des stipulations de chaque convention ou en cas de fausse déclaration, infliger des sanctions, après mise en demeure : suspension de l'autorisation pour une durée d'un mois au plus, sanction pécuniaire, réduction de la durée d'autorisation dans la limite d'une année.

Le Groupe NRJ, afin de respecter ces obligations, et soucieux de diffuser un contenu en adéquation avec ses principes, réalise un suivi scrupuleux de sa programmation et est très attentif aux propos tenus sur ses antennes. Des règles de l'animation ont été édictées et un contrôle permanent des discours des animateurs, tant au plan national que local est réalisé. Des mesures disciplinaires sont prises à l'encontre des animateurs ne respectant pas ces règles.

Radio à l'étranger

Autorisations d'émettre

Le développement à l'international est principalement assuré par NRJ sous la marque NRJ/Energy. D'une façon générale, les pays européens où NRJ est présent disposent en matière audiovisuelle d'une réglementation applicable sur le plan national. En Allemagne, pays fédéral, en revanche, ce sont les différentes régions qui fixent la réglementation applicable et sont responsables de la nomination de leur propre autorité de régulation.

Suivant les pays, les autorisations d'émettre sont accordées pour des durées variables, allant de quatre à dix ans.

Compte tenu de la date de démarrage des activités internationales (1991), des différents lancements de stations intervenus depuis lors ainsi que des renouvellements déjà obtenus (NRJ Berlin, NRJ Hambourg, NRJ Helsinki, NRJ Munich, NRJ Nuremberg ainsi que l'ensemble des fréquences NRJ en Suède), les renouvellements ou réattributions de fréquences correspondant aux autorisations actuelles s'étalent jusqu'en 2009.

En Norvège, les fréquences sont à renouveler dans le courant de l'exercice 2007.

Dans les deux principaux pays dans lesquels le Groupe est implanté, à savoir l'Allemagne et la Suède, les échéances des attributions de fréquences sont les suivantes :

	Procédure de demande de renouvellement à faire		
	Dans moins de 1 an	Dans plus de 1 an et moins de 5 ans	Dans plus de 5 ans
Allemagne (hors Saxe) : 22 fréquences	Néant	22 fréquences	Néant
Suède : 21 fréquences	Néant	21 fréquences	Néant

Télévision

Autorisation d'émettre

NRJ 12 est soumise aux dispositions de la loi n° 86-107 du 30 septembre 1986. En effet, elle a été autorisée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, le 10 juin 2003, à utiliser une partie de la ressource hertzienne en mode numérique, conformément à l'article 30-1 de ladite loi.

NRJ 12 est ainsi autorisée à émettre par voie hertzienne terrestre en mode numérique sur l'ensemble du territoire national et, à cet effet, à utiliser les fréquences planifiées par le CSA sur les sites prévus pour la diffusion des chaînes de la télévision numérique terrestre. En mode numérique, une même fréquence, dans une zone donnée, étant partagée par cinq ou six chaînes regroupées dans un multiplexe, l'utilisation des fréquences se fait donc en commun avec les autres chaînes regroupées sur le même multiplexe.

L'autorisation est valable dix ans à compter du lancement de la chaîne, intervenu le 31 mars 2005 dans le cas de NRJ 12. Elle est renouvelable deux fois automatiquement pour des périodes de cinq ans supplémentaires.

NRJ 12 est donc garantie de disposer de son autorisation jusqu'au 30 mars 2025. Au-delà, un nouvel appel à candidatures pourra être lancé par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, auquel elle pourra répondre afin de poursuivre ses activités.

Respect des engagements de diffusion

Lors de l'attribution de son autorisation d'émettre, NRJ 12 a conclu avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel une convention en vue de mettre en application les règles prévues par la loi n° 86-107 du 30 septembre 1986 et ses décrets d'application, notamment le décret 2001-1333 du 28 décembre 2001. Il s'agit essentiellement de règles d'usage de la ressource hertzienne, d'obligations déontologiques (respect de la personne humaine, pluralisme de l'information et des courants d'opinion, protection de l'enfance) et d'obligations liées aux programmes (format de la chaîne, quotas de diffusion et obligations d'investissement dans la production).

Selon cette convention, la chaîne est seule responsable des programmes diffusés sur son antenne. Elle est soumise au contrôle du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel sur le respect de ses obligations et doit à ce titre lui communiquer chaque année un rapport portant sur l'année précédente.

Le CSA peut, en cas de non-respect par le titulaire de l'une des dispositions de la convention ou en cas de fausse déclaration, infliger des sanctions, après mise en demeure. Les sanctions sont graduées en fonction de la gravité de la faute : suspension de l'autorisation pour une durée d'un mois au plus, sanction pécuniaire, réduction de la durée de l'autorisation dans la limite d'une année, retrait de l'autorisation.

NRJ 12 réalise un suivi scrupuleux de ses programmes afin de respecter ses obligations.

Respect des engagements de production d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques

La convention signée le 10 juin 2003 avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel stipule par ailleurs les obligations de NRJ 12 en terme de production d'œuvres audiovisuelles, en application des articles 27, 70 et 71 de la loi du 30 septembre 1986. Le respect de cette obligation légale de soutien à la production d'œuvres audiovisuelles nécessite un niveau minimum d'investissements, calculé en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires net de NRJ 12 au titre de l'exercice précédent.

NRJ 12 rencontre des difficultés à respecter cette obligation conventionnelle en raison du contexte concurrentiel du marché. En effet :

- les acteurs du marché ont un intérêt économique à proposer prioritairement aux acteurs puissants leur catalogue et ces derniers disposent d'un droit de préférence pour l'ensemble de leurs chaînes sur les programmes disponibles, qui leur permet d'avoir une certaine mainmise sur les programmes à venir et de bloquer l'accès à toute nouvelle chaîne qui tenterait de les acquérir ;
- les acteurs historiques du marché français sont les premiers producteurs d'œuvres audiovisuelles d'expression originale française.

Afin de pallier cette rareté relative de l'offre, NRJ 12 diversifie ses sources d'approvisionnement d'œuvres audiovisuelles auprès d'acteurs indépendants.

Enfin, NRJ 12 n'est pas soumise dans sa convention signée avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel aux obligations d'investissement dans la production d'œuvres cinématographiques prévues au chapitre 1 du titre I du décret n° 2001-1333 du 28 décembre 2001, pris pour l'application des articles 27, 70 et 71 de la loi du 30 septembre 1986 précitée.

3.2.2.2 Risques liés à l'évolution des réglementations

Les dispositions du décret 2003-960 du 8 octobre 2003, instituant notamment l'ouverture de la publicité télévisée au secteur de la grande distribution, sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2007.

Les premiers impacts anticipés par le Groupe sur le marché publicitaire restent pertinents :

- si les annonceurs de la grande distribution ont bien orienté une partie de leurs investissements publicitaires sur le média télévision, les évolutions qui se font jour montrent que les dépenses publicitaires effectuées en télévision sont orientées vers le développement de leur notoriété pour certains distributeurs ;
- la radio reste un média qui permet (i) de diffuser des campagnes spécifiques à la distribution : opérations spéciales, promotions, et (ii) de mettre en place ces campagnes très rapidement, la radio étant un média « souple » bénéficiant d'une très forte réactivité ;
- enfin, les opérations de promotion restant moins aisées à mettre en œuvre sur le média télévision, pour des raisons techniques et réglementaires, le média radio bénéficie d'opportunités significatives pour maintenir ses parts de marché et se développer.

Ces évolutions réglementaires verront leurs effets véritablement stabilisés dans le courant de l'exercice 2007 lorsque les annonceurs de la distribution, qui sont encore en phase d'évaluation du « mix-média » correspondant le mieux à leurs objectifs de notoriété et d'efficacité commerciale, auront rationalisé l'approche de leur communication.

3.2.2.3 Risques liés à des litiges et aux procédures judiciaires et d'arbitrage

Les principaux litiges du Groupe font l'objet d'une description dans la note 24 des notes annexes aux comptes consolidés. Par ailleurs, dans le cadre normal de ses activités, le Groupe est soumis à des contrôles fiscaux et administratifs. Il constitue une provision chaque fois qu'un risque est déterminé et qu'une estimation du coût lié à ce risque est possible.

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de faits exceptionnels autres que ceux décrits à la note 24 susmentionnée, ni procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage risquant d'affecter ou ayant récemment affecté significativement, et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité du Groupe.

3.2.3 Risques opérationnels majeurs

Le Groupe a initié une démarche d'analyse des risques opérationnels majeurs liés à ses principales activités.

3.2.3.1 Diffusion d'un signal radio

Afin d'assurer une diffusion permanente des quatre réseaux radiophoniques du Groupe en France, une étude des mesures prises à tous les stades de la diffusion des programmes a été menée.

Tout événement exceptionnel qui entraînerait une indisponibilité ou une complication sur le bâtiment principal du Groupe où sont produits les programmes nationaux pour les quatre antennes paralyserait en grande partie les activités radiophoniques. Des mesures importantes de protection et de sécurité existent ainsi dans cet immeuble : l'ensemble du matériel utilisé pour les studios et la fabrication du signal est redondé, chaque antenne dispose d'un studio de secours, une alimentation électrique continue est assurée, des équipes de maintenance sont présentes en permanence et des programmes de secours sont automatiquement déclenchés en cas de blanc à l'antenne.

Afin d'augmenter encore le niveau de sécurisation et de pallier tout risque d'interruption de la source du signal, un projet de construction d'un autre site de diffusion nationale est étudié par le Groupe.

Les autres bâtiments du Groupe et notamment ceux où sont fabriqués les programmes locaux font également l'objet de mesures de protection. Le matériel nécessaire à la fabrication et à la diffusion du signal est redondé et fait l'objet d'une maintenance régulière par des équipes spécialisées.

En France, la diffusion des programmes du Groupe est assurée par des émetteurs installés sur tout le territoire national. La société TDF assure l'alimentation de ces sites de diffusion installés en régions, par le biais du satellite AB3 en mode FM-DAB (prestation Globecast).

Les signaux pour les quatre antennes sont acheminés vers le site de départ satellite *via* deux modes de transport différents : faisceau hertzien et ligne filaire sécurisée. Le basculement vers un site de départ satellite de secours est prévu en cas de défaillance du site principal.

L'acheminement du signal vers le satellite, le traitement des sons correspondants et l'alimentation des émetteurs terrestres sont de la responsabilité de la société TDF.

NRJ Group se trouve ainsi dans une situation de dépendance pour la transmission de son signal vers les stations locales, autres que la région parisienne. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de solution alternative.

Les sites de diffusion installés sur tout le territoire sont exploités par TDF ou par towerCast, filiale du Groupe NRJ towerCast assure à ce jour la diffusion de plus de 820 radios sur plus de 350 sites. L'ensemble de ces sites est équipé de matériel professionnel et modulaire permettant une plus grande fiabilité. Le matériel de diffusion utilisé sur ces émetteurs est en grande partie redondé. Un entretien régulier de ces matériels est en outre assuré par des techniciens dédiés, installés en régions. De plus, afin de connaître en temps réel l'état de fonctionnement des équipements installés, l'ensemble des émetteurs est équipé d'un système de télésurveillance intelligent.

En cas de défaillance d'un émetteur, le préjudice est proportionnel au bassin d'auditeurs desservis par cet émetteur.

Compte tenu du nombre important d'auditeurs dans le bassin parisien, il existe pour cette population un site de diffusion principal mais également un site de secours, tous deux alimentés par faisceau hertzien et lignes filaires sécurisées, directement à partir du bâtiment où sont fabriqués les programmes nationaux pour les antennes. Ces sites de diffusion bénéficient tous les deux d'émetteurs de secours, d'alimentation électrique autonome...

3.2.3.2 Diffusion d'une chaîne de télévision numérique

Pour garantir la mise à l'antenne et la diffusion nationale sur le réseau TNT de sa chaîne NRJ 12, le Groupe NRJ fait appel à quatre catégories de prestataires techniques :

- TNSF (Groupe Thomson) exploite la régie finale (100 % numérique) à Saint-Cloud ;
- TF1 opère à la tête de réseau (pour compression/multiplexage) depuis Boulogne ;
- BT est chargé de la liaison montante (depuis Boulogne) vers le satellite AB3 (Eutelsat) ;
- TDF et towerCast réalisent la diffusion nationale en DVB-T *via* des sites terrestres.

Les équipements de diffusion de la régie finale (notamment les serveurs vidéo) sont totalement redondés (avec des commutations automatiques transparentes). L'espace Saint-Cloud est sécurisé tant au niveau de la génération électrique (groupes de secours) qu'au niveau du contrôle d'accès des personnels (par badge individuel).

Pour exploiter l'ensemble des solutions techniques mises en place chez TNSF, un personnel est présent en permanence dans la régie finale afin d'assurer les opérations de contrôle du départ antenne ainsi que la maintenance.

La tête de réseau fait appel à des équipements redondés (tant pour les encodeurs vidéo que pour le multiplexeur). La commutation est automatique en cas de défaillance d'un élément (détectée par un équipement de supervision). L'accès au local de cette tête de réseau se fait après le passage d'un sas avec une identification biométrique. Le signal multiplexé part ensuite sur deux fibres optiques (aux cheminements différenciés) vers le centre de BT.

BT opère la liaison montante vers le satellite AB3 depuis une installation redondée (au niveau du modulateur et des étages de puissance). L'alimentation électrique est secourue. La transmission (sécurisée et non interceptable) est émise vers le satellite AB3, qui alimente les sites terrestres. En cas de défaillance du répéteur satellite, un autre répéteur peut immédiatement prendre la relève.

Les diffuseurs TDF et towerCast (filiale de NRJ Group), sélectionnés pour leur grande qualité de service, exploitent différents point hauts (sites de diffusion) où sont localisés les émetteurs terrestres, sur tout le territoire. Ces derniers sont redondés au niveau de leur modulateur et majoritairement au niveau de leurs étages d'amplification (pour les sites de forte puissance).

Compte tenu du nombre important de téléspectateurs initialisés en région Ile-de-France, le site de la tour Eiffel n'est pas alimenté depuis le satellite AB3, mais directement depuis Boulogne par une fibre optique haut débit (sécurisée par un faisceau hertzien).

Un système de supervision client (Cristal) permet à NRJ12 de connaître en temps réel l'état de son réseau de diffusion.

3.2.3.3 Diffusion de publicité

La publicité diffusée sur les antennes du Groupe assure l'essentiel du chiffre d'affaires consolidé. La fabrication, la diffusion et la vente des écrans publicitaires est donc un processus primordial, objet d'une attention particulière.

Le Groupe doit traiter quotidiennement un très grand nombre de spots publicitaires au travers de ses antennes et, ses décrochages locaux. Des services spécialisés, à Paris et à Lyon, sont donc chargés de numériser les sons associés à chaque campagne, de préparer les écrans pour la diffusion et de suivre la facturation.

Ils sont assistés dans leurs tâches par des logiciels spécialisés, qui permettent d'automatiser un certain nombre d'opérations et de réaliser de nombreux contrôles. Si un problème venait perturber gravement l'utilisation de ces applications, le Groupe ne serait plus en mesure de diffuser ou de facturer de la publicité.

Afin d'éviter qu'un tel scénario entraîne une perte d'activité pour le Groupe, plusieurs dispositifs ont été mis en place au sein du Groupe :

- les sons attachés aux campagnes de publicité sont numérisés et sauvegardés automatiquement sur un site externe via des lignes sécurisées ;
- des lignes sécurisées relient le centre de Lyon avec les stations locales ;
- les serveurs sur lesquels fonctionnent les logiciels sont redondés et les données sont quotidiennement sauvegardées ;
- les contrats élaborés avec les développeurs de ces logiciels prévoient des délais d'intervention très courts en cas de défaillance ;
- des techniciens compétents pour intervenir sur ces logiciels sont présents en permanence sur les deux sites.

Dans un effort constant d'amélioration de la sécurité et de la pérennité des actifs et des technologies développées, le Groupe NRJ a modernisé ses outils de métier de diffusion de la publicité au cours de l'année 2006.

3.2.3.4 Téléphonie Mobile

L'activité de NRJ Mobile est une activité d'opérateur virtuel en téléphonie mobile (*Mobile Virtual Network Operator* en anglais), dont le modèle économique est basé sur l'achat de minutes au « prix de gros » à un opérateur historique (SFR en l'occurrence). Contrairement au modèle de licence de marque, NRJ Mobile est propriétaire de sa base client et développe ses propres offres commerciales en toute indépendance de l'opérateur hôte.

Au 31 décembre 2006, l'offre était exclusivement basée sur des services prépayés.

Les principaux facteurs de risques financiers et opérationnels de NRJ Mobile sont les suivants :

- le modèle MVNO reste très sensible à une guerre des prix et des offres sur le marché : ce renforcement de la concurrence est accentué par l'arrivée de nouveaux acteurs puissants issus des métiers des médias, de la téléphonie fixe ou de la grande distribution et par les stratégies développées par les acteurs historiques (accentuation de la segmentation du marché et recours aux offres illimitées) ;
- les clients ne s'engageant pas sur une durée ferme, compte tenu de la nature de l'offre actuelle, le risque économique pourrait résider dans un taux de volatilité des clients ne permettant pas d'amortir leurs coûts de recrutement. Le développement d'offres postpayées, avec ou sans durée d'engagement, au cours du deuxième trimestre 2007, devrait générer des revenus réguliers pour NRJ Mobile et ainsi limiter ce risque au fur et à mesure des recrutements d'abonnés ;
- le succès de NRJ Mobile passe également par une collaboration commerciale et technologique forte avec ses deux partenaires historiques, à savoir l'opérateur SFR et le coactionnaire Groupe Crédit Mutuel-CIC ;
- le principal risque opérationnel demeure celui d'une défaillance du réseau SFR, réseau hôte, empêchant NRJ Mobile de délivrer la prestation prévue aux clients.

3.2.3.5 Pôle Entertainment

Les activités du pôle Entertainment sont diversifiées et présentent des caractéristiques communes en terme de risques, mais des cycles d'exploitation spécifiques. Ces derniers contribuent à un équilibre global d'exploitation du pôle sans toutefois effacer totalement les risques économiques induits par chacune des activités qui le composent.

Regroupant cinq activités, le spectacle vivant au travers de Vive la Prod (créée en fin d'exercice 2006) et ACN (*Le Roi Soleil*), le label musical NRJ Music, l'activité d'éditeur avec NRJ Publishing, l'activité de licences de marques et de produits dérivés avec NRJ ID, et l'organisation d'événements avec NRJ Events, le pôle NRJ Entertainment présente un ensemble d'activités diversifiées et complémentaires.

Dans le domaine du spectacle vivant, les risques sont principalement encourus en raison de la nature même de l'activité : un nouveau succès comparable à celui de la comédie musicale *Le Roi Soleil* n'est pas garanti, mais les activités de production d'artistes en cours de développement avec Vive la Prod devraient fournir un flux de revenus qui viendra réguler cette activité.

Le label musical suit les mêmes évolutions lourdes que l'ensemble du marché : baisse des ventes de supports physiques et croissance de revenus annexes (ventes dématérialisées, partenariats, etc.). Face à ces défis, l'ouverture de nouveaux canaux de distribution avec de nouveaux partenaires, la diversification des projets et les efforts consentis pour distribuer les produits par voie dématérialisée ont permis de réduire les risques et de maintenir l'activité. Cette politique sera poursuivie et accentuée dans le cours du prochain exercice.

L'activité éditoriale, quant à elle, présente des caractéristiques de régularité plus marquée et ainsi limite l'exposition aux aléas de marché.

L'activité de licences de marques et de produits dérivés permet au Groupe de valoriser les compétences acquises dans l'utilisation de ses propres marques et ainsi de limiter les risques par une diversification de l'offre, tout en assurant le développement de l'activité.

Cette approche est également celle retenue par NRJ Events, qui valorise les compétences acquises dans l'organisation des événements du Groupe (NRJ Music Awards, CHÉRIE FM Live, NOSTALGIE Mon Histoire, Open du Rire, etc.) en proposant des solutions événementielles pour des annonceurs partenaires (organisation de convention, concert privé, road show, etc.). Le portefeuille d'activités est ainsi plus équilibré et contribue à réduire les risques économiques encourus.

3.3

RISQUES INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ ET AUTRES RISQUES

3.3.1 Dépendance économique

NRJ Group est un groupe de médias qui a poursuivi au cours de l'année 2006 le développement de ses nouvelles activités. Néanmoins, au 31 décembre 2006, près de 75 % de ses revenus proviennent de la publicité (radiophonique et télévisuelle) et quelques annonceurs représentent une part significative du chiffre d'affaires de l'activité de radio nationale en France. Face à ce constat qui pourrait apparaître comme un risque de dépendance économique pour le Groupe, quelques faits et une stratégie s'imposent.

Concernant tout d'abord l'avenir du média radio, il est à noter que celui-ci est un média traditionnel, qui a su s'adapter parfaitement aux évolutions les plus récentes en raison de sa souplesse et de sa « facilité de consommation ». Le fait que la radio soit de plus en plus écoutée sur Internet, sur les téléphones portables et via de nouveaux modes de consommation (type « podcasting ») est la meilleure preuve de sa vitalité.

Les évolutions du média radio ont été décrites plus haut et ne laissent pas entrevoir d'évolutions structurelles déterminantes à court terme. Le marché de la publicité radio a encore progressé en 2006 de 1,5 % en volume, même si cette progression est inférieure à celle du marché média dans son ensemble.

Concernant ensuite une éventuelle dépendance du Groupe par rapport au marché publicitaire, l'analyse de l'évolution des dépenses publicitaires des grands secteurs économiques durant l'année 2006 montre que le risque n'est pas lié à l'évolution globale du marché de la publicité (le marché total de la publicité a progressé de 2,1 % en 2006 – source IREP bilan 2006), mais plutôt au poids significatif du hors-média (+ 1,7 % par rapport à 2005 pour une part de 63,6 % du marché total – source IREP bilan 2006) et à la concentration des clients de la régie nationale.

Le risque pour le Groupe réside donc davantage dans les décisions d'investissement de quelques clients significatifs et dans la ventilation de ces investissements entre média et hors-média.

Face à cette situation, et grâce au contenu de ses programmes – musique et divertissement – le Groupe ne peut que rarement subir d'interférence entre la publicité et le contenu des programmes pouvant concerner un annonceur. Le nombre important d'annonceurs, le renouvellement constant des marques ainsi que l'environnement concurrentiel fort limitent considérablement les risques liés à cette dépendance.

De plus, pour répondre à la croissance de la part du hors-média et d'Internet dans les budgets de communication et aux nouvelles stratégies « cross-média » des annon-

ceurs, NRJ Group a modifié son offre de façon à mieux répondre aux demandes du marché et ainsi à diversifier ses sources de revenus (offre 360° ou globale). La création de NRJ GLOBAL est la réponse opérationnelle du Groupe à cette évolution de la structure du marché. Cette approche originale permet par ailleurs de capter des annonceurs qui ne communiquaient traditionnellement pas en radio.

Par ailleurs, NRJ Group développe depuis plusieurs années maintenant une politique de diversification de sa clientèle, tant par la conquête de nouveaux secteurs d'activité (alimentation/boisson, toilette/beauté) que par celle de nouveaux clients dans ses secteurs traditionnels. Outre cette volonté de diversification de ses clients annonceurs, le Groupe poursuit le développement de ses activités de hors-média : Internet, organisation d'événements, print, échantillonnages...

Les nouvelles orientations en terme de développement international, la politique de licences notamment, contribuent également à cette diversification des risques en termes de clients, médias et marchés.

3.3.2 Risque client

Les annonceurs présents sur les antennes du Groupe, dont NRJ GLOBAL et Régie Networks, assurant la régie publicitaire font systématiquement l'objet de contrôles de solvabilité. Il n'existe pas de risque client unitaire significatif qui pourrait affecter durablement la rentabilité du Groupe.

3.3.3 Autres risques

Le Groupe n'est, à ce jour, pas dépendant d'un fournisseur, d'un client ou d'un sous-traitant significatif.

Dans le cadre de leur activité de radiodiffusion, les radios du Groupe NRJ sont tenues, en application de l'article L. 214-1 du Code de la propriété intellectuelle, d'acquitter une rémunération au profit des artistes-interprètes et des producteurs de phonogrammes, en contrepartie de l'utilisation des phonogrammes publiés à des fins de commerce qu'elles diffusent dans leurs programmes. Cette rémunération est assise sur leurs recettes d'exploitation et collectée par la SPRE (Société de Perception de la Rémunération Équitable). Son barème résulte d'une décision de la commission créée par l'article L. 214-4 du Code de la propriété intellectuelle en date du 22 décembre 1993, publiée au *Journal Officiel* du 4 janvier 1994, qui est actuellement en cours de révision.

Par ailleurs, les radios du Groupe NRJ sont tenues également de rémunérer les ayants droit des œuvres appartenant aux répertoires des sociétés d'auteurs, que sont la Sacem, la SACD, la SCAM et la SDRM, avec lesquelles elles ont conclu des contrats généraux de représentation et de reproduction, pour être autorisées à diffuser les œuvres de leurs répertoires en contrepartie du versement d'une redevance calculée sur le montant de leurs recettes, notamment publicitaires.

Une révision à la hausse de ses barèmes aurait un impact défavorable sur les performances financières de NRJ Group.

Il n'existe aucun actif utilisé par le Groupe qui appartient majoritairement aux dirigeants ou à des membres de leur famille.

Hormis les engagements hors bilan mentionnés dans la note 30 des notes annexes aux comptes consolidés, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs qui n'auraient pas été mentionnés.

3.4

ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES DU GROUPE

La stratégie mise en place autour de l'identification et du contrôle des risques est associée à une politique globale d'assurance des biens et des responsabilités.

Le Groupe dispose de trois types d'assurances principales, à savoir :

Assurance dommages

- Couverture maximale de 80 millions d'euros
- Prime annuelle s'élevant à 208 milliers d'euros
- Franchise d'environ 3 milliers d'euros pour les dommages matériels

Cette police couvre NRJ Group et ses filiales créées ou à créer, en France et en Belgique. Elle garantit tous les dommages causés aux biens du Groupe ainsi que les pertes d'exploitation consécutives à ces dommages.

Assurance responsabilité civile

- Couverture maximale de 15 millions d'euros
- Prime annuelle de 45 milliers d'euros
- Franchise variable de 0 à 15 000 euros selon la nature des dommages

Cette police garantit notamment les conséquences de la mise en jeu de la responsabilité civile que la société NRJ Group et ses filiales françaises créées ou à créer encourrent. La couverture est acquise pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de la responsabilité civile exploitation, organisateur, professionnelle et/ou après livraison.

Assurance responsabilité civile des mandataires sociaux

- Plafond de garantie de 8 millions d'euros
- Prime annuelle de 8,5 milliers d'euros

Les assurés sont les dirigeants de toutes les sociétés détenues directement ou indirectement par NRJ Group. Cette assurance a pour objet de prendre en charge les conséquences pécuniaires découlant d'une réclamation résultant d'un acte fautif commis par les assurés dans le cadre de leur fonction de dirigeant. Cette assurance couvre également les employés du Groupe si leur responsabilité est mise en cause conjointement avec un dirigeant.

Le Groupe NRJ ne dispose pas d'une compagnie d'assurances captive.



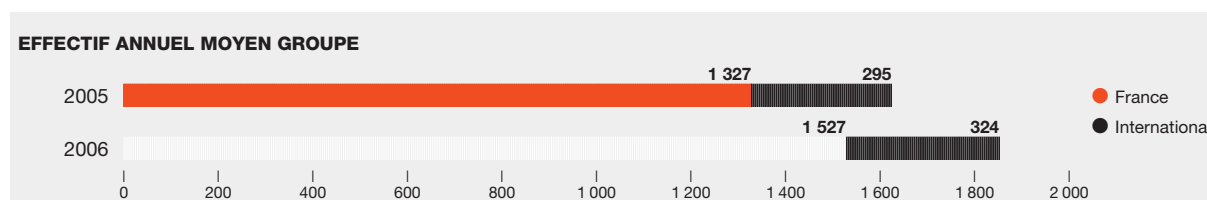
4 RESSOURCES HUMAINES ET CITOYENNETÉ

4.1

EFFECTIFS, EMPLOI, FORMATION

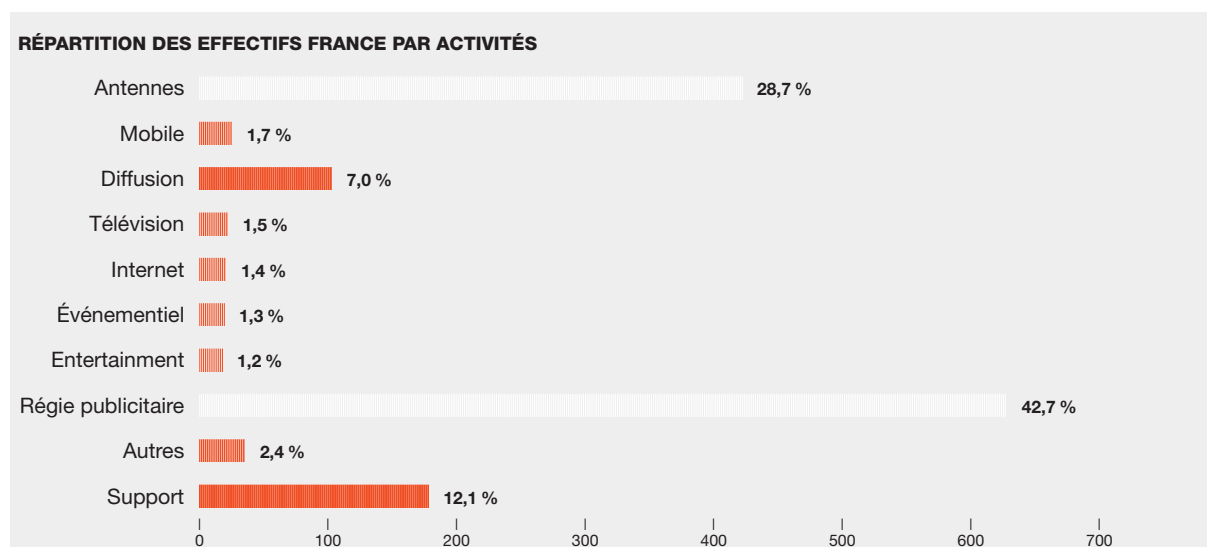
4.1.1 Effectifs

En 2006, l'effectif annuel moyen a progressé de 229 personnes par rapport à 2005. Cette hausse provient principalement de la France, notamment pour accompagner le développement des activités de télévision, Internet, mobile, dans le cadre de la stratégie globale multimédia du Groupe.



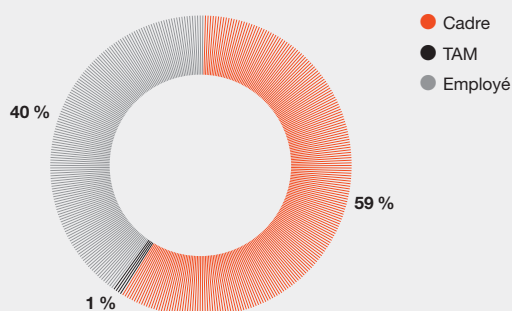
Au 31 décembre 2006, le Groupe NRJ compte 1 470 collaborateurs en France (par collaborateur, on entend toute personne ayant un contrat de travail – cela exclut les intermittents, pigistes, etc).

L'augmentation de l'effectif a essentiellement permis d'accompagner la croissance du Groupe dans la mise en œuvre de la stratégie globale multimédia, tant pour les besoins des unités opérationnelles que pour le renfort des fonctions supports et l'accompagnement des chantiers, comme la mise en place de SAP.



La régie publicitaire multimédia concentre près de 43 % de l'effectif permanent du Groupe, à Paris et en région. Sur les 57 % restants, les antennes représentent toujours la première activité du Groupe, avec 28 % de l'effectif global.

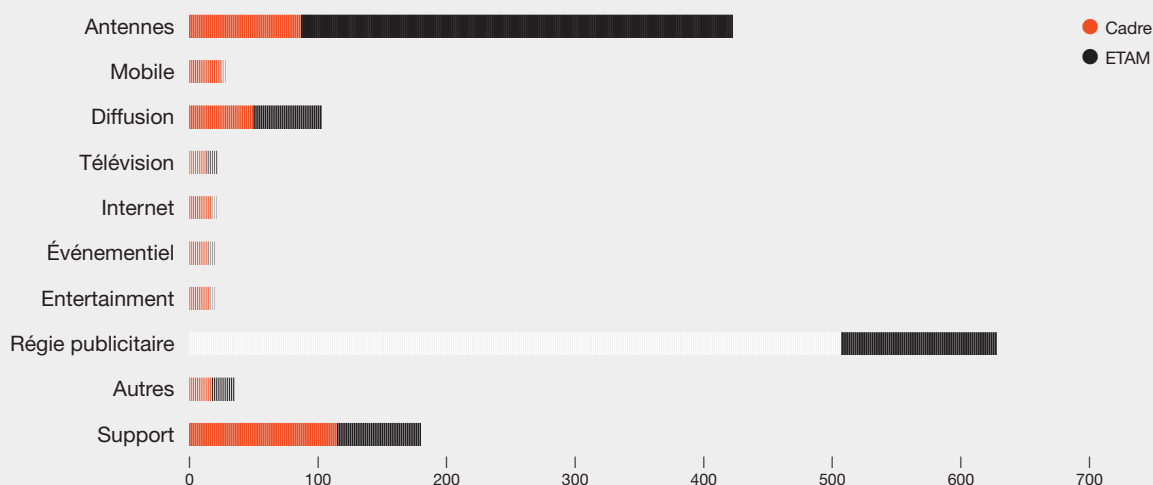
RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR STATUT



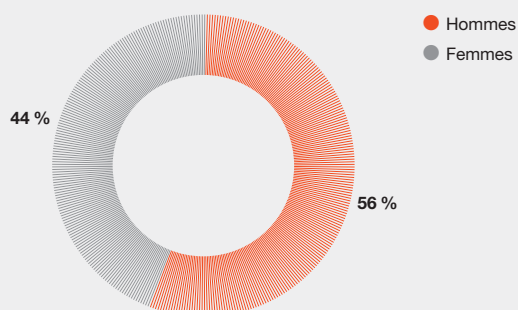
En France, le taux d'encadrement de près de 60 % reflète le recours à une main d'œuvre qualifiée, en cohérence avec la nature des activités du Groupe.

D'importantes différences existent cependant entre les activités. Pour les activités Internet ou mobile, le taux de cadres est nettement supérieur à la moyenne. À l'inverse, les activités traditionnelles d'antennes concentrent près de 80 % des populations agents de maîtrise et employés.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ACTIVITÉ ET PAR STATUT

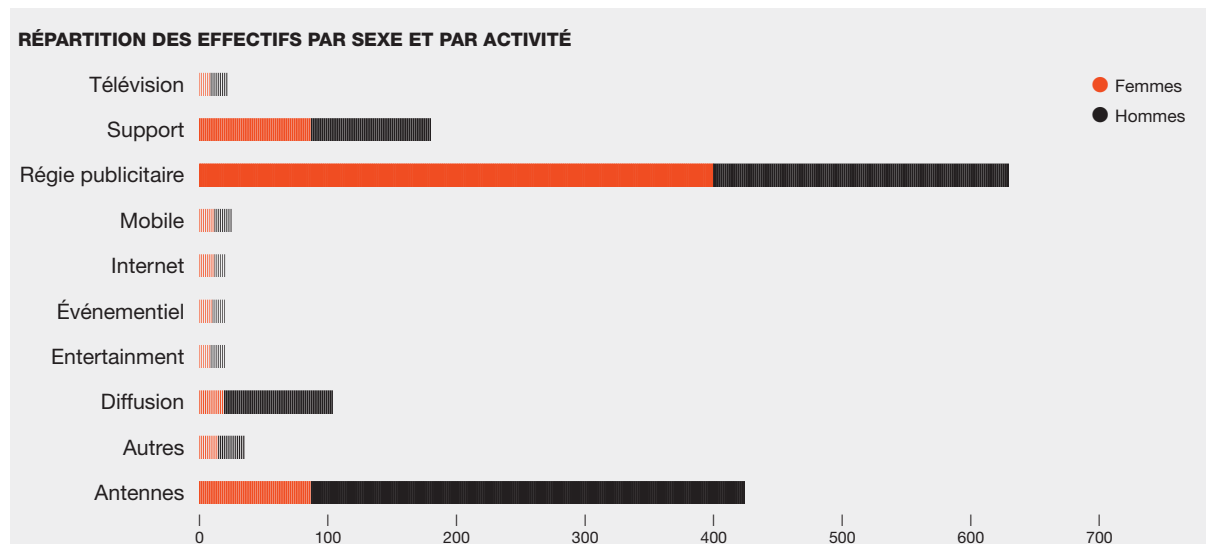


RÉPARTITION DES EFFECTIFS FRANCE PAR SEXE

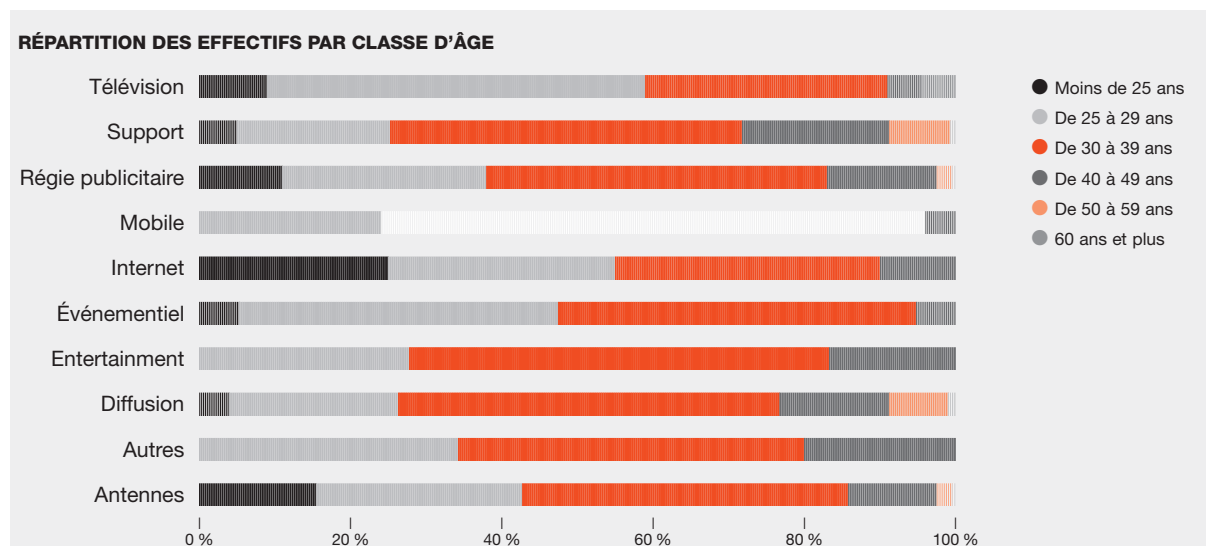
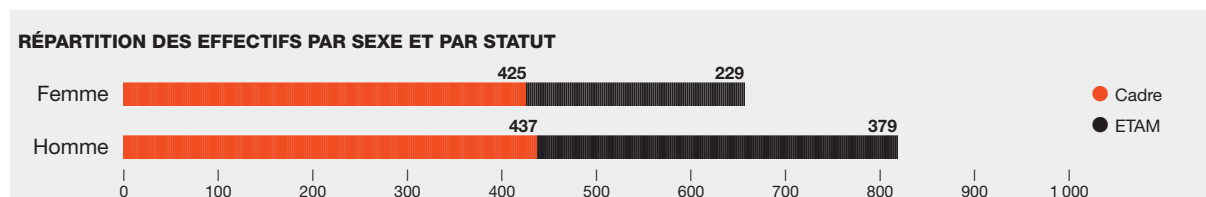


Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe, la répartition des effectifs par sexe est assez équilibrée et n'appelle pas de commentaire particulier.

La proportion hommes/femmes par activité est équilibrée, à l'exception des antennes et de la diffusion.

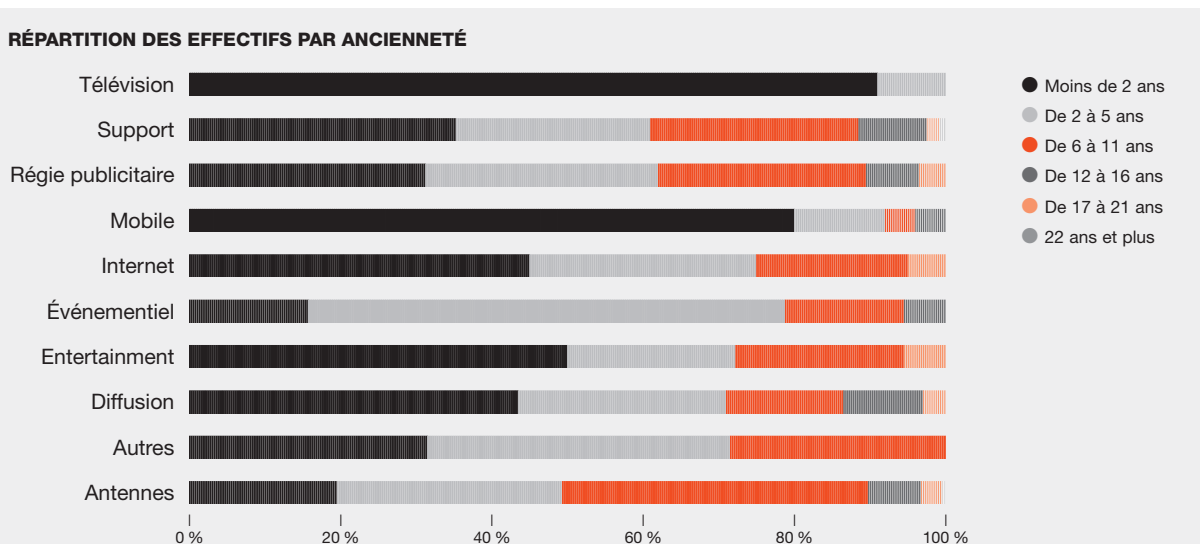


Il est intéressant de noter que les femmes sont plus présentes dans les postes d'encadrement et les fonctions à niveau de qualification élevée : la moitié des cadres du Groupe sont des femmes.



Au total en France, plus de 80 % de l'effectif du Groupe a moins de 40 ans. La classe d'âge la plus représentée est celle des trentenaires (45 % de l'effectif global).

Dans les activités nouvelles, type Internet ou télévision, la proportion des moins de 30 ans représente même plus de 55 % des effectifs.

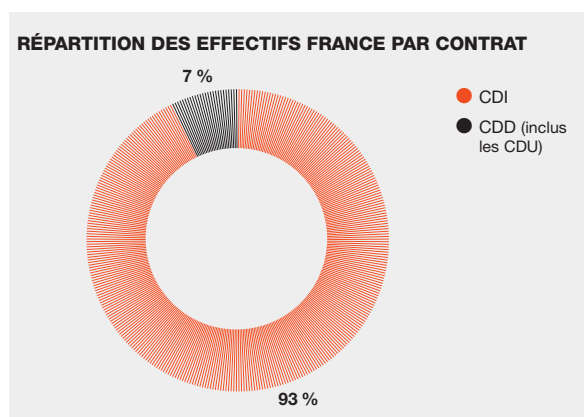


Les données sur l'ancienneté sont largement corrélées aux données sur les classes d'âge.

En France, 60 % des collaborateurs du Groupe ont moins de cinq ans d'ancienneté. Cette catégorie représente 100 % de l'effectif de l'activité télévision, 92 % de l'activité Mobile et 75 % de l'activité Internet.

Les raisons de cette faible ancienneté sont les suivantes :

- création d'activités nouvelles accompagnées de recrutements récents ;
- concurrence accrue depuis 2004 sur les secteurs dans lesquels le Groupe intervient, qui se traduit par une hausse du renouvellement des effectifs et donc par une augmentation du nombre de recrutements.



L'effectif en CDD représente moins de 10 % de l'effectif du Groupe au 31 décembre 2006.

Le recours aux contrats à durée déterminée est de deux ordres :

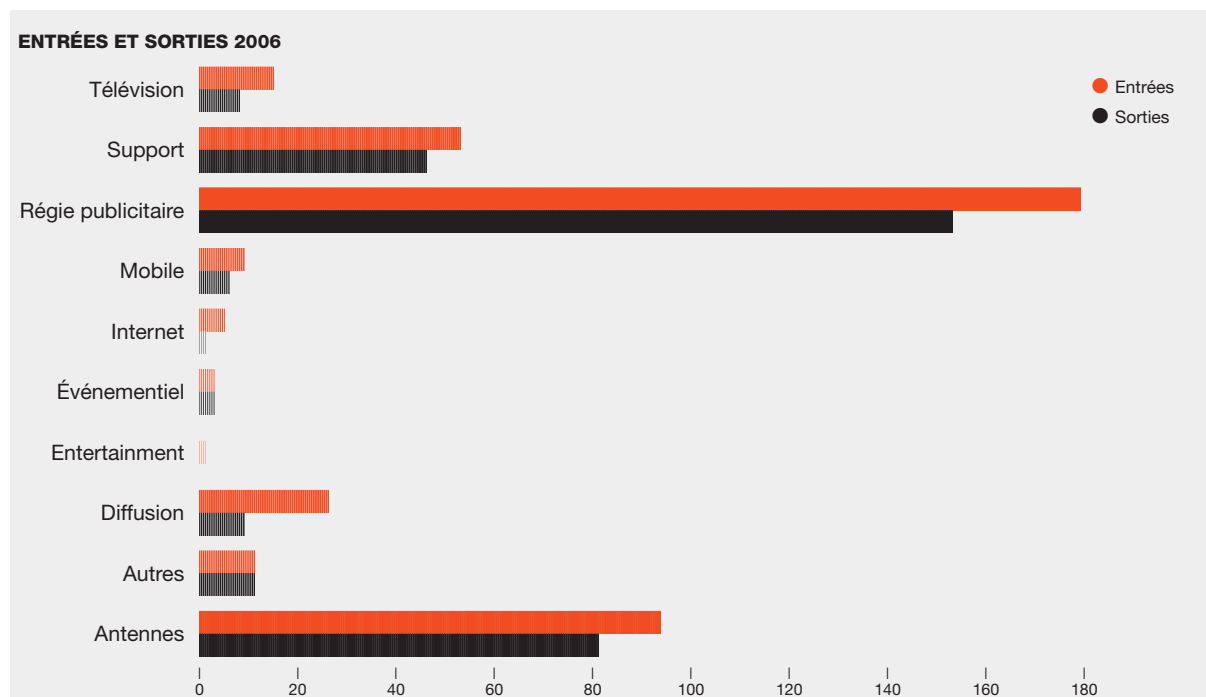
- recours aux CDD dits d'usage dans le cadre des activités de radio-diffusion (antennes et télévision) afin de répondre aux problématiques de saisonnalité des programmes ;
- recours aux CDD traditionnels dans les cas couverts par la législation, et notamment les remplacements pour congé maternité/congé parental.

Les embauches de type CDU, intermittents du spectacle et pigistes sont faites dans le respect des dispositions légales et conventionnelles spécifiques à ces types de statut.

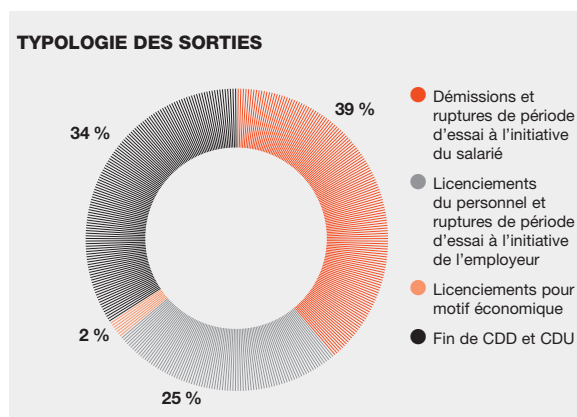
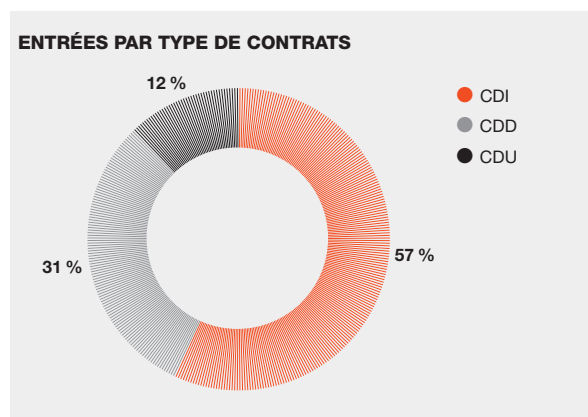
4.1.2 Emploi

Entrées et sorties

En 2006 en France, les entrées et sorties de personnel sont quasiment équilibrées : elles représentent environ 25 % de l'effectif global.



Les mouvements les plus importants concernent la régie publicitaire en raison de la rotation expliquée plus haut et les antennes radio en raison de la saisonnalité des programmes, qui génère des mouvements de personnels importants. Les CDD d'usage, qui répondent à cette problématique, représentent effectivement 12 % des embauches en 2006.



Recrutements

La moitié des postes pourvus en 2006 ont fait l'objet d'une procédure de recrutement (annonce, cabinet de recrutement, etc.). Le reste l'a été par cooptation ou recrutement direct par les différents directeurs. En effet, compte tenu de l'environnement fortement concurrentiel dans lequel le Groupe évolue, il privilégie des canaux de recrutement multiples. L'intérim a conduit à des embauches en CDI (10 salariés recrutés via l'intérim en 2006).

Enfin, le Groupe privilégie la formation des jeunes : 400 étudiants ont effectué un stage au sein du Groupe en 2006.

4.1.3 Formation

La Direction des Ressources Humaines poursuit sa politique d'accompagnement de la stratégie de NRJ Group en harmonisant et en développant les compétences individuelles et collectives de ses collaborateurs. La politique est ainsi élaborée sur le long terme et les démarches de formation, coordonnées en fonction des axes prioritaires définis par la Direction Générale.

L'objectif est double :

- recruter des talents ;
- retenir et promouvoir les collaborateurs.

Le Groupe met en œuvre diverses actions afin d'atteindre ces objectifs.

Les données ci-dessous concernent exclusivement la France.

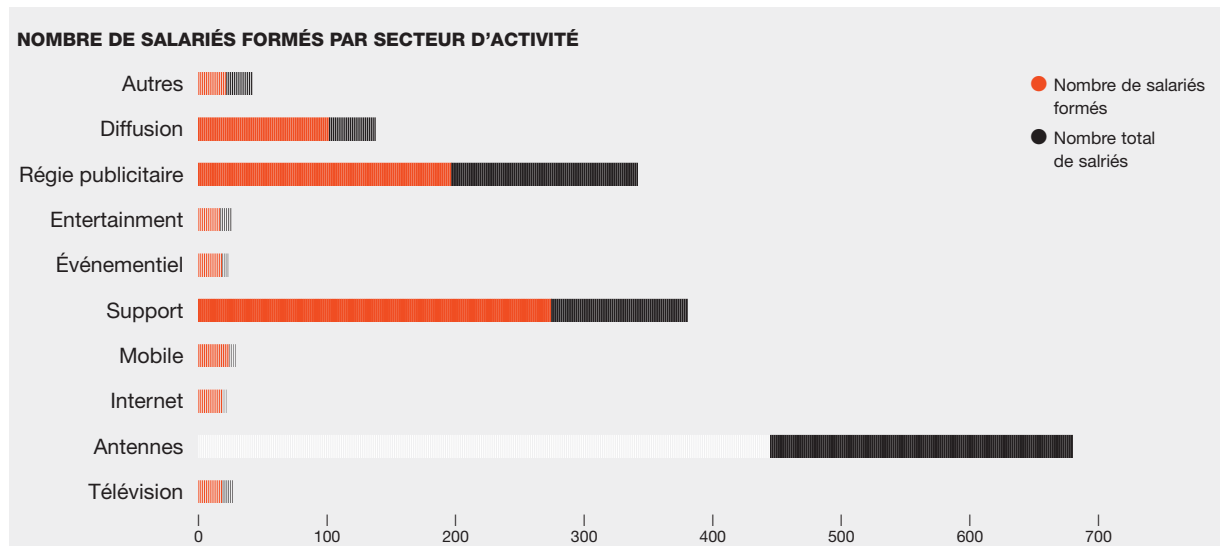
Part de l'effectif ayant suivi une formation en 2006

En France, près de la moitié des collaborateurs ont pu bénéficier de la formation continue en 2006. Cette politique vise à :

- optimiser les ressources internes afin de pourvoir rapidement les postes créés ;
- bénéficier de collaborateurs performants et soutenus dans leur démarche de perfectionnement individuel (les entretiens annuels d'évaluation ont notamment permis de répondre finement aux besoins de formation et aux attentes des salariés).

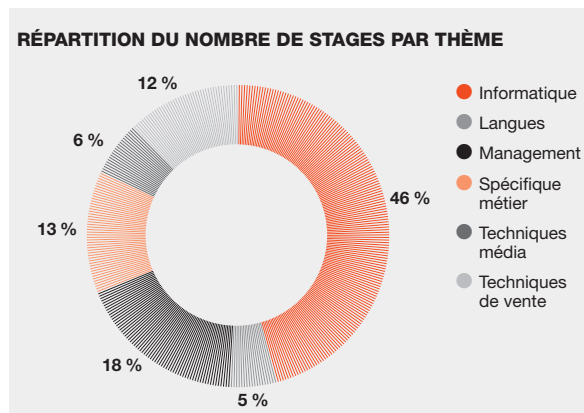
Comme le souligne le graphique ci-dessous, le Groupe a un taux d'accès moyen à la formation de 62 % et certaines sociétés ont un taux qui atteint 80 %. Les orientations stratégiques du Groupe visant de nouveaux supports médias sont accompagnées de différents cycles de formation.

S'agissant des antennes locales, les sociétés accordent également beaucoup d'importance à la formation.



Répartition des stagiaires par statut

Les formations sont suivies majoritairement par des cadres : 71 % des stages concernent cette catégorie. De même, 20 % des employés et 9 % des agents de maîtrise ont suivi une formation en 2006.



La répartition de l'effort de formation a pour but de développer les savoir-faire opérationnels et fonctionnels des salariés (spécifique métier), tout en maintenant une veille accrue concernant les autres thématiques de stages.

NRJ Group vise à adapter les compétences de ses collaborateurs aux évolutions technologiques (multimédia, numérique, informatique...) de ses différentes activités. De même, le pôle commercial demeurant l'un des piliers fondamentaux de sa stratégie, le Groupe accorde une part importante à la formation des techniques de vente.

Politique d'accueil spécifique : les contrats en alternance et les formations internes

Les contrats en alternance figurent également dans les axes de détection et de recrutement des futurs collaborateurs. En effet, 72 contrats de professionnalisation ou d'apprentissage ont été signés en 2006.

Ainsi, NRJ Group a mis en place deux formations diplômantes en alternance ayant pour but de détecter et de capter les nouveaux talents, à savoir NRJ School et NRJ Sales Academy. Ces formations débouchent fréquemment sur des embauches au sein du Groupe.

4.2 MAIN-D'ŒUVRE EXTÉRIEURE ET SOUS-TRAITANCE

Pour les besoins de son activité, le Groupe a essentiellement recours à des emplois salariés directs. En outre, il fait appel à des sociétés extérieures afin de couvrir des besoins connexes tels que les hôtesse d'accueil, l'entretien, la sécurité.

Par ailleurs, selon ses besoins, le Groupe fait appel à de l'effectif intérimaire, qui n'est cependant pas significatif au regard de l'effectif global. Il est plus important dans les activités de support, et notamment à la Direction Comptable. La mise en place du système d'information SAP en particulier a généré un surcroît d'activité important, auquel le Groupe a répondu en ayant recours à l'intérim.

4.3 ORGANISATION DU TRAVAIL

4.3.1 Durée du travail

La durée du travail est variable d'un pays à l'autre et est fonction des dispositions légales, des accords collectifs ou des dispositions contractuelles.

Dans les pays où il exerce son activité, le Groupe NRJ respecte les dispositions légales relatives au temps de travail.

Pour la France, la durée hebdomadaire légale du travail est fixée à 35 heures, suite à un accord de réduction du temps de travail signé en décembre 2000 et applicable au 1^{er} janvier 2001.

4.3.2 Temps partiel

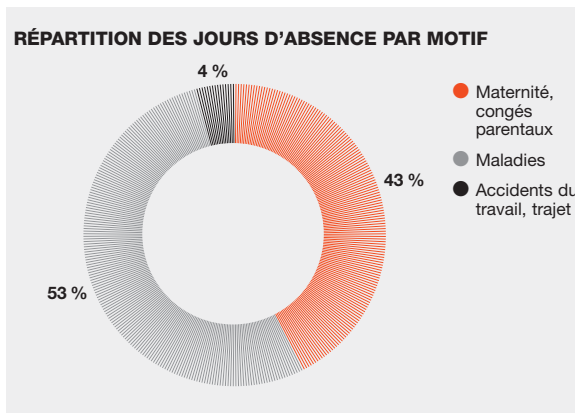
En moyenne, 8 % des salariés du Groupe en France ont un contrat de travail à temps partiel et 60 % de ces collaborateurs à temps partiel sont des femmes.

Les antennes concentrent 100 % du temps partiel masculin, qui correspond à des métiers spécifiques des antennes : animateurs, producteurs, réalisateurs.

Le temps partiel des femmes est un temps partiel choisi pour des raisons d'ordre familial, et afin de concilier au mieux vie privée et activité professionnelle. Le Groupe NRJ s'attache à répondre positivement à toutes ces demandes.

4.3.3 Absentéisme

Le nombre moyen de jours d'absence par personne en 2006 était de 13,3 jours, tous motifs confondus.



Les absences pour maladie et maternité ont représenté en 2006 la majorité des jours d'absence rémunérés (96 % du total des jours d'absence rémunérés).

4.4 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Compte tenu de la diversité de ses implantations et des spécificités propres à chacune de ses activités, chaque entité du Groupe gère sa masse salariale au regard de ses résultats, du secteur d'activité dans lequel elle évolue et de la compétitivité à laquelle elle fait face, et du respect du principe d'équité interne.

Le Groupe NRJ oriente néanmoins ses pratiques de rémunération vers une individualisation croissante, tant des augmentations que des parts variables de rémunération. Ceci pour tenir compte au mieux des niveaux de compétences et de responsabilité de chaque collaborateur, ainsi que de leurs performances individuelles.

Traditionnelle chez les populations commerciales, la rémunération variable est en développement au sein de toutes les entités du Groupe. Elle permet d'associer la rétribution des collaborateurs à la réalisation de leurs objectifs personnels et à l'atteinte des résultats collectifs au niveau de l'entité concernée.

Les charges de personnel se sont élevées à 103,6 millions d'euros en 2006 contre 92,3 millions d'euros en 2005. La hausse provient essentiellement de l'augmentation des effectifs liée au développement du Groupe.

Participation

Toutes les sociétés françaises dans lesquelles NRJ Group détient une participation au capital au moins égale à 50 % ont signé l'accord de participation des salariés Groupe. Les modalités de calcul de la réserve spéciale de participation dans le cadre de cet accord Groupe sont celles prévues par la loi. En revanche, la réserve ainsi déterminée est répartie entre tous les salariés des sociétés ayant adhéré à l'accord, quel que soit le niveau de leur résultat, pour autant que les salariés justifient d'au moins trois mois d'ancienneté.

En 2006, la participation s'est élevée à 4 545 milliers d'euros.

4.5

AVANTAGES ACCORDÉS
AU PERSONNEL

4.5.1 Participation

Dans le respect des dispositions prévues par la loi, les montants versés au titre de la participation légale se sont élevés à :

Au titre de l'exercice (en milliers d'euros)	Participation
2006	4 545
2005	4 759

4.5.2 Intéressement du personnel

Néant

4.5.3 Options accordées aux salariés

L'Assemblée Générale du 13 septembre 2001 avait autorisé le Directoire à consentir en une ou plusieurs fois, dans la limite de 1 % du capital social, des options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel et/ou dirigeants de la Société ou de celles qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L. 225-180 du Code de commerce. Il n'y a pas eu d'autre autorisation depuis cette date.

Le Directoire a fait usage de cette autorisation et a octroyé des options d'achat d'actions en octobre 2001 (plan n° 1), mars 2002 (plan n° 2) et mai 2003 (plan n° 3). Il a d'ores et déjà été constaté la fin du plan n° 1, arrivé à expiration le 17 octobre 2006 et pour lequel aucune option n'a été levée en 2006. Il a également été constaté la fin du plan n° 3 avant sa date d'expiration, compte tenu des droits déchus de l'unique attributaire en 2006.

Au 31 décembre 2006, les principales caractéristiques du plan n° 2 sont les suivantes :

Plan n° 2	
Date de l'Assemblée autorisant le Directoire	13 septembre 2001
Date du Directoire octroyant les options d'achat	4 mars 2002
Nombre d'options attribuées	169 600
Nombre d'options restantes au 31 décembre 2006 ⁽¹⁾	72 395 ⁽²⁾
Dont nombre d'actions pouvant être achetées par les dirigeants	0
Point de départ d'exercice des options	5 mars 2006
Date d'expiration	4 mars 2007
Point de départ de la possibilité de revendre les actions achetées	5 mars 2006
Prix d'achat par action	19,70 €
Nombre d'actions achetées au 31 décembre 2006	0

(1) Décompte prenant en considération les droits déchus de certains attributaires.

(2) Soit 0,084 % du capital de la Société.

Il est précisé qu'aucune option relative au plan n° 2 n'a été levée avant la date d'expiration du plan, soit le 4 mars 2007.

4.6

PROXIMITÉ ET CITOYENNETÉ

Le Groupe et ses antennes font la promotion des valeurs positives, universelles et fraternelles, de la musique, du respect de l'autre, et du refus de la violence.

En 2006, les rédactions locales et nationales des quatre antennes radiophoniques et de NRJ 12 se sont, entre autres, associées aux opérations suivantes :

- les Virades de l'Espoir, course d'endurance et appels aux dons dans plus de 500 communes françaises en faveur de l'association Vaincre la Mucoviscidose, soutien *via* des soirées au profit de la lutte contre la leucémie, partenariat avec La Parisienne, course d'endurance pour la lutte contre le cancer du sein, partenariat de l'opération Vivathlon afin de soutenir l'action de Handicap International, soutien aux actions de l'association Fight Aids...
- soutien *via* des festivals d'humour à l'Amade (Association Mondiale des Amis de l'Enfance), soutien aux opérations caritatives de l'association des Petits Princes, partenariat avec l'association Les Blouses Roses autour de journée « Magic Day » (spectacles de magie au profit d'enfants hospitalisés)...
- soutien du spectacle Les Hors la Loi, présenté par Handi-Art, association qui contribue à faciliter l'entrée des personnes handicapées dans tous les lieux artistiques et culturels...
- soutien de soirée au profit de la lutte contre le racisme, soutien au concert de la Tolérance...

Au cours de l'année civile 2006, NRJ Group a offert l'équivalent de 3,4 millions d'euros d'espaces publicitaires (sur l'ensemble des quatre radios et sur NRJ 12) à diverses associations caritatives, dont principalement Unitaïd, Reporters sans Frontières, la SPA, l'Unicef, SOS Sahel, Aide et Action, Les Petits Frères des Pauvres, IFAW, CCFD et l'association Intervida.



5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

5.1.1 Membres du Conseil de Surveillance

M. Jean-Paul Baudrecroux

61 ans

Président du Conseil de Surveillance

Date de 1^{re} nomination : 28 mars 1997

Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

M. Jean-Paul Baudrecroux est le fondateur du Groupe NRJ Group.

Au 31 décembre 2006, M. Jean-Paul Baudrecroux détenait 62 780 838 actions et 124 941 676 droits de vote.

Autres mandats et fonctions exercés en 2006 ou en cours dans toutes les sociétés du Groupe :

Président du Conseil de Surveillance de NRJ

Président du Comité des Nominations et des Rémunérations de NRJ Group

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Néant

Mme Micheline Guilbert

59 ans

Vice-Présidente du Conseil de Surveillance

Date de 1^{re} nomination : 28 mars 1997

Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Mme Micheline Guilbert est la sœur de M. Jean-Paul Baudrecroux.

Mme Micheline Guilbert a exercé de nombreux mandats dans les différentes sociétés du groupe NRJ Group depuis sa création.

Au 31 décembre 2006, Mme Micheline Guilbert détenait 3 339 145 actions et 6 674 415 droits de vote.

Autres mandats et fonctions exercés en 2006 ou en cours dans toutes les sociétés du Groupe :

Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de NRJ

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Néant

Mme Evelyne Le Brisze Chelon

59 ans

Membre du Conseil de Surveillance

Date de 1^{re} nomination : 28 mars 1997

Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Mme Evelyne Le Brisze Chelon a exercé de nombreux mandats dans les différentes sociétés du Groupe NRJ Group depuis sa création.

Au 31 décembre 2006, Mme Evelyne Le Brisze Chelon détenait 15 750 actions et 31 500 droits de vote.

Autres mandats et fonctions exercés en 2006 ou en cours dans toutes les sociétés du Groupe :

Membre du Conseil de Surveillance de NRJ

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Néant

M. Antoine Giscard d'Estaing

46 ans

Membre du Conseil de Surveillance

Date de 1^{re} nomination : 9 mars 2004

Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

M. Antoine Giscard d'Estaing occupe, depuis le 1^{er} juin 2005, le poste de Directeur Général Finance Stratégie et Systèmes d'information au sein du Groupe Danone, dont il est également membre du Comité exécutif. Précédemment, il a exercé les fonctions de Directeur Finances, Contrôle de Gestion et Juridique au sein de Schneider Electric.

Au 31 décembre 2006, M. Antoine Giscard d'Estaing détenait 400 actions et 800 droits de vote.

Autres mandats et fonctions exercés en 2006 ou en cours dans toutes les sociétés du Groupe :

Membre du Comité d'Audit de NRJ Group

Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations de NRJ Group

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Directeur Général Finances, Stratégie et Systèmes d'Information de Groupe Danone depuis le 1^{er} juin 2005Membre du Comité exécutif de Groupe Danone depuis le 1^{er} juin 2005

Administrateur et Directeur Général Délégué de Cie Gervais Danone depuis le 26 septembre 2005

Administrateur et Directeur Général Délégué de General Biscuits depuis le 26 septembre 2005

Membre du collège de l'AMF du 23 novembre 2003 au 8 mars 2006

Membre du Comité exécutif de Schneider Electric jusqu'au 31 mai 2005

Directeur Finances, Contrôle de Gestion et Juridique de Schneider Electric jusqu'au 31 mai 2005

M. Jérôme Gallot

47 ans

Membre du Conseil de Surveillance

Date de 1^{re} nomination : 22 juin 2006

Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelé à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2007

M. Jérôme Gallot occupe, depuis le 1^{er} septembre 2006, le poste de Président du Directoire de CDC Entreprises. Précédemment, il a exercé les fonctions de Directeur de la Caisse des dépôts et Consignations.

Au 31 décembre 2006, M. Jérôme Gallot détenait 300 actions et 300 droits de vote.

Autres mandats et fonctions exercés en 2006 ou en cours dans toutes les sociétés du Groupe :

Membre du Comité d'Audit de NRJ Group

Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations de NRJ Group

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Membre du Conseil de Surveillance de Schneider Electric depuis mai 2006

Membre du Conseil de Surveillance de CNP Assurances depuis mars 2004

Membre du Conseil de Surveillance de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) depuis juillet 2003

Administrateur de Plastic Omnium depuis décembre 2006

Administrateur d'Icade SA depuis mars 2004

Administrateur de Caixa Seguros SA (Brésil) depuis février 2005

Censeur d'Oséo depuis septembre 2006

Président de Sicav Austral de 2003 au 4 septembre 2006

Administrateur de Crédit Foncier de France de 2005 au 20 juillet 2006

Administrateur de Schneider Electric SA de 2004 à 2005

Administrateur de Galaxy SARL (Luxembourg) de 2004 à septembre 2006

Administrateur d'Informatique CDC SA de 2003 à septembre 2006

Directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations de 2003 à 2005

Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes au Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 13 mars 1997 au 28 janvier 2003

M. Hervé Philippe

Il est précisé que M. Hervé Philippe n'est plus membre du Conseil de Surveillance de la société NRJ Group depuis le 22 juin 2006.

5.1.2 Membre du Directoire

M. Marc Pallain

56 ans

Président du Directoire

Date de 1^{re} nomination : 25 février 2000

Date d'échéance du mandat : 24 février 2009

Diplômé de 3^e cycle de mathématiques, M. Marc Pallain est présent au sein du Groupe NRJ Group depuis octobre 1989, lors de la reprise du réseau Pacific FM. En tant que Directeur Délégué à la Direction Générale, il a assuré, depuis le début des années 90, le développement des réseaux du Groupe en France et à l'International, ainsi que les relations institutionnelles. Enfin, il est également Président du groupement des chaînes « Télévision numérique pour tous » depuis novembre 2005. Au 31 décembre 2006, M. Marc Pallain détenait 3.022 actions et 3 022 droits de vote.

Autres mandats et fonctions exercés en 2006 ou en cours dans toutes les sociétés du Groupe :

Président du Conseil de Surveillance de towerCast depuis le 5 mars 2003

Président du Directoire de NRJ depuis le 16 décembre 2005

Président de CHÉRIE FM depuis le 26 septembre 2002

Président de CHÉRIE FM Réseau depuis le 27 septembre 2004

Président de Société de Télévision Locale depuis le 1^{er} février 2005

Gérant de NRJ Events depuis le 31 octobre 2006

Gérant de e-NRJ depuis le 2 février 2006

Gérant de NRJ ID depuis le 2 février 2006

Gérant de NRJ Entertainment depuis le 2 février 2006

Gérant de NRJ Entertainment Régie depuis le 20 février 2006

Gérant de NRJ Music depuis le 2 février 2006

Gérant de NRJ Paris depuis le 2 février 2006

Gérant de NRJ Publishing depuis le 2 février 2006

Gérant de Rigoler depuis le 6 juin 2006

Gérant de NRJ 12 depuis le 4 novembre 2002

Gérant de SLER depuis le 2 février 2006

Gérant de Spot Machine depuis le 2 février 2006

Gérant de Ficom depuis le 14 mars 2000

Gérant de Gilda depuis le 7 juin 1995

Gérant de Sorano Amiens depuis le 14 mars 2000

Gérant de Sorano Chalon depuis le 14 mars 2000

Gérant de Sorano Gien depuis le 14 mars 2000

Gérant de Sorano Nevers depuis le 14 mars 2000

Gérant de Sorano Vosges depuis le 14 mars 2000

Gérant d'ex-DM depuis le 2 février 2006

Cogérant de Numericast depuis le 27 novembre 2000

Cogérant de Pacific FM Béziers depuis le 28 mars 2001

Cogérant de Publi Média depuis le 20 février 2006

Cogérant de Presse du Gard depuis le 20 février 2006

Cogérant de Montpellier Média depuis le 20 février 2006

Président de Capitec Oy (Finlande) depuis le 24 février 2006

Président de NRJ Finland Oy (Finlande) depuis le 24 février 2006

Président de SBC Radio Oy (Finlande) depuis le 27 février 2001

Président de NRJ Média AB (Suède) depuis le 10 mars 2006

Président de NRJ Nordic AB (Suède) depuis le 10 mars 2006

Président de RBBD Broadcasting AB (Suède) depuis le 10 mars 2006

Président de RBDS Broadcasting AB (Suède) depuis le 10 mars 2006

Président de RBG Broadcasting AB (Suède) depuis le 10 mars 2003

Président de RBKR Broadcasting AB (Suède) depuis le 10 mars 2006

Président de RBM Broadcasting AB (Suède) depuis le 10 mars 2003

Président de RBO Broadcasting AB (Suède) depuis le 10 mars 2006

Président de RBS Broadcasting AB (Suède) depuis le 10 mars 2006

Président d'Energy Holding Norway AS (Norvège) depuis le 20 mars 2006

Président de NRJ Norge AS (Norvège) depuis le 29 mars 2006

Vice-Président de Radio Z AG (Suisse) depuis le 30 juillet 2003

Vice-Président de NRJ Holding Suisse SA depuis le 23 mai 2006

Administrateur d'Energy Branding SA (Suisse) depuis le 30 mai 2004

Administrateur de Cedska (Suède) depuis le 20 août 2003

Administrateur de RF Radio Franchise I Sverige AB (Suède) depuis le 20 août 2003

Cogérant de Radio NRJ GmbH (Allemagne) depuis le 6 février 2006

Président de Sonopar Participations jusqu'au 16 février 2005

Président de RIRE & CHANSONS jusqu'au 16 février 2005

Président de RC FM jusqu'au 16 février 2005

Gérant d'Agrip jusqu'au 29 novembre 2005

Gérant d'Axrena jusqu'au 28 novembre 2005

Gérant de Bleu Clair jusqu'au 29 novembre 2005

Gérant de Bouchon jusqu'au 29 novembre 2005

Gérant de CDA jusqu'au 29 novembre 2005

Gérant de CFM 89 jusqu'au 29 novembre 2005

Gérant de Citicom jusqu'au 28 novembre 2005

Gérant de CN Communication jusqu'au 29 novembre 2005

Gérant de Cristal jusqu'au 29 novembre 2005

Gérant de Fréquence 31 jusqu'au 29 novembre 2005

Gérant de K Communication jusqu'au 29 novembre 2005

Gérant de Média Concept Entreprise jusqu'au 28 novembre 2005

Gérant de Média Franche-Comté jusqu'au 29 novembre 2005

Gérant de Média Sud 28 jusqu'au 29 novembre 2005

Gérant de Multimédia Plus jusqu'au 29 novembre 2005

Gérant de Néon Pacific jusqu'au 29 novembre 2005

Gérant de Nord FM jusqu'au 29 novembre 2005

Gérant d'Only You jusqu'au 29 novembre 2005

Gérant de Picton Radio jusqu'au 29 novembre 2005

Gérant de Poste 4 jusqu'au 29 novembre 2005

Gérant de Radio Bas-Vivarais jusqu'au 29 novembre 2005

Gérant de Radio Bleu Marine jusqu'au 29 novembre 2005

Gérant de RDS 52 jusqu'au 29 novembre 2005

Gérant de Recif 29 jusqu'au 29 novembre 2005

Gérant de RPCA jusqu'au 29 novembre 2005

Gérant de Sarthe Média jusqu'au 29 novembre 2005

Gérant de Saterad jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Solorad jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Temps Libre jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Turons Radio jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Vision jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Sorano Aix-en-Provence jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Sorano Albertville jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Sorano Bordeaux jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Sorano Charente-Maritime jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Sorano Clermont jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Sorano Colmar jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Sorano Corse jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Sorano Dijon jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Sorano Grenoble jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Sorano Haute-Savoie jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Sorano Languedoc jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Sorano Le Mans jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Sorano Lorraine jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Sorano Lyon jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Sorano Macon jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Sorano Mulhouse jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Sorano Nord-Pas-de-Calais jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Sorano Normandie jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Sorano Oyonnax jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Sorano Provence jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Sorano Strasbourg jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Sorano Tarn-et-Garonne jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Sorano Toulouse jusqu'au 29 novembre 2005
 Gérant de Sorano Vallée du Rhône jusqu'au 29 novembre 2005

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Néant

Mme Maryam Salehi, épouse Bremond

43 ans
 Vice-Président du Directoire
 Date de 1^{re} nomination : 30 novembre 2001
 Date d'échéance du mandat : 24 février 2009
 Mme Maryam Salehi a rejoint le Groupe en 1997 en qualité de Directeur Juridique Groupe. Auparavant elle était avocat au barreau de Paris.
 Au 31 décembre 2006, Mme Maryam Salehi détenait cinq actions et cinq droits de vote.

Autres mandats et fonctions exercés en 2006 ou en cours dans toutes les sociétés du Groupe :

Directeur Juridique de NRJ Group
 Vice-Président du Conseil de Surveillance de towerCast depuis le 3 février 2006
 Membre du Directoire de NRJ depuis le 3 février 2006

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Néant

M. Jacques Roques

58 ans
 Membre du Directoire
 Date de 1^{re} nomination : 27 juin 2003
 Date d'échéance du mandat : 24 février 2009

M. Jacques Roques est entré dans le Groupe en 1984. Il a développé le réseau technique des stations de NRJ, puis ceux des stations de CHÉRIE FM, RIRE & CHANSONS et Radio NOSTALGIE. Simultanément, il a créé et développé la société towerCast, filiale de diffusion du Groupe. Au 31 décembre 2006, M. Jacques Roques détenait 240 actions et 240 droits de vote.

Autres mandats et fonctions exercés en 2006 ou en cours dans toutes les sociétés du Groupe :

Directeur Technique de NRJ Group
 Président du Directoire de towerCast depuis le 12 octobre 2000
 Président de NRJ Audio depuis le 30 septembre 2002
 Cogérant de Numericast depuis le 20 septembre 1996
 Président de Telemast Nordic AB (Suède) depuis le 12 mars 2001
 Président de Telemast Nordic Oy (Finlande) depuis le 29 juillet 2002
 Président du Conseil d'Administration de towerCast Belgique depuis le 1^{er} mars 2006

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années, ou en cours, dans des sociétés hors Groupe :

Néant

M. Philippe Boindrieux

Il est précisé que M. Philippe Boindrieux n'est plus :
 – Directeur Général - Membre du Directoire depuis le 9 octobre 2006 ;
 – Directeur Administratif et Finances Groupe de NRJ Group depuis le 31 décembre 2006.

Par ailleurs, il ne détient plus aucun mandat au sein du Groupe NRJ Group depuis le 31 octobre 2006.

M. Jean-Bruno Michaud

Il est précisé que M. Jean-Bruno Michaud n'est plus membre du Directoire depuis le 31 mars 2006, date à laquelle tous ses mandats au sein du Groupe NRJ Group ont pris fin.

Par ailleurs, il n'est plus Directeur de la Gestion Opérationnelle des Antennes de NRJ Group depuis le 3 avril 2006.

M. Jean-Charles Mathey

Il est précisé que M. Jean-Charles Mathey n'est plus membre du Directoire depuis le 21 février 2006, date à laquelle tous ses mandats au sein du Groupe NRJ Group ont pris fin.

5.2

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

5.2.1 Rémunération totale et avantages en nature versés aux mandataires sociaux par la Société

Rémunération brute totale et avantages en nature versés aux membres du Conseil de Surveillance par la société (en euros)

Prénom, nom	Rémunération et avantages de toute nature ⁽¹⁾		Dont avantages en nature	
	Exercice 2006	Exercice 2004/2005	Exercice 2006	Exercice 2004/2005
Jean-Paul Baudecroux	48 128,84	61 503,60	0,00	0,00
Micheline Guilbert	0,00	0,00	0,00	0,00
Evelyne Le Brisze Chelon	8 250,00	2 500,00	0,00	0,00
Antoine Giscard d'Estaing	12 750,00	9 250,00	0,00	0,00
Jérôme Gallot	7 000,00	0,00	0,00	0,00
Hervé Philippe	8 750,00	9 750,00	0,00	0,00

(1) Les rémunérations incluent les salaires bruts, fixes et variables, les primes, les indemnités compensatrices et retraites, les avantages en nature ainsi que les jetons de présence attribués par la Société.

Rémunération brute totale et avantages en nature versés aux membres du Directoire par la Société (en euros)

Prénom, nom	Rémunération et avantages de toute nature ⁽¹⁾		Dont variable et exceptionnel		Dont avantages en nature	
	Exercice 2006	Exercice 2004/2005	Exercice 2006	Exercice 2004/2005	Exercice 2006	Exercice 2004/2005
Marc Pallain	359 314,63	450 098,80	17 250,00	234 088,00	9 229,16	0,00
Maryam Salehi	158 275,00	242 935,00	7 125,00	94 635,00	0,00	0,00
Jacques Roques	149 541,53	191 236,31	10 366,53	0,00	914,64	1 143,30
Philippe Boindrieux	392 896,82	462 815,00	225 111,82	259 971,00	0,00	0,00
Jean-Bruno Michaud	317 037,04	246 859,00	208 838,15	41 059,00	0,00	0,00
Jean-Charles Mathey	278 420,97	1 332 082,41	212 871,00	823 838,92	198,18	8 991,70

(1) Les rémunérations incluent les salaires bruts, fixes et variables, les primes, les indemnités compensatrices et retraites, les avantages en nature ainsi que les jetons de présence attribués par la Société.

La rémunération variable des membres du Directoire est assise notamment sur des objectifs de résultat du Groupe. Les membres du Directoire n'ont bénéficié d'aucune attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital durant l'exercice écoulé.

Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux visés à l'article L. 225-102-1 al 3 du Code de commerce à la date du rapport

Une garantie chômage des dirigeants (GCS) a été souscrite au bénéfice de Marc Pallain en sa qualité de Président du Directoire et cet élément a fait l'objet d'un avantage en nature d'un montant de 6 851 euros.

Il n'existe aucune prime de départ ou d'arrivée ni de régime de retraite complémentaire de retraite spécifique à ce jour en vigueur pour les mandataires sociaux de NRJ Group.

5.2.2 Rémunération totale et avantages en nature versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées

Il est précisé que les sociétés contrôlées n'ont versé aucun jeton de présence au cours des exercices clos les 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005 (quinze mois).

Rémunération brute totale et avantages en nature versés aux membres du Conseil de Surveillance par les sociétés contrôlées (en euros)

Prénom, nom	Rémunération et avantages de toute nature ⁽¹⁾		Dont avantages en nature	
	Exercice 2006	Exercice 2004/2005	Exercice 2006	Exercice 2004/2005
Jean-Paul Baudrecroux	128 136,16	144 828,15	914,64	1 143,30
Micheline Guilbert	0,00	0,00	0,00	0,00
Evelyne Le Brisze Chelon	0,00	0,00	0,00	0,00
Antoine Giscard d'Estaing	0,00	0,00	0,00	0,00
Jérôme Gallot	0,00	0,00	0,00	0,00
Hervé Philippe	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les rémunérations incluent les salaires bruts, fixes et variables, les primes, les indemnités compensatrices et retraites, les avantages en nature ainsi que les jetons de présence attribués par les sociétés contrôlées.

Rémunération brute totale et avantages en nature versés aux membres du Directoire par les sociétés contrôlées (en euros)

Prénom, nom	Rémunération et avantages de toute nature ⁽¹⁾		Dont variable et exceptionnel		Dont avantages en nature	
	Exercice 2006	Exercice 2004/2005	Exercice 2006	Exercice 2004/2005	Exercice 2006	Exercice 2004/2005
Marc Pallain	2 012,40	10 186,80	0,00	0,00	0,00	0,00
Maryam Salehi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Jacques Roques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Philippe Boindrieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Jean-Bruno Michaud	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Jean-Charles Mathey	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les rémunérations incluent les salaires bruts, fixes et variables, les primes, les indemnités compensatrices et retraites, les avantages en nature ainsi que les jetons de présence attribués par les sociétés contrôlées.

5.2.3 Jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance et aux membres du Comité d'audit

Pour l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance du 31 janvier 2007 a décidé, à titre de jetons de présence, de verser une somme de 750 euros par membre et par présence effective aux réunions du Conseil. De plus, les membres du Comité d'audit perçoivent, sur une base annuelle, un montant de 7 500 euros chacun.

5.2.3.1 Membres du Conseil de Surveillance (en euros)

Prénom, nom	Jetons de présence versés pour l'exercice 2006 (en euros)
Jean-Paul Baudrecroux	9 000
Micheline Guilbert	Néant
Evelyne Le Brisze Chelon	8 250
Antoine Giscard d'Estaing	5 250
Jérôme Gallot	4 500
Hervé Philippe	3 750

5.2.3.2 Membres du Comité d'audit (en euros)

Prénom, nom	Jetons de présence versés pour l'exercice 2006 (en euros)
Antoine Giscard d'Estaing	7 500
Jérôme Gallot	2 500
Hervé Philippe	5 000

5.2.4 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie ou levée en 2006 par les mandataires sociaux. Il est précisé par ailleurs qu'il n'y a plus d'options d'achat d'actions précédemment consenties aux mandataires sociaux pouvant être levées (voir paragraphe 4.5.3).

5.3 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

5.3.1 Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique

À la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associé, en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, d'associé commandité, de fondateur ou de directeur général, à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'incrimination et/ou de sanction publique officielle prononcée par une autorité réglementaire ou statutaire ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

5.3.2 Conflits d'intérêt

M. Jean-Charles Mathey

(membre du Directoire jusqu'au 21 février 2006)

La SCI EFF2 et la société Régie Networks ont souscrit en 1999 et en 2004 deux baux de location portant sur l'immeuble qui constitue le siège social de cette dernière.

Il a été révélé en novembre 2005 que M. Jean-Charles Mathey était, depuis 1999, actionnaire indirect de la SCI EFF2 via sa société JCV.

Ces baux sont à l'origine de plusieurs procédures dont une description figure à la note 24 – Provisions des notes annexes aux comptes consolidés, ainsi qu'à la note 8.4.4.6 – Litiges de l'annexe aux comptes annuels.

Mme Maryam Salehi, épouse Bremond

Des prestations de conseil et de contentieux ont été fournies par le cabinet Vaisse, Bremond & Associés dans lequel M. Christian Bremond, époux de Mme Maryam Salehi-Bremond, exerce en qualité d'avocat associé.

Ces prestations ne portent pas sur des montants significatifs.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres conflits d'intérêt potentiels entre les devoirs, à l'égard de NRJ Group, de l'un quelconque des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'est lié par un contrat de services avec NRJ Group ou l'une de ses filiales, et prévoyant l'octroi d'avantages au terme dudit contrat.

5.3.3 Opérations avec des apparentés

Il est renvoyé au § 5.3.2 ci-dessus et à la note 28 des notes annexes aux comptes consolidés. Par ailleurs, aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué par la Société en faveur de l'un quelconque des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

5.3.4 Autres informations

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Directoire, du Conseil de Surveillance ou de la Direction Générale a été sélectionné.

Aucune restriction n'est acceptée par les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de NRJ Group, à l'exception des règles relatives à la prévention du délit d'initié ainsi que, pour les membres du Conseil de Surveillance, de l'obligation d'être propriétaire d'au moins de 1 (une) action NRJ Group pendant la durée de leur mandat.

5.4

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Chers Actionnaires,

En application de l'article L. 225-68, alinéa 7, du Code de commerce, modifié par l'article 117 de la loi sur la sécurité financière du 1^{er} août 2003, il vous est rendu compte ci-après des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

5.4.1 Composition et fonctionnement du Conseil de Surveillance, du Directoire et des Comités au sein du Conseil de Surveillance

5.4.1.1 Composition et fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Directoire

Répartition des pouvoirs entre les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

NRJ Group est une société à Directoire et Conseil de Surveillance. Cette organisation s'inscrit dans le droit fil des principes de gouvernement d'entreprise, tels qu'ils sont aujourd'hui traduits dans la législation française.

Le Directoire

Le Directoire est composé de trois membres nommés pour une durée de deux ans. Le Directoire est en charge de la gestion de la Société et est compétent pour l'élaboration des grandes lignes de la politique générale de NRJ Group ainsi que pour la détermination de sa stratégie opérationnelle et financière.

Les membres du Directoire sont nommés et révoqués par le Conseil de Surveillance depuis un changement statutaire décidé lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires réunie le 21 février 2006. La Présidence et la Direction Générale peuvent être retirées à ceux qui en sont investis par décision du Conseil de Surveillance.

Le Directoire est investi, à l'égard des tiers, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou

plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur Général. Vis-à-vis des tiers, tous actes engageant la Société sont valablement accomplis par le Président du Directoire ou par tout autre membre ayant reçu du Conseil de Surveillance le titre de Directeur Général.

Le Directoire se réunit, en moyenne, une fois par semaine et aussi souvent que l'exige la conduite des affaires. Le Directoire soumet au Conseil de Surveillance, pour approbation préalable, les orientations stratégiques de la Société, ainsi qu'un certain nombre d'opérations énumérées dans les statuts.

Limitations apportées aux pouvoirs du Directoire

Les statuts de NRJ Group ont prévu, en accord avec la législation en vigueur, un certain nombre de limites aux pouvoirs du Directoire.

Le Conseil de Surveillance bénéficie des prérogatives suivantes :

- à toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Il peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission ;
- une fois par trimestre au moins, le Directoire présente au Conseil de Surveillance un rapport sur l'état et la marche des affaires sociales, qui est établi dans les conditions demandées par le Conseil de Surveillance ;
- dans le délai de trois mois après la clôture de l'exercice social, le Directoire présente au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et les comptes consolidés ;
- le Directoire soumet au Conseil de Surveillance ses objectifs annuels d'exploitation et, une fois par an au moins, ses projets stratégiques à long terme.

De plus, le Directoire soumet au Conseil de Surveillance pour approbation préalable :

- les orientations stratégiques de la Société, ainsi que toutes opérations susceptibles d'influencer ces orientations telles qu'approuvées par le Conseil de Surveillance ;
- les opérations susceptibles de modifier la structure financière et le domaine d'activité de la Société, et notamment :
 - i) vendre, échanger ou apporter une participation, une marque de fabrique, le fonds de commerce ou un immeuble,
 - ii) contracter des emprunts pour le compte de la Société autrement que pour ses besoins courants,
 - iii) constituer des sûretés,
 - iv) concourir à la fondation de toute société ou faire apport de tout ou partie des biens sociaux à une société constituée ou à constituer,
 - v) adopter ou modifier le budget,
 - vi) consentir tout aval, caution ou garantie,
 - vii) réaliser des investissements non budgétés dont le montant individuel ou cumulé sur un trimestre est supérieur à 10 millions de francs,
 - viii) modifier les termes du contrat de concession de marque NRJ conclu avec la société NRJ,
 - ix) plus généralement, effectuer toute réorganisation significative ou restructuration de la Société ;
- la mise en paiement d'un acompte sur dividende.

L'approbation préalable du Conseil de Surveillance est également requise avant toute proposition à l'Assemblée Générale des résolutions :

- portant délégation au Directoire d'émettre des titres de capital, des titres donnant accès au capital ou des options portant sur de tels titres, ou d'attribuer des stock-options et, plus généralement, d'émettre des titres, quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'entraîner une modification du capital social, ainsi que l'usage de toute délégation de cette nature ;
- ayant pour objet ou pour effet de modifier les statuts ;
- relatives à l'affectation du résultat, à la distribution du dividende ou comportant une option pour le paiement du dividende en actions.

Enfin, le Directoire soumet au Conseil de Surveillance son rapport à l'Assemblée Générale annuelle ainsi que celui sur les comptes de l'exercice social.

Le Conseil de Surveillance

Composition et fonctionnement

Le Conseil de Surveillance est composé de cinq membres nommés pour une durée de deux ans, dont deux membres « indépendants » selon la définition du rapport Afep/Medef. Ce rapport définit comme indépendante « toute personne qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, le Groupe ou la direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».

Au regard des critères de ce rapport et après examen du Conseil, ont été qualifiés de membres indépendants du Conseil de Surveillance, sans préjuger de l'indépendance des autres membres : MM. Antoine Giscard d'Estaing et Jérôme Gallot.

Le Conseil de Surveillance nomme et révoque les membres du Directoire et en désigne le Président. Il supervise et exerce le contrôle permanent de la gestion du Directoire et donne à ce dernier son approbation préalable à la conclusion des opérations que celui-ci ne peut accomplir sans son autorisation. À toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et se fait communiquer tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Règlement intérieur du Conseil de Surveillance

Lors de sa réunion du 11 décembre 2006, le Conseil de Surveillance a adopté un nouveau règlement intérieur. Ce dernier aborde notamment les thèmes suivants :

COMPOSITION, PRÉSIDENT, SECRÉTAIRE

Dans cette partie, le règlement intérieur reprend les principales dispositions relatives à la composition du Conseil de Surveillance : nombre des membres, processus de cooptation et de ratification d'une nomination par l'Assemblée Générale Ordinaire, durée du mandat, limite d'âge..., définit les attributions du Président ainsi que celles du Vice-Président et prévoit la nomination d'un Secrétaire.

FONCTIONNEMENT

■ Réunions du Conseil

Le règlement intérieur précise les règles légales et statutaires de convocation des membres et de fixation des ordres du jour. Sur proposition de son Président, le Conseil

arrête chaque année un calendrier de ses réunions pour l'année à venir. Il est rappelé que le Conseil de Surveillance doit se réunir au moins quatre fois dans l'année, soit une fois par trimestre.

■ Attributions du Conseil

Les principales attributions du Conseil de Surveillance ont été rappelées *infra* lors de la description des limites au pouvoir du Directoire.

■ Délibérations du Conseil

Les décisions sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante. Les membres du Conseil peuvent participer, au choix de l'auteur de la convocation, aux séances du Conseil de Surveillance par des moyens de visioconférence, conformément aux dispositions réglementaires. Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis, signés et conservés conformément aux dispositions réglementaires.

■ Évaluation du Conseil

Chaque année, le Conseil consacre un point de l'ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité. À cette occasion, le Conseil procède à sa propre évaluation, en confiant, le cas échéant, à l'un de ses membres le soin de coordonner cette évaluation suivant les trois axes suivants : faire le point sur ses modalités de fonctionnement, vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues, et mesurer la contribution effective de chaque membre à ses travaux du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations. Par ailleurs, une évaluation formalisée du Conseil sera réalisée tous les trois ans, éventuellement sous la direction d'un membre, le cas échéant avec l'aide d'un consultant extérieur.

RÈGLES APPLICABLES AUX MEMBRES

Il est rappelé aux membres du Conseil de Surveillance un certain nombre d'obligations générales, comme le respect de la législation sur les limitations de cumul des mandats ou l'interdiction d'accepter un mandat social dans une société concurrente du Groupe. Le membre du Conseil qui se trouvera ou viendra à se trouver en contravention avec ces règles sera réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois à compter de la notification le mettant en infraction. Le règlement intérieur rappelle d'autre part les droits et devoirs des membres, dont le droit d'information, le devoir de réserve et l'obligation de confidentialité, l'obligation de détenir des titres de la Société, les opérations interdites sur titres de la Société ainsi que les obligations en matière d'indépendance et d'information relatives aux situations de conflits d'intérêt. Pour rappel, tout nouveau membre du Conseil de Surveillance doit remettre au Conseil une déclaration d'indépendance signée.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance développe, par ailleurs, les règles communes aux comités du Conseil – Comité d'audit et Comité des nominations et des rémunérations – et définit les règles de nomination ainsi que la mission du Déontologue dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte d'éthique du Groupe NRJ.

Activité du Conseil de Surveillance

Séances tenues au cours de l'exercice 1^{er} janvier-31 décembre 2006 :

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 13 JANVIER 2006

L'ordre du jour a porté notamment sur la rémunération du Président du Directoire, la convocation d'une Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire ayant pour ordre du jour la révocation de M. Jean-Charles Mathey de son mandat de membre du Directoire, la modification de l'article 12 des statuts et enfin l'arrêté du rapport du Conseil de Surveillance et des résolutions à ladite assemblée.

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 24 FÉVRIER 2006

Présentation et adoption du budget 2006 de la Société.

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 28 MARS 2006

L'ordre du jour a porté notamment sur les points suivants :

- décisions à prendre, conformément à l'article 12 des statuts, quant à la modification ou non du nombre de sièges au Directoire ;

- présentation du rapport du Directoire sur le cinquième trimestre (octobre-décembre) de l'exercice écoulé ;
- examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 arrêtés par le Directoire ;
- autorisation préalable du Conseil de Surveillance, conformément à l'article 14.4 des statuts, en vue d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;
- examen des rapports du Directoire, de l'ordre du jour et du texte des résolutions de l'Assemblée Générale ;
- conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce.

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 26 AVRIL 2006

La séance a essentiellement porté sur :

- la rétractation d'une autorisation précédemment donnée par le Conseil de surveillance sur une partie de la rémunération variable de M. Jean-Charles Mathey, après la découverte d'éléments nouveaux ;
- l'information des procédures en cours à l'encontre de M. Jean-Charles Mathey et des actions à entreprendre corrélativement à ces procédures.

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 12 MAI 2006

L'ordre du jour a été le suivant :

- constatation de la démission d'un membre du Directoire et décisions à prendre, conformément à l'article 12 des statuts, quant à la modification ou non du nombre de sièges au Directoire ;
- examen des rapports du Directoire, de l'ordre du jour et du texte des résolutions de l'Assemblée Générale ;
- conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce ;
- observations du Conseil de Surveillance à l'Assemblée générale ;
- présentation de la note de transition aux IFRS.

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 2 JUIN 2006

La séance a essentiellement porté sur :

- l'arrêté des comptes trimestriels au 31 mars 2006 ;
- la présentation du rapport d'activité du Directoire sur le premier trimestre 2006 ;
- la présentation d'une étude sur une nouvelle organisation commerciale en Allemagne.

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 27 JUIN 2006

L'ordre du jour a été le suivant :

- élection du Président du Conseil de Surveillance et fixation de sa rémunération ;
- nomination d'un nouveau membre du Comité d'audit ;
- renouvellement des membres du Comité des rémunérations ;
- nomination d'un nouveau membre du Comité des rémunérations ;
- nomination du Président du Comité des rémunérations ;
- compte rendu de la réunion du Comité des rémunérations et éventuelles autorisations y afférentes.

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 22 SEPTEMBRE 2006

L'ordre du jour a porté notamment sur les points suivants :

- arrêté des comptes trimestriels au 30 juin 2006 ;
- présentation du rapport d'activité du Directoire sur le deuxième trimestre 2006 ;
- arrêté des comptes consolidés semestriels ;
- présentation du rapport d'activité semestriel du Directoire ;
- élection du Vice-Président du Conseil de Surveillance et fixation de sa rémunération ;
- présentation du projet d'achat d'un immeuble à Montpellier.

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 20 OCTOBRE 2006

La séance a abordé notamment l'autorisation à donner au Directoire de conclure une convention réglementée relevant de l'article L. 225-86 du Code de commerce et les pouvoirs en vue des formalités.

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 29 NOVEMBRE 2006

L'ordre du jour a notamment abordé le point suivant :

- présentation du budget de chiffres d'affaires NRJ GLOBAL et Régie Networks.

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 6 DÉCEMBRE 2006

L'ordre du jour a porté notamment sur les points suivants :

- examen et avis sur la charte d'éthique ainsi que sur la note sur la prévention des délits et manquements d'initiés ;
- nomination de deux membres du Conseil de Surveillance devant assumer la fonction de Déontologue ;
- arrêté des comptes trimestriels au 30 septembre 2006 ;
- présentation du rapport d'activité du Directoire sur le troisième trimestre 2006.

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 11 DÉCEMBRE 2006

L'ordre du jour a été le suivant :

- adoption d'un nouveau règlement intérieur du Conseil de Surveillance ;
- nomination du Secrétaire du Conseil de Surveillance ;
- adoption d'un nouveau règlement du Comité d'audit ;
- adoption du règlement du Comité des nominations et des rémunérations en remplacement du règlement du Comité des rémunérations existant ;
- nomination des membres et du Président de ce Comité des nominations et des rémunérations.

PRÉSENCE DES MEMBRES AUX CONSEILS DE SURVEILLANCE AU COURS DE L'EXERCICE 2006

Jean-Paul Baudecroux (Président)	100,00 %
Micheline Guilbert (Vice-Présidente)	8,33 %
Evelyne Le Brisze Chelon	91,66 %
Antoine Giscard d'Estaing	58,33 %
Hervé Philippe (jusqu'au 22 juin 2006)	83,33 %
Jérôme Gallot (à partir du 22 juin 2006)	100,00 %

5.4.1.2 Comités au sein du Conseil de Surveillance

Comité d'Audit

Composition et fonctionnement

Le Conseil de Surveillance a adopté un nouveau règlement du Comité d'audit le 11 décembre 2006.

Ce Comité se compose des deux membres indépendants du Conseil de Surveillance, MM. Antoine Giscard d'Estaing et Jérôme Gallot. Son règlement prévoit que le Comité se réunit au moins deux fois par an et rend compte de ses travaux et de ses conclusions au Conseil de Surveillance. Il se réunit notamment avant chaque Conseil de Surveillance dont l'ordre du jour comporte l'examen de comptes annuels, semestriels ou encore le bilan de gestion de la Société ou du Groupe.

En matière de contrôle des comptes, le Comité d'audit examine et donne un avis sur :

- les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels ;
- les publications trimestrielles ;
- tous les comptes établis pour les besoins d'opérations spécifiques (apports, fusions, opérations de marché, mises en paiement d'acompte sur dividendes, etc.) ;
- le cas échéant, les raisons présentées par le Directoire pour ne pas inclure certaines sociétés dans le périmètre des sociétés consolidées ;
- les risques et les engagements hors bilan significatifs.

Le Comité d'audit s'assure auprès de la Direction Financière et des Commissaires aux Comptes de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux, ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe. Il prend régulièrement connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes sur les modalités de réalisation de leurs travaux. Dans le cadre du nouveau règlement, il sera amené à examiner, d'une part, les montants d'honoraires d'audit versés par la Société ou le Groupe aux entités du réseau auquel appartiennent les Commissaires aux Comptes et le pourcentage qu'ils représentent dans le montant total des honoraires perçus par ce réseau dans l'année, et examine, d'autre part, l'attribution à des entités du réseau auquel appartiennent les Commissaires aux Comptes de toutes missions complémentaires présentant une certaine importance en termes d'enjeux pour la Société ou son Groupe ou en terme de montant d'honoraires.

En matière de contrôle interne, il est informé par le Directoire de la définition des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci. Pour sa mission, le Comité examine le plan

d'audit interne du Groupe et, depuis le nouveau règlement, le plan d'intervention des Commissaires aux Comptes. Il entend le responsable de l'audit interne afin de prendre connaissance de son programme de travail et de recevoir copie des rapports d'audit interne de la Société et du Groupe, ou d'une synthèse de ces rapports. Il veille à la qualité des procédures permettant le respect des réglementations boursières.

Réunions du Comité d'audit

Lors de la réunion du 23 mars 2006, les membres du Comité d'audit ont examiné avec les responsables de leur production, les comptes annuels consolidés clos au 31 décembre 2005, d'une durée exceptionnelle de quinze mois. Il a notamment été abordé les niveaux du résultat des activités de hors-média, les débuts de l'exploitation de l'activité de téléphonie mobile et de NRJ 12. Il a ensuite été débattu des règles de contrôle interne au sein du Groupe, et notamment concernant une nouvelle activité telle que NRJ Mobile, de l'implémentation en cours de l'ERP SAP. Enfin, une analyse particulière sur le contrôle interne a été faite suite aux travaux d'intérim des Commissaires aux Comptes sur le cycle trésorerie et sur les activités de towerCast et NRJ Mobile.

Lors de sa réunion du 10 mai 2006, les membres du Comité d'audit ont examiné, en présence des Commissaires aux Comptes, la note de transition aux normes IFRS relative aux états financiers consolidés 2005 de la Société arrêtée par le Directoire et qui a été intégrée dans le document de référence 2005.

Lors de sa réunion du 15 septembre 2006, les membres du Comité d'Audit ont examiné, en présence des Commissaires aux Comptes, les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2006 arrêtés par le Directoire. Il a été présenté le projet de communication financière par le biais duquel ont été abordés les chiffres semestriels clés, secteur d'activité par secteur d'activité. Il a enfin été remis aux membres du Comité d'audit le rapport semestriel du Directoire.

Comité des nominations et des rémunérations

Soucieux d'améliorer la gouvernance d'entreprise du Groupe, le Conseil de Surveillance, lors de sa réunion du 9 septembre 2005, avait décidé de constituer en son sein un Comité des rémunérations dont il a élargi les compétences lors de sa séance du 11 décembre 2006, ce Comité des rémunérations devenant le Comité des nominations et des rémunérations.

Composition et fonctionnement

Ce Comité est composé de trois membres du Conseil de Surveillance, dont au moins un membre du Conseil qualifié d'indépendant. Son Président est désigné par le Conseil de Surveillance.

Le Comité est actuellement composé des personnes suivantes :

- M. Jean-Paul Baudecroux, Président du Comité des nominations et des rémunérations ;
- MM. Antoine Giscard d'Estaing et Jérôme Gallot, membres du Comité des nominations et des rémunérations et membres indépendants du Conseil de Surveillance.

Son règlement prévoit que le Comité se réunit chaque fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an.

Missions

RÉMUNÉRATIONS

a) Concernant la rémunération des membres du Conseil de Surveillance, le Comité doit proposer chaque année le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence, qui sera soumis au vote de l'Assemblée Générale, et les modalités de répartition de celle-ci, en tenant compte de la présence effective des membres du Conseil de Surveillance aux réunions du Conseil et de leur participation aux travaux et réunions des comités auxquels ils ont été désignés.

En outre, le Comité donne un avis sur toute proposition de rémunération que le Conseil souhaiterait voir attribuer par l'Assemblée Générale à un membre du Conseil de Surveillance chargé d'une mission ou d'un mandat particulier. Dans ce cadre, un membre du Comité ne peut, en aucun cas, prendre part aux discussions concernant sa nomination, le renouvellement de ses propres fonctions, ses propres avantages ou rémunérations.

b) Concernant les dirigeants de la Société, le Comité doit étudier et faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux, membres du Conseil et du Directoire, notamment pour ce qui concerne :

(i) la partie variable de ladite rémunération : il définit les règles de fixation de cette part variable en veillant à la cohérence de ces règles avec l'évaluation faite annuellement des performances des mandataires sociaux et avec la stratégie à moyen terme de la Société et du Groupe, puis contrôle l'application de ces règles ;

(ii) les rémunérations exceptionnelles qui pourraient être allouées à certains membres du Conseil pour des missions ou des mandats qui leur seraient confiés ;

(iii) la rémunération du Président du Conseil et des membres du Directoire ;

(iv) et tous avantages en nature, options de souscription ou d'achat d'actions, ou actions gratuites reçues de toute société du Groupe, dispositions particulières relatives à leurs retraites (sauf dans le cadre de régimes complémentaires d'affiliation générale), et tous autres avantages de toute nature.

Le Comité pourra être sollicité par le Président du Conseil de Surveillance, s'il est porté à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil de Surveillance une demande d'autorisation préalable en vertu de l'article L. 225-86 et suivants du Code de commerce, concernant une modification du contrat de travail d'un membre du Directoire ayant une conséquence sur la rémunération qu'il perçoit au titre de ce contrat de travail ou tout engagement de retraite ou relatif à des indemnités de départ pris par la Société ou une de ses filiales au bénéfice d'un membre du Directoire.

c) Le Comité fait également des recommandations relatives au régime de retraite et de prévoyance, aux avantages en matière et droits pécuniaires divers des mandataires sociaux, et aux conditions financières de cessation de leur mandat.

d) Le Comité doit enfin, sur des éléments plus généraux :
 ■ donner au Conseil un avis sur la politique générale d'attribution d'actions gratuites, des options de souscription et/ou d'achat d'actions, ou tout autre instrument financier, et sur le ou les plans établis par la Direction Générale du Groupe ;

■ indiquer au Conseil sa proposition en matière d'attribution d'actions gratuites, d'options d'achat ou de souscription, ou tout autre instrument financier, aux membres du Directoire, en exposant les raisons de son choix ainsi que ses conséquences ;

■ être informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux de la Société et d'autres sociétés du Groupe ;

■ examiner toute question que lui soumettrait le Président et relative aux questions visées ci-dessus, ainsi qu'aux projets d'augmentation de capital réservée aux salariés.

Le Comité pourra recourir aux conseils d'une société spécialisée dans la rémunération des cadres dirigeants.

Le rapport annuel informe les actionnaires sur la rémunération des membres du Directoire et sur les principes et modalités qui guident la fixation de la rémunération de ces dirigeants, ainsi que sur l'attribution d'actions gratuites, sur l'attribution et l'exercice des options d'achat ou de souscription d'actions de ces derniers et sur la rémunération des membres du Conseil de Surveillance.

NOMINATIONS

Le Comité est en charge de la préparation de la composition des instances dirigeantes de la Société.

Il intervient notamment dans la sélection des mandataires sociaux, membres du Conseil et du Directoire. Il formule ainsi des recommandations concernant :

■ les propositions de nomination à l'Assemblée Générale ou de cooptation, le cas échéant, de membres du Conseil ;

■ les propositions de nomination par le Conseil des membres du Directoire et les autorisations de cumul de mandats de membre du Directoire ou de Directeur Général unique d'une autre société des membres du Directoire ;

■ la proposition de nomination par le Conseil du Président du Directoire, et il prend connaissance des nominations des principaux cadres de direction du Groupe.

Il recommande également la nomination des membres des comités, en prenant en considération les missions respectives de ces comités. Il adresse au Conseil des propositions motivées sur le choix des candidats.

Le choix par le Comité des candidats aux fonctions de membre du Conseil est guidé par l'intérêt de la Société et de tous ses actionnaires. Il peut prendre en compte les éléments suivants :

■ l'équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société ;

■ la représentation éventuelle d'intérêts catégoriels ;

■ l'opportunité de renouvellement des mandats ;

■ l'intégrité, la compétence, l'expérience et l'indépendance de chaque candidat ;

■ le nombre souhaitable de membres indépendants.

Le Comité des nominations veille au respect de l'interdiction pour la Société de nommer comme membre du Directoire, directeur général, directeur financier ou directeur comptable une personne ayant travaillé pour les Commissaires aux Comptes dans les douze mois précédant leur nomination.

Réunions du Comité

Lors de sa réunion du 12 mai 2006, le Comité a décidé de proposer au Conseil de Surveillance, lors de sa prochaine réunion, de fixer les rémunérations fixes et variables de membres du Directoire pour l'année 2006.

5.4.2 Procédures de contrôle interne

5.4.2.1 Objectifs du contrôle interne

La direction de NRJ Group appréhende le contrôle interne comme étant l'ensemble des moyens permettant d'obtenir une assurance raisonnable que les risques sont et seront maîtrisés, et que les objectifs fondamentaux suivants seront atteints :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et règlements en vigueur, et aux orientations et procédures déterminées par les organes sociaux.

Pour maîtriser les risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine ou la réalisation des objectifs du Groupe, et pour contribuer notamment à l'assurance que les comptes sociaux et consolidés reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale du Groupe, le dispositif de contrôle interne repose sur un ensemble de politiques, procédures et pratiques.

Définition des fondamentaux du contrôle interne

Dans le cadre de référence de contrôle interne communiqué par le groupe de place établi sous l'égide de l'Autorité des Marchés Financiers fin janvier 2007, le contrôle interne se définit de la manière suivante :

- le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité ;
- Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société, qui :
 - contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, et
 - doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Le contrôle interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

Il ne recouvre pas non plus toutes les initiatives prises par les organes dirigeants ou par le management comme par exemple la définition de la stratégie de la Société, la détermination des objectifs, les décisions de gestion, le traitement des risques ou le suivi des performances.

Le Groupe NRJ s'inspire des bonnes pratiques, et notamment du référentiel COSO, qui visent à se conformer au cadre de référence de contrôle interne publié par le groupe de place.

Pour ce faire, le groupe NRJ poursuit la démarche entreprise lors des exercices précédents et dispose d'une organisation du contrôle interne structurée autour d'acteurs qui sont parties prenantes d'un processus collectif.

Limites du contrôle interne

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Le contrôle interne, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne peut, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Démarche d'analyse des principaux risques

En complément à cette démarche d'évaluation du dispositif de contrôle, le service d'audit interne a également procédé à un inventaire des principaux risques opérationnels du Groupe.

La méthodologie adoptée repose sur les principes suivants :

- le Groupe a été segmenté en processus clés (processus stratégiques, opérationnels, supports) ;
- des entretiens ont été menés auprès des responsables opérationnels clés dans les entités majeures ;
- le traitement des entretiens a été effectué de manière centralisée pour assurer une cohérence globale.

Mise en place d'un progiciel intégré

La mise en place progressive de l'ERP SAP, entreprise dans le courant de l'exercice 2005, s'est poursuivie en 2006. Les principales fonctionnalités développées concernent notamment (liste non exhaustive) les achats, les ventes médias, la comptabilité/finance et le contrôle de gestion. La migration de ces flux sur cet outil permettra d'avoir à la fois une meilleure visibilité et un meilleur contrôle sur une part significative du chiffre d'affaires et des charges opérationnelles courantes du Groupe.

D'une manière générale, l'amélioration continue des processus, des normes et des systèmes d'information demeure l'un des objectifs prioritaires du Groupe et répond à une double préoccupation visant, d'une part, à la maîtrise et au contrôle des opérations et, d'autre part, à leur efficacité.

Les comptabilités d'un premier ensemble significatif d'entités ont été basculées au cours du second semestre 2006 et sont maintenant opérationnelles.

De nouvelles phases de l'implémentation sont en cours de réalisation. Elles doivent conduire à la mise en place de la solution auprès d'entités qui représentent des enjeux significatifs en termes d'actifs gérés et de flux opérationnels, notamment dans les activités de diversification du Groupe.

La poursuite du projet SAP s'inscrit dans le cadre de la volonté de la Direction Générale de fiabiliser encore plus l'ensemble des processus financiers et comptables qui contribuent à la qualité et à la pertinence de l'information financière.

Par ailleurs, la conduite du changement – consistant essentiellement sur la modélisation des processus, l'étude des impacts organisationnels et la rédaction des supports de formation – a été poursuivie parallèlement aux phases de réalisation et de paramétrage.

L'utilisation de ce progiciel, de conception très structurée, contribue au développement de la démarche de contrôle interne du Groupe, ainsi qu'à la fiabilité, la traçabilité et la cohérence des informations traitées. Cet outil servira également de support à l'ensemble des processus Groupe, et doit notamment garantir :

1. l'unicité des données de base ;
2. la fiabilité des données ;
3. la traçabilité des données (intégration des processus et des flux de documents) ;
4. l'accès à l'information en temps réel.

Actions menées et perspectives

L'exercice 2006 a été consacré à :

- NRJ Mobile – revue de l'ensemble des processus opérationnels et financiers – et cartographie des risques des activités de téléphonie mobile et de renseignement téléphonique ;
- une étude relative à la confidentialité de l'information électronique ;
- une revue du contrôle interne sur les paiements et les transactions financières du Groupe ;
- une revue des flux opérationnels et financiers liés à l'activité événementielle, avec pour objectif d'assurer une maîtrise et une visibilité accrues sur ces opérations ;
- la mise en place de plans d'actions destinés à renforcer et améliorer le niveau de contrôle interne du Groupe dans le cadre du déploiement du projet SAP.

Afin de poursuivre les travaux entrepris précédemment, une cartographie des risques a été réalisée en utilisant les résultats des entretiens menés par le service d'audit interne auprès des principaux responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe.

Cette cartographie des risques a été présentée au Comité d'audit et un plan d'audit pour l'exercice 2007 a été élaboré suite à ces analyses.

L'exercice 2007 sera dédié notamment à la modélisation des processus et à l'amélioration des procédures associées. Il sera consacré également au contrôle des procédures existantes et à la mise en place d'un plan d'actions destiné à renforcer et améliorer le niveau de contrôle interne du Groupe tant pour les métiers historiques du Groupe que pour ses activités nouvelles.

De plus, le Groupe va renforcer sa culture de contrôle interne au cours de l'année 2007 au travers de deux projets complémentaires initiés en 2006 :

- mise en place de la charte d'éthique Groupe ;
- diffusion d'un questionnaire de contrôle interne d'auto-évaluation par le service d'audit interne. Cette démarche a pour objet de diffuser sous une forme commune et complémentaire à la charte d'éthique une culture de contrôle interne auprès de l'ensemble des parties prenantes et de renforcer l'environnement de contrôle du Groupe. Les réponses au questionnaire doivent conduire à la réalisation d'une évaluation du niveau et de la qualité du contrôle interne des entités du Groupe afin de déterminer les principaux axes de progrès.

5.4.2.2 Présentation de l'organisation générale du contrôle interne

Afin de remplir, dans les meilleures conditions, les objectifs de la Société en matière de contrôle interne, l'ensemble des acteurs du Groupe participe au processus de contrôle interne. Les membres du Conseil de Surveillance, le Directoire, les directions opérationnelles et fonctionnelles et l'ensemble des collaborateurs jouent un rôle dans la maîtrise des activités et des risques associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités.

Acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle

Conseil de Surveillance et Directoire

La forme de société à Directoire et Conseil de Surveillance permet par sa structure de réaliser efficacement la dissociation des fonctions de direction et de gestion de celles de contrôle.

Le Directoire représente la Société et est en charge de sa gestion. Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion par le Directoire et donne à ce dernier les autorisations préalables à la conclusion des opérations que celui-ci ne peut accomplir sans son accord, dans le strict respect des dispositions prévues par les statuts.

Les trois membres du Directoire possèdent des compétences variées et complémentaires apportant chacun une expertise dans leurs domaines. Ils coopèrent étroitement et se tiennent informés en permanence sur tout sujet ou développement en relation avec leur domaine de compétences et de responsabilités. Les membres se réunissent très fréquemment afin d'évoquer les principales orientations du Groupe. Les décisions stratégiques sont prises par le Directoire et mises en œuvre par le Président du Directoire.

Le Directoire rencontre régulièrement les membres du Conseil de Surveillance afin de les tenir informés de l'évolution des dossiers majeurs et de la stratégie mise en place.

Organes de direction du Groupe

DIRECTION OPÉRATIONNELLE DU GROUPE

La Direction Opérationnelle du Groupe est assurée par le Directoire. Les principaux rôles qui lui sont dévolus sont la mise en place des stratégies, l'approbation des budgets des différentes entités ou services, la cohérence des actions et les plans d'actions à mettre en œuvre.

Le Directoire et les différents responsables opérationnels et fonctionnels se réunissent régulièrement, afin d'apprécier l'évolution de chaque activité ou service. Cette appréciation tient compte des éléments opérationnels et financiers.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif se compose des membres du Directoire, du Directeur Général Adjoint, du Directeur des Ressources Humaines ainsi que des Directeurs des différents pôles : radio, télévision, internet, mobile, hors-media, opérations internationales et régies. Il se réunit les trois premiers vendredis de chaque mois. Sa mission consiste à mettre concrètement en œuvre les décisions du Directoire dans le cadre du déploiement de la stratégie du Groupe.

COMITÉ GÉNÉRAL D'INFORMATION

Le Comité général d'information rassemble autour des membres du Comité exécutif les principaux managers du Groupe. Il se réunit le dernier vendredi de chaque mois.

Le Comité général d'information est le lieu privilégié permettant à la Direction :

- de communiquer sur les orientations stratégiques du Groupe et sur leur mise en oeuvre ;
- et, d'une manière générale, d'optimiser la circulation de l'information au sein du Groupe.

COMITÉS OPÉRATIONNELS

Les principales directions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe animent, à travers des réunions périodiques, des comités qui ont pour vocation d'examiner en détail des points spécifiques.

Le maillage de cette organisation, à travers la tenue régulière des réunions du Directoire, des comités exécutifs, du Comité général d'information et des comités opérationnels, assure le management des opérations du Groupe et de ses filiales et constitue le socle du contrôle interne.

Production de l'information financière et activités de contrôle

Le dispositif mis en place au niveau de la direction du Groupe est renforcé par la centralisation de nombreuses compétences techniques au sein de services transversaux s'appliquant au niveau du Groupe. Ces services centraux assurent un maillage du dispositif de contrôle interne du Groupe par rapport à celui réalisé de manière décentralisée dans chaque division du Groupe par des directions opérationnelles et administratives propres (Direction Financière en particulier).

Le contrôle interne est un processus collectif qui implique l'ensemble des niveaux hiérarchiques : les opérationnels, les responsables hiérarchiques, les contrôleurs de gestion, la Direction Financière, puis la Direction Générale.

Pour les filiales étrangères, chaque pays comprend une Direction Générale, une Direction Financière et une Direction Commerciale. Ces filiales mettent en œuvre la stratégie dans le respect des règles définies au niveau du Groupe. Chaque filiale est encadrée par des salariés de la maison mère qui veillent au quotidien au respect des politiques du Groupe.

DÉLÉGATIONS DE POUVOIR ET DE SIGNATURE

Un système de délégations de pouvoir et de signature existe au sein du Groupe en vue d'assurer l'efficacité et la sécurité des opérations.

Ces délégations de pouvoir et de signature sont validées par la Direction Générale du Groupe. Elles répondent au double objectif de responsabilisation des opérationnels et de maîtrise des engagements au niveau pertinent et sont attribuées à un nombre limité de collaborateurs, qui sont seuls habilités à traiter une liste restrictive d'opérations, selon des seuils et des procédures d'autorisation définies.

Les directions fonctionnelles de la maison mère NRJ Group (finance, ressources humaines, juridique, achats...) assistent et supervisent les différentes entités du Groupe NRJ dans leurs domaines d'expertise. Par ailleurs, elles diffusent et s'assurent du respect des procédures transversales, et participent à la validation des procédures spécifiques aux différents métiers du Groupe.

ORGANISATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Sous la responsabilité du Directeur Financier Groupe, rattaché au Directeur Général Adjoint Groupe, la Direction Financière regroupe les services fonctionnels suivants :

- comptabilité générale et auxiliaire ;
- consolidation ;
- trésorerie ;
- contrôle de gestion.

En France, l'organisation financière du Groupe est en partie décentralisée sur le plan du contrôle des opérations et calquée sur le découpage en unités opérationnelles. Chaque unité opérationnelle significative dispose d'un Directeur Administratif et Financier ou d'un Responsable Administratif et Financier. Son rôle est de s'assurer du parfait fonctionnement de sa division sur un plan administratif et financier. Dans ce cadre, il intervient telle une interface entre les services opérationnels et les services comptables et de contrôle de gestion central.

Ces Directeurs ou Responsables Administratifs et Financiers contrôlent les estimations de résultats des projets en cours, s'assurent de la facturation des prestations, des engagements de dépenses en fonction des budgets et de la qualité des informations de gestion, ainsi qu'un reporting financier à destination du contrôle de gestion Groupe.

Les filiales étrangères rapportent à la Direction Financière centrale, mais assure la tenue de leur comptabilité et le suivi de leurs obligations déclaratives avec l'assistance des spécialistes locaux afin de prendre en compte les spécificités comptables et fiscales. Les services consolidation et contrôle de gestion Groupe assurent un contrôle permanent de cette information.

■ Comptabilité

La comptabilité de la quasi-totalité des sociétés du Groupe en France est centralisée au siège social à Paris par le service comptabilité générale qui est rattaché à la Direction Administrative et Financière sous la responsabilité d'un Directeur Administratif et Financier Groupe. Ce service est organisé en équipes pluridisciplinaires composées de collaborateurs supervisés par un chef comptable, traitant les comptabilités par entité, ainsi que des reportings mensuels. L'ensemble de l'équipe comptable parisienne est encadré par un Directeur Comptable.

Les sociétés towerCast, Régie Networks et NRJ Mobile ont la responsabilité complète de la production et de l'établissement de leurs états comptables et financiers. Un contrôle régulier et systématique est effectué par la Direction Financière Groupe.

■ Consolidation

La production des états financiers consolidés réglementaires d'après les normes IFRS est assurée par le Responsable de la Consolidation et son équipe pour l'ensemble du périmètre du Groupe à l'aide du progiciel de consolidation Hyperion Financial Management. Le service consolidation s'assure de la cohérence des données de base qui sont transmises par les filiales et a pour objectif de garantir que les états financiers consolidés sont élaborés dans le respect des normes en vigueur et qu'ils donnent une vision sincère de l'activité et de la situation du Groupe.

■ Trésorerie

Ce service assure la gestion quotidienne et prévisionnelle de la trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe. Il assure également le suivi des relations bancaires ainsi que le suivi des placements dans le cadre de la politique définie par le Directoire.

■ Contrôle de gestion

Le contrôle de gestion central du Groupe est organisé en fonction des divisions opérationnelles du Groupe et s'appuie sur des contrôleurs de gestion répartis sur chaque unité au sein des filiales et des services. Il assure l'animation du processus budgétaire.

Le contrôle de gestion élabore le budget avec les responsables opérationnels des services et des filiales concernés. Il a également un rôle essentiel dans le processus de suivi des performances par l'établissement de reportings mensuels réalisés, pour les données financières, sur la base d'un arrêté comptable et analysés avec les managers opérationnels.

Les budgets et reportings des différents services ou filiales sont également analysés par le contrôle de gestion central du Groupe qui établit une version consolidée de ces documents destinée aux membres du Directoire.

COMMUNICATION FINANCIÈRE

Animé par un Responsable de la Communication Financière, rattaché au Directeur Général Adjoint, le service communication financière s'attache à accroître la visibilité et la lisibilité pour les tiers de toutes informations et opérations concernant le Groupe. Outre le Président du Directoire et le Directeur Général Adjoint, le Responsable de la Communication Financière est seul habilité à diffuser à l'extérieur de la Société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie.

L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs.

SERVICE DROIT DES SOCIÉTÉS ET ASSURANCES

Le service droit des sociétés et assurances du Groupe, directement rattaché au Directeur Général Adjoint, assure la gestion de l'intégralité des actes sociaux de la vie courante des sociétés du Groupe. Il sécurise également le cadre juridique, pour la partie droit des sociétés, des opérations de croissance interne et externe du Groupe.

Ce service est également chargé de la mise en place et du suivi effectif des différentes polices d'assurance au niveau du Groupe, avec comme objectif la couverture des différents risques, au meilleur coût.

Son rôle est aussi d'assurer une veille juridique et réglementaire sur ses domaines de compétence.

AUDIT INTERNE

Le service audit interne est rattaché au Président du Directoire et au Directeur Général Adjoint.

L'audit interne conduit une activité indépendante et objective de contrôle et de conseil, avec pour objectif d'améliorer et d'ajouter de la valeur aux opérations de NRJ Group. Il contribue ainsi à l'identification et la réduction des risques, à la sauvegarde des actifs et à l'amélioration des contrôles du Groupe. En particulier, l'audit interne aide à améliorer la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et à apprécier le respect des politiques, règles et procédures établies au sein du Groupe.

Au cours de l'exercice 2006, le service d'audit interne a procédé à certaines missions d'audit, à la demande de la Direction Générale du Groupe. Le compte rendu des missions d'audit interne, après échange avec les services, est restitué à la Direction Générale et au Comité d'audit, et débouche sur des plans d'actions.

SERVICE ACHATS

Le service achats établit les conditions générales d'achat. Il référence et évalue la performance des fournisseurs du Groupe. Il dirige ou participe aux négociations contractuelles dans le respect des cahiers des charges définis par les opérationnels.

Le service achats a œuvré, dès sa création, à l'élaboration et à la diffusion d'une procédure générale des achats, ainsi que d'une table des seuils d'engagement autorisés selon les natures et les montants des opérations, établie en étroite collaboration avec la Direction Générale et la Direction Financière du Groupe.

Le service achats met à jour, chaque fois que cela est nécessaire, ces procédures et ces tables de suivis d'engagement qui sont disponibles sur l'intranet pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe travaillant en France.

Les opérations courantes sont engagées par les responsables des services concernés dans le cadre de leur budget. Les engagements nécessitent différents niveaux d'accord, de la part des directions financières, des directions générales, voire du directoire de la Société, en fonction des montants engagés.

De plus, le développement de l'ERP SAP sur le processus « achats » permettra de garantir la maîtrise des engagements de dépense et des paiements, en conformité et en complément des délégations de pouvoir définies par le Groupe, grâce :

- au circuit d'approbation des engagements, prédéfini dans le logiciel et constitué des personnes habilitées à initier les commandes ;
- au circuit de validation électronique pour les factures saisies dans l'outil informatique.

Le développement de l'ERP SAP s'est de même accompagné d'une démarche de normalisation des contrats d'achat visant particulièrement à s'assurer de la garantie de continuité de service, ainsi qu'à sécuriser les approvisionnements et les conditions financières.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

La gestion des ressources humaines est organisée par pays, où chaque filiale applique les dispositions réglementaires locales en vigueur en s'appuyant sur les compétences de spécialistes de la profession.

Le Directeur des Ressources Humaines du Groupe participe au Comité exécutif et assure la coordination de la politique sociale du Groupe et sa déclinaison auprès des filiales françaises.

La Direction des Ressources Humaines Groupe assure l'encadrement du processus de recrutement et de formation, la rédaction et le suivi des contrats de travail des salariés et l'animation de la mobilité interne des compétences à travers le Groupe. En France, deux sites centralisent les paies et le suivi des charges sociales, mais aussi les contentieux prud'homaux.

Cette Direction promeut, au sein des filiales, les procédures Groupe d'évaluation périodique des personnels, favorisant la qualité et la motivation des équipes.

Elle gère, enfin, les relations avec les partenaires sociaux, le respect des règles en matière d'hygiène et de sécurité, l'élaboration et la mise en œuvre du règlement intérieur, l'administration du personnel et assure le suivi des évolutions réglementaires.

SERVICES MOYENS GÉNÉRAUX

Ce service est directement rattaché au Directeur Général Adjoint. Il assure la maintenance, la protection et la sauvegarde des actifs physiques du Groupe.

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

La Direction des Systèmes d'Information, rattachée au Directeur Général Adjoint, est responsable de la définition du schéma directeur du Groupe en termes d'organisation et d'architecture des systèmes, ainsi que de la définition des objectifs à court et moyen terme. Elle coordonne et encadre, à ce titre, l'ensemble des moyens informatiques au travers de la maîtrise des budgets d'investissement et de fonctionnement du Groupe et des filiales françaises.

Cette Direction gère l'ensemble des systèmes informatiques (bureautique, architecture réseau et serveurs, applications, sécurité...), met en œuvre les projets et les développements informatiques des filiales et services, et assure la mise en place et la pertinence des systèmes de sauvegarde des données informatiques.

SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques, rattachés à la Direction Technique, organisent, planifient, gèrent et maintiennent tous les matériels indispensables au bon fonctionnement des studios et à la diffusion des programmes dans le respect de la charte sonore de chaque antenne.

DIRECTION JURIDIQUE

La Direction Juridique est encadrée par un Directeur Juridique, Vice-Président du Directoire, ce qui permet à la Direction Juridique d'intervenir en amont des décisions stratégiques.

La Direction Juridique définit et anime la politique juridique du Groupe au travers du réseau des juristes internes ou de prestataires extérieurs qu'elle encadre.

Tous les actes particuliers relatifs à la vie des filiales directes ou indirectes du Groupe sont soumis à l'approbation du Directoire du Groupe, assisté de la Direction juridique.

Les juristes du Groupe participent aux côtés des opérationnels aux négociations relatives à des opérations majeures. Ils rédigent la plupart des contrats, et de façon systématique les contrats les plus importants, ou proposent des modifications aux projets soumis par des tiers. Ils préparent également des notes destinées au Directoire et aux opérationnels sur des problématiques juridiques diverses, liées notamment à l'actualité opérationnelle ou à des évolutions législatives, réglementaires ou jurisprudentielles.

Une évaluation concrète des risques juridiques éventuels est effectuée par la Direction Juridique, qui informe le Directoire et les opérationnels afin qu'ils soient en mesure de prendre leurs décisions.

Par ailleurs, tous les précontentieux et litiges sont suivis par la Direction Juridique, en collaboration étroite avec des cabinets d'avocats.

Enfin, la Direction Juridique assure une veille juridique et réglementaire qui vise à identifier et à anticiper les évolutions de la législation et de la réglementation.

5.4.2.3 Présentation synthétique des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information financière et comptable

Processus budgétaire

La planification financière du Groupe est organisée autour d'un processus budgétaire annuel et d'actualisations budgétaires. Ce processus budgétaire, qui concerne aussi bien le périmètre français que le périmètre international, est un outil fondamental du système de contrôle interne de NRJ Group.

Première étape de la construction du budget

L'élaboration du budget débute par l'envoi d'une lettre de cadrage qui fixe à tous les directeurs opérationnels et fonctionnels des objectifs quantitatifs, comme l'évolution du chiffre d'affaires et celle des charges, ainsi que des objectifs qualitatifs.

Chacun des responsables opérationnels et fonctionnels est ensuite chargé de préparer son budget avec le Contrôleur de Gestion de son entité, et son Directeur ou son Responsable Administratif et Financier. Cette construction laisse place à de nombreux échanges entre le siège et les filiales.

Les business review

Dans le cadre de la procédure budgétaire interne du Groupe, chaque direction opérationnelle présente son budget détaillé à la Direction du Groupe dans le cadre défini par les lettres de cadrage, en prenant en compte les événements de l'année en cours ainsi que l'environnement extérieur.

Les budgets présentés lors de ces réunions sont extrêmement détaillés et documentés, et chaque poste fait l'objet d'une discussion et d'un arbitrage.

La validation du budget

Lorsque chaque division a ainsi présenté son budget, le contrôle de gestion central réalise une présentation consolidée de l'ensemble qu'il soumet au Directoire. Lors de cette étape, des ajustements peuvent être apportés. Le budget Groupe est ensuite soumis au Conseil de Surveillance pour adoption ou modification.

Le budget Groupe adopté, chaque responsable opérationnel reçoit son budget propre, qui lui servira de référentiel pour l'exercice à venir. Une révision du budget intervient une fois par an, après cinq mois d'activité.

Pour les investissements opérationnels, le Groupe fixe chaque année une enveloppe pour l'année à venir et s'assure que les dépenses n'excèdent pas le montant prédéterminé.

Le reporting du Groupe

Un reporting de gestion est produit mensuellement, qui permet d'analyser le respect des objectifs et de mettre en perspective la contribution des filiales et de leurs unités opérationnelles à la performance globale du Groupe.

Le processus de communication interne des résultats des filiales est formalisé par un rapport mensuel, composé de tableaux de bord et d'indicateurs financiers qui assurent le suivi des activités, des opérations et le contrôle budgétaire de l'ensemble. Une revue analytique par comparaison du budget avec celui de l'année précédente est aussi présentée dans ce rapport.

Le reporting mensuel établi par chaque contrôleur de gestion de division est basé sur les données comptables. Outre sa communication aux managers opérationnels, il est également analysé par le contrôle de gestion central, qui réalise une présentation consolidée du reporting mensuel remis au Directoire.

Un reporting quotidien du chiffre d'affaires à venir de la régie nationale est transmis aux managers concernés de NRJ Group. Ce document récapitule le carnet de commandes en cours et les réservations de publicité pour les quatre radios du Groupe, pour MFM, pour NRJ 12 ainsi que pour les activités hors-média commercialisées par le Groupe. Pour la régie locale et les activités internationales, le reporting de chiffre d'affaires est transmis sur une base hebdomadaire.

Procédures d'élaboration des comptes sociaux et consolidés

Comptes sociaux

Le service comptable comptabilise l'exhaustivité des mouvements et pièces comptables de l'exercice. Comme indiqué dans le paragraphe relatif à la mise en place de l'ERP SAP, les comptabilités d'un premier ensemble significatif d'entités ont migré sous ce nouvel environnement, garantissant ainsi une approche homogène et centralisée qui concourt à la fiabilisation des comptes. La migration sous SAP va se poursuivre au cours de l'année 2007 sur d'autres activités françaises.

Des procédures internes permettent d'assurer un contrôle *a posteriori* de la cohérence des enregistrements comptables. Des « dossiers bilan » standards sont élaborés pour chaque clôture. Ils sont conçus de manière à ce que chaque cadre comptable puisse faire son autodiagnostic.

De plus, des revues des dossiers de clôture sont effectuées par les chefs comptables et le Directeur Comptable à l'occasion des arrêtés afin de vérifier les travaux réalisés.

Les services comptables établissent les comptes sociaux, ainsi que les déclarations fiscales. Ils assurent le suivi des audits légaux et contractuels.

Comptes consolidés

La consolidation statutaire des comptes est réalisée à l'aide de l'outil de consolidation du Groupe. Les liasses de consolidation des entités sont renseignées par les comptables des filiales. Une grande partie des contrôles sont réalisés au travers du système de consolidation dans lequel ont été paramétrés de nombreux points de vérification, dont une grande partie sont bloquants.

En amont de chaque consolidation, le Responsable de la Consolidation adresse aux entités des instructions précisant la liste des états à envoyer, les hypothèses communes à utiliser, ainsi que les points spécifiques à prendre en compte.

Le service consolidation collecte et contrôle également les informations extracomptables mentionnées dans les communications financières et relatives aux comptes consolidés.

Procédures de recensement et suivi des engagements hors bilan

Le Groupe s'assure de manière régulière de l'évolution des engagements hors bilan de ses filiales. Ce contrôle est effectué notamment dans le cadre du processus de consolidation statutaire, dans la mesure où les filiales sont tenues de préciser de manière exhaustive la liste de leurs engagements de type commercial ou financier, et d'effectuer le suivi de ces engagements au fil des exercices.

Au total, la démarche de contrôle interne mise en place par NRJ Group s'inscrit dans le cadre voulu par la Direction Générale, qui vise une maîtrise et une efficience accrues des opérations et des moyens mis en œuvre au service de la fiabilité des informations financières diffusées auprès des investisseurs et utilisées en interne dans le pilotage du Groupe.

Cet effort sera poursuivi dans le courant de l'année 2007, comme le démontrent les investissements engagés tant en moyens techniques qu'humains, afin de remplir les objectifs poursuivis.

5.5

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE CONTRÔLE INTERNE

**Rapport des Commissaire aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235
du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance
de la société NRJ Group pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne
relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société NRJ Group et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

Prestige International Audit
Thierry KARCHER

Deloitte & Associés
Henri LEJETTE



6 INFORMATIONS GÉNÉRALES

CONCERNANT LA SOCIÉTÉ NRJ GROUP ET SON CAPITAL

6.1

STATUTS ET FONCTIONNEMENT

Dénomination et siège social

NRJ Group
22, rue Boileau – 75016 Paris

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et code APE

La société NRJ Group est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification Siren 332 036 128. Son code d'activité économique est le 741 J (administration d'entreprises).

Forme juridique et législation applicable

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par le nouveau Code de commerce et le décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Date de constitution, durée de vie de la Société

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter du 25 mars 1985 et viendra à expiration le 25 mars 2084, sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.

Objet social (article 3 des statuts)

« La Société a pour objet :

- la prise et la gestion de participations dans toutes les sociétés ayant des activités radiophoniques, de télévision, multimédia et/ou Internet ;
- l'exploitation de marques de fabrique, de commerce ou de service ;
- la participation de la société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique ou sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises, groupements ou sociétés dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales, de fusion, de société en participation, de groupement d'alliance ou de commande ;
- et, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou

à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. »

Consultation des documents sociaux relatifs à la Société

Les documents juridiques relatifs à la Société, tels que les statuts ou les procès-verbaux d'Assemblées Générales, peuvent être consultés au siège social.

Exercice social (article 16 des statuts)

« L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. »

Affectation des résultats (article 17 des statuts)

« La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus, et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Directoire, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'Assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement, en numéraire ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende. »

Directoire (article 12 des statuts)

« Un Directoire administre et dirige la Société sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Le nombre de ses membres est fixé par le Conseil de Surveillance sans pouvoir excéder le chiffre de sept. Si un siège est vacant, le Conseil de Surveillance doit, dans les deux mois, modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance. Les membres du Directoire, personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Ils sont nommés et révoqués par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire est nommé pour une durée de deux ans.

Tout membre du Directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 75 ans.

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président, mais le Directoire assume en permanence la direction générale de la Société.

Les réunions du Directoire peuvent se tenir même en dehors du siège social. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres en exercice, chacun d'eux disposant d'une voix. Le vote par représentation est interdit. En cas de partage, la voix du Président du Directoire est prépondérante. Les procès-verbaux des délibérations du Directoire, lorsqu'il en est dressé, sont établis sur un registre spécial et signés du Président et d'un autre membre. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président ou un Directeur Général.

Le Directoire est investi, à l'égard des tiers, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les documents comptables qui doivent être soumis à l'Assemblée annuelle.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général. La Présidence et la Direction Générale peuvent être retirées à ceux qui en sont investis par décision du Conseil de Surveillance. Vis-à-vis des tiers, tous actes engageant la Société sont valablement accomplis par le Président du Directoire ou tout autre membre ayant reçu du Conseil de Surveillance le titre de Directeur Général.

Si la faculté offerte par la loi est applicable, les fonctions dévolues au Directoire peuvent être exercées par une seule personne, qui prend le titre de Directeur Général unique. Toutes les dispositions des présents statuts visant le Directoire s'appliquent au Directeur Général unique, à l'exclusion de celles qui postulent la collégialité du Directoire. »

Le Conseil de Surveillance (article 13-4 des statuts)

« 1. Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire et en désigne le Président :

- à toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Il peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission ;

- une fois par trimestre au moins, le Directoire présente au Conseil de Surveillance un rapport sur l'état et la marche des affaires sociales, qui est établi dans les conditions demandées par le Conseil de Surveillance ;

- dans le délai de trois mois après la clôture de l'exercice social, le Directoire présente au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et les comptes consolidés ;

- le Directoire soumet au Conseil de Surveillance ses objectifs annuels d'exploitation et, une fois par an au moins, ses projets stratégiques à long terme.

2. Le Directoire lui soumet pour approbation préalable :

- les orientations stratégiques de la Société, ainsi que toutes opérations susceptibles d'influencer ces orientations telles qu'approuvées par le Conseil de Surveillance ;

- toutes opérations susceptibles de modifier la structure financière et le domaine d'activité de la Société, et notamment :

- x) vendre, échanger ou apporter une participation, une marque de fabrique, le fonds de commerce ou un immeuble,

- xi) contracter des emprunts pour le compte de la Société autrement que pour ses besoins courants,

- xii) constituer des sûretés,

- xiii) concourir à la fondation de toute société ou faire apport de tout ou partie des biens sociaux à une société constituée ou à constituer,

- xiv) adopter ou modifier le budget,

- xv) consentir tout aval, caution ou garantie,

- xvi) réaliser des investissements non budgétés dont le montant individuel ou cumulé sur un trimestre est supérieur à 10 millions de francs,

- xvii) modifier les termes du contrat de concession de marque NRJ conclu avec la société NRJ,

- xviii) plus généralement, effectuer toute réorganisation significative ou restructuration de la Société ;

- la mise en paiement d'un acompte sur dividende.

3. L'approbation préalable du Conseil de Surveillance est également requise avant toute proposition à l'Assemblée Générale des Résolutions :

- portant délégation au Directoire d'émettre des titres de capital, des titres donnant accès au capital ou des options portant sur de tels titres, ou d'attribuer des stock-options, et plus généralement, d'émettre des titres, quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'entraîner une modification du capital social, ainsi que l'usage de toute délégation de cette nature ;

- ayant pour objet ou pour effet de modifier les statuts ;

- relatives à l'affectation du résultat, à la distribution du dividende ou comportant une option pour le paiement du dividende en actions.

4. Le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice social.

5. Il délègue à son Président l'exécution des délibérations prises. »

Assemblées Générales (article 14 des statuts)

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de réunion. Le Directoire peut réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires... »

Droits de vote de double (article 11 des statuts)

« Les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom d'un même actionnaire bénéficieront d'un droit de vote double (décision de l'Assemblée Générale du 13 septembre 2001). En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation des réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social. »

Identification des détenteurs de titres (article 18 des statuts)

« La Société a la possibilité de demander à tout moment, moyennant rémunération mise à sa charge, à l'organisme

centralisateur agréé par décret, le nom ou la dénomination, l'adresse et la nationalité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. »

Franchissement de seuil de participation (article 19 des statuts)

« Toute personne physique ou morale qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction de capital ou de droits de vote de la Société au moins égale à zéro virgule cinq pour cent (0,5 %) sera tenue d'informer la Société, dans un délai de cinq (5) jours de Bourse à compter du franchissement de ce seuil de participation, du nombre total d'actions de la Société qu'elle possède directement ou indirectement.

Cette notification devra être renouvelée dans les conditions prévues ci-dessus chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % sera franchi.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions prévues ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, uniquement à la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote d'au moins 5 %. »

Transfert des actions, nantissement de comptes d'instruments financiers

Aucune clause ne restreint le transfert des actions.

6.2

CAPITAL ET DROITS DE VOTE

6.2.1 Capital

Tableau d'évolution du capital depuis la création de la société NRJ Group

Date	Nature de l'opération	Montant des variations du capital			Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions
		Nombre d'actions	Émissions d'actions Nominal	Primes d'émission		
25/03/1985	Création de la société	2 500	100 francs		250 000 francs	2 500
25/02/2000	Conversion du capital en euros		16 euros		40 000 euros	2 500
	Augmentation de capital par élévation du nominal		157,5 euros		393 750 euros	2 500
	Création d'actions nouvelles par division de la valeur nominale par 15,750	39 372 500			393 750 euros	39 375 000
27/04/2000	Augmentation de capital par voie d'apport en nature	696 100		36 092 785 euros	400 711 euros	40 071 100
09/06/2000	Augmentation de capital par création d'actions nouvelles rémunérant les titres apportés à l'OPES	44 550 813		1 610 425 662,57 euros	846 219,13 euros	84 621 913
26/09/2000	Augmentation de capital par création d'actions nouvelles rémunérant les titres apportés à l'OPREA	1 858 791		91 039 385,90 euros	864 807,04 euros	86 480 704

Il n'y a pas eu d'évolution du capital depuis le 26 septembre 2000.

6.2.2 Droits de vote

L'Assemblée Générale du 13 septembre 2001 a modifié les statuts et précisé qu'un droit de vote double est attribué aux actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom d'un même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation des réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit (voir 6.1 Statuts et fonctionnement).

Par ailleurs, il est indiqué que, à défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions prévues à l'article 19 des statuts ⁽¹⁾, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, uniquement à la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote d'au moins 5 %.

6.2.3 Répartition du capital et des droits de vote

CAPITAL

Date	M. Jean-Paul Baudecroux		Autres membres des organes de direction ⁽¹⁾		Public		Actions propres et autocontrôle		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
31/12/2006	62 780 838	72,60	3 358 862	3,88	19 807 809	22,90	533 195	0,62	86 480 704	100,00
31/12/2005	62 780 838	72,60	3 355 835	3,88	20 051 836	23,19	292 195	0,34	86 480 704	100,00
30/09/2004	62 780 838	72,60	3 355 835	3,88	19 446 181	22,49	897 850	1,04	86 480 704	100,00
30/09/2003	62 780 838	72,60	4 741 005	5,48	18 061 011	20,88	897 850	1,04	86 480 704	100,00

(1) Soit sept personnes au 31 décembre 2006.

DROITS DE VOTE

Date	M. Jean-Paul Baudecroux		Autres membres des organes de direction ⁽¹⁾		Public		Actions propres et autocontrôle		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
31/12/2006	124 941 676	81,75	6 710 282	4,39	21 173 542	13,85	0	0	152 825 500	100,00
31/12/2005	124 941 676	81,58	6 706 855	4,38	21 494 066	14,03	0	0	153 142 597	100,00
30/09/2004	124 941 676	82,01	6 706 855	4,40	20 692 301	13,58	0	0	152 340 832	100,00
30/09/2003	124 941 676	81,95	9 436 285	6,19	18 080 929	11,86	0	0	152 458 890	100,00

6.2.4 Descriptif du programme de rachat d'actions

Bilan du précédent programme

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 23 juin 2006 au 30 avril 2007

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte	0,66 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille	566 695
Valeur comptable du portefeuille	9 481 095,09 euros
Valeur de marché du portefeuille	7 525 709,60 euros

(1) Voir 6.1 Statuts et fonctionnement : « Toute personne physique ou morale qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction de capital ou de droits de vote de la Société au moins égale à zéro virgule cinq pour cent (0,5 %) sera tenue d'informer la Société dans un délai de cinq (5) jours de Bourse à compter du franchissement de ce seuil de participation, du nombre total d'actions de la Société qu'elle possède directement ou indirectement.

Cette notification devra être renouvelée dans les conditions prévues ci-dessus chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % sera franchi. »

	Flux bruts cumulés ⁽¹⁾		Positions ouvertes au jour du descriptif du programme			
	Achats	Ventes Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	145 000	58 982	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Échéance maximale moyenne						
Cours moyen de transaction	14,44	20,76				
Prix d'exercice moyen						
Montants	2 093 648	1 224 269,68				

(1) Opérations réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Répartition par objectif des titres détenus au jour de la publication du présent descriptif

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 566 695 représentant 0,66 % du capital de la Société.

Nombre de titres détenus répartis par objectif :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AFEI : 274 500.
- Opérations de croissance externe : 0.
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 287 700.
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0.
- Annulation : 0.

Achats et ventes au cours de l'exercice 2006

Sur l'ensemble de l'exercice 2006, NRJ GROUP a procédé à l'achat de 289 982 actions au prix moyen pondéré de 17,68 euros par action et à la vente de 58 982 actions au prix moyen pondéré de 20,76 euros par action.

Le nombre total d'actions à la clôture de l'exercice s'élevait à 533 195 actions représentant 0,62 % du capital.

Situation au 31 décembre 2006 :

- Valeur évaluée au cours d'achat : 8 986 013 euros.
- Valeur nominale : 5 331,95 euros.
- Valeur de marché (au cours de clôture du 31/12/06 de 13,70 euros) : 7 304 771,50 euros.

Nouveau programme de rachat d'actions

- Autorisation du programme : Assemblée Générale du 14 juin 2007.
- Titres concernés : actions ordinaires.
- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 0,5 %, soit 432 403 actions, compte non tenu des actions déjà détenues en portefeuille s'élevant à 566 695 (représentant 0,66 % du capital).
- Prix maximum d'achat : 30 euros.
- Objectifs [par ordre de priorité décroissant] :
 - assurer la liquidité de l'action NRJ GROUP par un Prestataire de Services d'Investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement réaliser toute opération conforme.

- Durée de programme : le programme expirera à l'ouverture de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2007. En toute hypothèse, la validité du programme ne pourra excéder 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 14 juin 2007, soit le 13 décembre 2008.

6.2.5 Nantissement d'actions inscrites au nominatif pur

85 400 actions inscrites au nominatif pur, appartenant à un seul actionnaire, sont montrés au 31 décembre 2006.

6.3 MARCHÉ DU TITRE NRJ GROUP

Bourse et évolution du titre

Le titre NRJ Group est coté sur le marché Eurolist (compartiment A) d'Euronext Paris ; code ISIN : FR0000121691.

Indice	Poids dans l'indice
CAC ALL SHARES	0,06 %
CAC CONSUMER SERV.	0,22 %
CAC MEDIA	0,48 %
CAC MID&SMALL190	0,29 %
CAC MID100	0,33 %
INDICE GEN.SBF120	0,03 %
INDICE GEN.SBF250	0,03 %
INDICE GEN.SBF80	0,18 %
IT.CAC	0,16 %
NEXT 150	0,42 %

Source : Euronext.

Transactions depuis le 1^{er} janvier 2002

Période	Cours extrêmes en € + haut + bas		Dernier cours du mois en €	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés en k€	Capitalisation boursière fin de mois en k€
2002						
Janvier	22,95	19,61	19,85	1 262 169	26 454	1 716 642
Février	21,50	17,90	21,48	1 397 442	27 803	1 857 606
Mars	25,00	21,00	24,89	1 275 219	29 462	2 152 505
Avril	26,00	21,55	22,00	1 121 851	26 669	1 902 575
Mai	23,45	19,12	20,15	1 371 348	28 254	1 742 586
Juin	20,00	17,00	18,36	1 158 029	21 465	1 587 786
Juillet	19,00	14,80	18,00	1 727 038	29 477	1 556 653
Août	18,50	13,60	16,41	873 667	14 612	1 419 148
Septembre	16,81	12,60	14,30	516 711	7 644	1 236 674
Octobre	17,89	12,70	17,28	973 264	14 820	1 494 387
Novembre	18,85	16,41	18,00	1 227 377	21 384	1 556 653
Décembre	18,78	14,25	14,50	1 945 759	30 833	1 253 970
2003						
Janvier	15,77	13,10	13,30	1 479 091	20 789	1 150 193
Février	13,75	10,62	11,55	1 383 823	17 255	998 852
Mars	13,64	10,00	11,26	5 483 963	65 710	973 773
Avril	14,29	11,10	14,00	1 384 025	19 594	1 210 730
Mai	14,72	13,11	14,72	1 154 897	16 094	1 272 996
Juin	15,39	12,30	12,90	1 174 054	16 522	1 115 601
Juillet	14,45	12,16	14,19	1 751 055	22 739	1 227 161
Août	14,90	13,91	14,40	1 096 999	15 824	1 245 322
Septembre	16,95	14,60	15,00	2 655 362	41 696	1 297 211
Octobre	17,00	14,75	16,85	2 670 380	41 853	1 457 200
Novembre	17,10	16,05	16,97	1 332 872	22 326	1 467 578
Décembre	17,50	16,25	16,90	1 100 933	18 607	1 461 524
2004						
Janvier	18,06	15,80	17,51	2 095 583	35 230	1 514 277
Février	19,72	17,10	17,81	2 081 751	37 600	1 540 221
Mars	18,65	16,53	17,30	5 230 652	91 830	1 496 116
Avril	18,28	17,30	17,93	1 107 031	19 760	1 550 599
Mai	18,00	15,15	16,68	919 590	15 290	1 442 498
Juin	18,77	16,34	18,00	1 567 170	27 580	1 556 653
Juillet	18,25	16,40	17,00	747 811	13 080	1 470 172
Août	17,35	15,52	16,35	609 119	10 010	1 413 960
Septembre	17,40	15,95	16,00	864 031	14 294	1 383 691
Octobre	16,80	15,96	16,24	2 585 234	42 071	1 404 447
Novembre	17,55	16,17	16,35	2 237 610	37 253	1 413 960
Décembre	16,69	15,03	16,15	3 802 871	60 714	1 396 663

Période	Cours extrêmes en € + haut + bas		Dernier cours du mois en €	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés en k€	Capitalisation boursière fin de mois en k€
2005						
Janvier	18,67	16,10	18,42	2 525 863	44 685	1 592 975
Février	18,70	17,74	17,80	3 823 044	69 394	1 539 357
Mars	18,60	17,20	17,59	3 589 797	63 995	1 521 196
Avril	18,70	16,85	17,15	2 091 854	37 025	1 483 144
Mai	17,43	16,56	16,75	714 978	12 087	1 448 552
Juin	19,25	16,65	18,58	2 062 516	37 490	1 606 811
Juillet	18,75	17,70	17,91	988 468	17 939	1 548 869
Août	18,70	17,80	18,20	1 995 277	36 073	1 573 949
Septembre	18,35	16,40	18,00	2 586 247	46 142	1 556 653
Octobre	19,33	18,00	18,58	2 772 742	51 404	1 606 811
Novembre	19,20	18,10	19,00	1 253 149	23 241	1 643 133
Décembre	21,10	18,58	20,68	3 064 364	60 842	1 788 421
2006						
Janvier	20,95	19,35	19,40	1 781 483	35 919	1 677 726
Février	20,23	18,71	18,85	1 722 085	33 377	1 630 161
Mars	19,15	17,41	18,01	3 327 385	61 011	1 557 517
Avril	18,54	16,90	17,85	3 016 859	53 534	1 543 681
Mai	18,00	15,85	16,55	2 311 830	38 799	1 439 904
Juin	16,63	14,75	15,41	8 334 376	125 849	1 332 668
Juillet	15,63	13,92	15,25	1 706 252	25 148	1 318 831
Août	16,59	14,72	16,22	2 178 000	34 163	1 402 717
Septembre	16,40	14,55	14,75	3 192 895	49 882	1 275 590
Octobre	14,83	12,90	13,74	4 811 398	67 210	1 188 245
Novembre	15,08	13,45	14,00	4 052 310	57 458	1 210 730
Décembre	14,31	13,27	13,70	3 450 705	47 669	1 184 786
2007						
Janvier	14,80	13,36	13,99	4 100 985	57 370	1 209 865
Février	14,47	12,89	13,42	2 278 597	31 660	1 160 571
Mars	13,72	12,02	12,10	2 845 537	36 820	1 046 417

6.4 DIVIDENDES

Au titre de l'exercice en euros par action	Dividende
2006 ⁽¹⁾	0,29
2004/2005 ⁽²⁾	0,37
2003/2004	0,29
2002/2003	0,21
2001/2002	0,21

(1) Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

(2) Exercice exceptionnel de quinze mois.



7 COMPTES CONSOLIDÉS DE NRJ GROUP au 31 décembre 2006



SOMMAIRE

7.1 Compte de résultat

7.2 Tableau des flux de trésorerie et variation de l'endettement financier

7.3 Bilan

7.4 Tableau de variation des capitaux propres

7.5 Notes annexes

7.6 Mise en œuvre des normes IFRS

7.7 Rapport des Commissaires aux Comptes



7.1 COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2006 (12 mois)	31/12/2005 (12 mois)
Opérations d'échanges		8 662	6 274
Ventes : biens et services		398 264	346 441
Chiffre d'affaires		406 926	352 715
Autres produits de l'activité		11 965	5 992
Achats consommés		(8 438)	(6 598)
Charges de personnel	1	(103 567)	(92 292)
Charges externes	2	(154 707)	(93 317)
Impôts et taxes		(10 469)	(9 259)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	3	(18 060)	(15 067)
Autres charges et produits d'exploitation	4	(41 903)	(35 368)
Résultat opérationnel courant		81 747	106 806
Autres produits et charges opérationnels	5	0	26 998
Résultat opérationnel		81 747	133 804
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		4 232	2 343
Coût de l'endettement financier brut		(120)	(239)
Coût de l'endettement financier net	6	4 112	2 104
Autres produits et charges financiers		55	4
Impôt sur les résultats	7	(33 219)	(36 619)
Quote-part du résultat dans les sociétés mises en équivalence	8	678	654
Résultat net d'impôt des activités poursuivies		53 373	99 947
Dont part du Groupe		52 997	100 135
Dont part des intérêts minoritaires		375	(188)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	9	(101)	(2 002)
Dont part du Groupe		(71)	(1 401)
Dont part des intérêts minoritaires		(30)	(601)
Résultat net de l'ensemble consolidé		53 272	97 945
Dont part des intérêts minoritaires		345	(788)
Dont part du Groupe		52 927	98 733
Résultat net par action (en euros)		0,62	1,15
Résultat net dilué par action (en euros)		0,62	1,15



7.2 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE ET VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2006 (12 mois)	31/12/2005 (12 mois)
ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE			
Résultat net consolidé (y compris minoritaires)		53 271	97 943
Dotations nettes aux amortissements et provisions	10	15 085	15 714
Plus et moins-values de cession		225	(26 873)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(274)	(655)
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts		68 307	86 129
Coût de l'endettement financier net		(4 112)	(2 104)
Charges d'impôts (y compris impôts différés)		33 219	36 619
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts		97 414	120 644
Impôts versés		(39 260)	(31 304)
Variation des actifs d'exploitation	11	(42 667)	(20 834)
Variation des passifs d'exploitation	12	35 715	32 797
Flux nets de trésorerie généré par l'activité (A)		51 202	101 303
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	13	(43 492)	(29 030)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations		11 232	28 377
Incidence des variations de périmètre		4 100	108
Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)		(28 160)	(545)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés par la mère		(31 843)	(24 820)
Dividendes versés aux intérêts minoritaires		(8)	(18)
Augmentations (réduction de capital)		-	3 041
Émissions d'emprunts		-	-
Remboursement d'emprunts		(2 903)	(333)
Autres flux liés aux opérations de financement		4 112	2 104
Flux de trésorerie affecté aux opérations de financement (C)		(30 642)	(20 026)
Incidence des variations des cours des devises (D)		14	(26)
Variation de la trésorerie nette (A) + (B) + (C) + (D)		(7 586)	80 706
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		167 421	75 880
Soldes débiteurs et découverts bancaires à l'ouverture		(25 131)	(14 296)
Trésorerie nette à l'ouverture (E)		142 290	61 584
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	22	151 275	167 421
Soldes débiteurs et découverts bancaires à la clôture	22	(16 571)	(25 131)
Trésorerie nette à la clôture (A) + (B) + (C) + (D) + (E)		134 704	142 290

L'endettement net du Groupe est constitué des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2006	31/12/2005
Emprunt obligataire	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	(177)	(3 002)
Emprunts et dettes financières divers	(2 478)	(2 448)
= Dettes financières à long terme à l'origine (A)	(2 655)	(5 450)
+ Disponibilités	21 592	24 629
+ Valeurs mobilières de placement	129 634	142 792
– Concours bancaires courants	(16 571)	(25 131)
= Trésorerie nette disponible (B)	134 655	142 290
Excédent net de trésorerie (A) + (B)	132 000	136 840

Incidence des variations de périmètre

(en milliers d'euros)	
Actifs non courants	12
Actifs courants	2 704
Total de l'actif	2 716
Passifs non courants	
Passifs courants	61
Total du passif	61
Actif net à la juste valeur	2 655
Écart d'acquisition	1 379
Prix payé	4 034
Trésorerie acquise	4 100

La trésorerie acquise correspond essentiellement à 7L pour 4 006 milliers d'euros.



7.3 BILAN

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Immobilisations incorporelles	14	106 929	109 694
Goodwill	15	151 249	149 019
Immobilisations corporelles	16	65 148	53 386
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	17	8 594	9 837
Actifs d'impôts différés	18	0	0
Actifs financiers non courants	19	8 787	8 505
Actifs non courants		340 707	330 441
Stocks	20	8 860	8 873
Clients et autres débiteurs	21	204 848	177 492
Actifs d'impôts exigibles		12 531	431
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	151 275	167 422
Actifs financiers courants	19	3 014	2 288
Actifs courants		380 528	356 506
Actifs liés aux activités abandonnées	23	81	325
Total de l'actif consolidé		721 316	687 272

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Capital		865	865
Primes liées au capital		138 964	138 964
Réserves consolidées		286 491	223 561
Réserves de conversion		(65)	(68)
Résultat consolidé des activités poursuivies		52 997	100 135
Résultat consolidé des activités abandonnées		(71)	(1 402)
Capitaux propres part du Groupe		479 181	462 055
Intérêts minoritaires des activités poursuivies		541	(242)
Intérêts minoritaires des activités abandonnées		(30)	(600)
Capitaux propres		479 692	461 213
Provisions	24	822	822
Passifs d'impôts différés	18	15 716	13 325
Passifs financiers non courants	19	27	202
Passifs non courants		16 565	14 349
Provisions	24	14 199	14 624
Fournisseurs et autres créditeurs	25	186 560	155 244
Passifs d'impôts exigibles		2 020	9 061
Passifs financiers courants	19	22 199	32 456
Passifs courants		224 978	211 385
Passifs liés aux activités abandonnées	23	81	325
Total du passif consolidé		721 316	687 272



7.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Résultat affecté directement dans les capitaux propres	Réserves de conversion	Total part du Groupe	Intérêts mino- ritaires	Total
(en milliers d'euros)								
Capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2005	865	138 964	256 391	(17 033)	(24)	379 163	(3 694)	375 469
Distributions de dividendes			(24 818)			(24 818)	(33)	(24 851)
Réserves de conversion					(165)	(165)	6	(159)
Résultat net consolidé de l'exercice 2005			98 732			98 732	(789)	97 943
Retraitement sur actions propres			(2 944)	11 962		9 018		9 018
Autres			8		117	125	3 665	3 790
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2005	865	138 964	327 369	(5 071)	(72)	462 055	(845)	461 210
Distributions de dividendes			(31 841)			(31 841)	(628)	(32 469)
Réserves de conversion					(65)	(65)		(65)
Résultat net consolidé de l'exercice 2006			52 926			52 926	345	53 271
Retraitement sur actions propres			(56)	(3 916)		(3 972)		(3 972)
Autres			15		63	78	1 639	1 717
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2006	865	138 964	348 413	(8 987)	(74)	479 181	511	479 692

La contribution des sociétés mises en équivalence dans les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2006 s'élève à (5 263) milliers d'euros.



7.5 NOTES ANNEXES

Les données communiquées sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

7.5.1

BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

7.5.1.1 Modalités d'établissement des comptes au 31 décembre 2006

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés des sociétés disposant d'instruments cotés sur un marché réglementé de l'Union Européenne ont l'obligation de préparer leurs états financiers consolidés, pour chaque exercice commençant le 1^{er} janvier 2005 ou après, en conformité avec les normes internationales d'information financière, adoptées par l'Union Européenne.

Dans ce contexte, l'exercice clos au 31 décembre 2005 ayant été d'une durée exceptionnelle de quinze mois, les premiers états financiers publiés selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) élaboré par l'IASB (International Accounting Standards Board) sont ceux de l'exercice 2006, présentés avec un comparatif de douze mois au titre de l'exercice 2005 établi selon le même référentiel.

Les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2006 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables internationales IFRS applicables au 31 décembre 2006, et ceux présentés avec un comparatif au titre de l'exercice 2005 ont été retraités selon le même référentiel.

7.5.1.2 Base de préparation des états financiers consolidés

La base de préparation des états financiers est celle du coût historique, à l'exception :

- des actifs détenus à des fins de transaction comptabilisés pour leur juste valeur ;
- des passifs relatifs aux avantages du personnel comptabilisés pour leur valeur actuelle.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous seront appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés 2006, ainsi que pour le bilan d'ouverture en IFRS à la date du 1^{er} janvier 2005. Le Groupe NRJ Group n'a pas anticipé l'application de normes et interprétations publiées au 31 décembre 2006 non encore entrées en vigueur.

Nouvelles normes et révisions de normes non applicables au 31 décembre 2006

À la date de clôture des états financiers, les normes et interprétations suivantes étaient publiées par l'IASB, mais n'étaient pas encore entrées en vigueur :

- IFRS 7 « instruments financiers », informations à fournir, publiée le 18 août 2005, applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2007 ;
- IFRIC 7, modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 « information financière dans les économies hyperinflationnistes », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} mars 2006 ;
- IFRIC 8, champ d'application de la norme IFRS 2 « paiements fondés sur des actions », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} mai 2006 ;
- IFRIC 9, réévaluation des dérivés incorporés, applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juin 2006 ;
- IFRIC 10, dépréciation de certains actifs et comptes intermédiaires, applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} novembre 2006 ;
- IFRIC 11, options accordées au sein d'un groupe, applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} mars 2007 ;
- IFRIC 12, concessions, applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2008 ;
- IFRS 8 « information sectorielle », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- l'amendement à l'IAS 1 « présentation des états financiers » relatif aux informations sur le capital (résultant de la norme IFRS 7), applicable à compter du 1^{er} janvier 2007.

Parmi ces nouveautés comptables, les textes IFRIC 10, 11 et 12 ainsi que la norme IFRS 8 n'avaient pas encore été approuvées par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Les impacts de ces textes sur les comptes consolidés sont en cours d'analyse.

Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités du Groupe NRJ Group comprises dans le périmètre de consolidation.

Les comptes des entités consolidées sont tous arrêtés à la même date ou sur la base d'une situation décalée de plus ou moins de trois mois par rapport à la date de consolidation, et ajustés en conséquence des événements significatifs intervenus au cours de la période intercalaire ou postérieure à la date de consolidation.

7.5.1.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés selon le référentiel IFRS nécessite de la part de la direction du Groupe NRJ Group d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les postes de « Provisions » et de « Dépréciations » sont les principaux postes des états financiers consolidés sur lesquels portent ces jugements, estimations et hypothèses.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

7.5.2

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2006

L'exercice 2006 a été marqué par les événements suivants :

- en application de la loi dite « paquet télécoms » qui permet désormais aux sociétés détenant un réseau de radios en France de regrouper toutes les entités juridiques détentrices d'une autorisation d'émettre en une seule, NRJ Group, après approbation par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, a fusionné les sociétés des réseaux (29 sociétés pour le réseau CHÉRIE FM, 24 pour le réseau NOSTALGIE et 28 pour le réseau NRJ) dans chacune des têtes de réseau : CHÉRIE FM Réseau, Radio NOSTALGIE Réseau et NRJ Réseau. Ce regroupement a été opéré début 2006 sous forme de transmission universelle de patrimoine. Les sociétés ainsi fusionnées sont listées dans la note 33 ;
- les nouvelles activités du Groupe qui ont un impact significatif sur l'exercice :
 - développement de la stratégie du prépayé par NRJ Mobile, qui constate au titre de l'exercice un chiffre d'affaires de 24 292 milliers d'euros et un résultat opérationnel courant de (32 803) milliers d'euros,
 - succès de la comédie musicale *Le Roi Soleil* qui dégage sur l'exercice un chiffre d'affaires de 34 333 milliers d'euros (54,8 % de l'activité hors média) et un résultat opérationnel courant de 9 145 milliers d'euros (72,7 % de l'activité hors média),
 - développement de la stratégie dans la télévision avec NRJ 12 lancée en mars 2005 et obtention d'une licence pour la diffusion d'un programme de télévision sur la région de Montpellier à partir de 2007 (société 7L).

7.5.3

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

7.5.3.1 Périmètre de consolidation

Le Groupe NRJ Group est constitué de la société mère NRJ Group SA, de ses filiales, coentreprises et entreprises associées.

NRJ Group est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit français domiciliée en France. Ses actions sont négociées sur le marché Euronext d'Euronext Paris (compartiment A) sous le code ISIN FR 00000121691.

La liste des entités comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe NRJ Group est présentée à la note 32.

Les résultats de sortie ou de variation de taux d'intérêt d'une entité consolidée sont comptabilisés en résultat opérationnel non courant.

7.5.3.1.1 Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe NRJ Group. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le contrôle est présumé exister en cas de détention supérieure à 50 % des droits de vote. Il existe également lorsqu'il y a :

- pouvoir de gouverner en vertu d'un contrat ;
- pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des administrateurs ou des membres d'un organe équivalent contrôlant l'entité ;
- pouvoir de réunir la majorité des droits de vote au Conseil d'Administration ou organe équivalent contrôlant l'entité, les droits de vote potentiels actuellement exerçables étant pris en compte.

7.5.3.1.2 Coentreprises

Les coentreprises sont les entités sur les activités desquelles le Groupe NRJ Group exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Cet accord traite notamment :

- de l'activité, de la durée et des obligations du reporting de la coentreprise ;
- de la nomination des membres du Conseil d'Administration ou d'un organe équivalent, et des droits de vote des coentrepreneurs ;
- des apports financiers des coentrepreneurs ;
- du partage des produits, des revenus, dépenses ou résultats de la coentreprise.

Les droits de vote potentiels exerçables sont pris en compte.

7.5.3.1.3 Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe NRJ Group exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement par le biais de ses filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans l'entité détenue, sauf s'il est clairement démontré que cela n'est pas le cas. Elle se matérialise habituellement par :

- une représentation au Conseil d'Administration ou organe de contrôle équivalent ;
- une participation au processus de décision, y compris les décisions de distribution ;
- des transactions significatives entre le Groupe et l'entité ;
- des échanges croisés de dirigeants ;
- la fourniture d'informations techniques essentielles.

Les droits de vote potentiels exerçables sont pris en compte.

7.5.3.2 Monnaies étrangères

7.5.3.2.1 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

7.5.3.2.2 États financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen de la période.

Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en « Réserves de conversion », composante distincte des capitaux propres, et dans les intérêts minoritaires.

7.5.3.3 Chiffre d'affaires

A - Généralités

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits des activités ordinaires des sociétés intégrées. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de manière fiable.

Plus spécifiquement, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires par type d'activité sont les suivants :

- les revenus publicitaires sont comptabilisés dans les produits de la période au cours de laquelle les spots publicitaires sont diffusés ;

- les prestations de régie publicitaire pour compte de tiers sont comptabilisées, selon les modalités juridiques des contrats de régie, en chiffre d'affaires :

- pour le montant facturé à l'annonceur lorsque l'essentiel des risques de commercialisation est supporté par la régie, le montant reversé au support étant comptabilisé dans les charges d'exploitation,
- pour le montant net de reversement lorsque l'essentiel des risques de commercialisation demeure à la charge du support ;

- les redevances de marque sont comptabilisées en chiffre d'affaires *pro rata temporis* au même rythme que le chiffre d'affaires qu'elles permettent au licencié de générer ;

- le chiffre d'affaires des autres activités est comptabilisé lorsque la prestation est réalisée (réalisation de l'événement, représentation du spectacle, prestation de diffusion, consommation de crédit téléphonique...) ou à la date de la livraison du bien (vente de terminal téléphonique à l'utilisateur final, mise en place de faisceaux hertziens...).

Aucun produit n'est comptabilisé, lorsqu'il y a une incertitude significative, à la date de sa comptabilisation, quant à la recouvrabilité de la contrepartie due.

B - Opérations d'échanges

Il existe deux modalités de vente des espaces publicitaires :

- le chiffre d'affaires payant ;
- le chiffre d'affaires provenant d'opérations sans contrepartie de flux de trésorerie (« échanges »).

Dans le cas où les biens ou services faisant l'objet de l'échange sont de même nature (« échanges semblables »), le chiffre d'affaires et les achats ainsi que les créances et dettes y afférentes ne sont pas valorisés.

Dans le cas contraire (« échanges dissemblables »), le chiffre d'affaires et les achats sont valorisés au prix convenu au contrat et comptabilisés au compte de résultat au fur et à mesure de la diffusion, s'agissant du chiffre d'affaires ou de la consommation concernant les achats.

7.5.3.4 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité concernent essentiellement les refacturations des redevances en Suède, les subventions d'exploitation et les autres produits divers de gestion courante.

7.5.3.5 Charges des contrats de location

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Le Groupe NRJ Group n'exerce aucun contrôle sur des actifs significatifs dans le cadre de contrat de location-financement.

7.5.3.6 Présentation du résultat consolidé

La présentation du résultat est conforme à la recommandation n° 2004-R.02 du Conseil National de la Comptabilité, relative au format de compte de résultat des entreprises sous référentiel comptable international, qui n'est pas dérogoire au référentiel IFRS.

7.5.3.6.1 Résultat opérationnel courant

NRJ Group utilise le résultat opérationnel courant comme l'un des indicateurs de performance. Cet agrégat correspond au résultat net avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels qui comprennent principalement :
 - des profits et des pertes sur des éléments d'actifs immobilisés,
 - des provisions couvrant d'éventuels événements inhabituels et peu fréquents, visés dans le cadre conceptuel du référentiel IFRS ;
- des éléments de produits et de charges financiers ;
- de l'impôt sur le résultat (exigible et différé) ;
- de la quote-part du résultat dans les sociétés mises en équivalence ;
- du résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

7.5.3.6.2 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie :
 - produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie,
 - résultat de cession d'équivalents de trésorerie ;
- le coût de l'endettement financier brut, soit les charges d'intérêts sur opérations de financement.

7.5.3.6.3 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent :

- les dividendes ;
- les profits et pertes sur cession de titres non consolidés ;
- les dépréciations des titres non consolidés ;
- les produits et les charges d'actualisation, à l'exception de ceux relatifs aux avantages du personnel à long terme ;
- les autres produits et charges financiers.

7.5.3.7 Impôt sur le résultat

Impôts exigibles et impôts différés

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé.

Des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Ils sont déterminés par entité fiscale. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- le goodwill non déductible fiscalement ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ;

- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés actifs font l'objet d'une dépréciation dans le cas où leur recouvrement est incertain au regard des prévisions d'exploitation.

Quelle que soit leur date d'échéance de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan.

Intégration fiscale

La société NRJ Group a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts. Au 1^{er} janvier 2006, le périmètre d'intégration comprenait 35 sociétés.

Le régime retenu est celui de droit commun. L'économie d'impôt nette est comptabilisée chez NRJ Group, mère du groupe fiscal.

Bénéfice fiscal consolidé

L'impôt exigible, au titre d'une année, est déterminé en application de l'agrément au régime du bénéfice consolidé prévu à l'article 209 *quinquies* du Code Général des Impôts, accordé le 21 juillet 2004 par le Ministère de l'Économie et des Finances. Cet agrément est donné pour une première période de cinq exercices, se terminant au 31 décembre 2007.

L'économie d'impôt (ou la charge supplémentaire) nette est comptabilisée chez NRJ Group, mère du groupe fiscal.

7.5.3.8 Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession

Conformément à la norme IFRS 5 « actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le Groupe présente le cas échéant, sur cette ligne du compte de résultat, le résultat des activités abandonnées, somme du résultat après impôt et du résultat de cession.

7.5.3.9 Intérêts minoritaires

Conformément à la norme IAS 27 « états financiers consolidés et individuels », les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique. Ils comprennent notamment :

- leur quote-part dans l'actif net et le résultat net consolidés ;
- leur part dans les écarts de conversion résultant de la conversion des comptes des entités étrangères selon la méthode de clôture ; et
- leur part dans les écarts de réévaluation.

Le compte de résultat enregistre leur quote-part dans le résultat net consolidé.

Les intérêts minoritaires débiteurs sont attribués à la part du Groupe, sauf si les actionnaires minoritaires ont l'engagement et la capacité à couvrir leur quote-part de pertes.

7.5.3.10 Résultats nets par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions détenues par la Société ou par des filiales consolidées.

Le résultat net dilué par action est calculé de la même façon, en prenant en compte les instruments donnant un accès différé au capital de la Société et ayant un effet dilutif. Les options d'achat ou de souscription d'actions dont le prix d'exercice est supérieur au cours moyen des actions ordinaires sont considérées comme antidilutives.

7.5.3.11 Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition des titres sur la quote-part revenant au Groupe NRJ Group dans le total des actifs et passifs acquis et des passifs éventuels valorisés à leur juste valeur est inscrit sous la rubrique « Goodwill ». Chaque goodwill est alloué, au plus tard à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition, aux différentes unités génératrices de trésorerie bénéficiant du regroupement d'entreprises.

S'agissant des filiales étrangères, le goodwill est assimilé à des actifs de l'entité étrangère elle-même. Dès lors, le goodwill dégagé en monnaie étrangère au titre de l'entité par l'entité détentrice des titres est converti, comme tous les autres actifs et passifs de l'entité détenue, au cours de clôture. Ainsi, les goodwills évoluent donc en fonction de l'évolution des cours et participent à la variation des réserves de conversion.

Dans les cas où la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels excède le coût du regroupement d'entreprises (goodwill négatif), il est procédé à :

- la vérification de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, ainsi que l'évaluation du coût du regroupement d'entreprises ; et
- la comptabilisation immédiate en résultat de tout excédent résiduel après cette vérification, sans impact d'impôt.

Goodwill des entités mises en équivalence

Les goodwills des entités mises en équivalence sont présentés dans la rubrique « Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ».

7.5.3.12 Immobilisations incorporelles

7.5.3.12.1 Principes généraux

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe NRJ Group sont comptabilisées à leur coût, diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en 7.5.3.19 de la présente note).

7.5.3.12.2 Frais de développement

Les frais de développement du Groupe sont liés à :

- l'activité de diffusion. Ils sont composés de frais internes et d'études réalisées pour le déploiement de la Télévision Numérique Terrestre ;
- l'activité téléphonie. Ce sont des frais essentiellement liés à la mise en place du système d'information de l'offre commerciale. Les coûts de recrutement des abonnés sont passés directement en charge ;
- l'activité télévision. Ce sont des frais liés à la création de la chaîne NRJ 12.

7.5.3.12.3 Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leur coût peut être évalué de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

7.5.3.12.4 Amortissements

Dès que les immobilisations incorporelles sont prêtes à être mises en service, l'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles. Les durées d'utilité estimées sont de cinq ans au maximum.

Les concessions, brevets et droits similaires (hors marques) sont amortis suivant leur durée de vie estimée, de trois ans maximum.

Les logiciels à usage administratif interne du type ERP sont amortis sur une durée de sept ans.

Les frais de développement du Groupe liés :

- à l'activité de diffusion sont amortis sur cinq ans à compter de la réalisation du premier chiffre d'affaires de l'activité ;
- à l'activité téléphonie sont amortis sur douze mois ;
- à l'activité télévision sont amortis sur trois ans.

Concernant les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, cas de marques acquises protégées juridiquement non amorties, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an au 31 décembre sur la base de critères identiques à ceux retenus lors de leur acquisition.

7.5.3.13 Immobilisations corporelles

7.5.3.13.1 Actifs dont le Groupe est propriétaire

Pour l'établissement du bilan d'ouverture, chacune des immobilisations corporelles a été évaluée au coût présumé (*deemed cost*) correspondant aux montants de leurs valeurs comptables brutes et de leurs amortissements cumulés au 31 décembre 2004.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique, diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en 7.5.3.18 de la présente note).

Lorsque des composants de montant significatif des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité significativement différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes et amortis sur leur durée d'utilité propre.

7.5.3.13.2 Actifs loués

NRJ Group n'a souscrit aucun contrat de location ayant pour effet de lui transférer la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif significatif, nécessitant des retraitements conformément à l'application de la norme IAS 17 sur les contrats de location-financement.

7.5.3.13.3 Coûts ultérieurs

Le Groupe NRJ Group comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru, s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

7.5.3.13.4 Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés en charges sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

■ Matériel technique diffusion	5, 8 et 10 ans
■ Matériel technique autre	5 ans
■ Agencement matériel	5 ans
■ Constructions	30 ans
■ Agencements installations	5 et 10 ans
■ Matériel de transport	4 et 5 ans
■ Mobilier de bureau	5 et 10 ans
■ Matériel de bureau et informatique	3 et 5 ans

La part d'amortissement dégressif de certains matériels informatiques, jugée non matérielle, n'a pas été retraitée dans les états financiers consolidés.

Les terrains ne sont pas amortis.

7.5.3.14 Prêts

Les prêts concernent des sommes avancées à des entités non intégrées.

7.5.3.15 Actifs et passifs non courants et courants

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe hors actifs d'impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles et les actifs financiers de transaction constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, hors passifs d'impôts différés, constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

7.5.3.16 Actifs et passifs d'impôts

Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés dans le bilan consolidé dès lors qu'ils concernent une même entité fiscale.

Quelle que soit leur date d'échéance de reversement ou de recouvrement, les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan.

Actifs et passifs d'impôts exigibles

L'impôt exigible de la période et éventuellement des périodes précédentes est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

7.5.3.17 Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Les stocks se rapportent principalement à deux activités du Groupe NRJ Group :

- téléphonie. Le coût d'entrée des terminaux, cartes SIM et accessoires en stocks se compose du coût d'acquisition, qui est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation tient compte des produits futurs attendus, liés à la vente d'équipements ;
- télévision : programmes télévisés valorisés au coût d'achat. Les programmes à diffusion unique sont pris en charge lors de leur diffusion. Les programmes à diffusion multiple sont dépréciés à 50 % lors de la première diffusion et à 50 % lors de la deuxième.

7.5.3.18 Créances clients et autres débiteurs

Lorsque leur échéance de règlement est inférieure à un an et que les effets de l'actualisation ne sont pas significatifs, les créances clients et les autres débiteurs sont évalués au coût, soit le montant nominal de la créance. À l'inverse, ils sont évalués à leur coût amorti, avec utilisation du taux d'intérêt effectif, lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs (voir méthode comptable décrite en 7.5.3.19 de la présente note).

7.5.3.19 Dépréciation d'actifs

La valeur nette comptable des actifs non courants du Groupe, autres que les actifs d'impôts différés (voir méthode comptable décrite ci-dessus), est revue au minimum une fois par an pour les goodwill et les immobilisations incorporelles non amortis, et lorsqu'il existe des événements ou des circonstances indiquant qu'une réduction de valeur durable est susceptible d'être intervenue.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur nette comptable d'un actif ou de son Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre :

- leur juste valeur, diminuée des coûts de la vente ;
- leur valeur d'utilité, déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

Pour un actif qui ne génère pas de flux de trésorerie nettement indépendant, la valeur, recouvrable est déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif appartient. Les UGT correspondent à des filiales ou à des regroupements de

filiales appartenant à un même pôle d'activité et générant des flux de trésorerie nettement indépendants des autres UGT. Les UGT retenues sont :

- les activités de radio en France ;
- les activités de radio à l'international ;
- les activités de télévision ;
- les activités de diffusion ;
- les activités de téléphonie ;
- les activités de hors-média ;
- les autres activités.

La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (*discounted cash flow*) selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie avant impôt sont issus des prévisions d'exploitation estimées par la direction du Groupe NRJ Group pour l'exercice à venir avec des prévisions de croissance pour les quatre années suivantes ;
- le taux d'actualisation retenu est un taux avant impôt déterminé par un calcul itératif sur la base du taux d'actualisation après impôt (entre 8,8 % et 11,3 % selon l'UGT concernée au 31 décembre 2006) ;
- la valeur terminale est calculée par sommation des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance à l'infini. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle (3 % en moyenne au 31 décembre 2006).

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (y compris le goodwill et les marques). Une provision pour dépréciation est comptabilisée si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité sur la valeur du goodwill. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat. La perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est affectée en priorité à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

7.5.3.20 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Selon l'IAS 7 « tableau des flux de trésorerie », les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt qu'un placement ou d'autres finalités. Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible en un montant de trésorerie connu et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur. En conséquence, un placement

ne sera normalement qualifié d'équivalent de trésorerie que s'il a une échéance rapprochée, par exemple inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les OPCVM classés dans la catégorie « monétaire » (avis de l'Autorité des Marchés Financiers du 9 mars 2006) et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

7.5.3.21 Titres d'autocontrôle et titres autodétenus

Conformément à la norme IAS 32 « instruments financiers – informations à fournir et présentation », l'ensemble des titres d'autocontrôle et des titres autodétenus, propriété du Groupe, est enregistré à son coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le résultat de la cession de ces actions est imputé directement dans les capitaux propres, de sorte que les plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

7.5.3.22 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

7.5.3.23 Avantages du personnel

7.5.3.23.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe n'est concerné que par les indemnités de départ en retraite.

Les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Le Groupe NRJ Group n'applique pas la méthode du « corridor ».

La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus et du coût de l'actualisation de l'engagement existant à l'ouverture de l'exercice, est constatée en « charges de personnel ».

7.5.3.23.2 Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 « paiements fondés sur des actions », publiée en février 2004, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions. Selon l'exception offerte

par IFRS 1, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 1^{er} janvier 2005 doivent obligatoirement être prises en compte.

Un seul plan a été octroyé depuis le 7 novembre 2002. En mai 2003, un plan de 25 000 actions a été octroyé. Le bénéficiaire de ce plan a été révoqué de ses fonctions au sein du Groupe NRJ Group, le 2 décembre 2005. La juste valeur des services rendus au cours de l'exercice 2005 n'a pas été comptabilisée, compte tenu de son caractère non significatif.

7.5.3.24 Emprunts portant intérêts

Ces passifs relèvent de la catégorie des instruments financiers « Autres passifs financiers ».

Selon la norme IAS 39, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur, diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Suite à la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

7.5.3.25 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

En application de la norme IAS 39, les dettes fournisseurs et autres créditeurs appartiennent à la catégorie des « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués à la juste valeur lors de comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

7.5.3.26 Engagements sur des instruments de capitaux propres

Aux termes de contrats d'options d'achat d'actions, le Groupe NRJ Group dispose de droits de vote potentiels dans deux entités.

L'exercice des options est subordonné à la réalisation de conditions suspensives, totalement indépendantes de la volonté du Groupe. De ce fait, ces droits de vote potentiels sont considérés comme non exerçables actuellement et ne sont pas pris en compte pour déterminer le pourcentage de contrôle du Groupe NRJ Group dans ces entités.

Conformément à la norme IAS 39, ces options constituent un instrument dérivé dont la variation de juste valeur devrait être comptabilisée dans le résultat consolidé. Toutefois, en l'absence de marché actif et compte tenu du caractère aléatoire de la réalisation des conditions suspensives, le Groupe NRJ Group considère que la valeur de ces options est nulle.

7.5.3.27 Transactions avec les parties liées

Une information sur les transactions et les soldes entre parties liées dans les états financiers consolidés du Groupe est communiquée dans les notes annexes. Cette information concerne les dirigeants du Groupe NRJ Group, les entités consolidées selon la méthode de la

mise en équivalence et les entités intégrées proportionnellement pour la partie des flux et soldes qui n'ont pu être mécaniquement éliminés.

En revanche, la totalité des soldes et flux intragroupes est éliminée, de même que tout profit ou perte interne réalisé à l'intérieur du périmètre de consolidation.

7.5.3.28 Passifs éventuels

Selon la norme IAS 37, un passif éventuel est :

- une obligation potentielle, résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe ; ou
- une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée, car ne répondant pas aux critères de comptabilisation :
 - soit, il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
 - soit le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Toutefois, conformément à la norme IFRS 3 « regroupements d'entreprises », les passifs éventuels dont le montant de l'obligation peut être évalué avec une fiabilité suffisante sont comptabilisés à leur juste valeur séparément du goodwill selon la méthode de l'acquisition.

7.5.3.29 Information sectorielle

7.5.3.29.1 Principe général

Un secteur est une composante distincte du Groupe NRJ Group, engagée soit dans la fourniture de produits ou de services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique) exposé à des risques et à une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

7.5.3.29.2 Application au Groupe NRJ Group

L'information sectorielle primaire du Groupe NRJ Group se décline selon les secteurs d'activité suivants :

- activité de radio en France : société mère, régie publicitaire nationale, sociétés constituant les têtes de réseaux, régies publicitaires locales, sociétés constituant les trois réseaux de radio du Groupe en France ;
- activité de radio à l'international : ensemble des participations du Groupe dans des sociétés de radio en Autriche, Allemagne, Belgique, Finlande, Norvège, Suède et Suisse ;
- activité de diffusion : en France et à l'étranger (Belgique, Finlande et Suède) ;
- activité de téléphonie ;
- activité de télévision ;
- activité de hors-média : Internet, événementiel, produits dérivés, label et publication musicale, comédie musicale ;
- autres activités France : sociétés de moyen du Groupe en France (équipements informatiques et activités immobilières) et autres entités non affectées dans d'autres secteurs.

Chacun de ces secteurs forme un tout cohérent, soumis à des réglementations particulières et exposé à des risques qui lui sont propres.

Les produits et charges de chaque entité font partie du secteur d'activité auquel l'entité appartient, à l'exception des produits et charges comptabilisés dans la société NRJ Régies, qui concernent les activités événementiel et télévision qui sont reclassées dans les secteurs concernés. Les effets fiscaux inhérents aux régimes d'intégration fiscale et du bénéfice fiscal consolidé français sont comptabilisés chez NRJ Group et apparaissent donc par convention dans la charge d'impôt de l'activité de radio nationale en France.

Les actifs, les intérêts minoritaires et les dettes sont propres à chaque activité. Par convention, aucun reclassement n'est opéré chez la société NRJ Régies relativement à l'événementiel ou la télévision.

L'information sectorielle secondaire est l'information par zone géographique. Deux secteurs sont présentés :

- France ;
- hors de France.

7.5.3.30 Événements postérieurs à l'exercice

En cas d'événements postclôture, favorables ou défavorables, nés entre la clôture des comptes annuels et la date de leur approbation pour la publication :

- les états financiers consolidés sont ajustés s'il s'agit d'événements qui confirment une situation existante à la clôture annuelle ;
- une information est présentée dans les notes annexes s'il s'agit d'événements qui indiquent une situation nouvelle, née après la clôture annuelle.

7.5.4

INFORMATION SECTORIELLE

7.5.4.1 Chiffres d'affaires hors échanges par activité

Par secteur d'activité	31/12/2006 Consolidation par secteur	31/12/2006 Opérations inter-secteurs	31/12/2006 Contribution	31/12/2005 Consolidation par secteur	31/12/2005 Opérations inter-secteurs	31/12/2005 Contribution
Activités de radio en France	276 469	(14 656)	261 813	268 859	(5 332)	263 527
Activités de radio à l'international	32 450	(448)	32 002	35 231	(713)	34 518
Diffusion	24 405	(11 609)	12 796	18 835	(10 697)	8 138
Activités de hors-média	63 802	(1 170)	62 632	36 499	(3 012)	33 487
Activités de télévision en France	3 854	(162)	3 692	2 232	(939)	1 293
Activités de téléphonie	24 388	(96)	24 292	4 565	(52)	4 513
Autres activités France	22 233	(21 196)	1 037	19 407	(18 442)	965
Chiffre d'affaires	447 601	(49 337)	398 264	385 628	(39 187)	346 441

7.5.4.2 Chiffres d'affaires hors échanges par zone géographique

	31/12/2006	31/12/2005
France	366 262	311 923
Hors de France	32 002	34 518
Chiffre d'affaires	398 264	346 441

7.5.4.3 Résultats opérationnels courants par activité

	31/12/2006	31/12/2005
Activités de radio en France	111 216	115 418
Activités de radio à l'international	(1 100)	1 290
Diffusion	1 039	1 435
Activités de hors-média	12 218	2 437
Activités de télévision	(10 695)	(5 571)
Activités de téléphonie	(32 804)	(8 031)
Autres activités	1 873	(172)
Résultat opérationnel courant	81 747	106 806

L'évolution défavorable du résultat opérationnel courant est liée aux niveaux de résultat enregistrés sur les activités en développement, respectivement NRJ Mobile et les activités de télévision. Ces résultats sont partiellement compensés par l'activité événementiel, surtout du fait du succès confirmé en région de la comédie musicale *Le Roi Soleil*.

7.5.4.4 Résultats opérationnels courants par zone géographique

	31/12/2006	31/12/2005
France	82 847	105 515
Hors de France	(1 100)	1 291
Résultat opérationnel courant	81 747	106 806

7.5.4.5 Résultats nets part du Groupe par activité

	31/12/2006	31/12/2005
Activités de radio en France	88 111	110 271
Activités de radio à l'international	(1 737)	978
Diffusion	582	921
Activités de hors-média	6 256	(1 009)
Activités de télévision	(10 764)	(5 633)
Activités de téléphonie	(30 495)	(6 463)
Autres activités	974	(332)
Résultat net part du Groupe	52 927	98 733

7.5.4.6 Résultats nets part du Groupe par zone géographique

	31/12/2006	31/12/2005
France	54 664	97 755
Hors de France	(1 737)	978
Résultat net part du groupe	52 927	98 733

7.5.4.7 Répartition des actifs sectoriels

Par secteur d'activité	31/12/2006	31/12/2005
Activités de radio en France	731 608	673 282
Activités de radio à l'international	73 799	72 814
Diffusion	40 531	32 721
Activités de hors-média	37 393	24 604
Activités de télévision	15 009	5 034
Activités de téléphonie	38 549	49 690
Autres activités	59 280	51 976

7.5.4.8 Répartition des passifs sectoriels hors capitaux propres

Par secteur d'activité	31/12/2006	31/12/2005
Activités de radio en France	1 769 939	1 757 456
Activités de radio à l'international	88 639	84 799
Diffusion	21 402	13 988
Activités de hors-média	35 318	30 725
Activités de télévision	27 595	10 732
Activités de téléphonie	48 701	26 911
Autres activités	35 951	28 508

7.5.5

NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT, DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE, DU BILAN ET DE LEURS VARIATIONS

NOTE 1 - Charges de personnel

	31/12/2006	31/12/2005
Rémunération du personnel	(72 237)	(64 326)
Charges sociales	(26 740)	(23 168)
Participation des salariés	(4 590)	(4 759)
Engagements de retraite	0	(39)
Charges du personnel	(103 567)	(92 292)

L'évolution des charges de personnel est liée, d'une part, à l'évolution des charges salariales des nouvelles activités, notamment à l'exploitation de la comédie musicale *Le Roi Soleil* et, d'autre part, au développement des nouveaux projets de diffusion.

NOTE 2 - Charges externes

	31/12/2006	31/12/2005
Achats d'espaces publicitaires	(15 059)	(7 259)
Achats non stockés de matières et fournitures	(3 804)	(3 795)
Locations et charges locatives	(14 883)	(12 082)
Sondages et autres achats d'études, et prestations diverses	(57 113)	(28 838)
Honoraires et rémunérations intermédiaires	(20 134)	(8 191)
Publicité et relations publiques	(12 276)	(12 455)
Déplacements, missions et réceptions	(5 415)	(4 105)
Autres charges externes	(26 023)	(16 592)
Charges externes	(154 707)	(93 317)

Les principales évolutions des charges externes sont liées aux nouvelles activités (télévision et téléphonie) et au développement des activités existantes (activité de hors-média, notamment avec la comédie musicale *Le Roi Soleil*).

NOTE 3 - Dotations nettes aux amortissements et provisions

	31/12/2006	31/12/2005
Dotations nettes aux amortissements, provisions sur immobilisations	(15 369)	(13 402)
Dotations nettes aux amortissements, provisions sur actifs circulants	(1 713)	(159)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(978)	(1 506)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(18 060)	(15 067)

NOTE 4 - Autres charges et produits d'exploitation

	31/12/2006	31/12/2005
Redevances pour droits d'auteur (Sacem, Spré...)	(36 620)	(32 306)
Autres produits et charges d'exploitation	(5 283)	(3 062)
Autres produits et charges d'exploitation	(41 903)	(35 368)

NOTE 5 - Autres produits et charges opérationnels

	31/12/2006	31/12/2005
Profit de dilution	0	26 998
Autres produits et charges opérationnels	0	26 998

Suite à l'augmentation de capital souscrite par le Crédit Mutuel-CIC, qui est devenu actionnaire de NRJ Mobile à hauteur de 10 % en juin 2005, un profit exceptionnel de dilution de 26 998 milliers d'euros avait été constaté.

NOTE 6 - Coût de l'endettement financier net

	31/12/2006	31/12/2005
Coût de l'endettement financier brut	(120)	(239)
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(18)	(13)
Résultats de cession d'équivalents de trésorerie	4 433	2 232
Résultats des gains et pertes de change	(183)	124
Coût de l'endettement financier net	4 112	2 104

NOTE 7 - Impôts sur les résultats et preuve d'impôt

	31/12/2006	31/12/2005
Impôts exigibles	(30 829)	(36 373)
Impôts différés	(2 390)	(247)
Charge totale d'impôt	(33 219)	(36 620)

La rationalisation de la charge d'impôt se présente comme suit :

	31/12/2006	31/12/2005
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	85 805	133 906
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère	33,33 %	33,33 %
Impôt théorique	(28 599)	(44 631)
Effet des différences sur les bases fiscales et les différences permanentes	(1 358)	1 117
Effet des taxations à taux réduit	-	-
Effet des contributions additionnelles et sociales	(1 153)	(1 886)
Effet des déficits fiscaux non imputables sur des bénéfices	(1 185)	(670)
Effet des actifs d'impôt non reconnus à l'étranger	-	-
Effet des dispositions fiscales particulières sur le BMC	(6)	(177)
Effet du profit de dilution		8 998
Effet des régularisations relatives à l'exercice précédent	(918)	631
Charge d'impôt effectivement constatée	(33 219)	(36 618)
Taux effectif d'impôt	38,71 %	27,35 %

NOTE 8 - Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence

	31/12/2006	31/12/2005
Sofer (Suisse)	403	273
Hitradio Z (Suisse)	229	318
Autres	46	44

Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	678	654
--	------------	------------

NOTE 9 - Résultat net d'impôt des activités abandonnées

La société Boileau Éditions a été immatriculée le 22 décembre 2004. Par exception, le premier exercice social comprend le temps à courir à compter de la date d'immatriculation de la Société jusqu'au 31 décembre 2005.

Le comité exécutif réuni le 9 décembre 2005 a décidé la suspension de la publication du titre KOTCHUP après le numéro du mois de décembre 2005, et a donné son accord sur le principe du licenciement de l'ensemble du personnel de la Société.

L'activité étant suspendue, les actifs ont été évalués à la valeur liquidative.

NOTE 10 - Charges et produits calculés retraités

	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Dotations nettes aux amortissements :			
– sur immobilisations incorporelles	14	4 867	2 995
– sur immobilisations corporelles	16	10 755	10 446
Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	20	(30)	(301)
Dotations aux provisions pour risques et charges	24	3 664	5 890
Reprises de provisions pour risques et charges	24	(4 171)	(3 316)
Amortissements et provisions dans le tableau des flux de trésorerie		15 085	15 714

NOTE 11 - Variations des actifs liés à l'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace la variation des actifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) en montants nets des provisions (les provisions sur postes constitutifs du BFR sont considérées comme étant décaissables) :

	Solde net au 31/12/2005	Variation du BFR	Variation du périmètre	Autres variations	Solde net au 31/12/2006
Stocks et en-cours	8 872	11	12	(35)	8 860
Avances et acomptes versés	2 288	712	14	0	3 014
Clients et rattachés	131 405	8 202	1 286	132	141 025
Autres créances d'exploitation	27 029	15 603	(76)	(5)	42 551
Créances diverses	15 363	13 224	0	0	28 587
Charges constatées d'avance	4 116	572	30	30	4 748
Actifs constitutifs du BFR	189 073	38 324	1 266	122	228 785

La variation du BFR des actifs d'exploitation est retraitée de 4 343 milliers d'euros dans le tableau de flux de trésorerie, soit 42 667 milliers d'euros en raison d'un ajustement de consolidation de l'exercice précédent qui n'a pas d'impact sur le BFR de l'exercice en cours.

La variation de périmètre du poste « Clients et rattachés » de 1 286 milliers d'euros provient essentiellement de Sofer (filiale belge), suite à son changement de méthode de consolidation.

NOTE 12 - Variations des passifs liés à l'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace la variation des passifs d'exploitation constitutifs du BFR :

	Solde net au 31/12/2005	Variation du BFR	Variation du périmètre	Autres variations	Solde net au 31/12/2006
Avances et acomptes reçus	2 079	923	(3)		2 999
Fournisseurs et comptes rattachés	44 233	24 784	825	90	69 932
Dettes fiscales et sociales	66 963	6 010	87	6	73 066
Autres dettes d'exploitation	1 026	(1 441)	1 274	0	859
Dettes fiscales (hors impôts différés)	9 061	(7 041)			2 020
Autres dettes diverses	17 404	4 655	(1 335)	544	21 268
Produits constatés d'avance	16 309	(606)	(4)	34	15 733
Passifs constitutifs du BFR	157 075	27 284	844	674	185 877

Les passifs constitutifs du BFR sont retraités dans la présentation du tableau des flux de trésorerie, selon la recommandation du CNC 2004-R-02, des impôts versés de 39 260 milliers d'euros et de la charge totale d'impôt exigible de l'exercice, soit 30 829 milliers d'euros.

NOTE 13 - Investissements hors titres consolidés

Les acquisitions d'immobilisations, à l'exclusion des titres consolidés, sont constituées des éléments suivants :

	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	14	1 941	8 552
Acquisitions d'immobilisations corporelles	16	22 409	18 195
Acquisitions d'immobilisations financières	19	2 819	284
Acquisitions d'immobilisations (hors titres consolidés)		27 169	27 031

Les décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations du tableau de flux de trésorerie IFRS, selon la recommandation du CNC 2004-R-02, incluent les acquisitions d'immobilisations hors titres consolidés de 27 169 milliers d'euros, les acquisitions des titres consolidés pour 13 861 milliers d'euros et les dettes liées aux acquisitions d'immobilisations pour 2 462 milliers d'euros.

NOTE 14 - Immobilisations incorporelles

Les variations des valeurs brutes et des amortissements des immobilisations incorporelles au cours de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2005	Acquisitions et augmen- tations	Cessions et diminutions	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/2006
VALEURS BRUTES						
Marque NRJ	49 474					49 474
Marque NOSTALGIE	45 735					45 735
Logiciels, licences d'exploitation	18 564	874	(336)	318		19 420
Fonds commercial	6 669	6	(30)	100		6 745
Autres immobilisations incorporelles	6 558	1 061	(29)	111		7 701
Valeurs brutes	127 000	1 941	(395)	529		129 075
AMORTISSEMENTS						
Marque NRJ						0
Marque NOSTALGIE						0
Logiciels, licences d'exploitation	9 947	3 677	(362)	157	(283)	13 136
Fonds commercial	5 926	187		24	46	6 183
Autres immobilisations incorporelles	1 433	1 003		90	301	2 827
Amortissements	17 306	4 867	(362)	271	64	22 146
Valeurs nettes	109 694	(2 926)	(33)	258	(64)	106 929

La marque NRJ pour un montant de 48 784 milliers d'euros appartient à NRJ Group ; elle lui a été apportée par M. Jean-Paul Baudecroux en avril 2000. Les 690 milliers d'euros complémentaires correspondent à la marque Energy sur le territoire suisse, où l'acquisition de la société Energy Branding en 2004 a permis au Groupe de consolider ses droits sur ses marques.

La marque NOSTALGIE a été constatée à l'actif à l'occasion de l'acquisition de 80 % de Groupe NOSTALGIE par NRJ en mai 1998. Cette marque appartient à RADIO NOSTALGIE. Les marques CHÉRIE et RIRE & CHANSONS sont valorisées pour des montants non significatifs.

Les acquisitions de logiciels et licences d'exploitation sur la période concernent essentiellement la mise en place de SAP.

NOTE 15 - Goodwill

Les goodwills ont varié comme suit au cours de l'exercice :

	31/12/2005	Augmentations ou dépréciations	Sorties de périmètre	Autres variations	31/12/2006
NRJ SA	5 636				5 636
Réseau NRJ	3 812				3 812
Radio NOSTALGIE et son réseau	70 862				70 862
CHÉRIE FM et son réseau	9 373				9 373
RIRE & CHANSONS	8 030				8 030
Régies locales	5 977				5 977
Diffusion	3 007				3 007
Internet	549				549
Autres activités France	1 219	1 523			2 742
Belgique et Suisse	11 877	7			11 884
Allemagne et Autriche	31 279	528			31 807
Zone nordique	5 040	235		(63)	5 212
Goodwills nets	156 661	2 293	0	(63)	158 891
Goodwills nets intégrés dans la valeur des mises en équivalence	(7 642)				(7 642)
Total des goodwills nets	149 019				151 249

Les nouveaux goodwills de l'exercice concernent principalement la société 7L pour 1 379 milliers d'euros, société destinée à exploiter un programme télévision local à Montpellier.

NOTE 16 - Immobilisations corporelles

Les variations des valeurs brutes et des amortissements des immobilisations corporelles au cours de l'exercice se décomposent ainsi :

	31/12/2005	Acquisitions et augmen- tations	Cessions et diminutions	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/2006
VALEURS BRUTES						
Terrains	10 867	36				10 903
Constructions	21 651	43	(15)	59	(2)	21 736
Installations techniques, matériel et outillage industriels	78 020	3 687	(493)	(1 108)		80 106
Immobilisations corporelles en cours	1 901	14 992	(320)			16 573
Avances et acomptes	3	23	(1)		(2)	23
Autres immobilisations corporelles	27 024	3 628	(469)	649	193	31 025
Valeurs brutes	139 466	22 409	(1 298)	(400)	189	160 366
AMORTISSEMENTS						
Terrains	3					3
Constructions	12 802	729	(30)	29	(2)	13 528
Installations techniques, matériel et outillage industriels	58 769	5 903	(474)	(1 108)	119	63 209
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Autres immobilisations corporelles	14 506	4 123	(659)	649	(141)	18 478
Amortissements	86 080	10 755	(1 163)	(430)	(24)	95 218
Valeurs nettes	53 386	11 654	(135)	30	213	65 148

NOTE 17 - Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence ont évolué ainsi au cours de l'exercice écoulé :

Titres mis en équivalence au bilan au 31 décembre 2006	% d'intérêt	À l'ouverture		Quote-part de résultat des MEE	Distribution des dividendes	Mouvements de périmètre et écarts d'acquisition	À la clôture	
		À l'actif	Au passif				À l'actif	Au passif
Hitradio Z (Suisse)	49,00	8 042		229	(560)	(9)	7 702	
Sofer SA (Suisse)	49,00	979				(979)		
Netzwerk Radio (Allemagne)	40,24		(1 932)	(137)		(1)		(2 070)
Autres		816	(1 013)	183	(56)	(4)	892	(966)
		9 837	(2 945)	275	(616)	(993)	8 594	(3 036)

n/c : Ont changé de mode de consolidation = sont désormais intégrées globalement.

La quote-part correspondant aux droits dans les capitaux propres négatifs, soit 3 036 milliers d'euros au 31 décembre 2006, est inscrite en Provisions pour risques et charges (note 24).

Les éléments financiers bilantiels caractéristiques des sociétés mises en équivalence significatives sont les suivants ⁽¹⁾ :

	% intérêt	31/12/2006			31/12/2005		
		Total actif	Total passif (hors capitaux propres)	Total situation nette	Total actif	Total passif (hors capitaux propres)	Total situation nette
Hitradio Z (Suisse)	49,00	4 344	3 371	973	3 032	1 365	1 667
Sofer (Belgique)	49,00	n/a (2)	n/a (2)	n/a (2)	3 711	1 714	1 997
Netzwerk Radio (Allemagne)	40,24	2 776	6 677	(3 901)	3 007	6 669	(3 662)

(1) Données à 100 %.

(2) n/a : non significatif.

NOTE 18 - Actifs et passifs d'impôts différés

Nature des écarts	31/12/2005	Impôts différés en résultat	Autres variations	31/12/2006
Impôt différé sur la marque NOSTALGIE	15 976	(228)		15 748
Autres impôts différés	(2 651)	2 619		(32)
Passifs d'impôts différés	13 325	2 391	0	15 716

NOTE 19 - Actifs et passifs financiers

Les immobilisations financières ont évolué de la manière suivante :

	31/12/2005	Acquisitions et augmen- tations	Cessions et diminutions	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/2006
VALEURS BRUTES						
Autres titres de participation	2 471	30	(151)			2 350
Créances rattachées	1 078	1	(873)			206
Dividendes à recevoir		274				274
Prêts à des filiales mises en équivalence	5 816	2 351	(1 102)	(62)	(137)	6 866
Autres immobilisations financières	1 187	163	(191)		(10)	1 149
Valeurs brutes	10 552	2 819	(2 317)	(62)	(147)	10 845
DÉPRÉCIATION						0
Autres titres de participation	2 002	(30)			40	2 012
Créances rattachées	0					0
Prêts à des filiales mises en équivalence	38					38
Autres immobilisations financières	7				1	8
Dépréciation	2 047	(30)	0	0	41	2 058
Valeurs nettes	8 505	2 849	(2 317)	(62)	(188)	8 787

Participations non consolidées

Les participations non consolidées présentent un intérêt négligeable, soit 338 milliers d'euros en valeur nette, au regard de l'appréciation du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe. Elles concernent des sociétés dans lesquelles le Groupe détient moins de 10 % ou qui n'ont pas d'activité.

L'endettement du Groupe a évolué ainsi :

	31/12/2005	Variation des emprunts ⁽¹⁾	Variation de périmètre	Autres variations	31/12/2006
Passifs financiers non courants	202	(202)		27	27
Emprunts auprès des établissements de crédit (à long terme à l'origine)	2 800	(2 638)	15	0	177
Concours bancaires courants	25 130	(8 155)	(403)	0	16 572
Emprunts et dettes financières divers	2 447	(62)	125	(59)	2 451
Dettes financières courants avant avances et acomptes reçus	30 377	(10 855)	(263)	(59)	19 200
Avances et acomptes reçus	2 079			920	2 999
Passifs financiers courants	32 456	(10 855)	(263)	861	22 199

(1) Variation nette positive : nouveaux emprunts ; variation nette négative : remboursement d'emprunts.

NOTE 20 - Stocks

La valeur nette des stocks s'élève à 8 860 milliers d'euros au 31 décembre 2006 et concerne principalement deux activités du Groupe : la téléphonie pour 6 066 milliers d'euros et la télévision pour 2 652 milliers d'euros.

NOTE 21 - Clients et autres débiteurs

Valeurs nettes	31/12/2006	31/12/2005
Clients et comptes rattachés	141 025	131 404
Créances fiscales (hors IS) et sociales	42 552	27 029
Autres créances diverses	16 523	14 943
Charges constatées d'avance	4 748	4 116
Clients et débiteurs divers	204 848	177 492

NOTE 22 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Valeurs nettes	31/12/2006	31/12/2005
Certificats de dépôt	170	170
Valeurs mobilières de placement	129 513	142 623
Valeurs mobilières de placement	129 683	142 793
Disponibilités	21 592	24 629
Trésorerie et équivalents de trésorerie	151 275	167 422

NOTE 23 - Actifs et passifs liés à des activités abandonnées

Cf. note 9 « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ».

NOTE 24 - Provisions

	31/12/2006	31/12/2005
Provisions pour indemnités de départ en retraite	822	822
Provisions pour risques et charges – Actifs non courants	822	822
Provisions pour risques	9 616	9 722
Provisions pour charges	1 547	1 957
Titres mis en équivalence négatifs (note 17)	3 036	2 945
Provisions pour risques et charges – Actifs courants	14 199	14 624
Provisions pour risques et charges totales	15 021	15 446

Les provisions pour risques et les provisions pour charges ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

	Au 31/12/2005	Dotations	Reprises utilisées (1)	Reprises non utilisées (2)	Autres variations	Au 31/12/2006
Provisions pour risques :						
– provisions pour litiges	6 762	2 883	(865)	(1 916)	3	6 867
– autres provisions pour risques	2 957	439	(140)	(523)	16	2 749
Provisions pour risques	9 719	3 322	(1 005)	(2 439)	19	9 616
Provisions pour charges :						
– provisions pour retraite	822					822
– autres provisions pour charges	1 960	342	(543)	(184)	(28)	1 547
Provisions pour charges	2 782	342	(543)	(184)	(28)	2 369
Impact sur le résultat opérationnel		3 664	(1 548)	(2 623)		
Impact sur le résultat financier		–	–	–		

(1) Qui trouvent une contrepartie totale en compte de charges.

(2) Sans aucune contrepartie en compte de charges.

Litiges

■ NRJ Group faisait l'objet au 31 décembre 2006 d'un contrôle par l'administration fiscale dans le cadre du bénéfice fiscal consolidé.

■ NRJ Group a déposé, avec Régie Networks, une plainte avec constitution de partie civile des chefs d'abus de biens sociaux et d'abus de confiance, le 16 janvier 2006, à l'encontre de M. Jean-Charles Mathey, révoqué de ses fonctions de Président du Directoire le 2 décembre 2005 et de son mandat de membre du Directoire le 21 février 2006, et licencié pour faute grave le 20 décembre 2005. De son côté, M. Jean-Charles Mathey a saisi :

– d'une part, le Conseil des Prud'hommes de Paris, par acte du 16 mars 2006, pour réclamer le paiement de diverses indemnités, dont le montant total s'élève à 2 381 000 euros. Il est précisé cependant que la Cour d'Appel de Paris, par arrêt en date du 3 mai 2006, a confirmé l'ordonnance de référé rendue le 22 février 2006, déboutant M. Mathey de l'intégralité des demandes qu'il avait initialement faites devant la formation des référés du Conseil des Prud'hommes de Paris ;

– d'autre part, le Tribunal de Commerce de Paris, par actes en date des 16 juin et 5 décembre 2006, pour réclamer le paiement de diverses indemnités, dont le montant total s'élève à 2 651 500 euros.

■ Enfin, NRJ Group ou ses filiales sont impliquées dans un certain nombre d'autres contrôles, procès ou litiges dans le cours normal de leurs activités.

Les charges pouvant découler de ces contrôles ou litiges, estimées probables par les sociétés et leurs conseils, ont fait l'objet de provisions d'un montant suffisant pour les couvrir.

Les informations sur les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des indemnités pour le départ à la retraite sont détaillées ci-dessous :

Taux d'actualisation	4,05 %
Taux d'évolution annuel de salaire	1,50 %
	INSEE TD-TV
Taux de charges sociales	43,00 %
Table de mortalité appliquée	02-04
Hypothèses de turnover	14,00 %

NOTE 25 - Fournisseurs et autres créiteurs

Valeurs nettes	31/12/2006	31/12/2005
Fournisseurs et comptes rattachés	69 932	44 234
Dettes fiscales (hors IS) et sociales	73 844	69 055
Autres dettes diverses	27 051	25 646
Produits constatés d'avance	15 733	16 309
Fournisseurs et autres créiteurs divers	186 560	155 244

NOTE 26 - Effectif moyen

L'effectif moyen pondéré du Groupe a évolué comme suit :

	31/12/2006	31/12/2005
Cadres et assimilés cadres	915	770
Employés et salariés non cadres	936	852
Effectif moyen pondéré	1 851	1 622

Les effectifs moyens pondérés du Groupe se répartissent ainsi par zone géographique :

	31/12/2006	31/12/2005
France	1 527	1 327
Hors de France	324	295
Effectifs moyens pondérés	1 851	1 622

NOTE 27 - Résultats nets par action

	31/12/2006	31/12/2005
Titres de capital	86 480 704	86 480 704
Actions propres et autodétenues	(533 195)	(339 067)
Effet dilutif du plan d'attribution d'actions	6 802	42 585
Nombre moyen d'action après dilution	85 954 311	86 184 222

	31/12/2006	31/12/2005
Résultat net non dilué par action (en euros)	0,62	1,15
Résultat net dilué par action (en euros)	0,62	1,15

NOTE 28 - Transactions avec les parties liées

Les immobilisations financières, les créances et dettes ainsi que les produits et charges opérationnels et financiers concernant les entreprises liées (intégration proportionnelle ou mise en équivalence) sont présentés ci-après :

	31/12/2006	31/12/2005
Immobilisations financières	4 198	4 313
Créances	526	902
Dettes	1 077	1 271
Produits opérationnels	906	899
Charges opérationnelles	1 200	891
Produits financiers	1 024	245

Rémunérations des organes de direction

Les dirigeants comprennent les personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été, au cours de l'exercice clos, du Conseil de Surveillance et du Directoire :

	31/12/2006	31/12/2005
Rémunération brute totale ⁽¹⁾	1 836	2 053
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾		
Indemnités de départ ou de fin de contrat ⁽³⁾	35	35
Autres avantages à long terme ⁽⁴⁾		
Paieement en actions ⁽⁵⁾		

(1) Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature payés au cours de l'exercice.

(2) Variation des provisions de retraites (impact net sur le compte de résultat).

(3) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour indemnités de départ ou de fin de contrat.

(4) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour rémunérations et bonus conditionnels différés.

(5) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions.

NOTE 29 - Contrats de location simple

Les contrats de location simple se décomposent de la façon suivante :

	2006 Paieements futurs minimaux	2005 Paieements futurs minimaux
Moins de 1 an	7 024	5 913
Entre 1 et 5 ans	19 430	17 747
Plus de 5 ans	2 598	5 219
Total	29 052	28 880

Les paiements en location et de sous-location comptabilisés comme charges s'élèvent à 14 883 milliers d'euros en 2006 et à 12 082 milliers d'euros en 2005.

NOTE 30 - Engagements hors bilan

Le Groupe s'est engagé à acquérir certaines participations détenues par des tiers actionnaires dans certaines filiales consolidées du Groupe, au cas où ceux-ci souhaiteraient exercer leurs options de vente, ainsi que dans certaines sociétés dans lesquelles le Groupe n'est pas encore actionnaire. Au 31 décembre 2006, ces engagements financiers s'élèvent à 14 millions d'euros, comparé à 22 millions d'euros en 2005.

Par ailleurs, la Société s'est engagée à ouvrir le capital de sa filiale TLF à hauteur de 20 % à son partenaire, la société Telif, dans le cas où la candidature déposée par celle-ci pour la diffusion d'un programme de télévision numérique terrestre en Ile-de-France serait retenue par le CSA.

NOTE 31 - Événements postérieurs à l'exercice

En janvier 2007, NRJ Group et le groupe Crédit Mutuel-CIC ont renforcé leur partenariat en vue de poursuivre le développement de NRJ Mobile. À l'occasion d'une augmentation de capital de 60 millions d'euros intégralement souscrite par le groupe Crédit Mutuel-CIC, celui-ci a porté sa participation de 10 % à 50 % dans le capital de NRJ Mobile. Dans ces conditions, cet accord se traduisant par le partage entre NRJ Group et le groupe Crédit Mutuel-CIC du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de NRJ Mobile, ces activités seront désormais consolidées par intégration proportionnelle à partir du 1^{er} mars 2007.

NOTE 32 - Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées, consolidées au 31 décembre 2006

La consolidation au 31 décembre 2006 porte sur 115 entités, dont 91 sociétés intégrées globalement, 8 sociétés intégrées proportionnellement et 16 sociétés mises en équivalence.

Société et forme	Siège social	Siren	Au 31 décembre 2006			Au 31 décembre 2005		
			% intérêt	% contrôle	(1)	% intérêt	% contrôle	(1)
NRJ Group SA	Paris 16^e	332 036 128	100,00	Société mère	IG	100,00	Société mère	IG
TÊTES DE RÉSEAU ET HOLDINGS								
NRJ SA	Paris 16 ^e	328 232 731	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CHÉRIE FM SAS	Paris 16 ^e	341 076 867	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG
Energy Branding SA	Genève	Suisse	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Gilda SARL	Paris 16 ^e	331 172 080	99,99	100,00	IG	99,99	100,00	IG
Radio NOSTALGIE SAS	Paris 16 ^e	331 014 225	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Sonopar Participations SAS	Paris 16 ^e	409 112 950	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RC FM SAS	Paris 16 ^e	331 541 771	100,00	100,00	IG	99,60	99,60	IG
RIRE & CHANSONS SAS	Paris 16 ^e	353 272 941	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SW Radiodiffusion SAS	Paris 16 ^e	380 741 934	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RÉGIE NATIONALE								
NRJ GLOBAL SAS	Paris 16 ^e	329 255 137	99,89	99,89	IG	99,89	99,89	IG
Spot Machine SARL	Paris 16 ^e	331 128 884	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RÉGIES LOCALES								
Régie Networks SAS	Lyon	339 200 669	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG
Régie Networks Languedoc-Roussillon SARL	Montpellier	333 264 513	50,00	50,00	IP	50,00	50,00	IP
Régie Networks Léman SAS	Archamps	345 211 858	99,95	99,96	IG	99,95	99,96	IG
RÉSEAU NRJ								
Audio Diffusion SARL	Le Puy	387 761 588	30,00	30,00	ME	30,00	30,00	ME
Caroline SARL	Gujan-Mestras	381 851 005	30,00	30,00	ME	30,00	30,00	ME
Maîtrise Média SARL	Longuenesse	343 111 381	26,00	26,00	ME	26,00	26,00	ME
Mégawest SARL	Flers	378 580 146	25,11	25,11	ME	25,11	25,11	ME
Montpellier Média SARL	Montpellier	337 892 012	50,00	50,00	IP	50,00	50,00	IP
NRJ Réseau SAS	Paris 16 ^e	478 827 983	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Presse du Gard SARL	Nîmes	322 118 571	50,00	50,00	IP	50,00	50,00	IP
Publi Média SARL	Béziers	339 628 471	50,00	50,00	IP	50,00	50,00	IP
SLER SARL	Paris 16 ^e	381 266 311	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RÉSEAU NOSTALGIE								
Radio NOSTALGIE Réseau SAS	Paris 16 ^e	478 828 205	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Sorano Amiens SARL	Paris 16 ^e	347 545 162	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Média Artois SARL	Arras	391 128.386	49,00	49,00	ME	49,00	49,00	ME
Sorano Châlon SARL	Paris 16 ^e	402 482 665	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Sorano Gien SARL	Paris 16 ^e	352 863 641	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Sorano Nevers SARL	Paris 16 ^e	343 383 774	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Sorano Vosges SARL	Paris 16 ^e	400 130 357	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

(1) Les méthodes de consolidation sont les suivantes : IG pour intégration globale, IP pour intégration proportionnelle, ME pour mise en équivalence et NC pour non consolidée.

Société et forme	Siège social	Siren	Au 31 décembre 2006			Au 31 décembre 2005		
			% intérêt	% contrôle	(1)	% intérêt	% contrôle	(1)
RÉSEAU CHÉRIE FM								
Agrippa Diffusion SARL	Nîmes	383 991 965	40,00	40,00	ME	40,00	40,00	ME
Arc-en-Ciel FM SARL	Malivert	387 877 715	30,00	30,00	ME	30,00	30,00	ME
CHÉRIE FM Réseau SAS	Paris 16 ^e	478 828 288	99,99	100,00	IG	99,99	100,00	IG
CHÉRIE FM Sud-Aquitaine	Paris 16 ^e	492 249 107	60,00	60,00	IG	NC	NC	NC
Ficom SARL	Paris 16 ^e	350 360 830	99,99	100,00	IG	99,99	100,00	IG
Pacific FM Béziers SARL	Béziers	341 199 602	50,00	50,00	IP	50,00	50,00	IP
Radio Cité SARL	Lens	390 990 984	34,00	34,00	ME	34,00	34,00	ME
DIFFUSION								
towerCast SA	Paris 16 ^e	338 628 134	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Numéricast SARL	Paris 16 ^e	409 074 754	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
towerCast Belgique SA	Bruxelles	Belgique	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG
Telemast Nordic OY	Helsinki	Finlande	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Telemast Nordic AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
HORS MÉDIA								
ACN SAS	Paris 16 ^e	478 972 920	60,00	60,00	IG	60,00	60,00	IG
e-NRJ SARL	Paris 16 ^e	424 314 649	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Déclics Multimédia SARL	Boulogne	431 218 643	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Éditions Boileau SAS	Paris 16 ^e	480 078 773	70,00	70,00	IG	70,00	70,00	IG
NRJ Entertainment SARL	Paris 16 ^e	418 963 575	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Entertainment – Régie SARL	Paris 16 ^e	418 962 999	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Events SARL	Paris 16 ^e	412 353 716	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Music SARL	Paris 16 ^e	421 640 525	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ ID SARL	Paris 16 ^e	402 479 950	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Publishing SARL	Paris 16 ^e	421 639 667	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Rigoler SARL	Paris 16 ^e	424 992 014	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG
TÉLÉVISION – FRANCE								
NRJ 12 SARL	Paris 16 ^e	403 268 501	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SMR6 SA	Boulogne	449 757 590	20,00	20,00	ME	20,00	20,00	ME
Société de Télévision Locale SAS	Paris 16 ^e	480 871 391	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
7L	Toulouse	453 020 380	66,70	66,70	IG	NC	NC	NC
Télé 6	Bruxelles	Belgique	50,50	100,00	IP	NC	NC	NC
TÉLÉPHONIE								
NRJ Mobile SAS	Paris 16 ^e	421 713 892	90,00	90,00	IG	90,00	90,00	IG
AUTRES ACTIVITÉS								
CanalMusic SA	Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Compagnie Musicale de Diffusion SARL	Paris 16 ^e	404 409 114	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Audio SAS	Paris 16 ^e	383 540 739	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Paris SARL	Paris 16 ^e	384 113 544	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Production SAS	Paris 16 ^e	381 014 596	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SCI Les Studios de la Pompignane	Paris 16 ^e	492 855 523	100,00	100,00	IG	NC	NC	NC

(1) Les méthodes de consolidation sont les suivantes : IG pour intégration globale, IP pour intégration proportionnelle, ME pour mise en équivalence et NC pour non consolidée.

Société et forme	Siège social	Siren	Au 31 décembre 2006			Au 31 décembre 2005		
			% intérêt	% contrôle	(1)	% intérêt	% contrôle	(1)
ALLEMAGNE								
Radio NRJ GmbH	Munich	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CIB BeteiligungsG. mbH	Dresde	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GBSR GmbH	Chemnitz	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radio 106,9 Mhz Nuremberg GmbH	Nuremberg	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radio 97,1 Mhz Hamburg GmbH	Hambourg	Allemagne	100,00	100,00	IG	78,03	100,00	IG
Jazz Welle Plus BeteiligungsG. mbH	Hambourg	Allemagne	100,00	100,00	IG	50,00	50,00	IG
Netzwerk Programman- bietergesellschaft mbH Sachsen & Co	Leipzig	Allemagne	40,24	33,33	ME	40,24	33,33	ME
NRJ Dienstleistungs- und Vermarkt.-G. Hamburg mbH	Hambourg	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Hörfunk Bayern GmbH	Munich	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Hörfunk Rheinland-Pfalz GmbH	Ludwigshafen	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radio 93,3 Mhz München GmbH								
Produktion und Verbreitung von Rundfunkprogrammen	Munich	Allemagne	60,00	60,00	IG	60,00	60,00	IG
Radio 2000 Gesellschaft mbH	Berlin	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radio Citywelle Chemnitz GmbH & Co Bet. KG	Chemnitz	Allemagne	65,85	52,94	IG	65,85	52,94	IG
Radio Elbwelle Dresden GmbH & Co KG	Dresde	Allemagne	26,60	26,60	ME	26,60	26,60	ME
7010 Radio Leipzig GmbH & Co KG	Leipzig	Allemagne	28,38	28,38	ME	28,28	28,28	ME
Radio NRJ Berlin und Brandenburg GmbH	Berlin	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Energy Media GmbH	Munich	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radiowelle Zwickau GmbH & Co Bet. KG	Zwickau	Allemagne	49,03	28,41	ME	49,03	28,41	ME
BCF Radiobetriebs und Beteiligungsgesellschaft mbH	Böblingen	Allemagne	100,00	100,00	IG	NC	NC	NC
RMR Radiobetriebs und Beteiligungsgesellschaft mbH	Waiblingen	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AUTRICHE								
NRJ Radio BeteiligungsG. mbH	Vienne	Autriche	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
N&C Privat Radio BetriebsG. mbH	Vienne	Autriche	95,38	98,50	IG	95,38	98,50	IG
Radio ID Errichtungs-, Betriebs- und Beteiligungs GmbH	Vienne	Autriche	74,00	74,00	IG	74,00	74,00	IG
BELGIQUE								
NRJ Belgique SA	Bruxelles	Belgique	96,74	96,74	IG	96,74	96,74	IG
Régie Networks Belgique SA	Bruxelles	Belgique	96,74	100,00	IG	96,74	100,00	IG
Sofer SA	Bruxelles	Belgique	50,00	50,00	IP	49,00	49,00	ME
Socarad SA	Charleroi	Belgique	50,00	50,00	IP	NC	NC	NC
Vlaamse Zend Maatschappij A	Anvers	Belgique	47,40	49,00	ME	47,40	49,00	ME

(1) Les méthodes de consolidation sont les suivantes : IG pour intégration globale, IP pour intégration proportionnelle, ME pour mise en équivalence et NC pour non consolidée.

Société et forme	Siège social	Siren	Au 31 décembre 2006			Au 31 décembre 2005		
			% intérêt	% contrôle	(1)	% intérêt	% contrôle	(1)
FINLANDE								
Capitec OY	Helsinki	Finlande	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Finland OY	Helsinki	Finlande	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SBC Radio OY	Kouvola	Finlande	100,00	100,00	IG	60,00	60,00	IG
Prianet OY	Helsinki	Finlande	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NORVÈGE								
NRJ Norge AS	Oslo	Norvège	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radio Melodi Norge AS	Oslo	Norvège	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Energy Holding Norway AS	Oslo	Norvège	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SUÈDE								
Cedska AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Media AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
NRJ Nordic AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Radio Franchise I Sverige AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RBBB Broadcasting AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RBDS Broadcasting AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RBG Broadcasting AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RBKR Broadcasting AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RBM Broadcasting AB	Stockholm	Suède	75,00	75,00	IG	75,00	75,00	IG
RBO Broadcasting AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RBS Broadcasting AB	Stockholm	Suède	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SUISSE								
Energy Zürich	Zürich	Suisse	49,00	49,00	ME	49,00	49,00	ME
Radio Basel 1 AG	Liestal	Suisse	24,17	24,17	ME	24,17	24,17	ME
NRJ Holding Suisse SA	Genève	Suisse	99,95	99,95	IG	NC	NC	NC

NOTE 33 - Liste des filiales fusionnées en 2006

Société et forme	Siège social	Siren	Au 31 décembre 2006			Au 31 décembre 2005		
			% intérêt	% contrôle	(1)	% intérêt	% contrôle	(1)
RÉSEAU NRJ								
Agora Radio SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	330 658 444	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Arden'Radio SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	381 181 718	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Avenir Audio SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	343 221 586	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
CFM 89 SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	339 538 241	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Clermont FM SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	339 895 716	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Comex SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	345 383 178	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Gag SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	334 335 080	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Iton Publicité SARL ⁽²⁾	St-Ouen-sur-Iton	351 719 844	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Jarl SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	338 089 428	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Lac Léman FM SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	344 367 677	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Marseille FM SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	339 919 201	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Multi Média Plus SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	377 581 376	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Normandie Multi-Média SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	326 520 053	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG

(1) Les méthodes de consolidation sont les suivantes : IG pour intégration globale, IP pour intégration proportionnelle, ME pour mise en équivalence et NC pour non consolidée.

(2) Ont fusionné dans les têtes de réseaux au cours des premiers jours du mois de janvier 2006.

Société et forme	Siège social	Siren	Au 31 décembre 2006			Au 31 décembre 2005		
			% intérêt	% contrôle	(1)	% intérêt	% contrôle	(1)
RÉSEAU NRJ (suite)								
Nouvelle Radio Maine-Anjou SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	381 516 913	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
NRJ Fontenay-le-Comte SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	380 824 532	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
NRJ Programmes Locaux SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	402 281 497	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Radio 2 SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	349 267 914	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Radio 71 FM SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	348 302 639	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Radio Oxygène SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	334 956 646	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
RCL SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	334 099 595	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
SCGE SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	347 500 514	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
SCJ SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	388 566 556	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
SDRD SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	340 665 900	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
SMR SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	342 017 027	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Société Radio Nice SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	333 995 975	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Spectar SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	323 470 054	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Ultra Haute Tension SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	334 567 955	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
VDL Audio SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	404 571 382	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
RÉSEAU NOSTALGIE								
Sorano								
Aix-en-Provence SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	341 217 693	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Sorano Albertville SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	340 570 381	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Sorano Bordeaux SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	338 115 074	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Sorano								
Charente-Maritime SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	337 947 337	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Sorano Clermont SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	338 115 199	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Sorano Colmar SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	344 558 853	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Sorano Corse SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	331 772 111	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Sorano Dijon SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	402 205 223	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Sorano Grenoble SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	331 407 858	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Sorano Haute-Savoie SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	391 487 279	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Sorano Languedoc SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	401 740 261	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Sorano Le Mans SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	392 733 077	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Sorano Lorraine SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	399 913 037	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Sorano Lyon SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	338 114 887	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Sorano Mâcon SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	330 668 211	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Sorano Mulhouse SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	391 097 474	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Sorano								
Nord-Pas-de-Calais SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	388 056 608	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Sorano Normandie SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	339 494 213	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Sorano Oyonnax SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	343 314 282	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Sorano Provence SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	400 178 034	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Sorano Strasbourg SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	389 390 352	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Sorano Tarn-et-Garonne SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	390 939 163	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Sorano Toulouse SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	385 399 787	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
Sorano Vallée du Rhône SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	305 493 199	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG

(1) Les méthodes de consolidation sont les suivantes : IG pour intégration globale, IP pour intégration proportionnelle, ME pour mise en équivalence et NC pour non consolidée.

(2) Ont fusionné dans les têtes de réseaux au cours des premiers jours du mois de janvier 2006.

Société et forme	Siège social	Siren	Au 31 décembre 2006			Au 31 décembre 2005		
			% intérêt	% contrôle	(1)	% intérêt	% contrôle	(1)
RÉSEAU CHÉRIE FM								
Acrip SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	332 063 049	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
Axrena SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	388 334 864	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
Bleu Clair SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	377 639 372	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
Bouchon SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	380 812 487	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
CDA SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	382 156 669	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
Citicom SARL	Paris 16 ^e	332 126 036	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
CN Communication SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	404 221 657	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
Cristal SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	384 627 139	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
Fréquence 31 SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	334 933 934	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
K Communication SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	342 482 999	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
Média Concept Entreprise SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	350 484 341	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
Média Franche-Comté SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	352 933 626	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
Média Sud 28 SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	343 571 121	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
Néon Pacific SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	339 889 438	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
Nord FM SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	391 072 147	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
Only You SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	379 270 044	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
Picton Radio SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	381 645 480	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
Poste 4 SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	330 793 878	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
Radio Bas-Vivarais SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	338 490 121	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
Radio Bleu Marine SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	331 319 400	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
Radio Diffusion Sud 52 SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	379 688 625	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
Récif 29 SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	384 749 453	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
RPCA SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	342 488 780	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
Sarthe Média SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	381 877 125	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
Saterad SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	338 548 001	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
Solorad SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	330 515 685	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
Temps Libre SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	385 250 485	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
Turons Radio SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	381 636 265	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
Vision SARL ⁽²⁾	Paris 16 ^e	341 114 106	NC	NC	NC	99,99	100,00	IG
ALLEMAGNE								
Rems-Murr-Radio Beteiligungs GmbH ⁽³⁾	Remshalden	Allemagne	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG
RMB Radio GmbH ⁽³⁾	Waiblingen	Allemagne	NC	NC	NC	100,00	100,00	IG

(1) Les méthodes de consolidation sont les suivantes : IG pour intégration globale, IP pour intégration proportionnelle, ME pour mise en équivalence et NC pour non consolidée.

(2) Ont fusionné dans les têtes de réseaux au cours des premiers jours du mois de janvier 2006.

(3) Ont fusionné dans la RMR Radiobetriebs- und Beteiligungsgesellschaft mbH.



7.6 MISE EN ŒUVRE DES NORMES IFRS

7.6.1

INTRODUCTION

7.6.1.1 Contexte de la publication

NRJ Group est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit français. Ses actions sont négociées sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment A) sous le code ISIN FR 00000121691.

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, publié le 11 septembre au *Journal Officiel des Communautés Européennes*, pour chaque exercice commençant le 1^{er} janvier 2005 ou après, les sociétés régies par le droit national d'un État membre de l'Union Européenne sont tenues de préparer leurs états financiers consolidés conformément aux normes internationales d'information financière, si leurs titres sont admis à la négociation sur le marché réglementé d'un État membre.

Ainsi, les états financiers consolidés de NRJ Group au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 seront établis selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), élaboré par l'IASB (International Accounting Standards Board), applicable au 31 décembre 2006 tel qu'approuvé par l'Union Européenne.

Ces états financiers consolidés selon le référentiel IFRS seront présentés avec un comparatif au titre de l'exercice 2005 établi selon le même référentiel, qui comprend les normes IFRS et IAS ainsi que leurs interprétations IFRIC et SIC.

Les états financiers consolidés publiés de l'exercice 2005, établis selon le règlement n° 99-02 du Comité de Réglementation Comptable, ont une durée de quinze mois, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2005 ayant décidé de modifier la date de clôture du 30 septembre pour la porter au 31 décembre. L'ensemble des entités comprises dans le périmètre de consolidation de NRJ Group a également reporté sa date de clôture au 31 décembre. Afin d'offrir une information financière pertinente au marché qui serve de référence aux exercices suivants, NRJ Group a présenté des états financiers 2005 pro forma sur une période de douze mois. Dans ce contexte, il a été décidé de retenir le 1^{er} janvier 2005 comme date de transition aux IFRS et de comptabiliser à cette date l'ensemble des impacts induits par l'adoption du nouveau référentiel.

Le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2005 a été préparé conformément aux dispositions d'IFRS 1 (première adoption des normes internationales d'information financière).

La base de préparation des informations financières 2005 décrite dans les notes suivantes résulte :

- des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2006 telles qu'elles sont connues à ce jour ;
- de la résolution que NRJ Group anticipe à ce jour des questions techniques et des projets en cours discutés par l'IASB et l'IFRIC et qui pourraient devoir être applicables lors de la publication des comptes consolidés de l'exercice 2006 ;
- des options retenues et des exemptions utilisées qui sont celles que NRJ Group retiendra selon toute vraisemblance pour l'établissement de ses premiers états financiers consolidés IFRS en 2006.

La description des options comptables liées à la première adoption des normes IFRS dans les états financiers consolidés 2005 pro forma, ainsi que les incidences du changement de référentiel à la date de transition ont été présentées dans la Note de transition aux pages 107 à 139 du document de référence 2005 publié le 12 juin 2006.

Cette note de transition présentait à titre d'information préliminaire l'impact chiffré attendu du passage aux normes IFRS sur le bilan à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2005, la situation financière au 31 décembre 2005 et la performance financière au titre de l'exercice 2005.

Depuis cette publication, certains retraitements et reclassements non significatifs ont été effectués, qui ont conduit à modifier les capitaux propres consolidés à la date du 1^{er} janvier 2005, le bilan et le résultat consolidés comparatifs au 31 décembre 2005, afin de rendre leurs présentations et évaluations homogènes avec celles des états financiers consolidés au 31 décembre 2006.

7.6.1.2 Présentation des états financiers consolidés

NRJ Group a décidé d'appliquer la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2004-R.02 du 27 octobre 2004, relative aux formats de compte de résultat, de tableau de flux de trésorerie et de tableau de variation des capitaux propres.

7.6.1.2.1 Compte de résultat consolidé

Compte tenu de la pratique suivie jusqu'alors, la présentation du compte de résultat par nature de produits et de charges, jugée préférable à la présentation par fonction, a été maintenue.

Les principales modifications affectant la présentation du résultat sont :

- la notion de « Résultat opérationnel » et de « Résultat opérationnel courant », la différence entre les deux étant les « Autres produits et charges opérationnels » qui ne comprennent que des éléments en nombre très limité, inhabituels et peu fréquents, tels que les résultats de cession de l'actif immobilisé ;
- la suppression du résultat exceptionnel ;
- la présentation distincte du « Coût de l'endettement financier net » ;
- la création de l'agrégat « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

7.6.1.2.2 Bilan consolidé

Les principales modifications de présentation du bilan concernent :

- la ventilation des actifs et des passifs en éléments courants et non courants ;
- la prise en compte des intérêts minoritaires dans les capitaux propres ;
- le reclassement des autres créances et autres dettes respectivement sur les postes « Clients et autres débiteurs » et « Fournisseurs et autres créditeurs » ;
- le reclassement des charges et produits constatés d'avance respectivement sur les postes « Clients et autres débiteurs » et « Fournisseurs et autres créditeurs » ;
- l'inscription des actifs et passifs d'impôts différés sur des rubriques spécifiques dans les éléments non courants ;
- la création de nouveaux postes :
 - « Actifs financiers courants et non courants », composés principalement d'immobilisations financières,
 - « Passifs financiers courants et non courants », composés principalement de l'endettement financier,
 - « Trésorerie et équivalents de trésorerie » regroupant les disponibilités et les placements liquides.

7.6.1.2.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés

Aucune modification due au changement de référentiel n'étant apportée à la notion de « Trésorerie et équivalents de trésorerie », les seules différences par rapport à la présentation antérieure consistent en des reclassements et des indications plus détaillées, notamment sur l'endettement financier.

Le tableau des flux de trésorerie tiendra compte de l'incidence de la comptabilisation à la juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction, classés dans les équivalents de trésorerie, ainsi que de la comptabilisation systématique des titres d'autocontrôle et des titres autodétenus en déduction des capitaux propres consolidés.

7.6.2

EFFETS DE LA PREMIÈRE APPLICATION DU RÉFÉRENTIEL IFRS

7.6.2.1 Modalités de première application des normes IFRS

7.6.2.1.1 Principe général d'application rétrospective à la date de transition

Conformément à la norme IFRS 1 (« première adoption des normes internationales d'information financière »), NRJ Group a appliqué rétrospectivement sur toutes les périodes présentées et sur son bilan d'ouverture les principes comptables qui sont en vigueur à la clôture des premiers états financiers IFRS. En conséquence, le bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2005 intègre les divergences suivantes par rapport au bilan du 31 décembre 2004 établi selon les dispositions du règlement CRC n° 99-02 :

- élimination des actifs et des passifs comptabilisés sous le précédent référentiel qui ne répondent pas aux définitions ou critères de comptabilisation des IFRS ;
- comptabilisation et évaluation selon les IFRS de tous les actifs et passifs qui répondent aux définitions et critères de comptabilisation de ces normes, y compris ceux qui n'étaient pas comptabilisés sous le précédent référentiel ;
- reclassements de certaines rubriques du bilan et du compte de résultat conformément aux normes IFRS.

L'incidence des retraitements est comptabilisée directement dans les capitaux propres d'ouverture.

7.6.2.1.2 Exceptions obligatoires et facultatives

Pour préparer son bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2005, NRJ Group a suivi les principes de première application du référentiel IFRS définis par la norme IFRS 1, qui a explicitement prévu, de manière limitative, quelques exceptions à l'application rétrospective des normes IFRS :

- des exceptions obligatoires telles que le maintien en IFRS des estimations effectuées sous le précédent référentiel (pas de « bénéfice du recul » ou « *insight* ») ;
- des exemptions facultatives pour lesquelles NRJ Group a retenu les options suivantes :
 - absence de retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2005 selon la méthode de l'acquisition (norme IFRS 3),
 - non-retraitement des transactions réalisées avec le personnel dont le paiement est fondé sur des actions, s'agissant des options attribuées avant le 7 novembre 2002,
 - utilisation des valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles au 31 décembre 2004, sous l'ancien référentiel, en tant que coût présumé au 1^{er} janvier 2005,
 - comptabilisation des écarts actuariels au titre des engagements de retraite au 1^{er} janvier 2005.

Pour toutes les autres normes IFRS, le retraitement des valeurs d'entrée des actifs et passifs au 1^{er} janvier 2005 a été effectué de manière rétrospective comme si les normes IFRS avaient toujours été appliquées.

7.6.2.2 Tableaux de rapprochement des états financiers établis en normes françaises et en normes IFRS

7.6.2.2.1 Tableau de passage du bilan au 1^{er} janvier 2005 (date de transition en normes IFRS)

Bilan consolidé actif de NRJ Group

Bilan consolidé actif de NRJ Group				Retraitements IFRS							
(en milliers d'euros)	CRC n° 99-02	Reclas- sements	Référentiel IFRS	Actions propres	Goodwills	Échanges	Impôts différés	Engage- ments de retraite b-5	Comptes de régu- larisation b-6	Autres	Référentiel IFRS
Notes		a		b-1	b-2	b-3	b-4				
Écarts d'acquisition	152 885		152 885		(7 508)						145 377
Marque NRJ	49 474	(49 474)	0								
Marque NOSTALGIE	45 735	(45 735)	0								
Autres immobilisations incorporelles	5 822	95 209	101 031						1 136		102 167
Immobilisations incorporelles	101 031		101 031						1 136		102 167
Terrains	10 567	(10 567)									
Constructions	9 692	(9 692)									
Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 444	(16 444)									
Autres immobilisations corporelles	11 510	36 703	48 213							(7)	48 206
Immobilisations corporelles	48 213		48 213							(7)	48 206
Autres titres de participation	307	(307)									
Créances rattachées à des participations	1 212	(1 212)									
Prêts	6 005	(6 005)									
Autres immobilisations financières	517	(517)									
Immobilisations financières	8 041	(8 041)									
Participations comptabilisées en ME	1 513	(12)	1 501		7 508	30					9 039
Actifs d'impôts différés		1 115	1 115				(1 115)				
Actifs financiers		8 114	8 114							(70)	8 044
Actifs non courants	311 683	1 176	312 859			30	(1 115)		1 136	(77)	312 833
Stocks	770		770								770
Avances et acomptes versés	1 104	(1 104)									
Clients et autres débiteurs	181 820	86 305	268 125			(109 945)			(1 896)		156 284
Autres créances d'exploitation	58 246	(58 246)									
Créances sur immobilisations et comptes rattachés	343	(343)									
Créances sur impôts différés	1 115	(1 115)									
Autres créances diverses	29 514	(29 514)									
Actifs d'impôt exigible		14 720	14 720								14 720
Valeurs mobilières de placement	72 062	(72 062)									
Disponibilités	18 167	(18 167)									
Trésorerie et équivalents de trésorerie		84 229	84 229	(14 349)							69 880
Charges constatées d'avance	4 247	(4 247)									
Actifs financiers		1 104	1 104								1 104
Actif circulant	367 388	1 560	368 948	(14 349)		(109 945)			(1 896)		241 654
Charges à répartir	1 896	(1 896)									
Actifs courants			368 948	(14 349)		(109 945)			(1 896)		242 757
Total de l'actif consolidé	680 967	840	681 807	(14 349)		(109 915)	(1 115)		(760)	(77)	555 590

Bilan consolidé passif de NRJ Group

Bilan consolidé passif de NHG Group				Retraitements IFRS							
(en milliers d'euros)	CRC n° 99-02	Reclas- sements	Référentiel IFRS	Actions propres	Goodwills	Échanges	Impôts différés	Engage- ments de retraite b-5	Comptes de régu- larisation b-6	Autres	Référentiel IFRS
Notes		a		b-1	b-2	b-3	b-4				
Capital	865		865								865
Primes liées au capital	138 964		138 964								138 964
Réserves consolidées	266 331	70	266 401	(11 690)	1 468	317	(15 977)	(520)	(507)	(77)	239 414
Réserves de conversion	(80)		(80)								(80)
Capitaux propres part du Groupe	406 080	70	406 150	(11 690)	1 468	317	(15 977)	(520)	(507)	(77)	379 163
Intérêts minoritaires – Réserves		(3 573)	(3 573)			(61)		(2)			(3 634)
Intérêts minoritaires – Réserves de conversion		(6)	(6)								(6)
Intérêts minoritaires – Résultat		(52)	(52)								(54)
Intérêts minoritaires		(3 631)	(3 631)			(61)		(2)			(3 694)
Capitaux propres consolidés	406 080	(3 561)	402 519	(11 690)	1 468	256	(15 977)	(522)	(507)	(77)	375 469
Intérêts minoritaires	(3 631)	3 631									
Provisions pour risques et charges	14 773	(14 773)									
Autres emprunts obligataires											
Emprunts, dettes – Établissement de crédit	17 881	(17 881)									
Emprunts et dettes financières divers	2 556	(2 556)									
Dettes financières	20 437	20 437									
Provisions								782			782
Passifs financiers		3 734	3 734								3 734
Passifs d'impôts différés				(1 383)		117	14 862	(260)	(253)		13 083
Passifs non courants		3 734	3 734	(1 383)		117	14 862	522	(253)		17 599
Avances et acomptes reçus	485	(485)									
Fournisseurs et comptes rattachés	64 240	(64 240)									
Dettes fiscales et sociales	73 596	(73 596)									
Autres dettes d'exploitation	83 824	(83 824)									
Dettes d'exploitation	222 145	(222 145)									
Dettes sur immobilisations	6 850	(6 850)									
Dettes fiscales hors impôts différés	5 455	(5 455)									
Dettes sur impôts différés											
Autres dettes diverses	4 967	(4 967)									
Dettes diverses	17 272	(17 272)									
Produits constatés d'avance	3 891	(3 891)									
Provisions		14 757	14 757	(1 276)	(1 468)	8					12 021
Passifs d'impôts exigibles		5 455	5 455								5 455
Fournisseurs et autres créditeurs		220 804	220 804			(110 296)					110 508
Passifs financiers		34 538	34 538								34 538
Passifs courants		275 554	275 554	(1 276)	(1 468)	(110 288)					162 522
Total du passif consolidé	680 967	840	681 807	(14 349)	(1 468)	(109 915)	(1 115)		(760)	(77)	555 590

7.6.2.2.2 Tableau de passage du bilan au 31 décembre 2005

Bilan consolidé actif de NRJ Group

(en milliers d'euros)	Retraitements IFRS										
	CRC n° 99-02	Reclas- sements	Référentiel IFRS	Actions propres	Goodwills	Échanges	Impôts différés	Engage- ments de retraite b-5	Comptes de régu- larisation b-6	Autres	Référentiel IFRS
Notes		a		b-1	b-2	b-3	b-4				
Écarts d'acquisition	148 949	(7 642)	141 307		7 712						149 019
Marque NRJ	49 474	(49 474)									
Marque NOSTALGIE	45 735	(45 735)									
Autres immobilisations incorporelles	13 411	95 209	108 620						1 078	(4)	109 694
Immobilisations incorporelles	108 620		108 620						1 078	(4)	109 694
Terrains	10 864	(10 864)									
Constructions	8 849	(8 849)									
Installations techniques, matériel et outillage industriels	19 250	(19 250)									
Autres immobilisations corporelles	14 423	38 963	53 386								53 386
Immobilisations corporelles	53 386		53 386								53 386
Autres titres de participation	469	(469)									
Créances rattachées à des participations	1 078	(1 078)									
Prêts	5 477	(5 477)									
Autres immobilisations financières	1 512	(1 512)									
Immobilisations financières	8 536	(8 536)									
Participations comptabilisées en ME	2 181	7 642	9 823			22				(8)	9 837
Actifs d'impôts différés	1 350		1 350				(1 350)				
Actifs financiers		8 536	8 536							(31)	8 505
Actifs liés aux activités abandonnées										325	325
Actifs non courants	323 022	8 536	323 022		7 712	22	(1 350)		1 078	282	330 766
Stocks	8 873		8 873								8 873
Avances et acomptes versés	2 289	(2 289)									
Clients et autres débiteurs	218 673	80 040	298 713			(123 135)			(1 694)	(508)	173 376
Autres créances d'exploitation	62 999	(62 999)									
Créances sur immobilisations et comptes rattachés	338	(338)									
Créances sur impôts différés											
Autres créances diverses	9 493	(9 493)									
Actifs d'impôt exigible		431	431								431
Valeurs mobilières de placement	153 857	(153 857)									
Disponibilités	24 629	(24 629)									
Trésorerie et équivalents de trésorerie		172 486	172 486	(5 064)							167 422
Charges constatées d'avance	5 389		5 389						(1261)	(12)	4 116
Actifs financiers		2 289	2 289								2 289
Actif circulant	486 540	1 641	488 181	(5 064)		(123 135)			(2 955)	(520)	356 507
Charges à répartir	1 641	(1 641)									
Actifs courants	489 531		488 181	(5 064)		(123 135)			(2 955)	(520)	356 507
Total de l'actif consolidé	811 203		811 203	(5 064)	7 712	(123 113)	(1 350)		(1 877)	(238)	687 273

Bilan consolidé passif de NRJ Group

(en milliers d'euros)	CRC n° 99-02	Reclas- sements	Référentiel IFRS	Retraitements IFRS						Autres	Référentiel IFRS
				Actions propres	Goodwills	Échanges	Impôts différés	Engage- ments de retraite	Comptes de régu- larisation		
Notes		a		b-1	b-2	b-3	b-4	b-5	b-6		
Capital	865		865								865
Primes liées au capital	138 964		138 964								138 964
Réserves consolidées	241 477		241 477	(2 673)	1 468	317	(15 977)	(520)	(507)	(25)	223 560
Réserves de conversion	(12)		(12)							(54)	(66)
Résultat des activités poursuivies	93 581		93 581	(1 815)	7 560	(113)		(25)	(708)	1 655	100 135
Résultat des activités abandonnées										(1 402)	(1 402)
Capitaux propres part du Groupe	474 875		474 875	(4 488)	9 028	204	(15 977)	(545)	(1 215)	178	462 056
Intérêts minoritaires – Réserves		25	25			(61)				(24)	(59)
Intérêts minoritaires – Réserves de conversion		(6)	(6)							9	3
Intérêts minoritaires – Résultat des activités poursuivies		(653)	(653)			(65)			(37)	566	(188)
Intérêts minoritaires – Résultat des activités abandonnées										(600)	(600)
Intérêts minoritaires		(634)	(634)			(125)			(37)	(48)	(844)
Capitaux propres consolidés	474 875	(634)	474 241	(4 488)	9 028	79	(15 977)	(545)	(1 252)	130	461 212
Intérêts minoritaires	(634)	634									
Provisions pour risques et charges	16 113	(16 113)									
Autres emprunts obligataires											
Emprunts et dettes – Établissement de crédit	28 133	(28 133)									
Emprunts et dettes financières divers	2 446	(2 446)									
Dettes financières	30 579	(30 579)									
Provisions								822		(1)	821
Passifs financiers		202	202								202
Passifs d'impôts différés				(427)		28	14 627	(277)	(625)		13 326
Passifs des activités abandonnées										325	325
Passifs non courants		202	202	(427)		28	14 627	545	(625)	324	14 674
Avances et acomptes reçus	2 079	(2 079)									
Fournisseurs et comptes rattachés	74 982	(74 982)									
Dettes fiscales et sociales	82 682	(82 682)									
Autres dettes d'exploitation	79 332	(79 332)									
Dettes d'exploitation	239 075	(239 075)									
Dettes sur immobilisations	8 244	(8 244)									
Dettes fiscales hors impôts différés	9 061	(9 061)									
Dettes sur impôts différés											
Autres dettes diverses	17 582	(17 582)									
Dettes diverses	34 887	(34 887)									
Produits constatés d'avance	16 308	(16 308)									
Avances et acomptes reçus											
Provisions		16 113	16 113	(149)	(1 316)					(24)	14 624
Dettes d'exploitation											
Dettes diverses											
Passifs d'impôts exigibles		9 061	9 061								9 061
Fournisseurs et autres créditeurs		279 130	279 130			(123 220)				(664)	155 246
Passifs financiers		32 456	32 456								32 456
Passifs courants		336 760	336 760	(149)	(1 316)	(123 220)				(688)	211 390
Total du passif consolidé	811 203		811 203	(5 064)	7 712	(123 113)	(1 350)		(1 877)	(238)	687 273

7.6.2.2.3 Passage du compte de résultat de NRJ Group au 31 décembre 2005

(en milliers d'euros)	CRC n° 99-02	Reclas- sements	Référentiel IFRS	Retraitements IFRS					Autres	Référentiel IFRS
				Actions propres	Goodwill	Échanges	Engage- ments de retraite	Comptes de régu- larisation		
Notes		a		b-1	b-2	b-3	b-5	b-6		
Opérations d'échanges	44 862		44 862			(38 488)			(100)	6 274
Ventes de biens et services	352 176	(5 097)	347 079						(638)	346 441
Chiffre d'affaires	397 038	(5 097)	391 941			(38 488)			(738)	352 715
Production immobilisée										
Subvention d'exploitation	184	(184)								
Reprises des amortissements et provisions – Transferts de charges	1 592	(1 592)								
Autres produits	531	5 281	5 812						180	5 992
Produits d'exploitation/opérationnels	399 345	(1 592)	397 753			(38 488)			(558)	358 707
Achats et variation de stocks	(5 153)	5 153								
Opérations d'échanges	(45 247)		(45 247)			38 224			425	(6 598)
Autres achats et charges externes	(88 373)	88 373								
Achats et charges externes		(93 526)	(93 526)					(1 295)	1 504	(93 317)
Impôts, taxes et versements assimilés	(9 271)		(9 271)						12	(9 259)
Charges de personnel		(92 305)	(92 305)				(39)		52	(92 292)
Salaires et traitements	(63 024)	63 024								
Charges sociales	(24 522)	24 522								
Participation des salariés	(4 759)	4 759								
Dotations aux amortissements et provisions		(15 199)	(15 199)					178	(47)	(15 067)
Dotations aux amortissements	(13 655)	13 655								
Dotations aux provisions sur actifs	(1 467)	1 467								
Dotations aux provisions – Risques et charges	(1 669)	1 669								
Autres charges	(34 354)		(34 354)						(1 014)	(35 368)
Charges d'exploitation/opérationnelles	(291 494)	1 592	(289 902)			38 224	(39)	(1 117)	933	(251 901)
Résultat d'exploitation/opérationnel courant	107 851		107 851			(264)	(39)	(1 117)	375	106 806
Dépréciations d'actifs		256	256						(256)	
Provisions		(1 161)	(1 161)						1 161	
Résultat net sur opérations de gestion		(905)	(905)						905	
Résultat net sur opérations en capital		(117)	(117)						117	
Profit de dilution		26 998	26 998							26 998
Autres produits et charges opérationnels		25 071	25 071						1 927	26 998
Résultat opérationnel	107 851	25 071	132 922			(264)	(39)	(1 117)	2 302	133 804

				Retraitements IFRS						
(en milliers d'euros)	CRC n° 99-02	Reclas- sements	Référentiel IFRS	Actions propres	Goodwills	Échanges	Engage- ments de retraite	Comptes de régu- larisation	Autres	Référentiel IFRS
Notes		a		b-1	b-2	b-3	b-5	b-6		
Produits financiers	7 930	(7 930)								
Charges financières	(4 873)	4 873								
Coût de l'endettement financier net		3 112	3 112	(861)					(147)	2 104
Dividendes reçus		24	24						3	27
Autres produits et charges financiers		(79)	(79)						56	(23)
Résultat financier	3 057		3 057	(861)					(88)	2 108
Résultat courant avant impôt	110 908									
Produits exceptionnels	35 022	(35 022)								
Charges exceptionnelles	(9 951)	9 951								
Résultat exceptionnel	25 071	(25 071)								
Impôt sur les résultats	(36 131)		(36 131)	(954)		86	13	372	(5)	(36 619)
Résultat des sociétés intégrées	99 848									
Quote-part dans les ME	640		640						14	654
Résultat net consolidé avant amortissement des goodwills	100 488									
Amortissements nets des goodwills	(7 560)		(7 560)		7 560					
Résultat net consolidé des activités poursuivies	92 928		92 928	(1 815)	7 560	(178)	(26)	(745)	2 222	99 947
Dont part du Groupe	93 581		93 581	(1 815)	7 560	(113)	(26)	(718)	1 665	100 135
Dont part des intérêts minoritaires	(653)		(653)			(65)		(27)	557	(188)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession									(2 002)	(2 002)
Dont part du Groupe									(1 402)	(1 402)
Dont part des intérêts minoritaires									(600)	(600)
Résultat net de l'ensemble consolidé	92 928		92 928	(1 815)	7 560	(178)	(26)	(745)	220	97 945
Dont parts des intérêts minoritaires	(653)		(653)			(65)		(27)	(43)	(788)
Dont part du Groupe	93 581		93 581	(1 815)	7 560	(113)	(26)	(718)	263	98 733

7.6.2.2.4 Notes de commentaires sur les tableaux de rapprochement des bilans et du compte de résultat en normes françaises et en normes IFRS

Le passage aux normes IFRS a conduit NRJ Group à procéder à un certain nombre :

- de reclassements traduisant les différences de présentation des rubriques de bilan et des agrégats du compte de résultat sans incidence sur les réserves et résultats consolidés ;
- de retraitements induits par les différences de méthodes de valorisation ayant pour conséquence des incidences, le cas échéant nettes d'impôts, sur les réserves et résultats consolidés.

a Notes de commentaires sur les reclassements IFRS

Les bilans et compte de résultat sont présentés conformément aux normes IFRS. Les postes du bilan sont suffisamment détaillés pour permettre au lecteur de retrouver aisément et rapidement la correspondance avec les chiffres publiés en normes françaises. Pour ce qui est du compte de résultat, le principal changement de présentation réside dans la suppression du « Résultat exceptionnel », qui a été reclassé, pour la majeure partie, dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

a-1 Reclassement des productions immobilisées et transferts de charges

a-1-1 Productions immobilisées (cadre conceptuel)

En normes françaises, certaines dépenses de production sont incorporées dans la valeur d'actifs de l'entreprise : production d'immobilisations pour soi-même, actifs incorporels de recherche, etc. Ces opérations ne générant pas un accroissement net de l'actif de l'entreprise, elles ne répondent donc pas à la définition des produits au sens du paragraphe 70 (a) du Cadre conceptuel des IFRS pour la préparation et la présentation des états financiers. Ces opérations doivent être comptabilisées en réduction des comptes de charges concernés.

a-1-2 Transferts de charges (recommandation 2004-R.02 du CNC)

En normes françaises, des comptes de « Transferts de charges » peuvent être utilisés pour effectuer des transferts d'une catégorie de charges à une autre catégorie de charges. En IFRS, ces transferts de charges n'ont pas pour contrepartie des produits, et ces opérations doivent être comptabilisées en réduction/augmentation dans les comptes de charges concernés.

a-2 Reclassement des reprises de provisions utilisées (recommandation 2004-R.02 du CNC)

Lors de la réalisation du risque ou de la survenance de la charge, la provision antérieurement constituée est reprise par un compte de produits selon la recommandation n° 2004-R.02 du CNC. Corrélativement, la charge intervenue est comptabilisée dans le compte de charges concerné.

En IFRS, ce produit ne correspondant pas à un accroissement net de l'actif, il ne peut être considéré comme tel et doit être constaté en réduction de la charge correspondante. Cependant, lorsque la charge effective est inférieure au montant de la provision et que le solde de la provision

est devenu sans objet, l'excédent de provision constitue alors un produit, à classer dans la même rubrique que la dotation d'origine. Les reprises de provisions utilisées pour 1 139 milliers d'euros ont été reclassées en réduction des charges constatées.

a-3 Autres reclassements des rubriques du compte de résultat consolidé (recommandation 2004-R.02 du CNC)

Les principales modifications affectant la présentation du résultat sont :

- la notion de « Résultat opérationnel » et de « Résultat opérationnel courant », la différence entre les deux étant les « Autres produits et charges opérationnels » qui ne comprennent que des éléments en nombre très limité, inhabituels et peu fréquents, tels que les résultats de cession de l'actif immobilisé ;
- la présentation distincte du « Coût de l'endettement financier net » ;
- la suppression du résultat exceptionnel ;
- la création d'une rubrique « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

a-4 Reclassement des amortissements des goodwill (IFRS 1)

Les goodwill constatés à l'actif du bilan consolidé sont maintenus à leur valeur nette comptable, telle qu'elle ressortait des états financiers consolidés au 31 décembre 2004. Ainsi, les amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2005 ont été imputés sur les valeurs brutes.

a-5 Autres reclassements des postes du bilan consolidé (IAS 1)

Afin de se conformer à la présentation du bilan consolidé selon la norme IAS 1, des reclassements ont été opérés entre les postes, pour certains dans des postes spécifiques prévus dans le référentiel IFRS :

- reclassements de la « Marque NRJ » et de la « Marque NOSTALGIE » en « Immobilisations incorporelles » ;
- reclassements des « Immobilisations financières » et des « Avances et acomptes versés » en « Actifs financiers » non courants et courants ;
- reclassements des « Titres mis en équivalence » et des goodwill sur ces titres en « Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence » ;
- reclassements des « Clients et comptes rattachés », « Autres créances d'exploitation », « Créances sur immobilisations et comptes rattachés », d'une partie des « Autres créances diverses » et d'une partie des « Charges constatées d'avance » en « Clients et autres débiteurs » ;
- reclassement d'une partie des « Autres créances diverses » en « Actifs d'impôt exigible » ;
- reclassement des « Créances sur impôts différés » en « Actifs d'impôts différés » présentés dans les actifs non courants ;
- reclassements des « Valeurs mobilières de placement » et des « Disponibilités » en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » ;
- reclassement des « Intérêts minoritaires » dans les « Capitaux propres » ;
- reclassement des « Provisions pour risques et charges » en « Provisions » présentées dans les passifs non courants et en « Provisions » présentées dans les passifs courants ;

- reclassement des « Dettes financières » en « Passifs financiers » présentés dans les passifs non courants et en « Passifs financiers » présentés dans les passifs courants ;
- reclassement des « Avances et acomptes reçus » en « Passifs financiers » ;
- reclassement des « Dettes sur impôts différés » en « Passifs d'impôts différés » présentés dans les passifs non courants ;
- reclassements des « Dettes sur immobilisations et comptes rattachés », « Dettes fiscales », d'une partie des « Autres dettes diverses » et des « Produits constatés d'avance » en « Fournisseurs et autres créditeurs » ;
- reclassement d'une partie des « Autres dettes diverses » en « Passifs d'impôt exigible ».

b Notes de commentaires sur les retraitements IFRS

b-1 Retraitement des actions propres en capitaux propres (IAS 32)

En normes françaises, les actions propres sont comptabilisées en immobilisations financières ou en valeurs mobilières de placement, selon leur affectation. Suivant la recommandation émise en mars 2003 par la commission des études comptables de la CNCC, une provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement est comptabilisée si le cours de Bourse est inférieur au prix d'achat et si une provision pour charge est constatée si le cours de Bourse est supérieur au prix d'exercice des actions.

Conformément à la norme IAS 32, l'ensemble de ces montants est porté en déduction des capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2005 :

- la valeur brute des actions propres a été imputée dans un compte spécifique des capitaux propres consolidés ;
- les provisions pour dépréciation ou pour risques et charges existant au 1^{er} janvier 2005 ont été imputées en réserves consolidées ;
- les variations de ces provisions et les résultats de cession sur actions propres réalisés au cours de l'exercice 2005 (ainsi que les charges et produits d'impôt sur les résultats y afférents) sont annulés en résultat et transférés en réserves consolidées.

b-2 Retraitement des goodwills

b-2-1 Retraitement des goodwills négatifs (IFRS 3)

Conformément à l'IFRS 3, les goodwills négatifs constatés au passif du bilan en normes françaises sont reclassés pour leur valeur nette au 1^{er} janvier 2005 en réserves consolidées.

b-2-2 Retraitement des goodwills (IAS 36)

La norme IAS 36 révisée a supprimé l'amortissement systématique des goodwills. En conséquence, la dotation aux amortissements de l'exercice 2005 a été annulée.

b-3 Retraitement des opérations d'échanges (IAS 18 – SIC 31)

Dans le bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2005, les actifs et passifs relatifs aux échanges semblables sont annulés en contrepartie des réserves. En ce qui concerne les actifs et passifs relatifs à des échanges dissemblables, seuls les charges à payer, concernant des biens non reçus ou services non rendus au 1^{er} janvier 2005, et les produits à recevoir, relatifs à de la publicité non encore diffusée au 1^{er} janvier 2005, sont annulés en contrepartie des résultats

non distribués. Il en est de même dans le bilan au 31 décembre 2005.

Dans le compte de résultat 2005, les produits et charges relatifs à des échanges semblables sont purement et simplement annulés. Les produits et charges relatifs à des échanges dissemblables ne sont plus équilibrés : les produits sont constatés à hauteur des spots diffusés au 31 décembre 2005 et les charges sont constatées pour les marchandises reçues ou les services rendus au 31 décembre 2005.

b-4 Traitement de l'impôt différé sur la marque NOSTALGIE (IAS 12)

En normes françaises, NRJ Group ne comptabilise pas d'impôt différé au titre des écarts de première consolidation affectés aux marques, en application de l'exception du Règlement CRC n° 99-02 ; cette exception concerne les marques ne pouvant être cédées séparément des sociétés qui les détiennent.

La norme IAS 12 ne prévoit pas cette exception. En conséquence, un impôt différé passif est calculé sur la marque NOSTALGIE en contrepartie des réserves. Le taux d'impôt retenu est de 33,33 % et correspond à celui applicable dans le cadre du bénéfice mondial consolidé.

b-5 Traitement des engagements de retraite (IAS 19)

Les avantages du personnel non comptabilisés dans le bilan consolidé de NRJ Group au 1^{er} janvier 2005 ne concernent que les indemnités de retraite des salariés français. En effet, bien que NRJ Group soit également implanté en Allemagne, Autriche, Belgique, Finlande, Norvège, Suède et Suisse, les obligations de l'employeur en matière d'avantages postérieurs à l'emploi ne sont matérielles que pour la France. Ces avantages ne concernent que les indemnités de départ en retraite. Il n'existe aucune autre obligation, légale ou contractuelle.

Les hypothèses retenues pour le calcul de ces indemnités sont les suivantes : l'âge de départ en retraite est à 65 ans le nombre de mois de salaires dus est calculé en fonction des conventions collectives applicables ; le taux de rotation des salariés est calculé sur une moyenne arithmétique glissante de cinq années ; le taux d'actualisation est le dernier taux moyen des obligations connu à la date du calcul et le taux de revalorisation est fixé à 1,5 % (pourcentage effectivement constaté depuis plusieurs années).

La provision relative au 1^{er} janvier 2005 est comptabilisée en contrepartie des réserves. Les variations ultérieures sont constatées en résultat.

b-6 Retraitement des comptes de régularisation (IAS 38)

Conformément à l'avis 2004.15 du CNC, homologué par le CRC 2004-06 et applicable à partir du 1^{er} janvier 2005, portant sur la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs, les charges à répartir sont reclassées selon leur nature en immobilisations incorporelles ou en réserves. Les frais d'acquisition d'immobilisations incorporelles ont été reclassés en immobilisations incorporelles. S'agissant de dépenses déduites en totalité sur le plan fiscal durant l'exercice au cours duquel elles ont été engagées, un passif d'impôt différé était enregistré dans les états financiers consolidés établis en normes françaises. Ce passif a été annulé sur les réserves consolidées à l'ouverture.

Les autres comptes de régularisation ayant la nature de charges différées ont été virés dans les réserves consolidées pour leur montant net d'impôt.



7.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société NRJ Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2005 retraitées selon les mêmes règles.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9, alinéa 2, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 7.5.3.19 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

Prestige International Audit
Thierry KARCHER

Deloitte & Associés
Henri LEJETTE



8 COMPTES SOCIAUX

SOMMAIRE

- 8.1 Compte de résultat**
- 8.2 Tableau des flux de trésorerie**
- 8.3 Bilan**
- 8.4 Annexe aux comptes sociaux**
- 8.5 Inventaire des valeurs mobilières**
- 8.6 Résultats financiers de la Société
au cours des cinq derniers exercices**
- 8.7 Rapport général des Commissaires
aux Comptes**



8.1 COMPTE DE RÉSULTAT NRJ GROUP

(en milliers d'euros)	31/12/2006 (12 mois)	31/12/2005 (15 mois)	30/09/2004 (12 mois)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	18 682	19 867	14 931
Chiffre d'affaires (Note 8.4.2.1)	18 682	19 867	14 931
Production immobilisée	0	56	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	610	310	285
Autres produits	25	0	0
Total des produits d'exploitation	19 317	20 233	15 216
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres achats et charges externes (Note 8.4.2.2)	8 959	9 481	7 300
Impôts, taxes et versements assimilés	495	581	492
Salaires et traitements	6 988	7 537	5 059
Charges sociales	2 796	2 985	2 185
Dotations d'exploitation sur immobilisations	24	141	83
Autres charges	62	54	18
Total des charges d'exploitation	19 324	20 779	15 137
Résultat d'exploitation	(7)	(546)	79
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation	139 589	7 049	18 185
Autres intérêts et produits assimilés	2 066	1 591	1 588
Reprises sur provisions et transferts de charges	149	4 244	2 494
Différences positives de change	1	1	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 175	780	94
Total produits financiers	142 980	13 665	22 361
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations financières aux amortissements et provisions	152 929	49	2 657
Intérêts et charges assimilées	489	1 057	1 014
Différences négatives de change	0	2	0
Charges nettes sur cessions de titres immobilisés	0	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	3 674	0
Dotations financières compte courant	7 351	0	0
Total des charges financières	160 769	4 782	3 671
Résultat financier (Note 8.4.2.3)	(17 789)	8 883	18 690
Résultat courant avant impôt	(17 796)	8 337	18 769

(en milliers d'euros)	31/12/2006 (12 mois)	31/12/2005 (15 mois)	30/09/2004 (12 mois)
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	102	260	103
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Produits de cession d'éléments d'actif	30		
Reprises sur provisions et transferts de charges	113	304	305
Total des produits exceptionnels	244	564	408
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 212	731	2 105
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées	23		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 846	1 976	30
Total des charges exceptionnelles	3 081	2 707	2 135
Résultat exceptionnel	(2 837)	(2 143)	(1 727)
Participation des salariés	(368)	(582)	(414)
Impôt sur les résultats (<i>Note 8.4.2.4</i>)	15 183	11 113	15 618
Résultat net	(5 817)	16 725	32 246



8.2 BILAN NRJ GROUP

ACTIF (en milliers d'euros)	Brut	Amortissements sur provisions	Net au 31/12/2006 (12 mois)	Net au 31/12/2005 (15 mois)	Net au 30/09/2004 (12 mois)
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles : concessions, brevets et droits similaires	48 858	19	48 839	48 851	48 802
Immobilisations corporelles : autres immobilisations corporelles	35	31	4	40	62
Immobilisations financières : – participations (Note 8.4.3.3) – prêts	1 735 915 8	150 038 8	1 585 877 0	1 731 830 0	1 726 431 0
Autres immobilisations financières	311	0	311	310	281
Titres immobilisés	7 636	1 335	6 301	0	0
Total de l'actif immobilisé (Note 8.4.3.2)	1 792 763	151 431	1 641 332	1 781 031	1 775 576
ACTIF CIRCULANT					
Avances et acomptes versés sur commandes	49		49	345	113
Créances d'exploitation : clients et comptes rattachés	6 253		6 253	5 234	6 039
Autres créances	101 512	7 453	94 059	71 047	69 003
Valeurs mobilières de placement (Note 8.4.3.4)	56 880	968	55 912	7 596	18 685
Disponibilités	12		12	461	4
Charges constatées d'avance	383		383	427	359
Total de l'actif circulant	165 089	8 421	156 668	85 110	94 203
Charges à répartir sur plusieurs exercices (Note 8.4.3.4)			0	149	248
Écart de conversion de l'actif			0	–	–
TOTAL DE L'ACTIF	1 957 851	159 851	1 798 001	1 866 290	1 870 027

PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2006 (12 mois)	31/12/2005 (15 mois)	30/09/2004 (12 mois)
CAPITAUX PROPRES (Note 8.4.3.7)			
Capital social	865	865	865
Prime d'émission et d'apport	1 734 606	1 734 606	1 734 606
Réserve légale	86	86	86
Réserves réglementées PVL	0	4 242	4 242
Autres réserves	48 468	57 999	50 573
Report à nouveau	(149)	1 345	1 438
Résultat	(5 817)	16 725	32 246
Total	1 778 059	1 815 869	1 824 057
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (Note 8.4.3.8)			
Provisions pour risques	3 780	2 047	72
Provisions pour charges	1 279	179	1 455
Total	5 060	2 226	1 527
DETTES (Note 8.4.4.1)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	453	540	543
Emprunts et dettes financières diverses	160	160	267
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 280	4 822	4 866
Dettes fiscales et sociales	4 595	15 896	5 214
Autres dettes	4 393	26 777	33 546
Produits constatés d'avance	0	0	8
Total	14 882	48 195	44 444
TOTAL DU PASSIF	1 798 001	1 866 290	1 870 028



8.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NRJ GROUP

(en milliers d'euros)	31/12/2006 (12 mois)	31/12/2005 (15 mois)	30/09/2004 (12 mois)
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net	(5 817)	16 725	32 246
Amortissements et provisions	153 119	1 552	(45)
Provisions pour risques et charges	8 763	(1 275)	16
Marge brute d'autofinancement	156 065	17 002	32 217
Variation des autres flux d'exploitation	(64 059)	3 982	(11 397)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)	92 006	20 984	20 820
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations	(10 944)	(6 690)	(1 013)
Cessions d'immobilisations		6	2
Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)	(10 944)	(6 684)	(1 011)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital et des primes d'émission, de fusion, d'apport			
Dividendes versés	(31 844)	(24 820)	(17 973)
Placements à moyen terme	2 806	11 963	1 497
Émissions d'emprunts			160
Remboursement d'emprunts			(2 800)
Autres		(107)	0
Flux de trésorerie affecté aux opérations de financement (C)	(29 038)	(12 964)	(19 116)
Variation de trésorerie (A) + (B) + (C)	52 023	1 336	693
Trésorerie à l'ouverture (D)	2 447	1 112	420
Trésorerie à la clôture (A) + (B) + (C) + (D)	54 470	2 448	1 113
Valeurs mobilières de placement	56 879	8 219	22 072
Provisions sur VMP	(618)	(623)	(3 387)
Disponibilités	12	462	4
Concours bancaires	(453)	(540)	(543)
Total	55 820	7 518	18 146
Reclassement des actions propres en placements à moyen terme	(1 350)	(5 071)	(17 033)
Trésorerie de clôture	54 470	2 447	1 113



8.4 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Les données communiquées sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire. La durée de l'exercice 2006 est de douze mois, comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2005 d'une durée exceptionnelle de quinze mois.

8.4.1

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

8.4.1.1 Principes généraux

Les comptes clos le 31 décembre 2006 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires prévues par le Plan Comptable Général.

8.4.1.2 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnelles incluent, d'une part, les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et, d'autre part, des éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires se définissent par leur nature inhabituelle, l'importance des montants concernés et leur caractère non récurrent.

8.4.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de la marque NRJ. Cette marque acquise, protégée juridiquement, n'est pas amortie.

À la clôture de chaque exercice, le Groupe procède toutefois à une estimation de la valeur actuelle de la marque sur la base de critères identiques à ceux retenus lors de son acquisition. Dans le cas où la valeur actuelle ainsi déterminée est inférieure à la valeur comptable, une provision est constatée à due concurrence.

8.4.1.4 Immobilisations financières

Les titres sont inscrits à leur coût d'achat ou à leur valeur de souscription. Des provisions pour dépréciation sont constatées à raison des moins-values latentes estimées à partir des performances historiques, des évolutions de marché, des perspectives attendues sur les années futures ainsi que de tout autre élément permettant une évaluation pertinente.

Durant l'exercice 2006, les actions propres correspondant aux options d'achat d'actions définitivement non exercées ainsi que les actions propres destinées à être utilisées dans le cadre du contrat de liquidité ont été reclassées en titres immobilisés à l'actif du bilan (cf. 8.4.3.1). Les titres correspondants sont valorisés selon la méthode FIFO, et une provision est calculée si le cours de Bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au prix d'achat des actions propres.

Dans le tableau de variation des flux de trésorerie, les actions propres ont été considérées comme des placements à moyen terme et ne font donc pas partie de la trésorerie disponible.

8.4.1.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation faisant l'objet d'une estimation individualisée est pratiquée lorsque des risques de non-recouvrement le justifient.

8.4.1.6 Valeurs mobilières de placement

Les actions propres acquises dans le cadre de programmes de rachat d'actions de NRJ Group et destinées à être utilisées pour honorer les plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions en cours sont, suite à la décision du Directoire du 3 décembre 2001, classées en valeurs mobilières de placement.

Ces titres sont valorisés selon la méthode FIFO. Suite à la recommandation de la commission des études comptables de la CNCC de mars 2003, leur évaluation s'effectue de la façon suivante :

- prise en compte d'une provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement si le cours de Bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au prix d'achat des actions ;
- prise en compte d'une provision pour charge si le cours de Bourse moyen du dernier mois de l'exercice est supérieur au prix d'exercice.

Les autres valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Cependant, une opération de rachat et de souscription étant réalisée systématiquement en date de clôture, le coût historique et la valeur vénale au 31 décembre 2006 sont quasiment identiques.

8.4.2

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

8.4.2.1 Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31/12/2006 (12 mois)	31/12/2005 (15 mois)	30/09/2004 (12 mois)
Loyers	1 296	1 393	1 154
Charges locatives	124	245	240
Managements fees	14 141	13 682	10 631
Redevances de marques	2 412	3 079	2 332
Redevances étrangères	12	10	9
Autres produits	697	1 458	566
Chiffre d'affaires	18 682	19 867	14 932

Les autres produits de l'exercice clos le 31 décembre 2006 comprennent les refacturations de personnel et d'honoraires aux autres sociétés du Groupe.

8.4.2.2 Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	31/12/2006 (12 mois)	31/12/2005 (15 mois)	30/09/2004 (12 mois)
Sous-traitance	205	153	44
Locations et charges locatives	3 504	4 494	3 157
Entretiens et réparations	720	646	429
Personnel extérieur	1 000	481	219
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	2 281	2 411	1 555
Publicité et relations publiques	366	373	924
Services bancaires	31	118	150
Autres	852	805	823
Autres achats et charges externes	8 959	9 481	7 300

Le poste « Autres » comprend des charges liées à l'activité du personnel administratif, des autres charges liées à l'activité immobilière et des charges liées au développement du Groupe.

8.4.2.3 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2006 (12 mois)	31/12/2005 (15 mois)	30/09/2004 (12 mois)
Actions propres	(1 517)	837	16
Dividendes	139 589	7 049	18 185
Dépréciation titres de participation	(150 000)	–	–
Dépréciation compte courant	(7 351)	–	–
Intérêts comptes courants	1 578	534	574
Provision pour risque financier	(1 249)	–	–
Résultat financier	(17 796)	8 882	16 890

Les dépréciations de titres de participation concernent les titres NRJ SA (voir note 8.4.3.3).

Par ailleurs, et en application des accords conclus entre NRJ Group et le Groupe Crédit-Mutuel-CIC, NRJ Group supporte l'ensemble du financement des opérations du « 118333 ». À ce titre, les comptes courants versés en 2006 ont été dépréciés au 31 décembre 2006 pour 7 351 milliers d'euros, anticipant leur abandon sur 2007. Le solde à verser sur 2007 a été provisionné en risque financier pour 1 249 milliers d'euros.

8.4.2.4 Répartition de l'impôt sur les bénéfices

	Avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	(17 796)	0	(17 796)
Résultat exceptionnel à court terme	(2 837)		(2 837)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(368)		(368)
Produit d'impôt net		15 183	15 183
Total	(21 000)	15 183	(5 817)

Le produit d'impôt net correspond :

- à l'économie liée à l'intégration fiscale 2006 française pour + 5 959 milliers d'euros ;
- au bénéfice fiscal consolidé pour + 10 132 milliers d'euros ;
- à l'impôt sur les bénéfices 2006 pour (908) milliers d'euros.

8.4.3**NOTES SUR LE BILAN****8.4.3.1 Variation des immobilisations brutes**

	Montant brut au 31/12/2005	Augmentations	Diminutions	Montant brut au 31/12/2006
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, licences	48 858			48 858
Total	48 858			48 858
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles	92		57	35
Total	92		57	35
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	1 731 868	4 047		1 735 915
Titres immobilisés	0	7 636 ⁽¹⁾		7 636
Prêts et autres immobilisations financières	318	1		319
Total	1 732 186	11 684		1 743 870
Total général	1 781 136	11 684	57	1 792 763

(1) Dont reclassement de VMP actions propres de 3 683 milliers d'euros.

Le nombre d'actions propres détenues par NRJ Group et classées en titres immobilisés se décomposent en actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité et en actions propres reclassées suite à des fins de plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions. Leur nombre a évolué comme suit :

	Au titre du contrat de liquidité	Au titre de la couverture de plan d'options	Total
Nombre d'actions propres en titres immobilisés au 31/12/2005	10 000	0	10 000
Reclassement en Titres immobilisés des actions propres correspondant à des options d'achat d'actions définitivement non exercées (Note 8.4.1.4)	–	215 305	215 305
Acquisitions nettes de titres	231 000	–	231 000
Nombre d'actions propres en titres immobilisés au 31/12/2006	241 000	215 305	456 305
Valeur brute au 31/12/2006	4 121	3 514	7 636
Provision au 31/12/2006	(794)	(541)	(1 335)
Valeur nette au 31/12/2006	3 327	2 973	6 281

Par ailleurs, au 31 décembre 2006, NRJ Group détient 72 395 actions propres destinées à être utilisées dans le cadre de plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions en cours au 31 décembre 2006 et classées en valeurs mobilières de placement (Note 8.4.3.4). Dans ce contexte, au total, NRJ Group détient 528 700 actions propres au 31 décembre 2006.

8.4.3.2 Variation des amortissements et provisions sur immobilisations

	Montant au 31/12/2005	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Montant au 31/12/2006
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions, brevets, licences	7	12			19
Total	7	12			19
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Autres immobilisations corporelles	51	13	33		31
Total	51	13	33		31
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Participations	38	150 000			150 038
Titres immobilisés (contrat de liquidité)		1 330		5	1 335
Prêts et autres immobilisations financières	8				8
Total	46	151 330			151 381
Total général	104	151 355	33	5	151 431

Pour mémoire, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2000 :

- dans le cadre de l'Offre Publique d'Échange Simplifiée (OPES) initiée par NRJ Group (ex-Groupe Sonopar) sur sa filiale NRJ SA, qui s'est déroulée du 12 mai au 1^{er} juin 2000, la participation de NRJ Group est passée de 42,16 % à 97,52 % du capital de NRJ SA ;
- NRJ Group a été introduite en Bourse le 16 juin 2000 ;
- à la suite de l'Offre Publique de Retrait par Échanges d'Actions (OPREA), qui s'est déroulée du 28 août au 15 septembre 2000, NRJ Group a porté son contrôle à 99,83 % du capital de NRJ SA.

À l'issue de l'Offre Publique de Retrait Obligatoire (OPRO) intervenue en 2002, NRJ Group détenait 100 % de NRJ SA pour une valeur comptable de 1 712 817 milliers d'euros.

L'exercice 2006 a connu un contexte de marché, notamment en termes de multiples boursiers, très différent de celui existant à la date des OPES et des OPREA. Par ailleurs, les perspectives futures d'activité apparaissent aujourd'hui moins favorables (ouverture de l'accès de la grande distribution à la publicité TV, renchérissement des coûts de programme et des coûts de diffusion). Ces éléments ont amené la Société à déterminer la valeur d'utilité des titres NRJ SA au 31 décembre 2006 pour la comparer à leur valeur comptable. Deux approches ont été retenues :

- la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés, générés par NRJ SA et ses filiales ;
- la méthode des comparables boursiers, y compris en référence à des valeurs de transaction récentes sur des actifs comparables.

Sur la base de ces travaux, une dotation aux provisions de 150 000 milliers d'euros a été comptabilisée pour ramener la valeur nette comptable des titres NRJ SA à 1 562 817 milliers d'euros au 31 décembre 2006.

8.4.3.3 Tableau des filiales et participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires HT	Bénéfice (+) ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Renseignements détaillés				Brute	Nette					
1. FILIALES										
(détenues à plus de 50 %)										
Chérie FM	1 653	7 116	99,995 %	6 234	6 234	405		25 183	8 133	11 929
NRJ SA	10 421	197 405	99,90 %	1 712 817	1 562 817	1 703		53 681	87 104	127 660
Sonopar Participations	7 879	656	100 %	10 374	10 374	27 787		0	3 688	0
NRJ TV	40	1	100 %	75	75	17 080		3 005	(10 452)	0
NRJ Events	8	1	100 %	8	8	7 650		12 436	495	0
NRJ Mobile	56	29 997	89,99 %	200	200	7 352		28 646	(33 771)	0
NRJ Entertainment	8	1	100 %	8	8	2 364		1 444	516	0
Canal Music	32	1	100 %	1 500	1 500	2 093		62	(33)	0
Energy Branding	66	0	100 %	615	615	10		0	(26)	0
Société de Télévision Locale	37	0	100 %	37	37	0		0	(9)	0
SCI Pompignane	10	–	99,90 %	9,990	9,990	1 264		0	0	0
Sept L	111	3 926	66,70 %	4 000	4 000	0		0	(159)	0
Sous-total (1)				1 735 877	1 585 877	67 708				139 589
2. PARTICIPATIONS										
(détenues entre 10 et 50 %)										
Choc FM	NC	NC	15,00 %	38	0	63		NC	NC	
Sous-total (2)				38	0	63				0
Total général (1) + (2)				1 735 915	1 585 877	67 771				139 589

(1) Aucune dépréciation n'a été constatée parce qu'il s'agit d'activités récentes.

8.4.3.4 Valeurs mobilières de placement nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2006 (12 mois)	31/12/2005 (15 mois)	30/09/2004 (12 mois)
Certificats de dépôt	170	170	68
Actions propres	1 000	5 065	14 523
Valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾	54 742	2 361	4 093
Valeurs mobilières de placement	55 912	7 596	18 684

(1) Dont actions de Sicav :

	31/12/2005	Augmentation	Diminution	PMV	31/12/2006
Sicav	2 361	353 396	302 177	1 162	54 742

Le nombre d'actions propres détenues par NRJ Group affectées à la couverture de plans d'options de souscription, et/ou d'achat d'actions en cours, a évolué comme suit :

	Au titre de la couverture des plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions en cours
--	--

Nombre d'actions propres en valeurs mobilières de placement au 31/12/2005 **287 700**

Reclassement en titres immobilisés des actions propres correspondant à des options d'achat d'actions définitivement non exercées (Note 8.1.4.1) (215 305)

Cessions de titres suite aux levées d'options -

Acquisitions nettes de titres -

Nombre d'actions propres en valeurs mobilières de placement au 31/12/2006 **72 395**

Par ailleurs, au 31 décembre 2006, NRJ Group détient 456 305 actions propres destinées à être utilisées dans le cadre du contrat de liquidité et classées en immobilisations financières (Note 8.4.3.1). Dans ce contexte, au total, NRJ Group détient 528 700 actions propres au 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2006, la valeur brute des actions propres affectées à la couverture de plans de souscription et/ou d'achat d'actions en cours s'élève à 1 350 milliers d'euros, la valeur nette s'établissant à 1 000 milliers d'euros après dotation d'une provision de 350 milliers d'euros constatée sur la base d'un cours de Bourse de 13,81 euros à la clôture.

8.4.3.5 Charges à répartir sur plusieurs exercices

Dans le cadre de la convergence des règles françaises vers les normes IFRS, les règles concernant la comptabilisation des charges à répartir ont été modifiées par le règlement CRC n° 2004-06 du 23 novembre 2004. La suppression de la possibilité de constater à l'actif des charges différées ou à étaler a eu pour conséquence leur reclassement en report à nouveau.

Mouvements de l'exercice	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations	Reclassement des capitaux propres	Montant net à la fin de l'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	149	0	0	(149)	0
Primes de remboursement des obligations					
Total	149	0	0	(149)	0

8.4.3.6 Composition du capital social

Actions	Nombre d'actions	Montant
Ordinaires	19 810 631	198
À droit de vote double	66 670 073	667
Total	86 480 704	865

8.4.3.7 Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserve légal	Réserves régle- mentées	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Au 31 décembre 2005	865	1 734 606	86	4 242	57 999	1 345	16 725	1 815 869
Affectation du résultat 2004-2005					(13 680)	(1 438)	(16 725)	
Report à nouveau					(93)	93		
Distribution de dividendes								(31 844)
Affectation des réserves PVL AG du 22 juin 2006				(4 242)	4 242			
Charges à répartir					0	(149)		(149)
Résultat 2006							(5 817)	(5 817)
Au 31 décembre 2006	865	1 734 606	86	0	48 468	(149)	(5 817)	1 778 059

8.4.3.8 État des provisions

	Montant net au 31/12/2005	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montant net au 31/12/2006
Provisions inscrites au bilan					
POUR RISQUES ET CHARGES					
Faculté d'échange/ options de souscription NRJ ⁽¹⁾	149		149		0
Autres provisions ⁽²⁾	2 077	3 095	113		5 060
Total	2 226	3 095	262	0	5 060
POUR DÉPRÉCIATION :					
– sur immobilisations financières	38	150 000	0		150 038
– sur autres immobilisations financières	8	0	0		8
– sur titres immobilisés	0	1 330		5	1 335
– sur comptes courants	63	7 352			7 415
– sur débiteurs divers	38				38
– sur valeurs mobilières de placement	618				618
– sur actions propres	5	350		(5)	350
Total	770	159 031	0	0	159 801
Total général	2 996	162 126	262	0	164 861
Dont dotations et reprises :					
– financières		160 280	149		
– exceptionnelles		1 846	113		

(1) Reprises non utilisées.

(2) Dont 50 milliers d'euros de reprises non utilisées.

Les flux de provisions financières correspondent principalement aux actions propres. Les provisions pour dépréciation des immobilisations financières concernent les titres NRJ SA (voir Note 8.4.3.2). Les autres provisions couvrent des risques potentiels, valorisés conformément au CRC 2000-10 et 2004-06.

8.4.4

AUTRES INFORMATIONS

8.4.4.1 Échéances des dettes

	Montant brut	À 1 an au plus	À plus de 1 an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	453	453	–
Emprunts et dettes financières diverses	160	0	160
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 280	5 280	–
Personnel et organismes sociaux	2 423	2 423	–
État	1 706	1 706	–
Groupe et associés	4 327	4 327	–
Autres dettes	65	65	–
Produits constatés d'avance	0	0	–
Total	14 416	12 256	160

8.4.4.2 Échéances des créances

	Montant brut	À 1 an au plus	À plus de 1 an
Prêts	8	–	8
Autres immobilisations financières	5 172	5 172	–
Créances clients	6 253	6 253	–
Personnel et organismes sociaux	895	895	–
État	12 243	12 243	–
Groupe et associés	86 850	86 787	63
Débiteurs divers	1 308	1 270	38
Charges constatées d'avance	383	383	–
Total	113 111	113 002	109

8.4.4.3 Éléments relevant de plusieurs postes concernant les entreprises liées et participations

	Entreprises liées
CRÉANCES	
Créances clients et comptes rattachés	6 222
Autres créances	86 059
DETTES	
Emprunts et dettes financières diverses	160
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 910
Autres dettes	4 327
Produits constatés d'avance	0
PRODUITS D'EXPLOITATION	
Chiffre d'affaires	18 682
CHARGES D'EXPLOITATION	
Sous-traitance	41
Location	2 119
Entretien	705
Rémunération d'intermédiaires	649
Publication et relation publiques	39
PRODUITS FINANCIERS	
Produits des participations	139 589
Autres produits financiers	2 066
CHARGES FINANCIÈRES	
Dotations aux provisions	158 600
Autres charges financières	488
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Autres produits exceptionnels	(14)

8.4.4.4 Charges à payer

	31/12/2006 (12 mois)	31/12/2005 (15 mois)	30/09/2004 (12 mois)
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
Intérêts à payer			
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS			
Factures non parvenues	2 657	2 608	3 820
DETTES FISCALES ET SOCIALES			
État et organismes sociaux	2 792	1 994	2 584
INTÉRÊTS COURUS SUR DÉCOUVERT			
Intérêts courus à payer			
Total	5 449	4 602	6 404

8.4.4.5 Engagements financiers

Le montant des engagements en matière de départ à la retraite des salariés de NRJ Group s'élève à 37 milliers d'euros. Les hypothèses retenues pour le calcul de ces indemnités sont les suivantes :

- âge de départ en retraite à 65 ans ;
- nombre de mois de salaires dus, calculé en fonction des conventions collectives applicables ;
- taux de rotation des salariés, calculé sur une moyenne arithmétique glissante de cinq années ;
- taux d'actualisation égal au dernier taux moyen des obligations connu à la date du calcul ;
- taux de revalorisation fixé à 1,5 % (pourcentage effectivement constaté depuis plusieurs années).

La société NRJ Group a pris à bail commercial, le 23 mai 2003 pour une durée de neuf ans, auprès de l'Organic complémentaire l'immeuble sis 46/50, avenue Théophile-Gautier 75016 PARIS. À ce jour, le loyer annuel s'élève à 1 275 milliers d'euros, dont 111 milliers d'euros de charges jusqu'au 23 mai 2012, hors révision de l'indice INSEE du coût de la construction.

Par ailleurs, NRJ Group s'est portée garante de sa filiale NRJ 12 pour tous les engagements financiers pris par cette dernière vis-à-vis de TDF pour un montant maximal de 4,8 millions d'euros (hors indemnité éventuelle en cas de rupture de contrat).

Enfin, NRJ Group s'est engagée à ouvrir le capital de sa filiale, la société Société de Télévision Locale à hauteur de 20 % à son partenaire, la société TéliF, dans le cas où la candidature déposée pour la diffusion d'un programme de télévision numérique terrestre sur l'Ile-de-France serait retenue par le CSA.

8.4.4.6 Litiges

■ NRJ Group faisait l'objet au 31 décembre 2006 d'un contrôle par l'administration fiscale dans le cadre du Bénéfice Fiscal Consolidé.

■ NRJ Group a déposé, avec Régie Networks, une plainte avec constitution de partie civile des chefs d'abus de biens sociaux et d'abus de confiance, le 16 janvier 2006, à l'encontre de M. Jean-Charles Mathey, révoqué de ses fonctions de Président du Directoire le 2 décembre 2005 et de son mandat de membre du Directoire le 21 février 2006, et licencié pour faute grave le 20 décembre 2005.

De son côté, M. Jean-Charles Mathey a saisi :

- d'une part, le Conseil des Prud'hommes de Paris, par acte du 16 mars 2006, pour réclamer le paiement de diverses indemnités, dont le montant total s'élève à 2 381 000 euros. Il est précisé cependant que la Cour d'Appel de Paris, par arrêt en date du 3 mai 2006, a confirmé l'ordonnance de référé rendue le 22 février 2006, déboutant M. Mathey de l'intégralité des demandes, qu'il avait initialement faites devant la formation des référés du Conseil des Prud'hommes de Paris ;
- d'autre part, le Tribunal de Commerce de Paris, par actes en date des 16 juin et 5 décembre 2006, pour réclamer le paiement de diverses indemnités, dont le montant total s'élève à 2 651 500 euros.

■ Enfin, NRJ Group est impliquée dans un certain nombre d'autres contrôles, procès ou litiges dans le cours normal de ses activités.

Les charges pouvant découler de ces contrôles ou litiges, estimées probables par la Société et ses conseils, ont fait l'objet de provisions d'un montant suffisant pour les couvrir.

8.4.4.7 Intégration fiscale

La Société a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts.

Au 31 Décembre 2006, le périmètre d'intégration de NRJ Group comprend 35 sociétés, dont les principales sont les suivantes : NRJ SA, NRJ GLOBAL, Towercast, NRJ Production, Régie Networks, Chérie FM, Rire & Chansons et Radio NOSTALGIE.

Le régime retenu est celui de droit commun. L'économie d'impôt nette comptabilisée chez NRJ Group, société mère du groupe fiscal, s'élève, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, à 6 836 milliers d'euros.

8.4.4.8 Événements postérieurs à la clôture

En janvier 2007, NRJ Group et le groupe Crédit Mutuel-CIC ont renforcé leur partenariat en vue de poursuivre le développement de NRJ Mobile. À l'occasion d'une augmentation de capital de 60 millions d'euros intégralement souscrite par le groupe Crédit Mutuel-CIC, celui-ci a porté sa participation de 10 % à 50 % dans le capital de NRJ Mobile.

8.4.4.9 Bénéfice fiscal consolidé

Le 21 juillet 2004, le Ministère de l'Économie et des Finances français a accordé à NRJ Group l'agrément au régime du bénéfice consolidé prévu à l'article 209 *quinquies* du Code Général des Impôts. La décision du Ministère précise que cet agrément est donné pour une période de cinq exercices, à compter du 1^{er} octobre 2002.

Exercice	Produit d'impôts
01/10/2002 au 30/09/2003	7 472
01/10/2003 au 30/09/2004	5 958
01/10/2004 au 31/12/2005	4 192
01/01/2006 au 31/12/2006 (estimation)	10 132

8.4.4.10 Effectif

L'effectif moyen se répartit de la manière suivante :

	31/12/2006	31/12/2005
Cadres	70	57
Employés	36	32
Total	106	89



8.5 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

(en milliers d'euros)	Pourcentage de détention	Valeur comptable nette des titres détenus
Sociétés		
A. FILIALES FRANÇAISES (détenues à plus de 50 %)		
Chérie FM	99,99 %	6 234
NRJ SA	99,90 %	1 712 817
Sonopar Participations	100 %	10 374
NRJ TV	100 %	75
NRJ Events	100 %	8
NRJ Mobile	89,99 %	200
NRJ Entertainment	100 %	8
Canal Music	100 %	1 500
Energy Branding	100 %	615
Société de Télévision Locale	100 %	37
SCI Pompignane	99,90 %	10
Sept L	66,70 %	4 000
Total des filiales (1)		1 735 877
B. AUTRES TITRES		
Choc FM	15,00 %	38
Total des autres titres (2)		38
C. TITRES DE PLACEMENT		
Certificats de dépôt		170
Actions propres		3 341
Sicav		54 124
Total des titres de placement (3)		57 635
Total général (1) + (2) + (3)		1 793 550



8.6 RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)	30/09/2002	30/09/2003	30/09/2004	31/12/2005 (15 mois)	31/12/2006
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	864,81	864,81	864,81	864,81	864,81
Nombre d'actions	86 480 704	86 480 704	86 480 704	86 480 704	86 480 704
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 063	11 852	14 931	19 867	18 682
Résultat avant impôts, participation des salariés et charges calculées	49 022	5 584	17 013	3 813	140 090
Impôts sur les bénéfices	(3 410)	195	(15 618)	(6 962)	(15 183)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	69	409	414	579	368
Résultat après impôts, participation des salariés et charges calculées	50 194	6 872	32 246	12 578	(5 817)
Résultat distribué	18 161	18 161	25 079	31 948	25 079
RÉSULTATS PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant charges calculées	0,61	0,06	0,37	0,12	1,79
Résultat après impôts, participation des salariés et charges calculées	0,58	0,08	0,37	0,15	(0,07)
Dividende distribué (hors avoir fiscal)	0,21	0,21	0,29	0,37	0,29
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5	72	84	89	106
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 440	4 599	5 058	7 537	7 884
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	540	1 683	2 186	2 818	2 777



8.7 RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société NRJ Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les immobilisations financières figurant à l'actif du bilan sont valorisées conformément à la méthode indiquée dans les notes 1.4 et 3-2 de l'annexe. Sur ces bases, les titres de la filiale NRJ SA ont été dépréciés au cours de l'exercice à hauteur de 150 millions d'euros. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les évaluations effectuées par la Société ; Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion en application des trois premiers alinéas de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce et relatifs aux rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

Prestige International Audit
Thierry KARCHER

Deloitte & Associés
Henri LEJETTE

9 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 JUIN 2007

9.1

EXTRAITS DU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

9.1.1 Activité de recherche et développement

Notre Société n'a comptabilisé aucune charge en matière de recherche et développement, au cours de l'exercice écoulé, susceptible d'ouvrir droit à un crédit d'impôt.

9.1.2 Dépenses de nature somptuaire

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé tiennent compte de 621 euros de dépenses somptuaires relatives aux amortissements et loyers de véhicules de société. L'impôt supporté au titre de ces dépenses non déductibles du résultat fiscal s'est élevé à 207 euros.

9.1.3 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices précédents et avoir fiscal correspondant

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents s'est élevé à, étant précisé qu'il n'existe pas d'autre revenu distribué :

Exercice	Dividende distribué par action	Dividende distribué par action éligible à l'abattement	Avoir fiscal
2004/2005 (15 mois)	0,37 €	0,37 €	n/a
2003/2004	0,29 €	0,29 €	n/a
2002/2003	0,21 €	n/a	(50 %) 0,1050 € (10 %) 0,210 €

9.1.4 Compte rendu de l'utilisation faite par la Société de l'autorisation de l'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission

Aucune autorisation de ce type n'est en vigueur à ce jour.

9.1.5 Informations sur les franchissements de seuils

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après, en fonction des informations reçues, l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 % et 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Monsieur Jean-Paul Baudecroux détient, à la date du 31 décembre 2006, 62 780 838 actions sur les 86 480 704 composant le capital social, soit 72,60 % du capital social et 81,75 % des droits de vote.

À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

9.1.6 Actionnariat et intéressement des salariés

Il n'existe pas de Plan d'Épargne Entreprise ouvert aux salariés des sociétés du Groupe, ni de plan d'intéressement.

Au 31 décembre 2006, le fonds commun de placement dans lequel sont investies les sommes provenant du versement par la Société de la participation des salariés dans le cadre de l'accord conclu au niveau du Groupe détenait 9 300 actions NRJ Group.

9.1.7 Présentation des résolutions

Propositions d'affectation du résultat

- Nous vous proposons tout d'abord d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 5 817 milliers d'euros au poste « Report à nouveau » ;
- nous vous proposons ensuite d'apurer le poste « Report à nouveau » s'élevant à la somme négative de 5 966 milliers d'euros par imputation sur le poste « Autres réserves » qui se trouverait ainsi ramené de 48 468 milliers d'euros à 42 502 milliers d'euros ;
- nous vous proposons enfin de prélever une somme de 25 079 milliers d'euros du poste « Autres réserves » en vue de l'affecter à la distribution d'un dividende.

Le dividende revenant à chacune des 86 480 704 actions serait ainsi fixé à 0,29 euro et représenterait un taux de distribution de 47 % du résultat net consolidé part du Groupe par action.

Nous vous proposons de mettre en paiement ce dividende à compter du 21 juin 2007.

Si, au jour de la mise en paiement des dividendes, la Société détenait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions, en application de l'article L. 225-210 alinéa 4 du Code de Commerce, serait affecté à la réserve ordinaire.

Nous vous précisons que la totalité du dividende mis en distribution est éligible à l'abattement de 40 % « bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France », prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Conventions réglementées

En application des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, nous vous rappelons que vous êtes appelés à vous prononcer sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions intervenues directement ou par personne interposée, entre votre Société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, ou l'entreprise dans laquelle l'un des mandataires sociaux de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du Conseil de Surveillance ou dirigeant de cette entreprise de façon générale.

Jetons de présence

Nous vous proposons de fixer à la somme de 50 000 euros le montant global des jetons de présence que le Conseil de Surveillance répartirait entre ses membres pour l'exercice 2007.

Programme de rachat d'actions

Nous vous demandons d'autoriser le Directoire, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à zéro virgule cinq pour cent (0,5 %), du nombre total des actions composant le capital social :

- le prix maximal d'achat ne devrait pas excéder 30 euros par action, hors frais d'acquisition ;
- le montant maximal de fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions ne pourra pas dépasser 5 millions d'euros.

Le Directoire pourrait toutefois ajuster les prix de vente susmentionnés en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Les actions pourraient être acquises, pour permettre à la Société :

- d'assurer la liquidité de l'action NRJ Group par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, réaliser toute opération conforme.

Cette autorisation serait valable pour une durée qui expirerait à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2007, sans que ce délai puisse être supérieur à dix-huit (18) mois à compter de ce jour, et mettra fin à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 18 juin 2006.

Nous vous demandons que l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions puissent être effectués par tous moyens, notamment sur le marché, ou de gré à gré, et le cas échéant, au moyen d'instruments financiers dérivés (notamment options de vente, etc.), à l'exclusion d'options d'achat à tout moment et dans le cadre de la réglementation en vigueur ; la part pouvant être réalisée par négociations en blocs ne serait pas limitée et pourrait représenter la totalité du programme.

Nous vous demandons également que cette autorisation d'achat et de vente des actions puisse être utilisée en période d'offre d'achat et/ou d'échange ainsi que de garantie de cours, dans le respect de la réglementation en vigueur.

En conséquence, nous vous remercions de donner au Directoire, avec faculté de délégation, tous pouvoirs pour réaliser et pour mettre en œuvre le programme de rachat d'actions, afin, notamment :

- de procéder au lancement effectif du présent programme de rachat d'actions ;
- dans les limites ci-dessus fixées, de passer tous ordres de Bourse ou hors marché selon les modalités édictées par la réglementation en vigueur ;
- d'ajuster les prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action ;
- de conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achat et de ventes d'actions ;
- d'assurer une parfaite traçabilité des flux ;
- d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tous organismes, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Un document intitulé « Descriptif du programme » donne les modalités de ces rachats, et sera consultable sur le site Internet www.nrjgroup.fr.

Le Directoire informera le Comité d'Entreprise, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 alinéa 1^{er} du Code de commerce, dans le cas de l'adoption de cette résolution.

Le Directoire informera également les actionnaires, dans le cadre de la prochaine Assemblée Générale annuelle, de ces opérations dans le rapport spécial qui sera présenté à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

Augmentation de capital réservée aux salariés

Constatant que la participation des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représente moins de trois pour cent (3 %) du capital, nous nous devons, en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, de vous proposer de :

- déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social, après autorisation préalable et expresse du Conseil de Surveillance, dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du Travail, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il apprécierait, par émission d'actions nouvelles de la Société au profit des salariés en activité de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et adhérent à un Plan d'Épargne d'Entreprise ;
- décider, que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la délégation susvisée, ne pourrait être supérieur à dix mille (10 000) euros de nominal, montant auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

- décider que le prix d'émission des actions nouvelles qui serait fixé par le Directoire, après autorisation préalable et expresse du Conseil de Surveillance, ne pourrait être :
 - (i) ni supérieur à la moyenne des cours de l'action de la Société sur le marché Eurolist (compartiment A) d'Euronext Paris pendant les vingt (20) séances de Bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture des souscriptions ;
 - (ii) ni inférieur de plus de vingt pour cent (20 %) à cette moyenne ;

- décider de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre au profit des salariés :

- (i) en activité dans la Société ou dans les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
- (ii) et adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise ;
- (iii) et remplissant, en outre, les conditions éventuellement imposées par le Directoire ;

- décider que le Directoire, après autorisation préalable et expresse du Conseil de Surveillance, aurait tous pouvoirs, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation ainsi que pour y surseoir, dans les limites et selon les modalités qu'il pourrait préalablement fixer, à l'effet notamment de déterminer les sociétés dont les salariés pourraient bénéficier de l'offre de souscription aux émissions objets de la présente délégation, fixer les conditions, notamment d'ancienneté, que devraient remplir les bénéficiaires de ces offres de souscription, déterminer les dates et modalités des émissions, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive des actions à émettre, déterminer le mode de libération des actions émises et le délai accordé aux bénéficiaires pour la libération de leurs souscriptions, décider si les souscriptions pourraient être réalisées directement et/ou indirectement par l'intermédiaire de fonds communs de placement, fixer, pour les émissions, objet de la présente délégation, les modalités et conditions d'adhésion au Plan d'Épargne d'Entreprise ou Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire pour la Retraite, en établir le règlement ou, en cas de plans préexistants, en modifier le règlement ;

- décider que le Directoire, après autorisation préalable et expresse du Conseil de Surveillance, pourrait procéder, le cas échéant, à toutes les imputations sur la ou les primes afférentes aux augmentations de capital, notamment celles pour les frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles pour conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation, et modifier corrélativement les statuts ;

- décider que la présente délégation serait valable vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale ;

- prendre acte que les autres modalités de l'opération feraient, conformément aux dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, l'objet d'un rapport complémentaire, que le Directoire établirait au moment où il ferait usage de la présente autorisation, ainsi que d'un rapport complémentaire des Commissaires aux Comptes.

Modifications statutaires

Nous vous demandons de procéder à diverses modifications statutaires.

Nous vous proposons tout d'abord de modifier les dispositions de l'article 13.4 des statuts et d'adopter la rédaction suivante :

« Article 13 – Conseil de Surveillance

(.../...)

■ Le vii) du paragraphe 2 pour adopter la rédaction suivante :

« Réaliser des investissements non budgétés dont le montant individuel ou cumulé sur un trimestre est supérieur à 1 500 000 euros ».

Nous vous demandons ensuite de mettre en conformité les dispositions de l'article 14 alinéa 3 des statuts avec le Décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006 qui modifie, notamment, les règles de participation à l'Assemblée et vous proposons la rédaction suivante :

« Article 14 – Assemblées d'actionnaires

(.../...)

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Les autres informations du rapport de gestion du Directoire figurent aux paragraphes suivants :

Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé et résultats chiffrés de l'exercice	2.6.1
Comptes annuels	8.1
Dividendes	6.4
Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices	8.6
Activité et résultat des sociétés contrôlées	2.4.3
Évolution des participations	2.6.2
Acquisition par la Société de ses propres actions	6.2.4
Compte rendu de l'utilisation faite par la Société de l'autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	4.5.3
Mandataires sociaux	5
Événements importants survenus depuis le 1 ^{er} janvier 2007 et perspectives d'avenir	2.4.5
Évolution du cours du titre durant l'exercice écoulé	6.3

Par ailleurs, les informations du rapport de gestion Groupe figurent aux paragraphes suivants :

Faits marquants de l'année 2006	2.4.3
Résultats de l'exercice 2006	2.4.3
Investissements et situation financière	2.4.4
Facteurs de risque	3
Informations à caractère social	4
Informations à caractère environnemental	3.1
Évolution et perspectives	2.4.5

9.2 PROJET DE RÉSOLUTIONS

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

Première résolution

(Approbation des comptes annuels)

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice, du rapport du Président du Conseil de Surveillance (article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce), ainsi que du rapport général des Commissaires aux Comptes :

- **approuve** les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître une perte de 5 817 milliers d'euros ;
- **approuve** de ce fait toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports ;
- **approuve** le montant global des dépenses et des charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, s'élevant à 621 euros et l'impôt correspondant d'une somme de 207 euros.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

après avoir écouté la lecture du rapport du Directoire sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion, du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice, du rapport du Président du Conseil de Surveillance (article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce), ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés :

- **approuve** les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils lui ont été présentés, et qui font apparaître un résultat net consolidé positif de 53 272 milliers d'euros et un résultat net part du Groupe positif de 52 927 milliers d'euros ;
- **approuve** de ce fait toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Directoire ayant reçu l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions statutaires :

- **décide** d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 5 817 milliers d'euros au poste « Report à nouveau » ;
- **décide** d'apurer le poste « Report à nouveau » s'élevant à la somme négative de 5 966 milliers d'euros par imputa-

tation sur le poste « Autres réserves » qui se trouve ainsi ramené de 48 468 milliers d'euros à 42 502 milliers d'euros ;

- **décide** de prélever une somme de 25 079 milliers d'euros du poste « Autres réserves » en vue de l'affecter à la distribution d'un dividende.

Le dividende revenant à chacune des 86 480 704 actions est ainsi fixé à 0,29 euros

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 21 juin 2007.

Si, au jour de la mise en paiement des dividendes, la Société détenait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions, en application de l'article L. 225-210 alinéa 4 du Code de commerce, serait affecté à la réserve ordinaire ;

il est précisé que la totalité du dividende mis en distribution est éligible à l'abattement de 40 % « bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France », prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts ;

- **prend acte**, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois précédents exercices s'est élevé à, étant précisé qu'il n'existe pas d'autre revenu distribué :

Exercice	Dividende distribué par action	Dividende distribué par action éligible à l'abattement	Avoir fiscal
2004/2005	0,37 €	0,37 €	n/a
2003/2004	0,29 €	0,29 €	n/a
2002/2003	0,21 €	n/a	(50 %) 0,1050 € (10 %) 0,0210 €

Quatrième résolution

(Conventions visées à l'article L. 225-86 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par les articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce :

- **approuve** successivement, dans les conditions de l'article L. 225-88 du Code de commerce, chacune des conventions soumises à son approbation ainsi que la poursuite de la convention préalablement autorisée (contrat de licence de la marque NRJ entre les sociétés NRJ Group et NRJ SA).

Cinquième résolution

(Procédures de contrôle interne)

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

après avoir entendu la lecture du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société (article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce), ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes faisant état de leurs observations sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance relatif aux procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,

- **prend acte** des informations mentionnées dans ces rapports.

Sixième résolution **(Rapport sur les options de souscription et/ou d'achat d'actions)**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Directoire sur les plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions :

- **prend acte** qu'aucune autorisation de ce type n'est en vigueur à ce jour.

Septième résolution **(Rapport spécial sur le rachat d'actions)**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Directoire sur l'acquisition par la Société de ses propres actions durant l'exercice écoulé :

- **prend acte** des opérations réalisées.

Huitième résolution **(Quitus)**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires en conséquence de tout ce qui a été présenté et voté ci-dessus :

- **donne** aux membres du Directoire, à l'exception de M. Jean-Charles Mathey, et aux membres du Conseil de Surveillance quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé ;
- **donne** également quitus aux Commissaires aux Comptes de l'accomplissement de leur mission.

Neuvième résolution **(Jetons de présence)**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires :

- **fixe** à la somme maximale de 50 000 euros le montant global des jetons de présence que le Conseil de Surveillance répartira entre ses membres pour l'exercice social ouvert le 1^{er} janvier 2007.

Dixième résolution **(Programme de rachat d'actions propres et délégation au Directoire)**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, et pris connaissance de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance :

- **met fin**, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation de rachat d'actions, donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 22 juin 2006 aux termes de sa onzième résolution ;

- **autorise** le Directoire, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à zéro virgule cinq pour cent (0,5 %) du nombre total des actions composant le capital social ;

- **décide** que les achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi et l'Autorité des Marchés Financiers, les finalités de ce programme étant :

- d'assurer la liquidité de l'action NRJ Group par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute opération conforme ;

- **décide** que l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens, notamment sur le marché, ou de gré à gré, et le cas échéant, au moyen d'instruments financiers dérivés (notamment options de vente, etc.), à l'exclusion des achats d'options d'achat, à tout moment, et dans le cadre de la réglementation en vigueur ; la part pouvant être réalisée par négociations en blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme ;

- **décide** que le montant maximal de fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions ne pourra dépasser cinq (5) millions d'euros ;

- **décide** que, dans le cadre de ce programme de rachat d'actions, le prix maximal d'achat ne devra pas excéder trente (30) euros par action, hors frais d'acquisition ;

- **décide** que le Directoire pourra toutefois ajuster le prix d'achat en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;

■ **décide** que la présente autorisation pourra être utilisée y compris en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange ainsi que de garantie de cours, dans le respect de la réglementation en vigueur ;

■ **décide** que la présente autorisation est valable pour une durée qui expirera à l'ouverture de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2007, sans que ce délai puisse être supérieur à dix-huit (18) mois à compter de ce jour ;

■ **donne** tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation, pour réaliser et mettre en œuvre le programme de rachat d'actions, afin notamment :

- de procéder au lancement effectif du présent programme de rachat d'actions ;
- dans les limites ci-dessus fixées, de passer tous ordres en Bourse ou hors marché, selon les modalités édictées par la réglementation en vigueur ;
- d'ajuster les prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action ;
- de conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions ;
- d'assurer une parfaite traçabilité des flux ;
- d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tous organismes, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire ;

■ **prend acte** que le Comité d'Entreprise sera informé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 alinéa 1^{er} du Code de commerce, de l'adoption de la présente résolution ;

■ **prend acte** que les actionnaires seront informés, dans le cadre de la prochaine Assemblée Générale annuelle, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

Onzième résolution

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires :

■ **donne** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Douzième résolution

(Autorisation à donner au Directoire pour procéder à une augmentation de capital triennale réservée aux salariés)

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, de l'autorisation préalable et expresse du Conseil de Surveillance, et du rap-

port spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce :

■ **après avoir constaté** que la participation des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représente moins de trois pour cent (3 %) du capital,

■ **délègue** au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social, après autorisation préalable et expresse du Conseil de Surveillance, dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du Travail, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission d'actions nouvelles de la Société au profit des salariés en activité de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et adhérent à un Plan d'Épargne d'Entreprise ;

■ **décide** que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à dix mille (10 000) euros de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

■ **décide** que le prix d'émission des actions nouvelles qui sera fixé par le Directoire, après autorisation préalable et expresse du Conseil de Surveillance, ne pourra être :
(i) ni supérieur à la moyenne des cours de l'action de la Société sur le marché Eurolist (compartiment A) d'Euronext Paris pendant les vingt (20) séances de Bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture des souscriptions ;

(ii) ni inférieur de plus de vingt pour cent (20 %) à cette moyenne ;

■ **décide** de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre au profit des salariés :

(i) en activité dans la Société ou dans les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce,

(ii) et adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise ;

(iii) et remplissant, en outre, les conditions éventuellement imposées par le Directoire ;

■ **décide** que le Directoire, après autorisation préalable et expresse du Conseil de Surveillance, aura tous pouvoirs, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation ainsi que pour y surseoir, dans les limites et selon les modalités qu'il pourra préalablement fixer, à l'effet notamment de déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription aux émissions objets de la présente délégation, fixer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires de ces offres de souscription, déterminer les dates et modalités des émissions, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive des actions à émettre, déterminer le mode de libération des actions émises et le délai accordé aux bénéficiaires pour la libération de leurs souscriptions, décider si les sous-

criptions pourront être réalisées directement et/ou indirectement par l'intermédiaire de fonds communs de placement, fixer, pour les émissions, objet de la présente délégation, les modalités et conditions d'adhésion au Plan d'Épargne d'Entreprise ou Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire pour la Retraite, en établissant le règlement ou, en cas de plans préexistants, en modifier le règlement ;

■ **décide** que le Directoire, après autorisation préalable et expresse du Conseil de Surveillance, pourra procéder, le cas échéant, à toutes les imputations sur la ou les primes afférentes aux augmentations de capital, notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles pour conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation, et modifier corrélativement les statuts ;

■ **décide** que la présente délégation est valable vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale ;

■ **prend acte** que les autres modalités de l'opération feront, conformément aux dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, l'objet d'un rapport complémentaire, que le Directoire établira au moment où il fera usage de la présente autorisation, ainsi que d'un rapport complémentaire des Commissaires aux Comptes.

Treizième résolution (Modifications statutaires)

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance :

■ **décide** de modifier les dispositions de l'article 13.4 des statuts comme suit :

« Article 13 – Conseil de Surveillance (.../...) »

■ Le vii) du paragraphe 2 pour adopter la rédaction suivante :

"Réaliser des investissements non budgétés dont le montant individuel ou cumulé sur un trimestre est supérieur à 1 500 000 euros". »

■ **décide** de mettre en conformité les statuts de la Société avec le décret du 11 décembre 2006 modifiant le décret du 23 mars 1967 et décide, en conséquence, de modifier l'alinéa 3 de l'article 14 dont elle adopte la rédaction suivante :

« Article 14 – Assemblées d'actionnaires (.../...) »

"Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité". »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Quatorzième résolution (Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires :

donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

9.3

OBSERVATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2006

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire, présidé par Monsieur Marc Pallain, nous a présenté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ainsi que son rapport sur l'activité de la société NRJ Group et du Groupe NRJ Group au cours de l'exercice.

Nous vous rappelons que, en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale annuelle ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'Assemblée.

Votre Conseil de Surveillance a été régulièrement tenu informé par le Directoire de l'activité de votre Société et de son Groupe, et a procédé, dans le cadre de sa mission, aux vérifications et contrôles qu'il a estimé nécessaires.

Nous avons pris connaissance du rapport du Directoire et de la proposition d'affectation des résultats qui vous sont soumis. Cette proposition nous paraît en tous points conforme à la loi et à nos statuts.

Nous n'avons pas d'observations à formuler tant en ce qui concerne le rapport de gestion que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006. En conséquence, nous vous demandons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et de voter les résolutions qui vous sont présentées par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance tient à exprimer ses remerciements aux membres actuels du Directoire ainsi qu'aux membres du personnel pour le travail accompli au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil de Surveillance

9.4

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Avec Mme Maryam Salehi, Vice-Présidente du Directoire

■ Fixation d'une rémunération fixe d'un montant de 150 000 euros et d'une rémunération variable pour l'année 2006.
(Conseil de Surveillance du 27 juin 2006)

Avec M. Marc Pallain

■ Acquisition de la totalité des actions de Société de Télévision Locale à la Radio NOSTALGIE pour un montant de 37 000 euros.
(Conseil de Surveillance du 20 octobre 2006)

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

contrat de licence de marque par lequel votre société concède à la société NRJ SA une licence exclusive d'exploitation des marques NRJ et autres en France et à l'étranger. Le montant de la redevance pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 s'élève à 2 411 855,81 euros.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

Prestige International Audit
Thierry KARCHER

Deloitte & Associés
Henri LEJETTE

9.5

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant nominal maximum de 10 000 euros, réservée aux salariés adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois, dans le cadre de l'article L. 225-129-1 du Code de commerce, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Directoire.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

Prestige International Audit

Thierry KARCHER

Deloitte & Associés

Henri LEJETTE